

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

MM. Le baron DE GERLACHE, Président.
Le baron DE REIFFENBERG, Secrétaire.
GACHARD, Trésorier.
BORMANS.
Le chanoine DE RAM.
Le chanoine DE SMET.
DU MORTIER.

MONUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES PROVINCES

DE

NAMUR, DE HAINAUT ET DE LUXEMBOURG.

MONUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES PROVINCES

DE

NAMUR, DE HAINAUT ET DE LUXEMBOURG,

RECUEILLIS

ET PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS (A L'EXCEPTION DU CANTATORIUM SANCTI HUBERTI)

PAR

Le Baron De Reiffenberg.

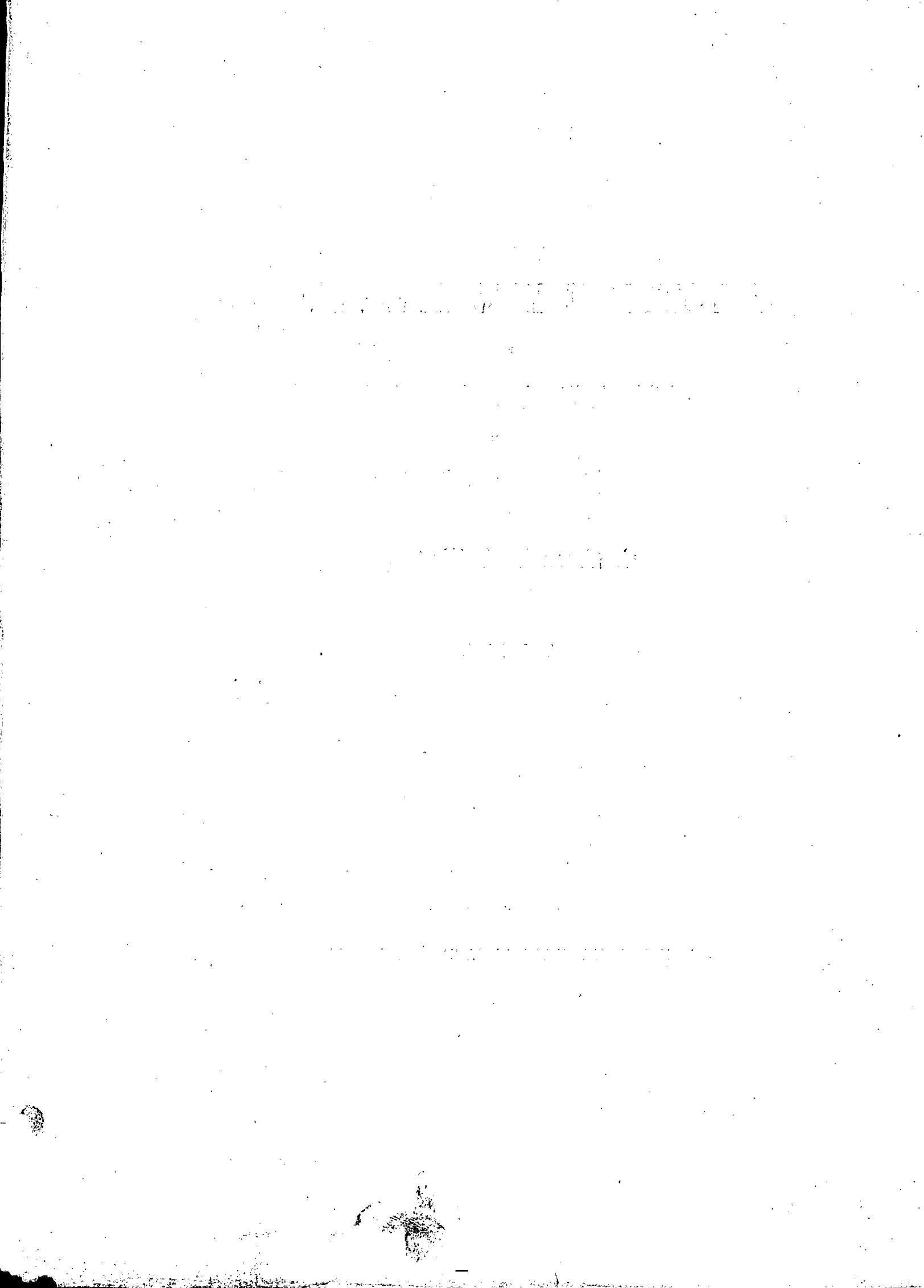
TOME VII.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

1847.



INTRODUCTION.

COUP D'OEIL SUR LE CONTENU DE CE VOLUME.

LE ROMAN DE GILLES DE CHIN.

Le Hainaut, vieille terre des Nerviens dont César a vanté la valeur, Le Hainaut au moyen âge. était un pays de nobles prouesses et de chevalerie. La féodalité y restait fortement empreinte. Peu adonné au commerce et à l'industrie, tirant presque toutes ses ressources de l'agriculture, privé d'ailleurs de ces grandes communes qui, en Flandre et en Brabant, virent de bonne heure se former une bourgeoisie puissante¹, il semblait à l'époque où nous nous plaçons, dévolu à une aristocratie nombreuse et guerrière,

¹ Ce qu'on lit dans H. d'Outreman, *Hist. de Valenc.*, 2^e P., ch. XV, des *bourgeois de Valenciennes*, n'affaiblit pas la vérité de ce que nous avançons ici en général. Cf. Menestrier, *Les diverses espèces de noblesse*, Paris, 1681, in-12, pp. 8-11; notre *Mémoire sur le commerce*, p. 142; nos *Nouv. Archiv. histor.*, t. V, p. 198, et le texte du roman de *Gilles de Chin*, vers 4,649, relatif aux *hauts bourgeois de Tournay*.

et, lorsque déjà un changement très-sensible s'était opéré dans les mœurs et dans les coutumes, Jean Lemaire écrivait encore :

.. Je qui fus, en temps de guerre et noise,
Né de Hainau, pais enclin aux armes¹.

On pouvait appliquer aux habitants de cette province ce que disait Otfried des Francs en général :

*Gidan ist nu redina,
Thaz si sint quate thegana,
Ouch gote thiononte alle,
Joh uuisduames folle*².

George Chastellain ou
Lefèvre de Saint-
Remy.

L'historien d'un de nos paladins les plus brillants, soit George Chastellain, comme on l'a cru pendant deux siècles, soit le héraut Charolais, ainsi que le dit M. Buchon³, atteste que jadis au pays de Haynau et à l'environ estoit la fleur de chevalerie, autant que pour lors on sceust trouver ne querre : car coustume estoit en celluy temps, que quand un noble homme venoit en eage compétent de porter armes, jamais ne cessoit (non doutant péril de corps, peines ne travaux qu'advenir lui peust) qu'il n'allast enquerant les hauts faits d'armes et les beaux voyages d'Outremer et d'autre part ; où ils acquéroient et faisoient tant par leurs hautes prouesses, que leur renommée s'espandoit et fleurissoit par tous règnes, et encore fait aujourd'huy, comme ci-après pourrez oïr... Et en espécial du très-vaillant en son temps nommé messire

¹ *La Concorde des deux languaiges.*

² Otfridi *Evang.*, lib. I, cap. I, v. 221-24, apud Schilteri *Thes.*, t. I, p. 26.

³ Sur cette question voir la note que M. le baron de Gerlache a bien voulu nous emprunter dans sa belle introduction à l'*Hist. des Pays-Bas*, 2^e édit., Brux., 1842, p. 20. Cf. un passage extrait de l'*Histoire de la Toison d'or* en espagnol, par don Julian de Pinedo y Salazar, et concernant le héraut Charolais Jean Lefèvre de Saint-Remy, *Coll. des chron. nat. fr.*, par J. A. Buchon, *Monstrelet*, t. VII. p. 261: Le titre de *Charolais* a pu être porté par G. Chastellain comme par Saint-Remy, avant de devenir, ainsi que lui, premier roi d'armes ou *Toison d'or*; il semble même que ce fût le grade immédiatement inférieur.

*Gillon de Trasignies... Et aussi ne sont pas à mettre en oubli autres vaillants chevaliers de Haynau, qui depuis ont régné et tant fait durant leur temps qu'à toujours en sera perpétuelle mémoire, dont l'un fut nommé messire LION DE CHIN, et l'autre messire Jehan de Verchin, sénéchal de Haynau*¹.

L'auteur qui a traduit notre poème en prose (nous penchons pour Chastellain) dit à peu près dans les mêmes termes : « Comme il soit » notoire que ou pays de Haynau estoit la fleur de chevalerie, autant » que en pays dont pour lors on seüst (*eusist*) à parler; car en ce » temps d'adont puis que ung noble homme venoit en eage de porter » armes, jamais ne cessoit de serchier et quérir les armes en estranges » contrées, ou par leur force et vaillance ils achevoient et mettoient » à fin les périlleuses adventures, en tant que leur renommée s'espan- » choit et flourissoit par tous rengnes, et fait encores aujourd'uy, » comme chý après porrés oïr raconter, etc.². »

Ce qui était vrai au XV^e siècle avait encore plus de vérité au XII^e. Giselbert affirme, sous l'an 1180, qu'alors l'infanterie du Hainaut était réputée la meilleure³; mais la chevalerie l'emportait nécessairement sur ces combattants roturiers. Entre les braves que recommandaient à la fois leur naissance et leur courage, Gilles de Chin⁴ tenait un des premiers rangs. Il passait, affirme Jacques de Guyse, pour le plus loyal, le plus intrépide et le plus accompli chevalier de France et d'Allemagne⁵. Éloge

Histoire authentique de
Gilles de Chin.

¹ *Histoire du bon chevalier messire Jacques de Lalain*, Bruxelles, 1634, in-4°, p. 2; *La chronique du bon chevalier messire Gilles de Chin*, Mons, 1837, pp. xvii, xviii.

² *La chronique du bon chevalier messire Gilles de Chin*; Mons, 1837, in-8°, p. 2.

³ *Ut ei in servientibus peditibus secum ducendis (quod in Hannonia tunc temporis electiores animosioresque videbantur. Chronica Gisleberti*, éd. du marquis du Chasteler, p. 101. (Cet historien est appelé indifféremment *Gislebert*, *Giselbert*, *Gilbert*, etc.); Delewarde, *Hist. générale du Hainaut*, Mons, 1718, III, 50, 51.

⁴ Sur la terre de Chin, voir la note du v. 5 du texte.

⁵ *Qui inter probos milites, expertos et audaces, ipse probior, fortior, audacior et excellentior habebatur et in Francia et in Allemannia. (Annal. histor. illustr. princip. Hannoniae*, éd. du marquis de Fortia, t. XI, p. 222.)

imité de Giselbert, qui s'exprime à peu près dans les mêmes termes à l'égard de Gilles de St-Aubert, gendre de Gilles de Chin¹.

Son origine.

L'histoire ne nous fournit pas de renseignements précis sur l'origine du seigneur de Chin; on sait seulement que son père s'appelait Gautier ou Gautier. Quel est le lien de ce Gautier de Chin avec Isaac, seigneur de la terre de Berlaimont, possédée ensuite par le fils de Gautier, cet Isaac qui assassina Thierry d'Avesnes et qui vivait à la fin du XI^e siècle²? Nous ne le savons pas avec certitude, mais il devait y avoir entre eux un rapport de consanguinité, puisque l'héritage de l'un devint la propriété de l'autre ou du moins celle de son fils. Gautier et Isaac étaient peut-être frères. Toutefois si le berceau de Gilles de Chin est enveloppé de quelque obscurité, sa race devait être ancienne et illustre, à considérer ses grands biens, ses alliances et la dignité dont il était revêtu par droit de naissance. Entre autres fiefs, il possédait la terre de Berlaimont et il était chambellan héréditaire de Hainaut.

Ses biens et dignités.

Chambellan, sénéchal, bottillier et grand-veneur héréditaires de Hainaut.

Giselbert dit que son gendre Gilles de Saint-Aubert était *sénéchal* de son chef et *chambellan* du chef de sa femme, laquelle *ex parte patris sui haereditaria Berlainmont et summam Hannoniensis curiae camerariam tenuit*³; ce qui est conforme au texte de Jacques de Guyse qui, à propos de Méhaut ou Mathilde, fille de Gilles de Chin, s'énonce ainsi : *Officium camerariae Hannoniensis haereditariae ex parte patris possidebat*⁴. Baudouin d'Avesnes est conforme à ces autorités : *Et haec Machtildis, haeres terrae de Berlaynmont atque camerariatus Haynoniae*⁵. Vinchant traduit *camera-*

¹ *Cujus equidem Aegidii (de Sancto Oberto), Hannoniensis curiae summi de jure haereditario dapiferi, gloriosi nominis et incomparabilis probitatis et largitatis fama, inter universos milites, tam in regno Francorum quam in imperio Teutonicorum gyrovagantes, dum ille vixit, prae caeteris fuit exaltata. P. 44. Et quatre lignes plus bas : Hic equidem Aegidius de Cin, dum vixit, omnium militum in hoc saeculo viventium probissimus in armis dictus est.*

² (H. Delmotte), *Recherches histor. sur Gilles de Chin et le dragon*, Mons, 1821, in-8°, pp. 33-45; J. de Guyse, t. XI, p. 114; Vinchant, p. 201; t. VII de notre *Recueil*, p. 411.

³ *Chron. Gisleberti*, p. 44.

⁴ T. XI, p. 222.

⁵ *Chron. Balduini Avenn.*, Antwerp., 1695, in-fol., p. 22.

rius par *boutillier*¹, et effectivement nous voyons plus tard des successeurs de Gilles de Chin prendre ce titre, tels que Gilles de Berlaimont, qui vivait en 1301²; il est d'ailleurs suffisamment connu que la charge que ce mot représente a été attachée à la terre de Berlaimont, provenue primitivement du patrimoine du sire de Chin³. Ce qui permettrait de soupçonner qu'à la qualification de chambellan ou *chamberlens*, on substituait indifféremment celle de *boutillier*, si l'on n'avait des preuves que la charge de *boutillier* ou d'échanson était un office distinct appartenant, au XII^e siècle, aux seigneurs d'Aulnoye, d'où elle passa par mariage à la famille de Landas⁴. Vinchant aura donc confondu deux dignités réellement séparées, et ce qui achève de le démontrer victorieusement, c'est que les seigneurs de Perwez furent chambellans en même temps que ceux de Berlaimont *boutilliers*⁵. Vinchant, à qui nous empruntons cette particularité, l'aura oublié. Quant à l'office de sénéchal, exercé par les Saint-Aubert, il appartient longtemps à la maison de Werchin, puis à celle

¹ *Annales de la province et comté d'Haynau*, Mons, 1648, in-fol., p. 228. Cf. Legrand d'Aussy, *Hist. de la vie privée des Français*, Paris, 1815, t. III, pp. 352, 358, 359, 362.

² Voir notre premier vol., pp. 475, 544, et Saint-Genois, *Mon. anc.*, t. I, p. 349. Le chapitre de Saint-Genois relatif aux offices du comté de Hainaut, ne mentionne que ceux de *boutillier* et de *grand-veneuer*.

³ *Nob. des Pays-Bas*, suite au Suppl., 1555-1614, p. 16.

⁴ *Arnulphus vero vir nobilis de Landast qui, mortuo Ægidio de Aunoit, summo Hannoniae PINCERNA, uxorem illius duxerat, vinum tanquam pincerna propinavit. Chron. Gisleb.*, p. 80. Il s'agit de la cour plénière tenue à Valenciennes vers 1172 par Baudouin V-le-Courageux, successeur de Baudouin-le-Bâtisseur. Jacques de Guyse, qui décrit cette cour, t. XII, p. 209, dit pareillement : *In quo festo dominus Ægidius de Sancto-Oberto fuit senescaldus, et dominus Arnoldus de Landas BUTICULARIUS, ex parte uxoris ejus*. Carpentier, de son côté, P. III, p. 126, affirme que Gérard de Saint-Aubert, surnommé *Maufillastre*, était qualifié de *boutillier* de Hainaut. Peut-être tombe-t-il dans la même confusion que Vinchant. En cette occasion personne ne figure comme chambellan. Cf. notre 1^{er} vol., p. 595, aux mots *Aunoit* (Gilles d'). Il n'est pas hors de propos d'ajouter que le château de Berlaimont, détruit en 1643, après la bataille de Rocroi, était situé sur le territoire d'Aulnoye, dans l'arrondissement d'Avesnes. M^{me} Clément-Hemery, *Promenades dans l'arrond. d'Avesnes*, t. I, p. 147. Cf. encore notre premier vol., pp. 602, 603.

⁵ Vinchant, p. 9.

d'Espinoy et en dernier lieu aux princes de Ligne¹. Des alliances successives, difficiles à débrouiller, transmettaient ces prérogatives d'une famille à l'autre; ce qui devient une source de méprises.

Gilles de Chin, conseiller du comte de Hainaut.

Gilles de Chin n'était pas seulement un guerrier intrépide et expérimenté, mais un homme prudent et sage; aussi Giselbert le compte-t-il parmi les conseillers qui aidèrent puissamment Baudouin IV, surnommé le *Bâtisseur*, à diriger les affaires nonobstant sa jeunesse : *Viri probi et discreti magnique nominis*. Il le nomme le premier de tous et cite après lui Gossuin de Mons, Eustache du Rœulx, Louis et Charles de Frasnès, Thiéri de Ligne, Ive de Watripont, Henri et Guillaume de Braine-la-Wihotte², Robert d'Assonville, Isaac, châtelain de Mons, et Guillaume de Birbais³.

Berlaimont.

Le respectable marquis de Fortia, attendu que Gilles de Chin était seigneur de Berlaimont, présumait que le Gilles de Berlaimont qui jura d'observer et de faire observer la fameuse charte de l'an 1200, donnée par le comte Baudouin VI⁴, pouvait bien être avec lui une seule et même personne⁵; mais le sire de Chin était mort longtemps avant l'année 1200, c'est-à-dire en 1137.

Ce chevalier pour qui les lignes de George Chastellain que nous avons

¹ Voir notre premier vol., p. 795.

² Ou *Villotte?* depuis *Braine-le-Comte*. La traduction de M. de Fortia rend quelque part ce nom par *Wouty-Braine*, t. XII, p. 15. Voir notre premier volume, p. 615.

³ *Chron. Gisleberti*, p. 58; *Delewarde*, t. II, p. 455.

⁴ *Chartes du Hainaut de l'an 1200*, Mons (1784), in-12, p. 7.

⁵ *Table générale, alph. et analyt. de...* J. de Guyse, t. I, p. 350; *Annales*, t. XIII, pp. 258, 269. Nous avons déjà eu souvent l'occasion de faire remarquer les fréquentes inexactitudes de cette traduction de J. de Guyse, principalement en ce qui concerne les noms propres. Nous savons qu'il est impossible d'être, sous ce rapport, à l'abri de toute critique, mais ici nous ne blâmons que l'excès de la négligence; ainsi, t. XIII, pp. 259 et 261 (voir aussi la *Table générale*, t. I, p. 323), *Gerardus de Jacea* est rendu par *Gérard de Jassi*, et p. 259, par *de Jacea* (Jauche); *Englebertus de Angia*, par *Anglebert d'Ange* (d'Enghien), *Ulebandus de Harveng*, par *Uleband de Harvinge* (Harveng); *Robert de Louvigines* remplace *Robert de Louvignies*, et p. 275, *Henri de Nijelle*, *Henri de Neele* ou *Nesle*, *Manecher des Iles*, *Manessier de Lille*; etc., etc.

On lira plus loin la relation d'un combat en champ clos qui eut lieu à Namur, au mois de septembre 1586, entre les sires de Cavrines et Gilles VI de Chin, ainsi que les pièces relatives au défi porté par Gilles au sire de Cavrines, en 1587. L'an 1591, il assista, à Tournay, avec d'autres seigneurs du premier rang, aux obsèques de cet adversaire, Gérard de Mortagne, dit Despierres, sieur de Cavrines ¹. En 1400, il prit part à un fait d'armes caractérisé de la manière suivante dans le manuscrit de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, n° 10,255-56 (*Bull. de l'Acad.*, t. X, P. II, p. 241.) : *En cel an (1400) fu par foliee entrepriés un fait d'armes entre le sénéchal de Henau, LE SIRE DE CHIEN et messire Michel de Levigne, d'une part, et de Braybant le seigneur de Distre (Diest), messire Jehan, son frère, et jouène sire de Berghe, d'autre part; et leur livrat Jehan, l'eslus de Liège, dessignée plach (place) à Eykrr (?), puis le transmuaat à Huy; ceux (là?) les Haynuwiers furent et les Braibanchons à Eykrrre, et ensi demorat.* En 1406, il appendit son sceau à des lettres par lesquelles Pierre de Brebant, amiral de France, promettait de garder fidèlement la ville de Chimay et d'en laisser l'accès libre au comte de Hainaut ².

Il fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415; et Carpentier a recueilli son épitaphe, que M. H. Delmotte a répétée ³. C'était un terrible ferrailleur, l'humeur querelleuse et la main prompte.

Il paraît que ce Gilles VI (c'est du moins la supputation que nous jugeons probable) ne laissa qu'une fille, Isabeau de Chin, qui porta cette terre dans la maison de Mouy, par son mariage avec Gui de Mouy. Elle y était encore en 1444, puisque Du Chesne, au livre IX de son *Histoire de Chastillon*, dit que Marguerite d'Ailly, fille de Raoul, vidame d'Amiens, et de Jaqueline de Béthune, devint femme de Golhard ou Gou-

¹ Mém. de Gérard, dans le *Recueil de l'ancienne Acad. de Bruxelles*, t. V, 2^e part., p. 184; (H. Delmotte), *Recherches*, etc., p. 55.

² De Saint-Genois, *Mon. anciens*, p. 579; H. Delmotte, p. 57.

³ Carpentier, P. III, p. 345; H. Delmotte, p. 57.

lard, sieur de Muy ou Mouy et de *Chin*, par contrat passé cette année à Bruges, en l'hôtel de Ghisteltes ¹.

Claude de Mouy, fille et unique héritière de Charles, marquis de Mouy, ayant épousé Henri de Lorraine, comte de Chaligny, lui porta les biens de ses ancêtres. Leur fille Louise de Lorraine, femme de Florent, prince de Ligne, marquis de Roubaix, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, fit passer la terre de Busignies dans la maison de Ligne. En dernier lieu, la terre de Chin était en possession de la famille de Sourdeau.

Maison de Ligne.

Jeanne de Chin est comptée par Ph. Brasseur comme la quatorzième abbesse de Ghislenghien; mais il ne marque pas l'année où elle parvint à cette dignité ².

Exploits et mort de Gilles de Chin.

Pour en revenir à notre Gilles de Chin, après avoir été le vaillant compagnon d'armes de son prince dans plusieurs rencontres, il fut tué, en 1137, dans une guerre entre le duc de Brabant, Godefroid-le-Barbu et le comte de Namur, Godefroid, son beau-frère ³. Le roman, quelques historiens modernes et des épitaphes fort postérieures à l'époque de son décès, le font mourir à Roucourt, petite forteresse de l'Ostrevant, que le comte de Hainaut, Baudouin-le-Bâtisseur voulait reprendre à Thierrri d'Alsace, comte de Flandre, chose physiquement impossible, s'il s'agit du siège de cette ville, puisque ce siège n'eut lieu qu'en 1148. L'ingénieux éditeur du roman en prose ⁴ a voulu concilier les deux ver-

¹ Cf. Carpentier, P. III, p. 344; le P. Anselme, *Hist. géneal. et chron. de la maison royale de France*, t. VII, p. 756; D. (H. Delmotte), *Recherches*, etc., pp. 58, 59.

² *Orig. omnium Hannon. coenob.*, p. 129; (H. Delmotte), *Recherches*, p. 55.

³ *Chron. Gisleb.*, p. 44; *l'Art de vérifier les dates*, éd. in-8° de Saint-Allais, t. XIV, p. 116.

⁴ *La chronique du bon chevalier messire Gilles de Chin*, Mons, 1857, in-8°, p. xii. Cf. Vinchant, p. 228. L'auteur du roman en prose ne fait pas mourir Gilles de Chin à Roucourt d'un coup de lance, mais d'une moult grant fièvre, et ossy pour les grans cops et navreures que il avoit recheus en plusieurs batailles. M. Chalon, remarquant que, dans les épitaphes, on affirme seulement que Gilles fut occis à Roucourt, sans parler de siège, dit que l'anachronisme n'existe pas si on fait mourir Gilles à Roucourt, en 1137, des suites de ses blessures. Le mot *interfectus*, employé par Gisibert, semble cependant indiquer une mort reçue sur le champ de bataille.

sions, et nous l'avons essayé nous-même à la fin de l'analyse du poëme.

Au siège de Roucourt mourut réellement le second époux de la dame de Chin, à savoir Rasse de Gavre ¹, mais non pas son premier mari.

Il fut inhumé dans le cloître de S^t-Guilain ², abbaye à laquelle il octroya les grands biens qu'il avait à Wasmes, tant en terres, qu'en bois, rentes et courtils. Cette donation fut confirmée l'an 1183 par le pape Lucius III ³, avec celle que Hugues, seigneur d'Enghien, fit peu après au même monastère d'une terre située dans ce village ⁴.

C'est dans les épitaphes, car il en eut plusieurs, et deux au moins semblent avoir été mises successivement sur son tombeau ⁵, qu'on trouve la mention d'un combat qu'il soutint, en 1153; contre un dragon, combat qui sera bientôt l'objet d'un examen approfondi.

Combat prétendu contre un dragon.

Voilà ce que l'histoire nous apprend sur Gilles de Chin et sa race.

¹ J. de Guyse, t. XII, p. 10.

² *Hic sepultus est in ecclesia Sancti-Guisleni in cella, in claustro*, J. de Guyse, t. XI, p. 222.

³ Cet acte ne se trouve pas dans les *Privilegia* de S^t-Guilain, que George Galopin se proposait de mettre au jour et que nous avons imprimés.

⁴ Chaque année, le 12 août, on célèbre encore à Wasmes l'*obit* du franc chevalier. Ph. Brasseur, qui répète l'erreur relative à la mort de ce preux au siège de Roucourt, dit que cet anniversaire, qui a lieu depuis l'an 1157, a été fondé par l'épouse de Gilles, Ide de Chièvres*, mais, ainsi que le remarque M. Delmotte, il n'existe aucun titre qui l'institue. Un martyrologe manuscrit, d'une antiquité peu réculée, appartenant à l'église de S^t-Guilain, contient à la fin un feuillet sur lequel, entre plusieurs autres mentions de même espèce, est celle-ci : *le 12 août obit de Gilles de Chin*. Telle est, ajoute M. Delmotte, la seule pièce sur laquelle on se base pour le célébrer**.

⁵ Vinchant, p. 229; (H. Delmotte), *Rech. hist. sur Gilles, seigneur de Chin*, pp. 53, 54.

⁶ Vinchant, *ib.*, De Boussu, *Hist. de Mons*, p. 41; le même, *Hist. de Saint-Ghislain*, p. 73; (H. Delmotte), *Recherches hist. sur Gilles, seigneur de Chin*, pp. 11, 14, 15; Le Mayeur, *La gloire belge*, Louvain, 1850, t. II, p. 356; *Morceaux choisis sur la kermesse de Mons* (1854), pp. 10 et 11; Adolphe Mathieu, *Passe-temps poët.*, 2^e éd., 1855, gr. in-8°, p. 219. M. Schayes a cru que l'épitaphe rapportée par de Boussu se lisait encore en 1789, à Wasmes, dans le caveau funéraire de l'abbaye de S^t-Guilain, *Essai hist. sur les usages*, p. 151. Il a oublié que l'abbaye n'était pas à Wasmes. Voir ci-après.

(*) *Aquila S. Guisleno ad Ursidungum praevia*, Montibus, 1644, in-12, p. 91.

(**) *Recherches*, etc., p. 16, note.

Voyons maintenant en quoi la tradition poétique supplée aux renseignements historiques proprement dits et quelle est, dans le poème que nous mettons au jour, la part de la fable et celle de la vérité. On nous pardonnera de nous étendre, en cette analyse, sur tous les points qui nous paraîtront mériter quelque éclaircissement; un pareil sujet n'exige pas une stricte unité; il souffre les digressions, pourvu qu'elles jettent quelque lumière, et nous espérons que tous les critiques ne seront point, sur ce chapitre, aussi rigoureux que l'a été une fois contre son habitude M. V. de V.; nous ne désespérons pas même de le ramener à notre opinion ¹: car il y a toujours de la ressource avec les personnes droites et d'un esprit d'élite.

Nous allons envisager principalement le poème de Gilles de Chin comme un tableau des mœurs, de l'état social et de la poésie dans le Hainaut, celle-ci dans ses rapports avec la poésie des autres pays.

Légende poétique de
Gilles de Chin.

Le poète débute par mettre son héros au-dessus de tous ceux des temps passés, et il nomme, en conséquence, plusieurs des personnages les plus fameux des trois grands cycles de la guerre de Troie ², d'A-

¹ M. V. de V., qui ne connaissait de notre édition du *Chevalier au Cygne* que l'introduction, et qu'avait frappé la longueur des détails où nous sommes entré sur les *armes et chevaux merveilleux*, nous a fait la grâce de dire que nous n'avions négligé aucun sujet de glose, *excepté le sujet lui-même*; mais n'en déplaît à cet habile censeur, il nous semble que le sujet, c'est-à-dire l'origine de la légende et ses diverses transformations, est à peu près épuisé. M. V. de V. a cette fois sacrifié un peu légèrement à l'antithèse. *Bibl. de l'école des chartes*, nov.-déc. 1846, p. 165; M. Le Roux de Lincy ne nous a pas jugé ainsi dans la *Nouvelle revue encyclopédique*, oct. 1846, pp. 193-198.

² J.-G. Th. Graesse, *Lehrbuch einer literärgeschichte der berühmten Völker des Mittelalters*, III Abth., 1^{re} H., Dresden und Leipz., 1842, in-8°, pp. 111-131; *Annuaire de la Bibl. royale pour 1844*, pp. 147-149; De la Porte du Theil, *Notices et extraits des manusc.*, Paris, 1789, in-4°, pp. 251-255.

lexandre ¹ et de la Table Ronde ², tels que Hector, Achille, Patrocle, Ulysse, Polynice, Tydée, Adraste ³, Alexandre, Porus et Gadifer ⁴, en accordant, bien entendu, la *signorie d'amours et de chevalerie* à Gilles de Chin, car sans amour point de prud'homie, point de chevalier accompli, et Froissart faisant l'éloge de Wenceslas, duc de Brabant, ne

Cycles de la guerre de Troie, d'Alexandre et de la Table Ronde.

¹ Graesse, pp. 455-456; *Li romans d'Alexandre*, par Lambert li Tors et Alexandre de Bernay, herausg. von Heinrich Michelant, Stuttg., 1846, in-8°; *Nouv. revue encyclop.*, Paris, déc. 1846, pp. 575-582; Hoffman von Fallersleben, *Horae belg.*, Vratisl., 1850, in-8°, t. I, p. 27; Docen, dans Aretin, *Beytr. zur Gesch. und Litt.*, Munchen, 1807, t. IX, pp. 1087-1096; *Annuaire de la Bibl. royale pour 1844*, pp. 135-147; *Sur l'origine de l'Alexandreïde du Clerc Lambert*, von Dr. A. Philippi, Programm der Realschule zu Dusseldorf, 1846. *Archiv für das Stud. der N. Sprachen*, 11, I, 1847, pp. 246-47. Parmi les livres précieux que nous avons procurés à la Bibl. royale, nous noterons : *Alexandri magni Historia pa swenska rym af latinen in pa wart spraak wand och bekostat senom then hogh-wyse och Nampn-Kunnige Herren Hr. Boo-Jonsson*. Tryckt pa Wysinszborg, etc., 1672, in-4°, dern. sign. *Fff ij*. (marqué 50 francs pour un exempl. fatigué, *Catal. d'Asher*, à Berlin, 1847, 1^{re} partie, n° 4039); M. Rasmus Nyerup en fait mention dans : *Almindelig Morkabslaesning i Danmark og Norge igjennem aorhundreder*, Kiobenhaun, 1816, in-8°, p. 52. Cf. pp. 39-53. Sur le cycle de la guerre de Troie, voir pp. 32-39.

² Graesse, *ib.*, pp. 95-131. Les personnes qui suivent le développement de la littérature romane se souviennent qu'en 1831, M. Edgar Quinet annonça avec grand fracas, dans un rapport à M. d'Argout, qu'il avait découvert à la Bibliothèque royale *soixante-dix épopées celtiques et tudesques* dans l'octave de l'Arioste, notamment ceux dont le sujet est fondé sur les traditions de la *Table Ronde*. M. Paulin Paris, avec son esprit plein d'atticisme et de mordant, réduisit ce rêve à sa juste valeur, quoique M. Michelet eût prêté à son ami, dans la *Revue des deux mondes*, l'appui de son talent et l'autorité de sa plume. Cf. *Réponse à la lettre de M. Michelet, sur les épopées du moyen âge, insérée dans la Revue des deux mondes du 18 juillet dernier*, Paris, Techener, 1831, in-12 de 22 pp., et préface de *Berte aux grans piés*. Une des bibliothèques les plus riches en romans de chevalerie était sans contredit celle que M. le prince d'Essling a fait mettre à l'encan, à Paris, le 3 mai 1847. Voy. ce *Catalogue*, Paris, Techener, 1847, in-8°, nos 145-336.

³ Cf. la note sur le v. 14. Herbort von Fritslar l'appelle *Esdras*.

*Tion uñ Esdras
Zwere kunige riche.*

Liet von Troye, herausg. von G.-K. Frommann, Quedl. und Leipz., 1837, in-8°, v. 4070.

⁴ Voir la note sur le v. 18. Un des aventuriers qui prirent part à la *conquête des Canaries* (voy. le *Normand Bethencourt*, ch. XXXI, p. 56) s'appelait encore *Gadifer*.

manque pas d'ajouter, pour en donner la plus haute idée possible, qu'il était *frisque, courtois et amoureux*.

Cependant l'enfance de Gilles (*l'Hermite en Belgique* trouve ce nom peu *romantique*) ne faisait pas augurer ce qu'il serait un jour :

Enfance de Gilles de
Chin.

Nus n'éust de lui espérance
Que jà déust terre tenir
Ne à nul bien déust venir ¹.

Il est armé chevalier
par Gossoin d'Oisy.

Son père avait même conçu à son égard une telle aversion, qu'il ne lui adressait jamais la parole. Heureusement vint la Pentecôte, jour auquel Baudouin VI, fils de Baudouin-le-Courageux, comte de Hainaut, fut plus tard fait chevalier dans la ville de Spire, par le roi des Romains ². Un des premiers seigneurs du Hainaut, Gossoin d'Oisy, amena chez lui le varlet de Chin, lui donna des armes, de beaux habits et l'arma chevalier ³. Aussitôt une métamorphose complète s'opéra dans ce jeune homme. Dès qu'il eut une épée au côté, il retrouva, comme Achille, le sentiment de sa force et de sa dignité. Il n'était plus reconnaissable.

Quel était ce Gossoin d'Oisy à qui on était redevable d'une révolution si propice? probablement celui dont parle Giselbert, qu'on surnommait le *Borgne*, et dont il est question, d'après ce chroniqueur, dans la note sur le v. 58. Il était fils de Fastré d'Oisy, avoué de Tournay, pair de Hainaut, seigneur d'Avesnes, et d'une maison à laquelle appartenait la châtellenie de Cambrai. Il avait épousé Agnès de Ribemont et mourut à la Terre-Sainte sans laisser de postérité. On l'enterra dans l'abbaye de Liessies ⁴. Voici la descendance de la branche des châte-

¹ Vers 45 et le roman en prose, p. 5.

² J. de Guyse, t. XII, p. 480; Introd. au 1^{er} vol. de Ph. Mouskés, p. cxxxix.

³ La charte de l'an 1200, qui n'est qu'une rédaction de coutumes antérieures, statue que les fils de chevaliers qui atteindront leur vingt-cinquième année sans avoir reçu l'ordre de chevalerie, seront tenus pour non nobles, vilains et rustiques. J. de Guyse, t. XIII, p. 249.

⁴ J. de Guyse, t. XI, pp. 153, 155, 141, 145, 149, 185, 187; Vinchant, p. 201.

lains, qui se confondit avec les Saint-Aubert, devenus sires de Chin ¹.

GAUTIER I D'OISY.

GAUTIER II, premier châtelain de Cambray
vers 977 (?).

GAUTIER III, châtelain jusqu'en 1045,
qu'il fut assassiné. Il avait épousé Er-
mengarde.

Un fils mort jeune.

SOHIER.

GAUTIER IV.

HUGUES, châtelain en 1049, comme hé-
ritier de son oncle; épouse Ade de Mons,
nièce de Richilde, comtesse de Hainaut.

HUGUES II, seigneur de Crèveœur et d'Oisy, châ-
telain de Cambray; épouse Heldiarde de Boudour.
Ils fondèrent l'abbaye de Vaucelles en Cambrésis,
l'an 1152.

ERMENGARDE, une de leurs filles, épousa Gérard de Saint-
Aubert, dit *Mauffillastre*, seigneur de Busignies.

GILLES DE SAINT-AUBERT, seigneur de Busignies,
épouse Méhaut de Chin, dame de Berlaimont, fille de
Gilles de Chin, célébré dans le roman, et de dame Ide
de Chièvres.

Généalogie d'une des
branches de la mai-
son d'Oisy.

Gossoin d'Oisy fut donc l'auteur de la régénération du jeune Gilles de Chin. Témoin de son changement, il ne le laissa pas respirer et se proposa de le conduire à un tournoi qui se donnait dans l'Ostrevant, à la Garde-Saint-Remy; car les tournois étaient fréquents alors et égayaient presque seuls avec la chasse la monotonie de l'âpre vie de château ². Mais auparavant, il fait prévenir le sire de Chin et sa femme Méhaut, que leur fils est chevalier, et bientôt il arrive lui-même avec le damoiseil.

Tournoi de la Garde-
Saint-Remy.

Dedens Cyn mènent moult grant joie, etc.

Le père, ravi d'avoir enfin un héritier digne de lui, veut l'accompagner au tournoi, et, au moment du départ, la mère lui fait une pieuse ex-

¹ Carpentier, P. I, ch. XII, pp. 217-249, et P. III, pp. 840-841; Delewarde, t. III, p. 59.

² Parmi les ballades d'Eustache Deschamps, il y en a une pour annoncer un tournoi, celui de l'*Aigle d'or*, à Paris; *Poésies* publ. par G.-A. Crapelet, Paris, 1832, gr. in-8°, p. 74; c'est un modèle de lettre de faire part.

hortation, qui rappelle, quoique moins longue, celle que le sire de Lalaing adresse à son fils Jaquet, qui venait de s'engager au service du jeune duc de Clèves ¹.

Rasse de Gavre.

Avant de se mettre en route, le sire d'Oisy chaussa les éperons au jeune chevalier, et Rasse de Gavre lui ceignit l'épée. Ce Rasse de Gavre, grand échanson de Flandre, par droit d'hérédité, devait être le père de celui qui, après la mort de Gilles de Chin, épousa sa veuve ².

Blason de Gilles de Chin.

Ce n'est pas tout; la coutume des armoiries était encore récente, quoique l'usage de symboles personnels, et en quelque sorte héraldiques, remontât aux époques les plus reculées ³. Les tournois et les croisades avaient puissamment contribué à faire du blason une science, un code de lois. Il n'était donc pas possible de descendre dans la lice sans insignes armoriés.

Un escu d'or au col li pent.
Cil qui à lui armer entent,
Paint i ot I lion d'asur.

Si effectivement c'étaient les armes primitives des seigneurs de Chin, ils ne les gardèrent pas longtemps, et cela n'a rien qui doive surprendre; car, bien que le blason commençât à avoir sa jurisprudence et sa

¹ *Histoire du bon chev. messire Jacques de Lalain*, pp. 12-22.

² Voy. la note sur le v. 190; Ph. de l'Épinois, *Antiq. et nobl. de Flandres*, p. 103; Carpentier, P. III, pp. 605-609; *Nobil. des Pays-Bas*, t. I, pp. 106, 138, 164, 200; De Francquen, *Recueil hist., généalog., chron. et nobil.*, Brux., 1826, in-4°, au mot *Gavre*; notre premier volume, pp. 670-671. M. le baron Jules de Saint-Genois analyse plusieurs chartes et diplômes relatifs à la maison de Gavre, dans son *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, Gand, 1845-1846, nos 195, 765-765, 965, 1004, 1200. Fragment généalogique, mais qui commence seulement au XVI^e siècle, dans A. Miræi *Rer. belg. chron.*, Antw., 1136, in-fol., p. 453. Sanderus marque parmi les manuscrits du seigneur de Meurchin, l'*Histoire de Loys de Gavre*, BIBL. MAN., t. I, p. 275. Nous présumons que c'est le roman publié par M. Kreins. Colins, *Hist. des choses les plus mémor.*, etc., pp. 62-63; *Nouv. arch. hist. des Pays-Bas*, t. V, pp. 342-343; Barrois, *Bibl. protypogr.*, n° 2,222.

³ *Annuaire de la bibliothèque royale*, 1842, pp. 211, 212, etc.

théorie minutieuse, en bien des cas, il dépendait encore des volontés individuelles. On changeait ses armoiries, on les modifiait, on les transmettait à d'autres, sans le concours ni l'approbation du souverain. Jacques de Hemricourt nous fournit plusieurs exemples de cette liberté¹; il nous apprend même que les armoiries fixes n'ont été reçues au pays de Liège, si voisin du Hainaut, que vers l'an 1158, et c'est en 1157 que mourut notre Gilles de Chin. En ne se renfermant point dans les limites de cette province, on est en droit de dire que l'on ne découvrira nulle part d'armoiries vraiment dignes de ce nom, avant le XI^e siècle². Butkens ne craint pas même d'affirmer que le blason n'a été en usage en nos quartiers que peu avant l'an 1160, quoique le sceau de Robert-le-Frison, comte de Flandre, attaché à un acte de l'an 1072, porte un signe héraldique, c'est-à-dire un lion³.

Incertitude primitive
des armoiries.

Toujours est-il que l'incertitude et l'arbitraire régnaient encore dans le blason au XII^e siècle.

Gilles de Chin, convenablement équipé, se rend au tournoi. Par St-George! le rude joueur! ses coups d'essai sont des coups de maître,

Si qu'il abat
Ceval et cevalier tout plat⁴.

Aussi le compare-t-on à Roland, ce thème éternel des trouvères. Le prix du tournoi lui est décerné tout d'une voix. Alors il se rend à Douay, où il traite plantureusement les chevaliers et les dames. Les ménestrels sont de la partie; point de fête en effet sans eux. On vit dans la suite, quand Baudouin VI reçut l'ordre de chevalerie à Spire, des *jongleurs*

¹ *Ibid.*, pp. 221, 222; Menestrier, *l'Usage des armoiries*, ch. V, pp. 140-153 : *Du changement des armoiries*.

² *Ibid.*, pp. 218, 219.

³ *Annuaire de la Bibl. royale*, 1842, pp. 218, 221.

⁴ Vers 222.

et des *jongleresses* que le jeune prince récompensa magnifiquement ¹.

Tournoi du Gué de Meuvres.

Il n'était pas de quelques jours au château de Chin, qu'un nouveau tournoi l'en fit sortir pour aller au Gué de Meuvres, gros village près de Cambrai, et berceau d'une famille illustre ². De nouveaux succès l'y

¹ Introd. au I^{er} vol. de Ph. Mouskés, p. cxxxix.

² Carpentier, P. III, p. 799, et *Preuves*, p. 15. L'explication proposée ici rend inutiles les conjectures exprimées dans la note sur le vers 336. En général il faut se défier des interprétations trop déliées, cherchées trop loin, et se tenir à la lettre, autant que possible. Plus on est savant, plus on est exposé à de savantes erreurs. Ainsi dans l'*Heraclius*, publié par M. Massmann, avec une extrême richesse d'érudition et de critique, on lit p. 355, vers 6,462 :

Conjectures superflues. Erreurs de MM. Massmann, Barrois, Cooper.

Et par sa grant chevalerie
Est sainte église *el mont florie*
Viers dame (le) Dieu l'espiritable.

Il est clair que *el mont florie*; signifie *florissante dans le monde*, mais ce sens si simple et si naturel a échappé à M. Massmann, qui a découvert dans ces mots une localité inconnue, le *Mont-Fleuri*. « *Durch seine grosse Ritterlichkeit uber beseht die Kirche zum BLUHENDE BERGE (el mont florie).* »

M. Barrois va plus loin. Dans un livre singulier, intitulé : *Éléments carolingiens*, Paris, 1846, in-4°, il fait, p. 87, dériver le mot *querquiel*, qui se trouve dans un document juridique de Lille au XIII^e siècle, du latin *quercus*, ou plutôt *quercus*, du wallon *quierquer*, attendu l'usage druidique de rendre la justice sous un chêne; et sur ce fragile fondement il conclut que le wallon est le gaulois septentrional ! Sans remonter aux druides, M. Barrois pouvait rappeler que de temps immémorial, ainsi que le dit J. de Guyse (t. XIII, p. 247), la coutume s'était établie dans le pays de Hainaut, toutes les fois qu'il se présentait des cas difficiles touchant une commune ou les nobles du pays, que les discussions, les plaids et les sentences fussent traités dans la place publique d'Hornus, *sous les chênes*. Le comte Baudouin VI ordonna qu'à l'avenir les affaires de ce genre seraient discutées dans son château de Mons, *superius in Monte*. Mais cela n'empêche point que *querquiel* ne vienne du latin *quaerere*. — Dans un de ses romans, intitulé le *Bourreau de Berne*, Fenimore Cooper a mis dans la bouche d'un de ses personnages un chant pastoral du pays de Vaux :

Lé, z'armaillé dei colombette
De bon matin se san léha,
Ha ! ah ! ha ! ah !
Liauba ! liauba, pro aria !

L'illustre romancier, linguiste médiocre, a pris des *colombes* pour des *vaches* et l'*aube* pour une de ces exclamations sans aucun sens qui entrent souvent dans le rythme chanté. *La Revue nouvelle*, t. XIV, 1^{er} avril 1847, Paris, in-8°, pp. 144-145.

attendaient. A son cri de *Berlaimont* ¹, il semblait que la victoire fût toujours prête. Trois ans se passèrent dans ces exercices guerriers, et la renommée de Gilles de Chin n'avait fait que s'accroître :

Moult est essauciez sez escus,
Par tout le mont est renomés,
Et de maintes dames amez,
Dont il n'estoit encor véus ².

Gilles avait pour compagnons deux jeunes gentilshommes de noble lignée, Charles de Frasne ³, fils d'un pair de Valenciennes, et Hovel ou Hoel de Quiévaing ⁴; mais son frère d'armes fut Gérard de Saint-Aubert, dit *Malfillastre* ou *Maufillastre*, fils de Gilles de Saint-Aubert, sénéchal de Hainaut (non pas boutillier, comme le dit Carpentier ⁵), et de Berthe de Bouchain. Ils pressentaient que leurs deux familles n'en feraient bientôt plus qu'une. Ces confraternités guerrières étaient, au reste, dans les mœurs des nations germaniques. Les Grecs nous en offrent aussi le modèle.

Charles de Frasne, Hoel de Quiévaing et Gérard de Saint-Aubert.

Gilles connut Gérard en allant à un tournoi à Maestricht, *en avauteire*, et la façon dont le poète décrit cette rencontre n'est pas dénuée de grâce.

¹ Vers 14, 678, 708, 950, 953, 966, 992, 1007, 1584, 1589, 1592, 1606, 4,432, 4,446, 4,520, 5006, 5046, 5,153, 5,456.

² Vers 392.

³ Noté sur le v. 409; Giselbert, p. 58; J. de Guyse, t. XII, p. 501; Carpentier, P. III, p. 593; notre I^{er} vol., p. 667.

⁴ Giselbert nomme, pp. 58, 84, 111, 175, un *Hoelus de Kauren*, dont il est fait, dans le J. de Guyse de M. de Fortia, un *Havel de Gaurain*, aujourd'hui *Gaurain-Ramecroix*, commune du canton de Leuze. Le texte de notre poème semble lever la difficulté. Voir la note sur le v. 417 et notre premier volume, pp. 620, 621, aux mots *Caveren* et *Chauxen*. Ainsi on ne peut arriver à l'interprétation exacte de certains noms que par des tâtonnements successifs.

⁵ P. II, p. 116. Le mot *boutillier* a été substitué mal à propos à celui de *sénéchal* dans la note sur le v. 451. Le Gérard Maufillastre qui intervint à un acte de l'an 1180 et dont la note parle, d'après Carpentier, n'était pas l'ami de Gilles de Chin, lequel, selon toute vraisemblance, vivait quelques années plus tôt.

La comtesse de Duras.

En passant avec son ami devant le château de Duras ¹, près de Saint-Trond, Gilles fut remarqué par une noble dame à peine âgée de dix-huit ans, et qui était l'épouse du seigneur du lieu. Cette dame avait déjà entendu parler des hauts faits de notre chevalier, et, en le voyant,

Gilles de Chin aime pour la première fois.

. une estincèle
Le point au cueur sous la mamèle,
Qui tout le cors li fait frémir,
Muer color et empaslr ².

Le commencement de cette passion est peint avec naïveté et d'une manière intéressante. La dame de Duras retient Gilles de Chin pour son chevalier au tournoi de Maestricht, et, comme *pleige* de leur mutuel engagement, elle lui envoie en secret, par une de ses demoiselles, une ceinture et une manche :

Gilles de Cyn tenoit la mance
Qu'on li avoit le jor donnée,
Et la çainture à or ouvrée;
A sa char nue l'a tost çainte ³.

Les comtes de Clèves et de Looz.

Protégé par ce double talisman, il échappe aux plus terribles coups; lui et Gérard de Saint-Aubert se distinguent autant par leur adresse et leur force que par leur courage. Le *quens* de Clèves et celui de Looz étaient parmi les tenants. Il y avait là aussi beaucoup de chevaliers du pays de Trèves qui s'acharnaient sur le comte de Duras. Gilles, se souvenant de la femme, court délivrer le mari, et gagne ainsi son amitié. Ne devait-il pas être l'*ami de la maison*, d'après une loi immuable et aussi ancienne que le monde?

¹ Duras, dit la table de J. de Guyse, t. 1^{er}, p. 247., *petite ville de Flandre!*

² Vers: 503.

³ Vers 641.

Le combat avait eu lieu aux portes de Maestricht. Rentrés dans la ville, Gilles et Gérard reçoivent la visite du comte de Duras, qu'ils retiennent à souper. Une bonne table était déjà un moyen de gouvernement et d'influence :

Li osteus resplent et esclaire,
Com s'il fust none ou miédís.
Bèles parolez et biaux dis
I font assés et grant déduit
Li ménestrel toute la nuit;
Li uns cante, l'autrez vièle,
Le tiers estive et calemèle;
Li quars dez aventurez conte ¹.

Banquet.

Conteurs.

Cette description a beaucoup d'analogie, pour les détails, avec celle-ci, tirée, entre mille, du *Chevalier à l'épée* :

Moult ot au chastel grant déduit
De dames et de chevaliers,
Et fu moult riches li mengiers
Que li sires fist atorer.
Mès je ne me voil demorer
A raconter quel li mès furent,
Mès assez mengièrent et burent.
Quant mengié orent à plenté
Et li doblier furent osté,
Cil léchéor dont molt i ot
Mostra chascuns ce que il sot.
Li uns atempre sa vièle,
Cil flaüste, cil chalemèle,
Et cil autres rechante et note
Ou à la harpe o à la rote;
Cil list romanz et cist dist fables ².

Romans et fabliaux.

¹ Vers 775.

² Vers remarquable. Les romans de longue haleine *se lisent*, on *dît* les fabliaux, dont le récit est plus court.

Cil chevalier juent à tables
 Et à eschès de l'autre part,
 O à la mine o à hasart ¹.

L'heure du repos venue, Gilles ne peut trouver le sommeil; toutes ses pensées s'adressent à la comtesse de Duras. Les sentiments qui l'agitent sont exprimés par le poète avec beaucoup de naturel et de vérité.

Princes qui assistent
 au tournoi de Maes-
 tricht.

Le lendemain, le tournoi recommence. Les comtes de Clèves, de Looz (ce nom s'écrit *Loos*, *Looz*, *Los*, *Loz*, et en flamand *Loen*), d'Hochstade ², de Salm ³, de Berg et d'Are, le duc de Louvain ou de Brabant, le duc de Limbourg, le comte de Namur, le comte de Juliers, le comte de Duras s'escriment bravement dans la mêlée.

Le comte de Duras.

A en juger par la chronologie, le comte de Duras, qui vivait à la fin du XI^e siècle, était Otton, issu de la maison des comtes de Looz, et qui épousa, selon Mantelius, Ode, fille et héritière de Giselbert de Duras, de la première maison des comtes de ce nom ⁴. Cet Otton devait exister encore en 1101, puisque Giselbert, souscrivant cette année un diplôme de l'empereur Henri III, se signe *Gislebertus, filius Ottonis comitis*.

Le comte d'Hochstade.

Le comte d'Hochstade, château jadis célèbre entre Caster et Grevenbruck, sur la rivière d'Erft, était ou Gérard I^{er}, vivant en 1074, ou Gérard II, sire de Wickerode, qui paraît dans un acte de l'an 1115 ⁵. N'oublions pas que Thiéri réunissait, en 1166, les comtés de Daelhem

¹ Legrand d'Aussy, *Fabliaux*, Paris, 1829, in-8°, t. I^{er}, *Appendice*, p. 11. Cf. *La poésie des troubadours*, par FRÉD. DIEZ, tr. par le baron Ferd. de Roisin, Paris, 1845, in-8°, pp. 46, 48, 49; ces passages sont relatifs aux fêtes de cour.

² Le comte d'Hochstade est celui qui, dans les *tournois de Chauvency*, est appelé *Hastat*, *Hastac*, et que l'éditeur n'a pas reconnu, vers 895, 4,258, et p. 2 du *Commentaire*.

³ Le savant Le Beuf s'est évidemment trompé en traduisant *Saumes en Ausay* (Salm en Alsace), par *Salmaise en Auxois*. *De l'état des sciences de 1031 à 1214*, Coll. Leber, t. XV, p. 26, note.

⁴ Mantelii *Hist. Lossensis*, pp. 56, 58.

⁵ *Mém. de l'Acad.*, t. VIII, *Suppl. à l'art de vérifier les dates*, p. 22; Butkens, *Troph.*, t. II, p. 520.

et d'Hochstade, et qu'en 1215, Lothaire joignait à ces comtés celui d'Are ¹.

Le comte de Looz devait être Arnoul II ². Il est, en outre, question d'un *comte de Vale* ou *Dale*, sur lequel la note du vers 871 offre une explication conjecturale, qui nous devient inutile depuis que nous avons rencontré des chartes où des comtes *de Dale*, en latin *de Valle*, sont mentionnés, et que ce nom s'est présenté à nous en compulsant avec un redoublement de soins les annales ³ de la Westphalie.

Les comtes de Looz et de Vale ou Dale.

Tous ces grands noms ne peuvent défendre ceux qui les portent contre Gilles de Chin et Gérard Malfillastre. Celui-ci, monté sur son bon rous-sin *Fauveil* ⁴, charge vigoureusement ses adversaires : Gilles enlève au

¹ *Mém. de l'Acad.*, t. VIII, pp. 23, 25, 40, 41, 43, etc., etc.; notes sur les vers 475, 865, 870, 871, etc.

² *L'Art de vérifier les dates*, éd. de Saint-Allais, in-8°, t. XIV, p. 256; notre 1^{er} vol., p. 708.

³ An. 1221. « *Robertus, dominus de Aisse, notum facit quod jurisdictionem sive justitiam COMITI DE VALLE ET DIEKIRKE, quam pater ejus ejusque antecessores pacifice possederunt, et universos proventus de eadem jurisdictione procedentes, Domino suo Waleramo, duci de Limborg et comiti de Luxemburg, communicaverit, ita ut medietatem proventuum inde provenientium ipse et haeredes ejus sint recepturi, alteram vero medietatem comes de Luxemburg ejusque haeredes sint habituri. Act. anno 1221, mense Decembri* » (se trouve en copie dans le *Recueil des chartes de Luxemb.*, de la *Chambre des Comptes*, t. 1^{er}, fol. 3 et verso). Indépendamment de cette pièce, nous lisons, dans l'histoire de Westphalie, que le comte Guillaume de *Dale*, fils du comte Otton et de Cunégonde de Bronckhorst, était, vers l'année 1302, gendre du comte Louis d'Arnsberg. J.-G. Seibertz, *Dipl. Familien Gesch. der alten Grafen von Westfalen*, Arnsberg, 1845, in-8°, p. 210. Le comte *Ludolfe de Dasle* (*Dale*) est témoin à une charte de l'an 1164, donnée par l'archevêque de Cologne Renaud. Haeblerlin, *Analecta medii aevi*, p. 201; J.-G. Seibertz, *Urkundenbuch zu Lands-und Rechtsgeschichte des Herzogthums Westfalen*, Arnsberg, 1809, in-8°, t. I, p. 70.

Un *Ludolfe de Dasle* est mentionné également avec *Gérard, comte d'Are*, dans une charte de l'an 1197, rapportée par Chr.-Jac. Kremer, *Akad. Beitr. zur Gulch-und Bergischen Geschichte*, Manheim, 1781, in-4°, t. III, *Urkund*, p. 65.

Les armoiries de la maison de Dale se voient dans l'*Historia comitatus Benthemensis* de Jung, tab. I, n° 4, *Cod. dipl.*, 55. Enfin un document plus explicite et plus complet est un mémoire récemment publié par M. E.-Z. Mooyer, sur les comtes de Dale, pp. 155-194, des *Westphalische provincial Blätter*, III^{es} Band, IV^{tes} Heft, Minden, 1846, in-8°. Cf. Van Spaen, Van Raet, Von Vogelskamp, Niesert, etc.

⁴ V. 847.

comte de Berg sa noble monture, appelée *Miserins* ou *Miserion*¹, qui partagea si longtemps ses propres dangers. Plus tard, il eut pour coursier *Chareçon*² ou *Charençon*; mais le souvenir de *Miserins* ne fut pas effacé.

¹ V. 954.

² Vers 4548. Fidèle à notre coutume, bonne ou mauvaise, de saisir toutes les occasions de compléter ou de rectifier nos recherches et nos idées antérieures, nous allons ajouter à la double liste des chevaux merveilleux et poétiques que nous avons insérée dans l'introduction au second volume de *Philippe Mouskés* (pp. cxi-cxxi) et dans celle du *Chevalier au Cygne* (cxiv-cxxx). Nous continuons de suivre l'ordre alphabétique. L'astérisque indique les noms déjà mentionnés.

Additions à nos listes des coursiers célèbres, merveilleux ou poétiques.

* **BABIECA.** Parmi les pièces en vers qui précèdent les quatre premières parties de *Don Quixotte*, de l'édition de Bruxelles, 1611, il y a un sonnet espagnol en dialogue entre *Babieca*, jument du Cid, et *Rossinante*, palefroi du chevalier de la Manche. Le *Bibliophile belge*, t. IV, p. 29, n° 71.

BAKHCHE (*éclair*), cheval de Rustem, dans le roman persan de Ferdousi. Cet auteur s'étend avec complaisance sur l'intelligence merveilleuse et la faculté surnaturelle de la parole donnée à ce coursier qui, protégeant le sommeil de son maître, tua un lion élané de la forêt pour le dévorer, trait qui rappelle le cheval de Graelent, dans un *lai de Marie de France*. Il s'échappa d'une rivière, et, affligé de ne pouvoir retrouver son maître, il se retira dans la forêt, sans se reposer jamais ni la nuit ni le jour. Il frappait la terre de ses pieds et hennissait si fortement qu'il fut entendu par tous les habitants du pays. Plusieurs, qui avaient espéré de le prendre, n'en purent jamais approcher. Il s'enfuyait dès qu'il apercevait quelqu'un, et il n'y avait plus moyen de s'en saisir. La tradition rapporte que chaque année ce cheval revenait près de la rivière le jour où il avait perdu son maître; ne le trouvant pas, il courait çà et là, creusait la terre de ses pieds et remplissait l'air de ses hennissements. A. Mazuy, *Trad. de l'Arioste*, t. I, p. 52. Panizzi, *Orlando*, London, 1850, t. I, p. 251, note.

* **BAYARD.** M. Panizzi croit que l'histoire de Bayard est d'origine bretonne; *Orlando*, t. I, p. 39. Bayard, dit M. Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal*, Paris, 1844, p. 75, avait la taille d'un cheval ordinaire, lorsqu'il ne portait qu'un des frères Aymon, et s'allongeait lorsqu'il les fallait porter tous quatre.

BLAUNCHARD, cheval de Launfal, dans la traduction du *lai de Marie de France*, par Thomas de Chestre.

* **BROIEFORT** ou **BEIFFROR.** Ce cheval d'Ogier donne lieu à plusieurs scènes touchantes, lorsque, après l'avoir perdu, Ogier le retrouve au fort de la bataille, et en est reconnu :

Mix le connut que nus vallès s'amie,

lorsque, plus tard, comme le cheval de Rustem, il sauve la vie à son maître endormi, qu'il réveille au moment où un grand péril le menace; lorsque, dans une vive allocution, Ogier sans secours et entouré de cent mille ennemis, déclare à Broiefort qu'en lui est sa seule espérance; ou lorsque, par ses piaffements et ses hennissements, le bon destrier répond à son maître, mieux qu'il ne l'eût pu faire par la parole; quand enfin resté seul avec ce fidèle compagnon dans une forteresse où tous ses gens ont été tués, Ogier prend soin de Broiefort comme de lui-même. *Journal des Savants*, août 1841, p. 482.

CALABRE. Nom que Jean d'Ennetierres donne au cheval de Jacques de Lalaing, dans le poëme qu'il a consacré à ce chevalier sans reproche, Tournay, 1655, in-8°, p. 69.

CHAREÇON ou plutôt **CHARENÇON.** Voir le texte de cette introduction.

* **CHEVILLARD.** Si Pierre de Provence et Maguelonne, sa mie, l'ont monté, Gauvain, dans les romans de la *Table Ronde*, Firouz-Schah et la princesse de Perse, dans les *Mille et une nuits*, ne se montrent pas moins hardis écuyers. Sur le * cheval de fust de Croppart, roi de Hongrie, on peut consulter A. Mazuy, *Traduction de l'Arioste*, t. I, p. 96.

Parmi les champions contre qui lutta Gilles de Chin, le riche comte

DAHIS. Voy. **HELWCH.**

DRAPÉ. On donne, à Aigues-Mortes, le nom de *lou Drapé* à un cheval fabuleux, qui, la terreur des enfants, les retient un peu sous l'aile de leurs parents et supplée à la négligence des mères. On assure que quand *lou Drapé* vient à passer, il ramasse sur son dos, les uns après les autres, tous les enfants égarés et que sa croupe, d'abord de proportion ordinaire, s'allonge au besoin jusqu'à contenir cinquante et cent enfants, qu'il emporte on ne sait où. J. Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal*, 1844, p. 182.

* **FAUVEL** de Chypre, et **LIARD** de Paris, chevaux du roi Richard, dans le poème anglais de ce nom :

Favell off Cypre, ne Lyard of Prys.

Robert de Brunne appelle *Phanuel* (*Chron.*, p. 175) un cheval dont il altère le nom réel :

*Sithen at Japhet was slayn Phanuel (Fauvel) his stede,
The Roumans telles gret pas ther of his douhty dede.*

Warton, *Hist. of english Poetry*, 1840, t. I, p. 164; voir *ibid.* la note de M. Frédéric Madden sur le mot *Fauvel*.

FAUVEL, cheval de Gérard de Saint-Aubert, dit *Malfillastre*. Voir le texte.

FREYFAXI, un des chevaux merveilleux de l'*Edda*.

GRINGALET ou * **GRINGOLETTE**. *Gringuljet mit den rothen ohren*, Gringalet aux oreilles rouges est le cheval de Gauvain, dans le Parcival de Wolfram d'Esschenbach. Le roman de Chrestien de Troie, *Erec et Enide*, offre ce passage :

Kex i vint le seneschax
.....
Prist le cheval et monta sus.....
Galopant sur le *Gringalet*.

Ce nom venait sans doute de ses formes délicates. Voir San Marte (Schulz), *die Arthur Sage*, Quedlinb. und Leipz., 1842, p. 512.

HELWCH. Un poulain fameux, nourri dans les tentes de Ryah, ayant fécondé la jument Helwch, l'arabe Jabis, le maître du poulain, dans un accès de jalousie, frappa avec fureur la jument pour détruire sa future portée; mais elle n'en conçut pas moins heureusement, et, au bout d'un an moins quelques jours, elle mit au monde un poulain parfait qu'on appela *Dahis* (qui est frappé). L'histoire de ce cheval est un long épisode du roman d'*Antar*. E.-J. De-lécluze, *Roland et la chevalerie*, Paris, 1845, t. II, pp. 524-560.

NOIR (cheval) de Dietrich von Bern ou de Théodoric, sur lequel une tradition prétendait qu'il était descendu vivant aux enfers. W. Grimm, *die Deutsche Heldensage*, Goett., 1829, in-8°, p. 38.

NOIR (cheval) du chasseur sauvage ou de la *Mesnie Hellequin*. La chronique anglo-saxonne, publiée par Gibson, contient sur cette croyance superstitieuse ce passage que nous n'avons pas encore vu cité; nous nous servons, comme de juste, de la traduction latine. En 1127, l'abbaye de Burch en Angleterre, avait été donnée par le roi à Henri de Poitou (*Heanricus de Peitowe*), prêtre contre qui la volonté de Dieu s'était manifestée plus d'une fois : *Non quisquam arbitretur nos verum non dicere, fuit enim probe cognitum per totam gentem, quod postquam is eo pervenisset, scilicet die dominica in qua cantatur Exurge quare O. D., statim visi sunt et auditi complures homines venantes. Venatores erant nigri et magni et deformes; et eorum canes nigri et oculos lati et immanes; equitabant etiam in nigris equis et nigris cervis. Hoc fuit visum in eo ipso ferarum saltu in oppido de Burch et in omnibus sylvis quae erant inter illud oppidum et Stanford: et monachi audierunt sonitum cornuum quae inflarunt illi noctu. Viri fide digni qui eos observabant noctu, dicebant arbitrari se*

Le comte de Nassau.

de Nassau ¹ le fêrit si durement qu'il l'abattit sur une bruyère. Mais bientôt il se releva et prit complètement sa revanche.

Il était temps que le tournoi finît. On conduisit notre chevalier à Maestricht, où les comtes d'Are et de Nassau, ses prisonniers, se rachetèrent moyennant 50 marcs chacun. Au récit sont mêlés des souvenirs d'Olivier et de Roland.

Avant de partir de la ville, ni lui ni Gérard de Saint-Aubert n'oublièrent leurs hôtes et les ménestrels ² : ils distribuèrent

Roncis et dras et palefrois ³.

Il leur resta cependant environ vingt chevaux de leurs prises et un butin considérable :

non pauciores fuisse quam viginta aut triginta qui cornua sonuerunt. — *Chronicon saxonicum*, Oxonii, 1692, in-4°, p. 252. Cf. notre premier vol., p. 798, au mot *Winendale*. Suivant M. de la Basse-Mouturie, la légende du *Chasseur éternel* est encore populaire dans le Luxembourg. *Itinéraire du Luxembourg germanique*, Luxemb., 1844, in-8°, pp. 415-418.

PHANUEL. Voyez FAUVEL.

VEGLIANTINO OU VIEILLANTIN, * VIELLANTIN. Panizzi, *Orlando*, t. II, p. 195.

Cette estime, cette espèce de culte pour certains coursiers se retrouve, nous le répétons, dans tous les temps et dans tous les lieux. Dans les inscriptions du Behistun (antique Médie), où l'on a cru reconnaître l'histoire de Darius, fils d'Hystaspes, on présume avoir lu : « Le roi Darius dit : je suis le roi Darius, roi des Perses. Ormazd me » donna ce royaume par le secours d'un cheval d'une excellente vertu. »

Un noble Gallo-Romain du midi de la France, nommé Datus, au VIII^e siècle, préférait son coursier à sa mère, qu'il laissait égorger par les Sarrasins. Cette horrible histoire est racontée en vers latins par Ermoldus Nigellus, *Carm.*, lib. 1, V, 95. Cf. Mary-Lafon, *Hist. polit. et litt. du midi de la France*, Paris, 1842, t. I, p. 568.

Pour finir, nous ne rapporterons plus que ce passage où Dietmar de Mersebourg décrit une coutume des Luitizen ou Wilzen : *equum, qui maximus inter alios habetur, et ut sacer ab his veneratur, super fixas in terram duorum cuspides hastilium inter se transmissorum, supplicii obsequio ducunt, et, praemissis sortibus, quibus id explicavere prius, per hunc quasi divinum denuo augurantur.*

Voilà bien des particularités sur un point auquel nous nous sommes longtemps arrêté. M. L.-Ph.-C. Van den Bergh ne s'en est cependant pas aperçu au mot *paarden* (chevaux) de son Dictionnaire mythologique (*Proeve van een kritisch woordenboek der nederduitsche Mythologie*, Utrecht, 1846, in-8°, pp. 181-186). Il est vrai que c'est une chose extraordinaire quand il cite un auteur qui a écrit en français.

¹ V. 987.

² V. 1026.

³ V. 1030.

XX chevaux ont de remanant,
 Il samblent estre marchéant
 Qui vont à foire ou au marcié¹.

En quittant Maestricht, ils se dirigent vers le château de Duras, où Gilles de Chin était rappelé malgré lui. La comtesse, qui ne l'avait pas oublié, s'était informée avec empressement du preux qui avait le *mieux fait* au tournoi, et son mari lui avait désigné un chevalier qui n'avait pas vingt ans et qui portait pour enseigne une manche de sa dame *bien acesmée et bien polie*². Il y a de l'adresse, et nous ajouterons même un instinct de la bonne comédie, à mettre dans la bouche d'un mari l'éloge de l'homme que sa femme aime en secret et à lui faire dire tout ce qui peut attiser cette tendresse naissante. Seulement il peut paraître singulier que le comte de Duras parle de Gilles de Chin comme d'un étranger, puisqu'il l'avait reçu dans son manoir et que lui-même l'était allé visiter à Maestricht.

Seconde visite au château de Duras.

A peine le comte a-t-il aperçu le varlet qui portait l'écu du chevalier, qu'il court à sa rencontre, s'empare de ce pavois rompu en mille endroits, et le montrant à la comtesse, lui dit :

Dame... esgardez chà,
 Veci l'escu au chevalier,
 Ne le tenés mie à lanier
 Qui teil escu fors d'estor porte³.

Gilles et monseigneur Gérard entrent bientôt dans la forteresse, où ils sont reçus à grand honneur. En revoyant la comtesse, le sire de Chin

Ne seit qu'il onques faire puisse,
 Près va sez cuers ne muert d'anguisse⁴.

¹ V. 1033.

² V. 1057.

³ V. 1094.

⁴ V. 1130.

Aveu.

La comtesse n'est pas moins agitée. L'aveu qu'ils se font mutuellement est plein de pudeur et de retenue. La dame de Duras cependant ne cache point l'état de son âme, mais elle recommande à son serviteur la discrétion la plus entière. Elle n'était pas de ces beautés qui, suivant l'originale expression de Bayle, *prennent un soin extrême d'être charmantes*. La nature avait fait tous les frais de ses grâces, quoiqu'elle y mêlât un peu de cette coquetterie que n'ignore aucune femme, pas même la plus novice.

Mœurs du temps. L'amour dans l'état de mariage.

Les romans de chevalerie sont, on le sait, remplis de semblables scènes, qui ne respirent pas toujours une moralité très-sévère. M. Fauriel¹ a parfaitement caractérisé ces liaisons moitié mystiques, moitié charnelles. Les convenances du mariage féodal plaçaient les intérêts avant les affections. Les femmes, soumises à de rudes maîtres, reléguées au fond de sombres castels, condamnées à l'ennui et au désœuvrement, en subissaient les conséquences inévitables. Le joug légal qui pesait sur elles, rendait plus séduisantes ces adorations secrètes, ces hommages de la galanterie et du dévouement, qui répondaient aux besoins les plus intimes de leur cœur. Elles étaient (quel attrait!) à la fois chastes et presque coupables; la vertu pouvait se livrer avec sécurité à des faiblesses en quelque sorte permises par l'opinion et qu'elle érigeait même en actions louables; l'épouse obéissante et captive recouvrait sa liberté, elle commandait à son tour. Quoi de plus flatteur, en outre, pour la vanité et même pour la tendresse, que d'exercer un empire absolu sur des hommes que tous les autres admiraient ou redoutaient, d'amollir

¹ Fauriel, *Hist. de la poésie provençale*, Paris, 1846, t. I^{er}, pp. 479 et suiv. Raynouard, *Choix de poésies orig. des troubadours*, Paris, 1817, in-8°, t. II, pp. v, vii et suiv., xxiii, ciii-cxxiv; *Annuaire de la bibl. royale*, 1841, pp. ii, 135-152; 1842, pp. 195-198; C. Frh. Von Aretin, *Ausprüche der Minngerichte*, Munchen, 1803, in-8°, pp. 61, 117, etc.; *Essai sur les cours d'amour*, par FRÉD. DIEZ, trad. par le baron FÉRD. DE ROISIN, Paris, 1842, in-8°, pp. 77 et suiv.; Éd. Brinckmeier, *Die provenzalischen Troubadours*, Halle, 1844, in-8°, pp. 47 et suiv.; le baron E. van Bommel, *De la langue et de la poésie provençales*, Brux., 1846, in-18, pp. 213-223, etc.

des cœurs de fer, de soumettre des natures indomptées et terribles?

Les tournois étaient principalement des occasions d'intrigues amoureuses; les femmes y paraissaient dans toute leur beauté et leur coquetterie; les hommes y déployaient bonne mine, adresse, vigueur, courage. Les premières ambitionnaient naturellement les hommages des chevaliers vainqueurs, et les démonstrations qu'autorisait l'usage cachaient souvent des relations plus étroites qu'il n'aurait pas légitimées :

O! resgardez à quel escil,
Dames, cis chevalier se mêtent
Terres et cors pour vos endètent
Et or sont en péril de mort.

.
Tout est por vos amours conquerre ¹.

Ce fut aussi dans une passe d'armes qu'un autre chevalier du Hainaut, l'aimable et naïf Jacquet de Lalaing, que nous aimons à citer, attira l'attention de deux grandes dames, les duchesses d'Orléans et de Calabre ², divisées par la jalousie dès le premier instant, et dont l'une lui envoya une guimpe garnie de perles et bordée d'une franche d'or; l'autre une manche éblouissante de pierreries ³, ce qui ressemble au présent fait par la comtesse de Duras à Gilles de Chin ⁴.

Encore Jacques de Lalaing.

Malgré la tolérance avec laquelle on souffrait ces amours, quand elles étaient discrètes et contenues, il arrivait quelquefois que des maris peu faciles et peu endurants s'irritaient d'une galanterie dont ils soupçonnaient l'innocence et qu'ils s'en vengeaient d'une manière éclatante:

Le comte de Hollande et celui de Clermont.

¹ J. Bretex, *Les tournois de Chauvency*, Valenc., 1835, in-8°, pp. 52-53.

² C'est à cause de cette duchesse que le cheval de joute de Gilles de Chin est appelé *Calabre* par d'Ennetières.

³ Sur ces manches qui meublent plusieurs écus d'armes, voir Menestrier, *Origine des orn. extr. des armoiries*, p. 403.

⁴ *Hist. du bon chev. messire Jacques de Lalaing*, p. 45.

« En l'an mil ij^e xxxiiij, raconte une vieille chronique ¹, s'en allèrent
» ledit Florens, comte de Hollande, et le duc de Clèves, son cousin, et
» plusieurs autres seigneurs des Allemaignes, à un tournoy à Cleremont,
» lequel tournoy le comte de Cleremont avoit fait cryer à la requeste et
» par le conseil de sa femme, car sa femme amoit très-parfaitement le
» comte de Hollande, non obstant qu'elle ne l'eust oncques veu, mais
» pour ce qu'elle avoit beaucoup oy dire de sa vaillance, car à toutes
» cours et tournois souloit-il gagner le prix, et pour ce fist la dame de
» Cleremont tenir court à tournoy à Cleremont, afin que le comte de
» Hollande y venist et qu'elle peust le veoir; et le comte de Hollande,
» qui pas ne sçavoit que la dame de Cleremont l'amoit si fort, y alla,
» et quant il vint et fu sur les rens, là où les seigneurs joustoient et
» tournoyoient, ladite dame demandoit souventes fois lequel est le
» comte de Hollande, et tant que on luy dist : — Dame, c'est celuy qui
» si vaillamment arme d'or à un lion de geulle. — Esse cely le comte
» de Hollande, dist la dame? — ils respondirent : Oyl. — Le comte de
» Cleremont incontinent dist à sa femme en grant yre : — Dame,
» celuy que vous verriés si volentiers en vie, verrés-vous avant qu'il
» soit vespre mort. — Quant la dame vyst ce, elle estoit moult per-
» plexe et dollente, et l'eust volentiers seigniffié et fait sçavoir au
» comte de Hollande, mais elle ne le peult secrètement faire, et aussy
» le comte de Cleremont s'en alla hastivement sur les rens, à tout
» beaucoup de gens armés et tua soubdainement le comte de Hollande.
» Et quant le comte de Clèves, son cousin, le sceult, il se mist hastive-
» ment sur les rens, et en revengance de son dit cousin, tua tout à cop
» sur le meismes lieu et de sa main ledit comte de Cleremont, et en-
» chassa tous les Francois hors des rens, et tua tous ceulx qui à temps
» ne s'enfuirent. Et ainsi s'en party ceste gent ès tournoy à grant envie
» et tristesse, lequel estoit encommenchié en grant joie et liesse; et

¹ *Bull. de la Commiss. royale d'histoire*, t. XII, p. 258.

» ladite dame de Cleremont en prinst une grande maladie, telle qu'elle
 » n'en menga onques pain après ledit fait eschu, pour ce qu'il sembloit
 » qu'elle avoit esté cause et coupable de la mort dudit comte de Hol-
 » lande, et mouru bien en brief. »

Le comte de Duras paraît avoir été de composition plus facile; cependant l'on se défiait de lui et l'on cherchait à lui dérober la connaissance de la vassalité amoureuse qui rendait Gilles de Chin l'homme lige de la comtesse; car l'amour aussi avait pris les formes de la féodalité. Ces précautions, ces craintes, ces mystères n'étaient, au fond, qu'un charme de plus.

En quittant de nouveau le château de Duras, notre chevalier offrit à sa dame un anneau d'or :

« Enseignez sont de notre amour;
 Pour cele foi que je vous doi,
 Ne manderés, se l'anel voi,
 Nule coze que je ne face...¹ »

Restée seule, la comtesse se retira dans son appartement pour mieux se livrer à ses regrets. Pendant que sa pensée errait en liberté, ses regards tombèrent sur les bords d'une courtine ornée d'écussons. Il y en avait un de vair à trois fasces² de gueules. Ces armes lui parurent riches et belles, et elle résolut de faire fabriquer à Gand, ville renommée pour cette espèce d'industrie, un harnais ainsi armorié. Telle est, suivant le poète, l'origine des armes nouvelles de Chin et de Berlaimont³, qui

La comtesse change les armoiries de Gilles de Chin et lui donne celles qui ornent encore l'écusson des Berlaimont.

¹ V. 4206.

² Le texte dit *bases*, mais il est évident que, dans cette rencontre, ce mot a le sens de *fasces*. Cf. vers 5, 428.

³ Christyn met une différence entre l'écusson de Berlaimont et celui de Chin, en ajoutant au second un franc canton d'argent, qui peut, en définitive, être considéré comme une simple brisure. *Jurisprud. heroïca*, I, 499, et (H. Delmotte), planche 1^{re}, nos 1 et 2, des *Rech. hist. sur Gilles, seigneur de Chin*.

antérieurement étaient, comme on l'a vu, d'or à un lion d'azur. Nous avons déjà eu occasion de remarquer que de pareils changements n'étaient pas inusités à cette époque. De toutes manières, le récit de François de l'Allouette doit être relégué parmi les fables¹.

Ne confondons pas, au surplus, les sires de Berlaimont, dans le canton d'Avesnes, avec la famille patricienne de Berlaimont, qui portait d'azur à la bande d'argent chargée de trois aigles de sable².

Tournoi de Trazegnies. Les tournois, en ce temps-là, se succédaient presque sans interrup-

Fable rapportée par l'Allouette.

¹ *Hist. et descript. géneal. de la maison de Coucy*, liv. II, chap. VII : « Environ l'an 1080, au temps du roy Phelippe, premier fils de Henri, petit-fils de Hue Capet, les Turcs commencent à se montrer, et lors Solyman, frère de leur roy, ayant prins l'Arménie, la Palestine, Capadoce et la cité d'Antioche, courant sus aux chrestiens qui alloient en pèlerinage en Jérusalem, et commençant de faire beaucoup d'outrages et usurpations sur la chrestienté : ces trois frères, poussés d'un saint zèle et magnanimité de courage, firent entreprise d'aller combattre cet ennemy public, amenèrent à leur ayde grand nombre de bons chevaliers, et aucuns de leurs parents et alliez, entre autres le sieur de *Berlemont*, beau-frère dudit de Marle, les sieurs de Longueval, de Chastillon, de Torsi et de *Chin*. Leur voyage fut si heureux et Dieu favorisa tellement leur entreprise, qu'estant passez la mer, ils ne trouvèrent force quelconque dont ils ne vinsent à bout : et autant de Sarasins qu'ils rencontrèrent en armes, ils les défirent : dont le soudan se trouvant estonné et surprins comme de chose non espérée, assembla en toute diligence son armée et adonc se serrèrent et mirent en ordre par le commandement dudit de Marle, qui estoit chef des troupes françoises. Et comme chacun cuida prendre et vestir sa cotte d'armes, et ne se pouvant recouvrer à propos, pour ce qu'elles estoient dedans les paniers, qui estoient retirez et écartez au bagage desdits de Marle, de Coucy et Vervins, coupèrent leurs manteaux qui estoient d'escarlate fourrez de pavez de vair : et en distribuèrent des pièces aux autres seigneurs, qui les percèrent, mirent la teste dedans, et si en firent des bannières; et soudain que ledit de Marle les eut disposez, animez et encouragez au combat, ils saillirent si furieusement sur leurs ennemis (qui estoient dix contre un) qu'ils les renversèrent, tuèrent et déconfirent tous : et s'y prindrent prisonniers le soudan et le roy de Turquie, son frère, dont ils tirèrent cent mil besans d'or, sans les fraiz de leur voyage, qu'ils parachevèrent jusques en ladite ville de Jérusalem, dont ils retournèrent tous en grande allégresse en leurs maisons, pleins d'honneurs et de gloire d'aussi heureuse et triumpante victoire, dont, pour éternelle mémoire, ils conclurent et résolurent de n'avoir porté jamais autres armes que des métaux et couleurs qui se rencontrèrent esdites pièces de drap vermeil et de vair, selon la devise qui en fut faicte par le héraut et roy d'armes de Hongrie, comme il at esté veu cy-dessus. » Cf. Christyn, *Jurispr. her.*, t. I, pp. 199-200 (H. Delmotte), pp. 53-54.

² Carpentier, P. III, p. 219.

tion. Le noble sire de Trazegnies venait d'en annoncer un dans sa terre ¹, qui fut témoin de tant de faits chevaleresques, et qui, depuis sept siècles environ, est possédée par les héritiers et les descendants de la race illustre qui d'abord la posséda. Gilles de Chin y vint avec sa nouvelle armure et vainquit le comte d'Hochstade. Charles de Frasne, qui ne le reconnaissait pas sous son déguisement, le croyait pris ou mort, mais bientôt il put s'assurer qu'il était plein de vie en voyant un chevalier s'attaquer avec impétuosité au duc de Brabant, au cri si redouté de *Berlaimont!* On pense bien que ce fut encore Gilles de Chin qui remporta le prix de la joute.

Mais ces exercices profanes ne pouvaient suffire à un guerrier de ce mérite. Le Sauveur lui apparut et lui remontra toutes les souffrances de sa passion. Le lendemain, en s'éveillant, il trouva sur son lit des lettres tombées du ciel, lettres qu'il était incapable de lire, en preux chevalier qu'il était, mais qu'il donna à déchiffrer à un prêtre qui

Vision de Gilles de Chin.
Lettres venues du
ciel.

Li a dit que Jéhsuscris,
Si com tiesmoing li escriis,
« Par ses lettrez vous prie et mande,
E aprez chou si vous commande
La crois à prendre sans targier ². »

Les lettres venues d'en haut n'étaient pas rares dans ce bon temps. En 755, saint Pierre écrit à Pepin-le-Bref ³. Une lettre envoyée du ciel à Plectrude, femme de Pepin de Herstal, fut l'origine de la fondation de l'abbaye de Saint-Hubert ⁴.

¹ Voir la note sur le vers 1409, notre tome I^{er}, pp. 780, 781, et Le Mayeur, *La gloire belg.*, t. I, p. 301.

² V. 1771.

³ Fleury, *Hist. eccl.*, l. XLIII, n° 17.

⁴ *Cantator. S^{us} Huberti*, t. VII de notre Coll., pp. 233, 234.

Gilles prend la croix.

Gilles se met en devoir d'obéir. Bientôt la nouvelle se répand qu'il s'est croisé :

Le pays met en grant effrois,
Tout si ami en sont dolent ¹.

Mais l'affliction de la comtesse de Duras surpasse toutes les autres. Gilles de Chin, lui-même, ne peut se résoudre à partir sans lui faire ses adieux. La dame n'acquiesce qu'à grande peine à la résolution de son amant; elle lui accorde enfin le congé qu'il demande, à condition qu'il n'aura pas d'autre amie qu'elle jusqu'à son retour, ce que Gilles promet sans difficulté.

Le comte de Duras, qui était allé fort à propos à la chasse pendant ces pourparlers, ne fut pas moins contristé que sa femme du départ du sire de Chin, et, en vrai mari, employa ses raisons les plus solides pour le faire changer de dessein. N'ayant pas réussi, il lui donna son meilleur cheval. De son côté, la comtesse lui glissa en cachette une écharpe ornée de bijoux et cent besans :

. . . . puis le baisa.
Au départir cascuns plora ².

Ses exploits en terre sarrasine.

A peine a-t-il mis le pied sur la terre sarrasine qu'il fait sentir aux mécréants ³ la trempe de son épée. Il va offrir au saint Sépulcre les prémises de sa victoire, et, en s'acquittant de ce soin pieux, n'échappe pas à l'attention de la reine de Jérusalem, qui engage le roi, son

¹ V. 1828.

² V. 2085.

³ Ici se rencontre le mot *esquerant* ou *escarrant*, qui vient probablement, ainsi que nous le disons plus loin, note sur les vers 2,150 et 4,160, de la même source que les mots de la basse latinité *scara*, *schera* : *Et die tertio soldanus et Corradinus miserunt Sarracenos intraturos Damiatam, qui sortiti fecerunt tres scheras inter se.* Murator., t. VIII, col. 1102; Du Cange, *Gloss.*, voc. *scara*; Raynouard, *Lexique roman*, t. III, p. 144, au mot *esqueira*.

mari, à prendre Gilles de Chin à leur service. Celui-ci justifie pleinement cette faveur en faisant bonne guerre aux Turcs. Tous ces exploits achèvent de tourner la tête de la reine; elle le met à peu près à la même épreuve que la dame des Belles-Cousines met Jehan de Saintré, quoiqu'avec infiniment moins de délicatesse et d'esprit; mais Gilles veut rester fidèle à la comtesse de Duras, et, soit pour s'affermir dans cette résolution, soit par tout autre motif, il va en pèlerinage au Jourdain,

La reine de Jérusalem.

A flun où Dix baptisiez fu ¹.

C'est dans cette occasion qu'il a pour adversaire un lion qui avait dépeuplé la contrée. Le sultan du désert, le chérif au poil fauve, comme disent les Arabes, ne lui résiste pas ². Cet épisode du roman rappelle le passage cité de Giselbert. Bientôt après, notre chevalier, ainsi qu'il appartenait à un preux, surtout dans le pays des monstres et des prodiges, triomphe d'un géant :

Victoire remportée sur un lion et un géant.

Grans XV piés avoit de lonc ³.

Une des épitaphes recueillies par le chanoine de Tournay, P.-M. de Calonne Baufaict, épitaphe la moins récente, quoique faite après coup, ainsi que toutes les autres que nous avons indiquées, porte ce qui suit : « L'an mil cent et XXXVII, iij^e jour devant le my-aoust, trespassa messire Gille de Chin, ly boins chers (*chevaliers?*), qui fut tué d'une lance,

¹ V. 2708.

² Le fait d'avoir tué un lion a suffi pour qu'un individu devint, en Afrique, chef de tribu ou cheik. J. Drummond Hay, *le Maroc*, trad. de M. L. Sw. Belloc, ch. XXII.

³ Vers 3076. Le vieux poète romain Lucilius donne une taille beaucoup plus grande à Polyphème dans ces vers : qu'on prendrait pour ceux d'un *trouvère* latin d'une époque analogue à celle où vécut l'auteur de Gilles de Chin, c'est-à-dire au *moyen âge* de Rome païenne :

*Polyphemu' ducentos
Cyclops longus pedes et porro huic maju' bacillum,
Quam malus navi in corbita maximus ulla.*

» et est cins (*cius*) qui tua le gayant ¹. » Quelque temps après avoir rompu ses engagements avec le roi de Jérusalem, pour s'éloigner principalement de la reine, que sa vertu irrite ² et qui s'en venge avec une odieuse perfidie, il tue un serpent ou dragon en lutte contre un lion qu'il délivre, et qui, avec cet instinct dont l'a doué le moyen âge ³, le suit dorénavant comme un animal apprivoisé. On croit voir l'Androclès des anciens, ou plutôt, puisqu'il s'agit d'une *saga* du moyen âge, le *Chevalier au lion* ⁴ :

Gilles triomphe d'un
énorme reptile. —
Lion familier.

Après Gillon li lions vait
Moult grant sanlant d'amer li fait,

¹ (H. Delmotte), *Recherches*, etc., p. 14.

² La reine, poussée à bout par les refus du pudique Gilles de Chin, lui adresse les reproches les plus scandaleux, v. 3527.

Elle l'accuse d'une certaine hérésie dont nous n'oserions écrire le nom et agit, à peu de chose près, comme la dame d'une chanson de Quesnes de Béthune (P. Paris, le *Romancero français*, p. 108) :

Analogie de la reine de
Jérusalem et d'une
dame mise en scène
par Quesnes de Bé-
thune.

Quant la dame s'oï si ramposner
Vergoigne en ot; si dit par félonnie :
« Por Dieu, vassal, j'el dis por vous gaber,
» Cuidiés-vous dont qu'à certes le vos die ?
» Certes nenil; ne me vint en penser
» Qu'onques nul jor je vos deignasse amer ;
» Que vos avés, par Dieu, meilleur envie
» D'un bel valet baisier et accoler. »

La reine de Jérusalem tient absolument le même langage. Quant au nom d'*hérétiques*, il s'appliquait pareillement à ces *non-conformists* dont il est parlé dans le glossaire de Du Cange, au mot *Bulgari*, et dans le curieux ouvrage que M. Francisque Michel vient de publier sur l'*Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne*, Paris, Franck, 1847, in-8°, t. I, pp. 252 et suiv.

³ Le lion des romans de chevalerie étoit de si franche nature et de si haulte que s'il trouvoit filz de roy, de loyal père et de loyalle mère, jà nul mal ne lui fesoit. (*Lancelot du Lac*, P. II, fol. 127). Il en étoit de même d'un héros.

⁴ Le *Chevalier au lion* de Chrestien de Troie, d'après un manuscrit du XIII^e siècle de la Bibl. roy. de Paris, n° 4891, suppl. fr. 210, MS. du Fay, est inséré, P. I, pp. 153-160, et P. II, pp. 161-214, de *The Mabinogion* publié par lady Charlotte Guest, Lond., Longman, 1840, in-8°. M. Adelb. Keller a fait imprimer, en 1841, à Tübingue : *Li romans dou Chevalier au Léon. Bruchstücke aus einer vaticanische Handsch.*, in-8° de 20 pp.

Car il ne sot tant cevaucher
Que cil ne soit à son estrier ¹.

Deux de ces exploits paraissent des rédactions différentes du haut fait rapporté par Giselbert; le troisième, la défaite du géant, s'y rapporte peut-être aussi, quoiqu'on puisse autrement l'interpréter. La légende poétique aura puissamment contribué à répandre la fable qui unit à la procession solennelle de Mons le souvenir de Gilles de Chin. Ce ne serait pas la première fois qu'un roman, fondé sur quelques traditions historiques altérées, serait devenu de l'histoire. Comme ce sujet lui-même a une connexion intime avec la connaissance de nos mœurs, de nos coutumes et de nos croyances populaires, on nous excusera de le traiter avec une certaine étendue et d'interrompre ainsi l'analyse que nous avons commencée. Il nous est impossible d'observer cette élégante symétrie de proportions qu'on a le droit de prescrire dans les ouvrages d'art.

On sait généralement que chaque année, à Mons, le jour de la Trinité, où se célèbre la fête patronale de la ville, appelée, dans le langage du pays, *ducasse* ² ou *kermesse* ³, a lieu une procession solennelle qui se termine à midi par le *lum'çon* ⁴. Procession de Mons.

Un portefaix, masqué en saint George, frappe d'une lourde pique un dragon d'osier qui riposte à grands coups de queue; des hommes sauvages et des diables sont les auxiliaires du dragon; des cavaliers, portant eux-mêmes leur cheval de carton à la ceinture, représentent la suite du saint qui continue de s'escrimer, pendant que le carillon du château, la mousqueterie des *canonniers-bourgeois* (dernier reste des serments) et une musique, qui joue l'air montois par excellence ⁵, font un

¹ V. 3767.

² *Dédicace*.

³ *Kerkmis*.

⁴ *Limaçon*, évolutions circulaires, parade, etc.

⁵ Le *doudou*; M. Delmotte en a fait graver la musique dans sa brochure.

vacarme harmonieux. A une heure, le bourgmestre, du haut du perron de la chapelle Saint-George, donne le signal de la cessation du spectacle, et le dragon du XII^e siècle, dit M. Paridaens, meurt au XIX^e d'un coup de pistolet ¹!

Nous laissons à MM. L. Brouta, Ad. Mathieu, etc., le soin de compléter la description de ce duel, que l'on considère aujourd'hui comme

¹ *Mons sous les rapports historique, statistique, etc.*, Mons, 1819, in-12, p. 266; (H. Delmotte), *Recherches*, pp. 51-55. La description suivante, quoique ridiculement écrite, contient des détails qu'on ne trouve pas ailleurs :

Préface de la lettre aux alacoquistes de M. Le Plat, pp. x-xii.

« La procession de Mons se faisait le jour de la Trinité, auquel se célébrait la dédicace de cette ville. Samedi la veille, dès le matin, on voyait courir par les rues une troupe de garnements déguisés en mascarades, que l'on appelait chiens-chiens (*Chîns-Chîns*), propres à amuser ou à inquiéter les passants. A une heure et demie sortait en corps le respectable magistrat de la ville de Mons, suivi du fameux dragon, autour duquel se rassemblait la belle meute aboyante (*sic*) une chanson sans rime : *c'est le (l') doudou, c'est le (l') maman (mama), c'est la (l') poupée saint George qui va* : après quoi, ils criaient je ne sais quoi et demandaient aux enfants s'ils aimaient leurs père et mère, et, dans cette joyeuse posture, ils faisaient le tour de la ville.

» Le lendemain, dès le matin, à 4 heures, sortait de l'église de Sainte-Waudru la belle procession, qui faisait un tour de deux lieues hors de la ville, dans l'ordre suivant : les enfants trouvés, orphelins, orphelines en faisaient l'ouverture, puis suivaient les couvents d'hommes : tous filaient sur deux lignes, chaque corps portant les reliques de son patron. Le chef de Sainte-Waudru était porté aussi, mais son corps était traîné par un chariot attelé de six chevaux de brasseur (on tient par tradition que d'autres chevaux ne sauraient passer outre un certain endroit); puis l'on voyait marcher les vénérables dames chanoinesses, déployant toute la gravité de leur état. Une d'entre elles qu'on nommait la bâtonnière, armée de pied en cap, chargée de brillants et de fleurs, étalait en même temps et ses grâces et les richesses de son noble chapitre. Elle précédait les autres escortées des officiers du chapitre. Ce beau cortège de femmes était suivi de Messieurs du grand magistrat de cette ville. Un char de triomphe précédait la bête rare de Mons qui paraissait enfin avec son ennemi vainqueur *Giles de Chien* (*), monté sur une charidelle, avec une lance à la main, un casque de fer sur la tête, prêt à combattre le terrible animal montois. Cette plaisante momerie était terminée par la belle meute de chiens dont nous avons parlé plus haut et nombre de compagnies bourgeoises qui faisaient vivre les vitriers en mousquetant les vitres. Vers les 9 heures du matin, la procession rentre : mais vous sentez bien qu'une marche de 5 heures doit exciter l'appétit de ces bonnes gens, qui ont soin de se rafraîchir en chemin et de s'emplier d'une certaine liqueur qu'ils nomment *chenique* (genièvre); après tout, s'ils s'enivrent, c'est en l'honneur de saint George, et ce n'est pas là un crime.

» A 11 heures et demie du même jour, se donnait sur la Grande Place le fameux et terrible combat entre *Giles de Chien* ² et la grosse bête. Ce combat durait pendant l'espace d'une heure entière : vous pouvez juger combien cet intéressant spectacle attirait de spectateurs, et vous sentez bien que les Montois aiment à voir les belles choses, car c'est une nation curieuse. »

(*) Lisez *saint George*.

(**) Id.

une représentation plus ou moins défigurée de la victoire de Gilles de Chin ¹.

Nous avons demandé dans un de nos précédents volumes, pourquoi saint George avait été substitué à ce chevalier ²; nous aurions dû rechercher plutôt pourquoi Gilles de Chin avait remplacé saint George. C'est ce que nous allons essayer ici. Nous prions le lecteur de nous excuser si, pour conserver la chaîne des idées, nous lui rappelons des choses qu'il sait mieux que nous. Les citations et les notes, bien que longues et nombreuses, ne sont pas un vain étalage, mais une garantie pour le public et un moyen de se prononcer en connaissance de cause, moyen toujours nécessaire dans ces sortes de recherches.

Le dragon ou serpent apparaît, dès la plus haute antiquité, dans toutes les mythologies; tantôt il est l'incarnation du mauvais principe, comme dans les religions de l'Orient, et plus tard, dans le christianisme, tantôt c'est un génie conservateur, un symbole de perspicacité, de vigilance et de protection, comme chez les nations d'origine germanique;

Emblème du serpent ou dragon.

¹ On a publié à Mons, chez Hoyois-Derely, deux brochures in-12 intitulées : *Morceaux choisis sur la hermesse de Mons, par divers auteurs*, et dont l'une date de l'année 1854. Celle-ci, ornée d'une gravure sur bois représentant saint George qui terrasse le dragon, contient : 1° le *lumçon* (25 pp.), par M. Ad. Mathieu, *Chant lyrique, pindarique et dithyrambique*, avec une préface en prose (le tout réimprimé, en 1855, dans les *Passe-temps poétiques*, gr. in-8°, pp. 214-236, ainsi que dans l'*Olla podrida* du même auteur, pp. 197 et suiv.); 2° *El doudou ein si plat montois qué ç'n'érié d'el dire* (6 pp.), par M. H. Delmotte; 3° *Cantique spirituel, en forme de complainte sur l'aventure étonnante, merveilleuse, prodigieuse, incroyable, et pourtant véritable, du combat de monseigneur GILLES DE CHIN contre un dragon énorme, monstrueux, et même assez gros, qui désolait le territoire du village de Wasmes; et de l'incomparable victoire que cet invincible chevalier, qui n'était pas manchot, remporta, par la force de son bras, sur ce furieux animal féroce, l'an de grâce de Notre-Seigneur J.-C. 1133, le 31 Novembre, à 5 heures du matin* (12 pp.), par MM. Caremelle et Delmotte.

L'autre brochure, sans planche, contient : 1° le *Lumçon*, avec sa préface intitulée : *Praemium (prooemium)*, 16 pp.; 2° le *Cantique spirituel* (12 pp.); 3° la *GILIADE, poème héroï-comique en deux chants, par Luc Duroc (L. Brouta)* (10 pp.); 4° *El doudou* (6 pp.); Cf. F. Paridaens, *Mons*, pp. 262-266; l'*Hermite en Belgique*, Brux., 1827, in-12, t. II, p. 15.

² Introd. au II^e vol. de Ph. Mouskés, p. cXLVII.

tantôt il se montre avec un caractère mixte, et c'est de cette manière que nous le dépeignent les fictions allégoriques des Grecs et des Romains. Dans quelques occasions enfin, il se lie, sous cette double forme, à des mystères cosmogoniques ¹ et des phénomènes célestes, car si Dupuis a trop accordé à l'astronomie et aux sciences naturelles, pour expliquer les anciens mythes, on n'a pas moins tort aujourd'hui de les exclure entièrement. L'abus ne doit pas faire proscrire l'usage raisonnable.

L'emblème du serpent d'Ève a pu être emprunté par Moïse à l'Égypte, qui le tenait de l'Inde et de la Perse. En effet, les Égyptiens représentaient sous la figure d'un serpent Apophis, la divinité malfaisante, l'adversaire d'Horus; celui-ci était représenté perçant Apophis d'une lance, de même que l'archange saint Michel perce le démon. Dans la religion indienne, le serpent Secha ou Vasouki et l'arbre Calpravikchau jouent exactement le même rôle que le reptile tentateur et l'arbre de la science du bien et du mal ². Les richesses qui perdent les hommes, sont sous la garde de dragons ou serpents. Les Indiens ont un roi des serpents (Sancha-Naya) qui dispense la fortune aux mortels suivant son caprice ³.

Les peuples qui vivent au pied de l'Atlas font du terrible simoun, un dragon à l'haleine enflammée.

Le serpent Python, l'Hydre de Lerne, le dragon des Hespérides, celui de la Toison d'or, le Céto ou Cétos d'Andromède et d'Hésione, etc., sont des imitations grecques de mythes orientaux, ou plutôt une transfiguration nationale d'une croyance commune.

Le dragon était un gardien vigilant, et pour cette raison on a fait

¹ J.-B. Vico, *Principe de la philosophie de la science*, trad. de J. Michelet, Paris, 1827, in-8°, p. 390.

² L.-F. Alfred Maury, *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge*, Paris, 1843, in-8°, pp. 151-154.

³ *Edda Saemundar*, Haunia, 1818, in-4°, t. III, p. 354.

dérivé le mot *δράκων* de *δραω*, regarder ¹. C'est également sa fonction ordinaire chez les peuples germains, scandinaves et celtes, quoique Bilderdyk lui attribue une autre étymologie : *dra-en*, se traîner, ramper ².

Si parmi ces races, le dragon est souvent un signe protecteur, soit pour les individus, soit pour les armées ou les nations, s'il figure en cette qualité sur les étendards, les boucliers, les casques, les blasons et devises ³, même sur les édifices, et devient un attribut de la puissance souveraine ⁴, souvent aussi sa vigilance est employée dans un intérêt avare et jaloux, pour rendre inaccessibles d'enviables trésors, pour faire obstacle au courage et à l'héroïsme : témoin les combats des héros Niebelung, Siegfried ou Sigurd, de Dietrich von Bern ⁵ et de l'anglo-saxon

¹ Parisot, partie *mythologie* de la *Biogr. univ.*, Paris, 1852, in-8°, aux mots *Andromède*, *Céto*, *Cétos*, *Dracon*, *Hespérides*. Voy. Martial : XII, 53 :

*Largiris nihil incubans gazae
Ut magnus draco quem canunt poetae
Custodem scythici fuisse luci.*

² *Verklarende geschlachtenlijst der naamwoorden*, t. I, p. 160:

³ P. Pailliot, *La vraie et parfaite science des armoiries*, Paris, 1661, in-fol. pp. 261-262; C.-F. Menestrier, *La philos. des images*, Paris, 1682, in-8°, t. I, pp. 470-475.

⁴ Voir l'excellent mémoire de M. le baron Jules de Saint-Genois, *Des dragons au moyen âge*, pp. 58-83 du *Messager des sciences historiques* pour 1840, et particulièrement, pp. 65, 66, 71, 72, 73.

⁵ J. Grimm, *Deutsche mythologie*, pp. 544, 707; W. Grimm, *Die deutsche Heldensage*, Göt., 1829, in-8°, pp. 132, 200, 516; etc.; F.-J. Mone, *Untersuchungen zur Geschichte der deutsche Heldensage*, Quedlinburg und Leipzig, 1836, in-8°, pp. 35 et suiv.; Introd. au II^e vol. de Ph. Mouskés, pp. cXLVI-cl; Panizzi, éd. de Bojardo, 1839, in-8°, 52, t. I, p. 14; *Souvenirs d'un pèlerinage en l'honneur de Schiller*, Bruxelles, p. 121; *Annuaire de la Bibliothèque royale* pour 1841, p. 100, note; le *Sigurdar-Quida*, dans l'*Edda Saemundar*, t. II, p. 129; Cf. II, pp. 922, 924, contient ce passage, que nous nous contenterons de donner traduit :

*Tu solus occides
Anguem illum coruscum,
Qui vorax incubat
In Gnitiantis tesquis.*

Mais c'est une allusion à Fafner, espèce de démon que l'*Edda* appelle aussi géant. *Edd.*, t. III, p. 333; il se métamorphosa en dragon ou serpent pour garder les trésors de son père Hreidman qu'il

Beouwulf contre un dragon (*Worm, Wurm, Lint-worm, drache, draeck, etc.*).

Cet emblème adopté par
le christianisme, mais
dans quel sens?

Le christianisme, dont le berceau fut placé entre toutes ces croyances, et qui s'appuyait sur des traditions écrites où de semblables allégories sont admises, était donc préparé à accepter le serpent ou dragon comme la personnification du mal, la figure du démon, celle de l'impiété et des fléaux naturels, tels que la peste, les inondations, etc.

L'Apocalypse, vision sublime si fortement empreinte du génie oriental, peint le démon sous les traits d'un dragon ou d'une hydre ¹.

Le Dante, qui semble résumer en lui toutes les sombres imaginations du moyen âge, appelle le diable *il gran verme*, le *wurm* des *Niebelungen* ².

Miracle.

Evode, évêque d'Uzal, qui vivait du temps de saint Augustin, raconte au second livre des miracles du proto-martyr saint Étienne, qu'un dragon d'une taille immense plana sur la ville d'Uzal, pendant le marché ; il y causa une terreur universelle, jusqu'à ce que les prières du saint le fissent disparaître. Le jour suivant, un inconnu, ou plutôt un ange, apporta à Sennodus, sous-diacre de l'église d'Uzal, un voile où était représenté le saint frappant avec le pied de la croix du Sauveur, la porte de la ville d'où s'échappait un affreux dragon ³.

avait assassiné afin de le dépouiller. Sigurd mangea le cœur du dragon, en but le sang, et acquit par ce moyen la science du langage des oiseaux, ce qui rentre dans l'ordre des fictions qui attachent au dragon l'idée de la perspicacité. — Les mémoires du chevalier Lang nous apprennent qu'en Souabe, à Hohenaltheim, les paysans croient encore à l'existence des *Unken*, serpents merveilleux, vivant paisiblement dans la même chambre que leurs hôtes, buvant du lait avec les enfants dans la même tasse, portant sur leurs têtes des couronnes qu'ils déposent en lieu sûr, lorsque, leur repas terminé, ils prennent part aux jeux de leurs jeunes convives, et faisant découvrir aux femmes pieuses des trésors cachés. On reconnaît ici une superstition germanique légèrement christianisée. Cf. F.-H. Vonder Hagen, *Heldenbilder*, Breslau, 1839, II, 2, pl. I bis.

¹ *Et visum est aliud signum in coelo : et ecce draco magnus, rufus, habens capita septem et cornua decem : et in capitibus ejus diademata septem : et cauda ejus trahebat tertiam partem stellarum coeli et misit eas in terram.* C. XII, v. 3 et 4.

² Philarète Chasles, *Études sur Dante*, dans : *Études sur les premiers temps du christianisme et sur le moyen âge*, Paris, 1847, in-12, p. 289.

³ J. Molanus, *De historia SS. imaginum et picturarum*, Lovanii, 1594, in-12, fol. 29, éd. de Paquot, 1771, in-4°, p. 55. (M. Émile Nève, professeur à l'université catholique de Louvain,

rapportées tout à l'heure, semblent avoir été écrites, passa les mers et alla combattre les infidèles, dette sacrée payée par la vaillance et par la foi au tombeau de Jésus-Christ. L'histoire des sires de Trazegnies nous apprend qu'il partit avec Gilion de Trazegnies, si fameux dans les romans, et qui, après la mort de ses deux femmes, retourna au delà des mers¹. Entre autres exploits, il vainquit seul et tua un lion des plus féroces, non pas à coups de javelots ou de flèches, mais corps à corps et simplement armé du bouclier et de la lance². Nous montrerons bientôt comment ce fait a été altéré et orné par la tradition.

Selon toute apparence, il ne se maria qu'après son retour de la croisade. Il épousa dame Ide de Chièvres, surnommée *Damison* ou dame Idon; le roman en vers que nous publions la nomme *Domisons*. Elle était fille de Gui de Chièvres, qui possédait en franc alleu le sart de Chièvres, ainsi que plusieurs autres fiefs et terres franches. A l'âge de dix-huit ans, elle était orpheline. Jacques de Guyse la regardait comme noble non-seulement par ses ancêtres, mais encore par ses vertus, ses mœurs et sa vie exemplaire. Elle épousa successivement trois des plus grands seigneurs de Hainaut, de Flandre et du pays de Liège³. Le premier fut Gilles de Chin; le second, Rasse de Gavre (ou Gavres), qui, de son temps, pas-

Mariage de Gilles de
Chin avec Dame Ide
de Chièvres.

¹ De Saint-Genois, *Mon. anciens*, t. I, p. 94. J. de Saint-Genois, *les Voyageurs belges*, t. I, p. 17.

² *Qui in transmarinis partibus cum leone ferocissimo solus dimicans illum vicit et interfecit, non sagitta vel arcu, sed scuto et lancea*, Gisleb. *Chron.*, p. 44; Vinchant, p. 228; G.-J. de Boussu, *Hist. de Mons*, p. 40; Le Mayeur, *les Belges*, t. II, p. 555; F. Paridaens, *Mons*, p. 264; *Morceaux choisis sur la kermesse de Mons*, Mons, Hoyois (1854), in-18, p. 8; l'abbé Hossart, *Hist. ecclésiast. et prof. du Hainaut*, Mons, Lelong, 1792, 2 vol. in-8°, t. 1^{er}, p. 247. (Dans une lettre au père Feller, insérée dans son journal du 1^{er} mai 1792, pag. 52, on annonce des *Notes critiques sur l'histoire du Hainaut*, imprimées en même format et qui pourraient être reliées à la suite de l'ouvrage de l'abbé Hossart. On y redresse, en même temps, trois ou quatre erreurs où cet écrivain est tombé.) — A.-G.-B. Schayes, *Essai historique sur les usages*, etc., Louv., 1854, in-12, p. 151.

³ *Tres habuit maritos patriarum Hannoniae, Flandriae et Leodiï notabiliores*, t. XI, p. 222.

sait pour un des premiers barons de Flandre¹ et dont, entre autres enfants; elle eut une fille appelée Béatrix ou plutôt Berthe², qui épousa Eustache du Rœulx, fils d'Eustache de Hainaut³; le troisième enfin, Nicolas de Rumigny, fils de Hugues-le-Grand⁴, et lui-même un riche et puissant seigneur. De ce mariage naquirent deux fils et trois filles. Nicolas, l'aîné, épousa Méhaut, fille de Jacques, seigneur d'Avesnes, de Leuze, de Landrecies, de Condé et de Trélon, et d'Anclines de Guyse.

Dame Ide, devenue veuve de ses trois maris et ayant pourvu à l'établissement de ses fils et de ses filles, s'occupa de bâtir des églises et des monastères, fonda des léproseries, des hôpitaux, institua des processions. On lui doit principalement l'abbaye du Val-des-Vierges ou de Ghislenghien, commencée par sa mère⁵. Quant à elle, retirée dans ce monastère, elle y termina ses jours; et Brasseur assure que le tombeau d'Ide et de sa mère se voyait encore, avant l'année 1639; derrière (M. Delmotte dit devant) l'autel principal de l'église. Déplacé à cette époque, il fut enclavé dans un mur⁶.

Méhaut de Chin.

Pendant Méhaut, dame de Berlaimont, l'unique enfant que dame Ide eût donnée à Gilles de Chin, épousa, après la mort de son père;

Gilles de Saint-Aubert.

Gilles de Saint-Aubert, sénéchal héréditaire de Hainaut, fils de Gérard

¹ *Qui in Flandria, suo tempore, de majoribus reputabatur. Ibid.*

² *De uxore sua BERTA, Rassonis de Gavria et Damison de Cirvia filia, filium habuit Eustacium et filiam Beatricem. Chron. Gisleb., p. 59.*

³ *Chron. Gisleberti, pp. 59, 53.*

⁴ *Filium magni Hugonis, J. de Guyse, t. XI, p. 224; Chron. Gisleberti, pp. 38, 40, 56. Delewarde, t. II, pp. 464-465.*

⁵ Jacques de Guyse, t. XI, p. 230.

⁶ « *Fundatrices habentur Ida, toparchae Cherviensis vidua, et altera Ida, mater Nicolai, episcopi Cameracensis; quae (ut rerum copia affluebant) collata dote idipsam mirifice auxerunt an. 1326, primis Sancti Benedicti monialibus e Strumensi apud Atrebatas coenobio evocatis, quibus ambae seipsae in religioso habitu associarint.*

« *Alterutrius Idae tumulus ad duos pedes assurgens, post principem aram visebatur ante annum 1639; tunc enim per chori amplificationem loco transmottus, muro inclusus fuit; cujus rei memoriam gallice nobis representat inscriptio supra dealbatum parietem ad sinistram*

Mauffillastre et d'Ermengarde d'Oisy¹, veuf de Berthe, fille de Godefroid de Bouchain, châtelain de Valenciennes, et d'Yolande, comtesse douairière de Hainaut, laquelle Berthe avait épousé en premières nocés un comte de Duras². Ce Gilles de Saint-Aubert fut un chevalier très-fameux dans les chroniques contemporaines³, mais dont le temps, en détruisant une partie de ces autorités, a beaucoup affaibli la réputation. Quoiqu'il n'ait eu qu'un fils⁴, de son union sortirent plusieurs familles distinguées, entre autres la maison moderne de Berlaimont; sa femme appartenait à l'ancienne, et les doutes de M. Delmotte à cet égard ne sont nullement justifiables⁵. Les Chin, propriétaires de la terre de ce nom, portant les armes adoptées par les Berlaimont, ayant le même cri, peuvent être considérés comme la première branche de ces seigneurs. En 1175, Gilles de St-Aubert, malade dans son château de Busignies⁶, qu'il avait bâti depuis peu, ainsi que la tour de Bohaing, en fit hommage au comte Baudouin qui l'était venu visiter; il lui fit agréer, en outre, que son fils Gérard, qu'il avait eu de Berthe de Bouchain, sa première femme, tante du comte, renoncât à ce fief en faveur de Gilles, né de Méhaut de Chin, et que le fief de Busignies et celui de Berlaimont fussent unis à la charge de grand chambellan de Hainaut. A peine guéri, il prit la croix avec son fils Gérard et partit escorté de plusieurs chevaliers du pays. Il mourut dans ce pèlerinage; plus heureux, Gérard revint dans sa patrie, et hérita des biens considérables de sa famille paternelle⁷.

presbyterii latus exposita. » Ph. Brasseur, *Orig. omn. Hann. coenobior.*, pp. 126, 127; (H. Delmotte), *Recherches*, etc., pp. 28, 29.

¹ Carpentier, P. III, p. 116.

² *Chron. Gisleberti*, p. 43; J. de Guyse, t. XI, p. 302.

³ *Mirabiliter etiam in historiis commendatum*, J. de Guyse, XI, 222.

⁴ *Machtildis... Ægidio unicum peperit filium*, Bald. Avenn., p. 22.

⁵ Vinchant, p. 228; (H. Delmotte), *Recherches*, p. 44.

⁶ On écrit aussi *Buzignies*, *Bussignies*, et *Busigni*. Ce mot, en latin *Businiae*, semble au premier aspect, être le correspondant des noms flamands *Bussegem*, *Buysingen*, *Boesinghe*; voir notre I^{er} vol., pp. 616, 617.

⁷ *Chron. Gisleberti*, pp. 86 et 88; Delewarde, t. III, p. 22; Bald. Avenn., p. 22.

Voici, pour plus de clarté, un croquis généalogique, dont nous ne garantissons pas néanmoins l'étroite connexion ou la succession immédiate dans toutes ses parties :

Généalogie.

GILLES DE CHIN I, épousa dame Ide de Chièvres.

MÉHAUT DE CHIN, dame de Berlaimont, épousa *Gilles de Saint-Aubert*, qui donna le bois de Villers-Outreau à l'abbaye de Vaucelles.

GILLES II, DE SAINT-AUBERT, seigneur de *Chin*, de Busignies, de Germignies et de Berlaimont, chambellan héréditaire de Hainaut. Carpentier rapporte, parmi ses preuves, une charte de l'an 1217, et non pas 1227, par laquelle Gilles de Busignies (et par conséquent de Chin), approuve toutes les pieuses aumônes et concessions faites à l'abbaye de St-Aubert par son frère Gérard de St-Aubert ¹.

GILLES III DE CHIN, qui intervint à un acte de l'an 1255, tiré des archives de Tournay et dont nous devons la communication à M. B. Du Mortier :

« *C'est li escriis Cholart Cholepyn.*

» Sacent tout cel ki cest escrit veront et oront que Colars Cholepin a achaté bien loiaument à Jakemon le fil Agniès Musiel trois bouniers de tière pau plus u pau mains, ki gist deçà Buisencourt ², en Ainaut, ruet, parmi iij sols de cens de blans d'Artisien, à le Saint-Remy, c'on en doit rendre à mon segneur *Gillion de Cyn*, et parmi x deniers blancs et artisiens de cens à le Saint-Remy, c'on en doit rendre cascun an al église Nostre-Dame de Tournai, et parmi ceuls cens ki ci devant sont nomet, ont en covent Jakèmes devant dis et Agniès, se mère, et Jehans, ses frères, à Colart devant nommet, à aqueter toute quite le tière devant nommée, et assenet à aus et au leur por la quittance, et s'en dist encor plèges Sohiers de Buisencourt, qui en a assenet à lui et au sien por la quittance.

» Et pour çou que ceste chose soit ferme et estaule, si en est fais cyrografies et livrés en la main des eskievins de Saint-Brictie ³, si comme Jakèmes Warison, Watiers de Hussines, Jakemon Costars, Colart Cholemer, Colart Lekokut, Huon Ghieckière et Jehan Ghiesri. Tout cist i furent com eskiévins. Ce fu fait l'an del Incarnation Jehsu Crist Mil CC et LV, el mois de marc. »

Les archives de Tournay possèdent encore d'autres anciens documents où paraît le nom de Chin.

GILLES IV DE CHIN. Par un acte de l'an 1287, l'église de Cambrai ⁴ somma le comte de Flandre de réparer, dans le terme de 15 jours, les dommages que Gilles de Chin, chevalier, et Gilles, son fils, avoué de Busignies, avaient causés à l'église de St-Géry. Dans des actes de 1289, on voit encore figurer le père et le fils ⁵.

GILLES V DE CHIN. Par un diplôme de l'an 1300, il céda à l'abbaye de St-Aubert tous les droits qu'il pouvait avoir sur le village et sur le château de St-Aubert ⁶. Un acte de 1333 contient des dispositions en faveur de Gilles, sire de Chin et de Busignies ⁷.

GILLES VI DE CHIN, sire de Busignies, chambellan du roi de France, épousa Anne de Coucy, fille de Raoul, sire de Montmirail, et de Jeanne de Harcourt ⁸.

¹ P. III, p. 343, preuves, p. 26.

² A une lieue de Tournay.

³ Échevinage de la rive droite de l'Escaut, à Tournay.

⁴ De St-Genois, pp. 352, 776, 777, notre 1^{er} vol., pp. 413, 414, 415, 416, 417 et 621; (H. Delmotte), *Recherch. hist.*, p. 56.

⁵ De St-Genois, *Monum. anciens*, t. I, pp. 288, 750; (H. Delmotte), *Rech. histor.*, p. 55.

⁶ Carpentier, P. III, p. 343; H. Delmotte, p. 58.

⁷ De St-Genois, p. 355; H. Delmotte, p. 57.

⁸ Carpentier, P. III, p. 343.

Pour représenter la victoire que de saints apôtres, de pieux prélats, d'intrépides cénobites avaient remportée sur l'esprit des ténèbres, on plaça un serpent ou dragon expirant au pied de leur statue ou de leur peinture. Avec le temps, l'image qui avait donné un corps au sens emblématique, devint une réalité qui passa dans la légende; on la consacra plus tard d'une façon presque théâtrale dans certaines cérémonies religieuses, et celles-ci contribuèrent encore à faire regarder comme des faits ce qui n'avait été, dès le principe, qu'un symbole ou un simple trope. Tout s'explique matériellement par une foi grossière et aveugle.

Goût du moyen âge pour le symbolisme.

M. T.-B. Emeric David a très-bien prouvé comment l'allégorie, d'abord nécessaire pour voiler les mystères de la nouvelle religion, avait totalement égaré les esprits, en les conduisant à l'erreur ¹. Le P. Menestrier était convaincu que les processions singulières dont nous allons parler ont introduit mainte fable dans l'histoire hagiologique ².

Cette tendance à matérialiser de pures conceptions de l'entendement est la source de la légende vulgaire de saint George.

Le pieux père Papebroeck, qu'on n'accusera pas, nous l'espérons, d'être Voltairien, ne fait aucune difficulté de la signaler comme une fable allégorique ³.

Ce ne fut que longtemps après le martyre de saint George, arrivé, dit-on, en 290, sous le règne de Dioclétien, qu'il a été question de son combat contre un dragon, soit pour délivrer Cléodolinde, fille du roi de Sé-
lène ⁴, soit sans cette circonstance. Le docte bollandiste ne l'avait trouvé

Saint George.

a inséré dans l'Annuaire de cette université pour 1847, pp. 242-294, une savante dissertation intitulée : *Des travaux de J. Molanus, professeur de l'université de Louvain, sur l'iconographie chrétienne.*)

¹ *Histoire de la peinture au moyen âge*, Paris, 1842, in-42, p. 59.

² *Recherches du blason*, p. 141.

³ *Acta Sanctorum*, April., t. III, pp. 400-463. Le chap. III de la dissertation préliminaire, p. 404, est intitulé : *Pugna cum dracone SS. Georgio et Theodoro afficto, occasione imaginum, experimentium victoriam eorum de diabolo.*

⁴ M. Le Roux de Lincy, dans son beau *Livre des proverbes*, t. I, p. 30, rapporte celui-ci :

que dans un seul manuscrit grec de la Bibliothèque Ambrosienne, encore était-il du XIV^e siècle, écrit par des moines basilien, non pas en Grèce, mais en Sicile ou en Italie.

C'était probablement la traduction des images que la sculpture et la peinture avaient faites du saint martyr, images qui elles-mêmes se réduisaient à une expression sensible de la victoire mystique remportée par lui sur le démon, et peut-être aussi de la conversion de l'impératrice Alexandra que, par son exemple, il avait arrachée au *dragon* de l'idolâtrie et du péché¹.

Ces images étaient d'un usage déjà si ancien que, suivant Eusèbe, l'empereur Constantin s'était fait peindre à l'entrée de son palais foulant aux pieds un dragon, pour signifier qu'il avait délivré l'Église de Dieu du joug de l'impiété². Baronius, sous l'année 525, n^o 206, a donné une médaille du même empereur, sur laquelle un dragon est percé par la haste du Labarum.

De ce qui précède, concluons que la femme représentée à côté de saint George, pour le distinguer des autres saints qu'on figurait aussi avec un dragon, notamment de saint Théodore, était ou l'Église ou l'impératrice Alexandra, à laquelle l'oubli de la vraie tradition fit substituer ensuite une autre Andromède³.

Cette fausse légende se répandit avec d'autant plus de facilité en

il faut rendre les armes à saint George, qu'il explique par la légende du dragon de Lybie. Cf. *Ib.*, p. 78.

¹ J. Molanus, *De hist. SS. imag.*, lib. II, c. XIV et lib. III, c. XIV, éd. de Paquot, in-4^o, 1774, pp. 53 et 277.

² *In Constantini vita*, lib. III (c. 5) : *Ut salutare passionis insigne supra caput locatum, inimicam autem belluam, quae ecclesiam Dei impiorum tyrannide oppugnasset, in altum demersam, DRACONIS specie et figura describendam curavit.... sub pedibus suis conculcatam et medio ventre transfixam.* Cf. G. Kerkherdere, *Monarchia Romae paganae*, p. 163; Baronius, *ad Martyrol. Roman.*, 25. Apr., ann. A; Federicus Borromaeus, lib. II, de *Pictura sacra*, c. XI; Paquot, éd. de Molanus, p. 279.

³ Papebroeck, *l. c.*

Grèce et dans une partie de l'Orient, qu'elle y rencontrait d'anciens souvenirs païens, non encore éteints, et que la poésie et l'éducation classique avaient soin de perpétuer¹.

Selon différentes versions, le combat de saint George pour soustraire à la mort une jeune vierge, avait eu lieu tantôt en Lybie, tantôt en Cappadoce, tantôt en Syrie, près de Béryth ou Baruth. Or, c'était dans cette dernière contrée que Persée passait pour avoir soustrait Andromède au monstre qui la menaçait, et dont les os, longtemps conservés à Joppé, avaient été apportés de cette ville à Rome par M. Scaurus². Josèphe assure avoir vu, dans cette même ville de Joppé, la chaîne qui avait servi à attacher Andromède³. Un peu plus tard, une autre fiction analogue substituait le héros Chederles à Persée, que Boccace, plusieurs siècles après, a reproduit sous le nom de Roland, en mettant la belle Angélique à la place de la fille de Céphée.

Ainsi la passion de l'allégorie, le penchant à réaliser des métaphores et des souvenirs du passé, continuellement entretenus, tout se réunissait pour enrichir la légende de saint George, d'un épisode fantastique, mais dont le succès a été tel que l'accessoire l'a emporté sur le principal et que saint George sans le dragon cesserait d'être lui-même⁴.

¹ Du Cange, d'après Jacques de Vitry, et Leunclavius, dit que les Géorgiens ont été ainsi appelés à cause de leur dévotion envers saint George. *Gloss.*, voce *Georgiani*.

² Plin., *Nat. hist.*, IX, 5 : *Belluæ, cui dicebatur exposita fuisse Andromeda, ossa Romæ exportata ex oppido Judeæ Joppe, ostendit inter reliqua miracula in aedilitate sua M. Scaurus, longitudine pedum XI, altitudine costarum indicos elephantis excedente, spinæ crassitudine sesquipedali*. Cf. Panizzi; *Orland. furioso*, Lond., 1834, t. II, p. 399.

³ *De bello jud.*, III, 7. Le carme Baptista Monteranus, au livre IV de ses *Fastes*, a dit, en changeant le lieu de la scène :

*In Lybiam missus renovavit Persæ, quando
Regia ab interitu servata virgine, monstrum
Sustulit, ad trepidæ stagnum lugubre Silenæ.*

G. Æmilii et Jean Stigelii ont expliqué en vers latins l'histoire emblématique de saint George.

⁴ A. Maury, *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge*, p. 145, note 4. *Aufsatz über die Legenden der Heiligen Georg, wozu zwei alte ihm zugekommene Handschriften dieser Legende*

La vogue provenait sans doute de ce que cette fable était une contre-épreuve dans le sens chrétien d'un symbole commun à tous les peuples pour figurer la force juste et bienfaisante s'imposant à la tyrannie méchante et sans frein.

Saint George fut particulièrement honoré dans l'Église grecque, où il a reçu le nom de *grand martyr*. L'une des premières églises bâties par Constantin fut dédiée à saint George, et Vigile Nicollis, de Trente, voulant faire sa cour à un des derniers Paléologues, a prétendu que cet empereur, guéri de la lèpre après son baptême, institua l'ordre de St-George¹. Ce nouveau conte peut se ranger parmi ceux dont le saint a été l'objet et qui obligèrent, dès l'an 494, le pape Gelase à condamner sa légende apocryphe².

Quand la légende de St-George fut apportée en Europe.

En définitive, la fable de saint George et du dragon que Papebroeck, avec une grande apparence de raison, croit avoir été apportée en Europe par les croisés, y était ignorée, d'après lui, avant l'année 1100, ce que démontre le silence général de tous les écrivains à cet égard. Mais à partir du XIV^e siècle, elle se répand tellement, qu'elle devient partie intégrante et capitale de la légende du saint. Jacques de Voragine, on n'en doit pas être surpris, ne manqua pas de l'adopter³.

L'assistance que saint George prêta, dit-on, à Godefroid de Bouillon

gelegenheit geben, pp. 113-114 de *Deutsche Geselsch. zu Erforsch. vaterl. Sprache. — Bericht*, Leipz., 1831, in-8°. — *Le Chevalier au Cygne*, pp. cxxxiv, 112.

¹ *Anacephalacosis seu brevis res diplomatica sacri Angelici, Constantiniani, Heracliani, primi ordinis equitum S. Georgii cujus (jure sanguinis) magnus magister perpetuus D. Joannes Antonius Angelus Flavius Comnenus Lascaris, Palaeologus, etc., dat dicatque VIGILIUS DE NICOLLIS Nob. Trident. indultu superiorum. Viennae Austr. J.-B. Schelgen, 1722, in-4° de 111 pp. fig.*

² *Decret. de libris apocryphis apud Gratianum, distinct. XV, cap. Sancta Romana.*

³ « *Georgius tribunus genere Cappodocum pervenit quadam vice in provinciam Lybiae, in civitatem quae dicitur Silena. Juxta quam civitatem erat stagnum instar maris, in quo DRACO pestifer latitabat, qui saepe populum contra se armatum in fugam converterat, flatuque suo ad muros civitatis accedens, omnes inficiebat.....* » *Jac. a Voragine, LEGENDA AUREA, AD OPT. LIBR. FIDEM RECENSUIT Dr. Th. Graesse, Dresdae, 1846, p. 260 (c. 58); trad. française de M. Gustave Brunet, Paris, 1843, in-18, t. II, p. 75.*

contribua à faire de ce saint le patron de la chevalerie¹. Le culte particulier que lui rend l'Angleterre date du règne de Richard I^{er}, qui avait, dans son expédition en Palestine, placé lui et son armée sous la protection spéciale de ce paladin céleste. En 1222, une fête solennelle fut instituée en son honneur dans toute l'Angleterre, et l'établissement de l'ordre de la Jarretière, en 1350, compléta le triomphe de saint George comme patron de la Grande-Bretagne².

C'est donc vers le XIV^e siècle que le mythe de saint George, merveilleusement adapté à une époque religieuse et guerrière, s'associa à ces représentations que l'Église aimait à offrir au peuple et où déjà l'image d'un dragon était usitée.

« On a coutume en aucunes églises, dit la légende dorée, et mesme
» en celle de France, que on porte devant la croix, en procession, la
» figure d'un dragon à longue queue, pleine et enflée les deux premiers
» jours, et au tiers jour elle est toute vuyde et plate, et est portée ce
» jour-là après la croix³. »

Rites de quelques églises.

¹ Édouard III, dans le *Serment du Héron*, jure par saint George et saint Denis, comme roi d'Angleterre et de France :

Je le jure com rois saint George et saint Denis.

La Curne de Sainte-Palaye, *Mém. sur l'anc. chev.*, Paris, 1826, in-8°, t. II, p. 99.

M. Ponsard, dans la tragédie d'*Agnès de Méranie*, fait dire à Philippe-Auguste :

Ames des chevaliers ! saint George, leur patron,
Que diriez-vous de voir à mon pied l'éperon ?

² *Revue britannique*, Brux., oct. 1846, la *Légende dorée des artistes*, p. 437.

Parmi les représentations de saint George qui ont de la réputation, on cite celle de Raphaël, le tableau peint par Rubens pour le roi d'Angleterre Charles I^{er}, des gravures de Lucas de Leyde et d'Albert Durer (Bartsch, VII, n° 54); voyez les notes de M. Le Roux de Lincy sur l'article de la *Revue britannique* indiqué dans cette note; Seroux d'Agincourt, *Peinture*, pl. CV, n° 16; Guenebaut, *Dict.*, t. II, p. 13. Saint George est représenté à cheval tuant le dragon sur des monnaies de George d'Autriche, évêque de Liège de 1544-1557. Le comte de Renesse, *Hist. numism. de l'évêché et princ. de Liège*, t. I, pp. 75 et 76; t. II, pl. 28, n° 12.

³ G. Durand, *Prochirion; vulgo nationale divinatorum officiorum*, Lugd., 1551, in-4°, folio

INTRODUCTION.

On ne se bornait pas à cela, chaque ville enchérissait sur sa voisine, et tirait de la légende de son patron ou de quelque tradition populaire, l'occasion d'étaler le monstre le plus effroyable possible, en l'entourant d'accessoires qu'on jugeait capables de piquer la curiosité.

Dragons célèbres.

De là la *Grande gueule* ou la *bonne sainte Vermine* (*Vermes*) de Poitiers, le *Graouilly* de Metz, la *Chair salée* de Troye, la *Tarasque* de Tarascon ¹, la *Gargouille* de Rouen, la *Kraulla* de Reims, la *Papoire* d'Amiens; le dragon de saint Géry à Cambrai; ceux de saint Marcel et de saint Bienheure à Paris et à Vendôme; ceux de Lyon et de Niort, de Douay et de St-Amand, dans la Flandre française; de là enfin le dragon de Mons ².

252 (lib. VI, c. 89, n° 12) : « *In quibusdam etiam ecclesiis, in bis septem diebus (post Pascha), quando descenditur ad fontes, antefertur quidam serpens imaginarius, super virgam : et candela novo lumine accensa, super caput serpentis retorta affigitur, ex qua cereus paschalis et omnes aliae ecclesiae candelae accenduntur.....* » *IBID.*, fol. 240 (lib. VI, c. 102, n° 9). DE ROGATIONIBUS..... *Consuevit quoque quidam draco cum cauda longa erecta et inflata duobus primis diebus ante crucem et vexilla praecedere. Ultimo vero die, quasi retro aspiciens, cauda vacua atque depressa, retro sequitur. Nempe draco iste significat diabolum, qui per tria tempora, scilicet ante legem et sub lege et tempore gratiae, quae per hos tres dies significantur, homines fefellit et nunc fallere cupit : in duobus primis temporibus regnavit, et quasi dominus orbis fuit cauda longa, id est potenter, et inflata, id est superbe incedens : unde Christus illum mundi principem vocat et Joan. ait in Apocal. : DRACO DE COELO CADENS, TRAXIT SECUM TERTIAM PARTEM STELLARUM, id est hominum..... In tempore vero gratiae per Christum victus est, etc.*

¹ Le comte de Quatrebarbes, les *OEuvres des rois René*, Paris, 1846, t. IV, p. 191 : *jeux de la Tarasque*.

² Dans les Mémoires de l'Académie celtique, aujourd'hui la Société des Antiquaires de France, on peut consulter divers mémoires sur ces coutumes, par MM. A. Lenoir, le baron Dupin, Jouyneau Desloges, Éloi Johanneau, Lerouge, Girault, Noual de La Houssaye. La plupart de ces dissertations sont indiquées d'une manière précise dans la note 3 de la page cXLVIII de l'Introduction au deuxième volume de Ph. Mouskés, avec notre article sur les *Dragons*, dans le *Dict. de la conversation*, un travail de M. Eusèbe Salverte : *des dragons et des serpents monstrueux qui figurent dans un grand nombre de récits fabuleux ou historiques*, inséré dans la *Revue encyclop.*, mai 1826, pp. 501-526; juin, même année, pp. 623-635, et tiré à part; enfin des recherches de M. S. Bottin sur la *Tradition des dragons volants dans le nord de la France*. *Archives* de MM. A. Dinaux et A. Leroy, t. I, pp. 97-110; et quelques mots de M. de la Doucette, sur le *Graouilly de Metz*, dans la *France littéraire*, XI^e livr., 1852, p. 405. — La *Revue britannique* de Juin 1846, pp. 798-801, édition de Bruxelles, renferme une description de la

C'est donc bien saint George et non Gilles de Chin qui a figuré primitivement dans quelques cérémonies religieuses de cette ville, et cet usage n'a guère pu remonter plus haut que le XIV^e siècle. On pourrait le rapporter avec assez de vraisemblance à l'époque où Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, gouverneur de Hainaut, établit dans Mons la confrérie de St-George pour cinquante confrères, la plupart chevaliers, et cela, à l'imitation d'Édouard III, roi d'Angleterre. Or, cette institution, qui est probablement le germe de l'ordre de St-George, encore florissant en Bavière, est de l'année 1390¹. Peut-être aussi le saint George montois est-il contemporain de l'établissement de la grande procession de la Trinité, laquelle fut instituée en 1348, après une peste effroyable².

Origine de l'apparition de saint George à la procession de Mons.

En 1422 et 1423, à cause du différend qui existait entre Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, et le duc de Brabant, son mari, ainsi que des bandes armées environnant la ville, on dut prendre des précautions pour la procession, qui ne sortit pas des murs. Dans les

fête de la Tarasque de Sainte-Marthe, à Tarascon, description qui vient à l'appui de ce que nous avons répété du sens emblématique que le moyen âge attachait aux dragons. La Tarasque a la forme d'un énorme crocodile, surmonté d'une carapace armée de pointes. La fête se célèbre deux fois, premièrement à la Pentecôte. La Tarasque, symbole du paganisme, est d'abord ardente et furieuse. Elle se rue sur la foule, s'environne de feu et de fumée. A quelques mois d'intervalle, elle a été subjuguée par la vérité religieuse; nouvelle convertie, elle marche à la procession de Sainte-Marthe; toutes ses fureurs sont calmées. Le christianisme, représenté par une jeune fille, la tient enchaînée par un simple ruban. Si par hasard elle revient à son ancien caractère, Marthe l'asperge aussitôt d'eau bénite. Telle est la forme et l'esprit de cette solennité, imaginée ou modifiée en 1474 par le roi René. Cf., dans la même *Revue britannique*, p. 436 du t. I^{er} de 1846, la légende de sainte Marthe, *Légende dorée des artistes*. — Sur le dragon de saint Géry, voir A. Le Glay, *Programme de la fête communale de Cambrai*, 15 Août 1828, in-4^o, précédé d'une *Notice sur les principales fêtes et cérémonies publiques qui ont eu lieu dans cette ville depuis le XI^e siècle jusqu'à nos jours*, p. 8.

¹ Vinchant, p. 359.

² De Boussu, *Hist. de Mons*, p. 106; Lacroix, *Notice chronologique et analytique sur les épidémies et les épizooties qui ont régné en Hainaut, à diverses époques, de 1006 à 1832*. Brux. 1844, gr. in-8^o de 38 pp. — P. 12.

registres, il n'est fait mention que du *char de sainte Waudru*, mais pas un mot de saint George et de son dragon, ce qui toutefois n'implique pas l'exclusion de cet épisode ¹.

Cette intervention de saint George dans les processions religieuses n'était pas particulière en Belgique, durant le XV^e siècle, à la seule ville de Mons. En 1492 et 1495, à la procession de Notre-Dame, à Louvain, on voit ce saint armé de toutes pièces tournoyant contre un dragon, pour la défense de sainte Marguerite, sous les traits d'une petite fille qui tient un mouton en laisse, et que la gravure au millésime de 1418 représente aussi avec un dragon : contraste parlant de l'innocence et de la pureté avec la perversité de l'esprit immonde ².

Le roi René.

C'était le temps où le bon roi René, pour se consoler de la perte de ses couronnes, arrangeait de belles processions et maintenait près de Saumur (en 1446) le pas de la *gueule du dragon* et du *château de la joyeuse garde* ³.

Esprit d'imitation.

L'esprit d'imitation pouvait bien pénétrer de Mons à Louvain, et réciproquement, puisqu'il traversait le détroit et allait transplanter nos coutumes en Angleterre ⁴. Il aurait fait facilement plus de chemin encore.

¹ (A. Delcroix), *Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière*, Mons, 1858, in-8°, pp. 55, 65.

² On lit ce qui suit dans les comptes de la ville de Louvain : *Item Jannen Raybouts die sint Jooris was in de processie van onser Liever Vrouwen, in't jair 1492 ende 1495, voir synen wyn, van den draiche te steckene, van elcken jaire iij stooptien rhins wyn*, etc. « *Antiq. Lov.*, MS. de Guill. Boonen, t. II, p. 495. C'est d'après ce MS que Paquot a donné une description de la procession de Louvain, dans son édit de Molanus, 1771, in-4°, pp. 505-566.

³ W. La Colombière, *Le vray théâtre d'honn. et de chev.*, Paris, 1648, 2 vol in-fol., t. I, p. 81, et la note 2 que nous avons annexée à la page 1.

⁴ O. Delepierre, *Rapprochement entre les processions flamandes et les fêtes anglaises*, pp. 301-307 du *Messager des sc. hist.* pour 1844. M. Delepierre a fait graver, d'après une estampe de Seghers qui représente l'*Onneganck* d'Anvers, en 1685, l'entrée de l'enfer; ce n'est rien autre chose que la gueule d'un dragon. Dans les *mystères* ou *jeux*, l'enfer était aussi figuré par la gueule d'un dragon, comme dans les anciennes gravures du poème du Dante; et aux fêtes de Pentecôte de l'an 1547, on donna encore, dans un de ces mystères, un dragon pour monture à Lucifer. D'Outreman, *Hist. de Valenc.*, p. II, ch. XVI.

Le peuple de Mons ne s'est donc pas trompé en maintenant saint George dans son droit, malgré la défense qui est faite à ce saint depuis 1850 de suivre la procession, malgré les prétentions demi-savantes des personnes qui croient reconnaître Gilles de Chin sous le casque du martyr. Quant à la *poupée* de saint George, c'était une petite figure de la foi qui jadis était attachée à l'arçon de sa selle. On y substitua avec le temps une image de la Vierge qui précédait le cavalier.

Reste à expliquer comment le nom de Gilles de Chin s'est mêlé avec le temps à une cérémonie avec laquelle il paraît, au premier aperçu, n'avoir aucun rapport.

Pendant qu'à Mons un des attributs de la chevalerie céleste éclatait dans son chef, à deux lieues de là, au village de Wasmes, pareil spectacle était offert à la curiosité; mais cette fois ce n'était plus saint George, c'était Gilles de Chin lui-même, dont on célébrait le triomphe sur un dragon qui avait désolé la contrée, et de l'autre duquel le preux avait arraché saine et sauve une jeune fille connue depuis sous le nom de la *pucelette de Wasmes*. On a réuni dans les notes plusieurs récits de cette aventure, rangés par ordre chronologique ¹.

Tradition du dragon de Wasmes.

¹ Arnóldi Raissii Duacenatis *Belgica christiana*, Duaci, Barth. Bardou, 1634, in-4°, pp. 125-126. En marge : *Ex relatione D. Georgii Galopini ascetae divi Gislani*.

« Sub hoc Burchardo contigit splendidum illud miraculum in villa de *Wasme*, in qua aderat draco quidam illam regionem adeo devastans, ut poene habitatore vacuam redderet. Verum ab insigni milite *Egidio de Chin*, domino de *Berlaymont* (meritis beatae Mariae virginis) superatus est et interemptus. Unde ab illo tempore maximo in honore habita est beata Maria de *Wasme*, et crescentibus miraculis frequentius a populo veneratur, maxime feria tertia post Pentecosten. Fato excessit *Egidius* hic miles anno post gratiam humano generi factam millesimo centesimo tricesimo septimo, prout patet ex quodam antiquo manuscripto gallici sermonis qui ad dominos de *Berlaymont* pertinet :

(Voir ci-après ce passage dans l'extrait de l'*Histoire de saint Ghislain*, par de Boussu.)

Ph. Brasseur, *Aquila S. Guisleno ad Ursidungum praevia*, Montibus, J. Havart, 1644, in-12, pp. 91-92.

Herculis Hannonici stratagema seu liberatio Wasmiensis villae a dracone viciniam devastante per nobilem

Quelle que soit la crédulité de la plupart des écrivains du pays, il est inutile de se mettre en frais pour prouver que jamais Gilles de Chin n'a

V. D. ÆGIDIUM DE CHIN, qui in dicta ecclesia tanquam Cellae benefactor quiescit () et quotannis solemne anniversarium habet 12 Augusti ab an. 1137 (quo obiit), procurante Ida conjuge.*

EX ARNOLDI RAYSSII *Belgica christiana*, folio 125.

Herculis hic vires, Samsonis at iste recenset,
Magnanimumque alii fortia gesta virum.
Ast ego sancta tuos, o virgo Maria, favores,
Ægidii que tui fortia facta cano.
Quantus erat dextra Pelides, robore Samson,
Viribus Alcides, religione Numa,
Talis hic in bello Germanis notus in oris,
Nec minus Hannoniae quo patet ora plagae;
Cui velut Alcides habitus, nam Virginis (**) ipse,
Monstrum horrendum, ingens, perculit auctus ope.
Dum siquidem Wasmas fera pessima more draconis
Vastaret, propria sustulit ipse manu.
Nec minus hic Cellam donatis censibus auxit,
At facit in Wasmis caedua sylva fidem.
Quem tamen extulerat toties victoria, tandem
Hunc necat hostili lancea torta manu (***)
Huc exsanguis sui delatum est corpus honore,
Sacra ubi pro meritis justa quotannis habet.

Ces vers, moins le préambule et les notes, ont été répétés avec des variantes et des fautes d'impression par M. Delmotte, d'après la première édition intitulée : *Ursa S. Gislens*, Montibus, 1636, p. 91 (Paquot, qui n'avait point vu cette première édition, soupçonnait qu'elle avait été imprimée vers l'an 1638. *Mémoires*, in-fol., t. III, p. 65). Voici l'ancien titre et les vers qui présentent des différences :

Illustris et generosi D. ÆGIDII DE CHIN, domini de Berlaymont, etc. Jacet in sacello B. Mariae dolorosae.

Hic ubi tumba vetus muro tenus adsita prostat,
Armati effigies conspicienda ducis;
Subtus ea recubat praeclari nominis heros,
Et bello magnus nec pietate minor.
Quantus, etc.

Inde que Cellenses legatis omnibus auxit, etc.

Le même ouvrage de Ph. Brasseur contient ce qui suit, à la p. 103, dans la liste des abbés de Saint-Guilain :

(*) *A dextris chori, in sacello B. Matris dolorosae.*

(**) *Ab olim nunc cultae in villa de Wasme.*

(***) *In Roullecourt versus Antonium.*

pu combattre à Wasmes, nous ne disons pas un dragon, mais un grand serpent ou un crocodile, ainsi que le racontent des écrivains moins con-

D. ODUINUS XVIII.

Dum virtutis amans Oduinus rite praesesset,
Paruit in Wasmis coeli mirabile signum,
Monstrum horrendum, ingens, *Aegidii* dextra peremit.
Ob. an. 1142.

Brasseur ajoute en note : *Ea de re latius in Hannonia nostra Mariana*, ouvrage qui n'a point paru et qui probablement n'a pas été achevé. Paquot, qui a indiqué les ouvrages projetés par Brasseur, a oublié *Stemmata comitum Hannoniae*, cité p. 102 de l'*Aquila*.

F. Vinchant et Antoine Ruteau, *Annales de la province et comté d'Haynau*, Mons, 1648, in-fol., pp. 228-229.

« Gilles de Chin et Berlaimont, bouteiller d'Haynau (voy. p. iv), duquel descendent les seigneurs de Berlaymont. Ce Gilles de Chin fut un des plus vaillants seigneurs de son tems, et estant à la guerre sainte, en Syrie, il lucta courageusement contre un lyon qu'il terrassa, armé seulement de lance et de bouclier. Il fut tué d'un coup de lance au siège de Roucourt, l'an 1137, et gist en l'église de Saint-Ghislain. C'est à luy qu'on donne l'ancienne dévotion à l'image de la Vierge, en l'église de Wasmes, parce qu'ayant fait sa prière devant ladite image, assisté de la Vierge, tua un dragon, dont les habitans estoient travaillez de la sorte qu'ils se trouvoient obligez de quitter le lieu; d'où la dévotion s'est, depuis, augmentée. L'épithaphe de son tombeau est de la sorte (*)... »

G.-J. De Boussu, *Hist. de la ville de Mons*, Mons, 1725, in-4°, pp. 40-41.

« Il (Baudouin IV) choisit pour ses conseillers *Gilles de Chin*, Gossuin de Mons (**), Eustache du Rœulx, etc. (1133). Ce Gilles de Chin fut un des plus valeureux seigneurs du pays; il terrassa d'un coup de lance un lion qui venait tout rugissant fondre sur lui. Il tua un dragon qui désolait cette province, et dont la tanière était dans les fonds de Wasmes, à une lieue et demie de Mons. Cette victoire est d'autant plus véritable et mémorable, que la tête de ce monstre effroyable est encore aujourd'hui conservée avec soin dans la trésorerie des chartres du pays : Jean-François Houzeau, seigneur de Potelles, trésorier, est le dernier qui fut commis à la garde de tout ce qui se trouve dans cette trésorerie. En mémoire de cette victoire signalée, on porte à la procession solennelle, qui se fait le jour de la très-sainte Trinité, la figure d'un dragon entouré de plusieurs cavaliers, qui représentent le valeureux Gilles de Chin avec sa suite, que la corruption du langage, ou plutôt l'ignorance du peuple, qui tourne ce mystère en ridicule, appelle les *Chins-Chins*. Cette même tête de dragon fit tout l'étonnement des Français amateurs des curiosités; aussi, sortant de Mons l'an 1697, l'avoient-ils emportée à Lille (ainsi que quantité de beaux titres) pour la mettre dans la trésorerie de leur pays; et ce ne fut que par une autorité suprême qu'on se la fit rendre. Les François en ont arraché quatre ou cinq dents d'une grandeur prodigieuse, qu'ils ont retenues. »

« Ce seigneur magnanime fut tué d'un coup de lance au siège de Roucourt; on l'enterra dans l'église de Saint-Ghislain, avec une épithaphe, dont l'écriteau confirme sa grande valeur, ses vertus et sa victoire sur ce monstre, qui était d'une grandeur incroyable, la voici :

Cy gît noble et vertueux chevalier, messire GILLES DE CHIN, en son tems seigneur de Berlaimont et cham-

(*) C'est la première rapportée par de Boussu et que nous trouverons ci-après.

(**) Dans les *Morceaux choisis sur la kermesse de Mons*, p. 7, on a pris ces mots : *Gossuin de Mons*, pour une qualification, une dignité du seigneur de Berlaimont : « Et l'on prétendit que *Gilles, seigneur de Chin ou Cin*, GOSSUIN DE MONS, déjà » fameux par un exploit de ce genre, avait attaqué le monstre. » Cette singulière méprise s'est glissée dans les *Passe-temps poét.* de M. A. M., 2^e édit., p. 216.

fians. Il n'est qu'une chose qu'il nous importe de savoir, quand et de quelle manière cette fable a pris naissance.

bellan de Hainau, aussi, par sa femme Idon, dame de Chièvres, seigneur de Sart et de Chièvres; personnage vraiment digne de mémoire, de haut courage et entreprise, et qui grandement fut renommé pour sa vaillance et vertu militaire, non-seulement en Hainau, mais aussi par toute la France et l'Allemagne, aimé des bons, craint des malveillants, grand zélateur de l'honneur de Dieu et service d'icelui; a fait beaucoup de bien en son vivant à la maison de céans. Entre autres bienfaits mémorables, on tient qu'il occit de ses propres mains, aidé de la Vierge Marie, mère de Dieu, un monstre admirable et de merveilleuse grandeur, ayant la similitude d'un dragon, etc. Il mourut percé d'une lance à Roucourt. »

G.-J. De Boussu, *Hist. de la ville de Saint-Ghislain*, Mons, Michel Varret, 1737, in-12, pp. 66-74.

« On ne remarque rien de particulier qui soit arrivé dans cette petite ville, ni dans ses environs, jusque l'année 1155, mémorable par la victoire signalée que remporta Gilles de Chin sur un dragon furieux qui se tenait dans un trou près de Wâmes, village à demi-lieue de Saint-Ghislain, dont l'abbé est le seigneur spirituel et temporel. Ce généreux cavalier était de la maison de Berlaimont. Tous les historiens ont fait mention de ce combat périlleux; il est rapporté assez succinctement dans l'histoire de Mons, mais bien mieux circonstancié dans celle de Notre-Dame de Wâmes. La matricule du couvent en fait aussi mention sous la prélatrice du vénérable Adrien, deuxième de ce nom. La pièce intéresse trop la matière que l'on traite ici que pour ne pas y être insérée; d'autant plus que ce généreux soldat est enterré dans le monastère de Saint-Ghislain, auquel il a donné des (*sic*) grands biens. Voici en quels termes le combat est rapporté dans les ouvrages cités :

« Une bête effroyable, un monstre d'une grandeur énorme désolait le pays et le rendait désert par ses courses affamées et ses hurlements épouvantables. Il ne sortait du trou, qui se voit encore à Wâmes, que pour se darder sur quelques bestiaux ou quelques voyageurs, pour en faire sa proie et sa nourriture en les dévorant d'une gueule écumante de sang et de rage. Tout le monde fuyait ces environs, de sorte que le pays était dans la plus triste de toutes les consternations, lorsqu'un valeureux cavalier, nommé Gilles de Chin, chambellan de Baudouin VI, comte de Hainaut, prit la résolution de combattre ce monstre carnassier.

« Le comte ayant agréé ce combat, Gilles de Chin s'y prépara par des prières et de (*sic*) jeûnes, afin que le ciel voulût bénir son entreprise. Il arma de ses domestiques les plus adroits à la lance. Il fit faire une machine d'une grandeur admirable, et, après avoir habitué ses chiens et ses chevaux au manège et à lutter contre cette figure inanimée, il partit de Mons avec sa petite troupe pour aller combattre cette bête monstrueuse qui avait la similitude d'un dragon. Il passe près de la chapelle de Notre-Dame de Wâmes, il y entre, et, après s'être prosterné au pied de son autel, en lui demandant le secours du ciel, il en sort (*sic*) plein de confiance et marche avec empressement à l'autre affreux où ce monstre cruel avait sa retraite. Il ne le chercha pas longtemps : cette bête flairait de loin. A la vue de cette petite troupe de cavaliers, elle sort (*sic*) de son trou et, d'un vol rapide, va droit à eux pour en faire un carnage effroyable.

« Déjà les yeux pleins de feu, étincelants de colère, déjà la gueule béante, armée d'une denture épouvantable, semblait présenter un gouffre affreux qui allait ensevelir dans ses entrailles faméliques ces courageux champions, mais la contenance des chevaux l'épouvante : ce monstre chancelle, il recule, il bondit de rage, il bat des ailes, il revient, il tâche de surprendre la troupe, il tourne de tous côtés. Chin s'en approche, la bête lui jette des regards affreux; elle vient à lui, le combat commence, le monstre est repoussé; de colère il frappe la terre à grands coups de sa queue massive; il revient à la charge, il s'élançe avec furie sur la troupe, étrangle quelques chiens, terrasse quelques chevaux, la victoire balance; Gilles de Chin lève les yeux au ciel, il appelle la sainte Vierge à son secours, et, dans ce même moment, animé d'un nouveau courage, il enfonce sa lance dans la gueule ouverte de ce monstre qui fondait sur lui, et lui porte un coup si rude qu'il lui perce la gorge d'outre en outre. Le dragon vaincu tombe, et, parmi des hurlements épouvantables, il expire dans son sang.

L'abbaye de St-Guilain possédait à Wasmes une chapelle consacrée à la Vierge : elle lui avait été donnée en 1095, et cette donation avait

« Le bruit de cette victoire se répandit d'abord partout; le comte Baudouin en ressentit une joie proportionnée à l'inquiétude que lui avait donnée le succès incertain de cette dangereuse entreprise : il alla voir le champ de bataille, il embrassa le vainqueur et fit porter à Mons le dragon effroyable, dont la vue, quoique mort, donnait encore de la terreur.

« La tête de ce monstre est conservée avec soin dans la trésorerie des chartes du pays et se montre aux curieux. En reconnaissance de cette victoire signalée, Gilles de Chin prit les soins de faire orner la chapelle de Notre-Dame de Wâmes et lui fit plusieurs beaux présents. Il engagea les peuples à se rétablir dans cet endroit, et leur donna les communes et le bois voisin; et, après avoir comblé ces habitants de mille autres bienfaits, il alla trouver la mort au siège de Roucourt, où il fut tué d'un coup de lance en combattant tout vaillamment, l'an 1157. On reporta son corps à l'église de Saint-Ghislain, où il est inhumé.

« On éleva sur sa sépulture un mausolée de marbre noir, sur lequel il est représenté couché, revêtu de ses armes faites d'un travail le plus exquis qui se puisse voir. Il tient, au bras gauche, un écusson qui porte cette inscription (*) :

« *Cy gist messire Gilles de Chin, chambellan de Haynau, sieur de Berlaimont, aussi de Chièvres et de Sars de par sa femme, dame Idon; personnage digne de mémoire, tant par son zèle au service de Dieu que pour sa valeur dans les armes, lequel, aidé de la Vierge, tua un dragon qui faisait grand dégast au territoire de Wasmes. Il fut enfin occy à Roulecourt l'an 1157, et icy ensevely, ayant donné des grands biens à ceste maison, audit village de Wasmes. Requiescat in pace.*

« Cette belle antiquité se voit encore dans Saint-Ghislain; on l'a transportée sous la nouvelle église, dans le souterrain où l'on enterre les religieux.

« Le jour et le genre de sa mort sont encore certiorés par un ancien registre de famille, manuscrit qui est entre les mains des seigneurs de Berlaimont, sur lequel est écrit ce qui suit (**) :

« *L'an mil cent et trente-sept, trois jours devant le my-Aoust, trespassa messire Gilles de Chin ly bon chevalier, qui fut tué d'une lance à Rollecourt : et est cestui qui tua le gayant, et en fait-on l'obit à monsieur Saint-Ghislain, où il gist trois jours devant le my-Aoust.* »

Un rapport du conseiller et avocat fiscal du Hainaut, rédigé en 1757, et que nous transcrivons plus bas, présente les faits principaux de la même manière que Vinchant et De Boussu.

Hist. ecclés. et prof. du Hainaut, Mons, 1792, 2 vol. in-8°, Hossart, t. I, pp. 252-254.

« L'on fut inquiété, vers l'an 1157, dans les environs de Mons, par un ennemi d'un nouveau genre et bien difficile à vaincre. C'était un monstre affreux et d'une grandeur énorme, qui se retirait d'ordinaire à Wasmes, village rempli de hauteurs, d'enfoncements et de creux considérables, à peu de distance de Saint-Ghislain, où passe la Haine.

« L'on montre encore aujourd'hui la caverne qui servait de retraite à cet animal destructeur, que nos ancêtres ont appelé *dragon*. Il ruinait les moissons, dévorait le petit et gros bétail, n'épargnait pas même les hommes, dont on en avait vu disparaître plusieurs; et, malgré sa masse énorme, il fondait sur sa proie avec une agilité étonnante, de sorte que les pauvres cultivateurs n'osaient plus paraître sur la campagne qu'avec des précautions infinies, de peur d'être aperçus de cette bête carnassière et d'en être dévorés. Gilles de Chin, seigneur de Wasmes, à titre de sa femme (?), résolut d'abattre ce monstre et d'en délivrer le pays. C'était, comme nous avons dit ci-devant, l'homme le plus fort, le plus adroit et le plus terrible guerrier de son siècle. Il se fit faire des armes propres

(*) Voir (H. Delmotte), *Recherches, etc.*, p. 15, et les planches I et II.

(**) Voir l'extrait d'Arn. Raissius.

été confirmée en 1096 par l'évêque de Cambrai, Odon¹. Wasmes n'était pas alors une commune populeuse et florissante, mais un lieu presque

à le combattre, et dressa des chiens pour la même fin. Mais comptant pour rien tous les secours de l'industrie humaine, il s'efforça de mériter la protection du ciel par la détestation de ses péchés, par la réception du plus auguste de nos mystères, et par de ferventes prières qu'il adressa à la sainte Vierge, devant une de ses images qui se trouve en l'église du lieu, et qui, depuis lors, est devenue fort célèbre. Ensuite, animé d'un courage plus qu'humain, avec sa cotte d'armes, sa lance et ses chiens, accompagné seulement de deux ou trois de ses plus fidèles amis, il dirige ses pas vers la tanière du dragon. Ce monstre, au bruit de sa marche, sort tout furieux et s'élance vers lui, les yeux étincelants et la bouche béante. Gilles de Chin lui présente sa lance, mais ce redoutable adversaire, par un instinct commun à tous les animaux, l'évite, et, loin d'avalier le fer meurtrier, le déchire et s'élance derechef pour l'engloutir; notre héros, sans s'émouvoir, darde une deuxième fois sa lance, et la lui enfonce dans le palais supérieur. Les amis de Gilles de Chin, et les chiens qu'il avait dressés, saisirent alors l'animal par les flancs et achevèrent la victoire.

» La tête de ce monstre, longue de plus de deux pieds et demi et coupée à coups de hache, se conserve avec soin dans la trésorerie des chartes du pays. Le coup mortel se manifeste aux yeux de tout homme clairvoyant. Cette tête a la figure de celle du cheval, quoiqu'infiniment plus grosse; elle tient du genre du poisson, comme ses narines, mais surtout sa couleur, le témoignent. Ses dents, enchâssées dans diverses membranes, peuvent avoir cinq à six pouces, y compris leurs racines; elles sont plus blanches que l'ivoire, et en sont peut-être plus solides et plus compactes; l'ouverture de la gueule est tout au moins d'un pied de France. Nous sommes portés à croire que c'était un hippopotame ou cheval de rivière, monstre affreux (*). La proximité de la Haine rend cette opinion très-probable; ce que nous en disent les naturalistes est tout à fait conforme à ce que nous avons rapporté. Les Français, s'étant rendus maîtres de Mons en 1694, transportèrent cette tête à Lille, mais ils la rendirent avec les chartes du pays quelques années après, en vertu du traité de Ryswick, après y avoir arraché quatre à cinq grosses dents qui furent déposées au cabinet du roi. Ceux de Wasmes font tous les ans, le mardi de la Pentecôte, une procession solennelle pour remercier le ciel de leur délivrance miraculeuse. »

Le *Dictionnaire géographique de la province de Hainaut*, publié par MM. Ph. Vander Maelen et Meisser, rapporte le même fait à peu près comme De Boussu, pp. 514 ou 515, ou comme une brochure assez rare et intitulée : *Histoire admirable de N.-D. de Wasmes, écrite en faveur de la confrérie canoniquement érigée sous ce titre en l'église paroissiale de Wasmes, avec la bulle des indulgences (de 600 ans) accordée à ladite confrérie par N. S. P. Clément XIV (Ganganelli), dédiée à M. le révérendissime prélat de Saint-Guislain; Mons, chez J.-B. Varret, 1771; in-12.*

Une relation analogue se trouve dans cet ouvrage manuscrit : *Annales de l'ancienne abbaye de Saint-Ghislain en Celle, dans la province de Hainaut, aux Pays-Bas, ordre de Saint-Benoît, depuis l'origine de cette abbaye vers l'an 633 de J.-C., jusqu'en 1754, rédigées par dom PIERRE BAUDRY, prieur de ladite abbaye, continuées par D. AUGUSTIN DUROT, sous-prieur de ladite maison; Cf. Hoverlant, *Essai sur l'hist. de Tournay*, t. LIX.*

¹ (H. Delmotte), *Recherches*, etc., I, 37, note 1.

(*) La représentation de ce combat, qui se fait à Mons le jour de la Trinité, indique que ce fut un crocodile; mais cette représentation n'eut lieu probablement que longues années après la victoire, peut-être même après que le chevalier Gozon eut détruit un monstre à peu près semblable dans l'île de Rhodes. Aussi elle ne doit point s'alléguer en preuve contre notre sentiment. (Note de l'abbé Hossart.)

désert, et, comme l'indique son nom, couvert de marais et de broussailles ¹. Nous avons déjà dit que vers l'an 1133 Gilles de Chin et Gautier, son père, firent présent à l'abbaye des grands biens qu'ils avaient à Wasmes, et peut-être qu'en même temps ils firent dessécher ces terres. Or, pour exprimer la répression des eaux, il existait un symbole familier au moyen âge, un dragon subjugué. Il est permis de conjecturer que les moines de St-Guilain, pour perpétuer le souvenir du double bienfait du seigneur de Chin, le firent peindre dans l'attitude où l'on représente saint Romain et tant d'autres, et qu'ils déposèrent dans la chapelle de Wasmes ce tableau dont la signification aura été bientôt oubliée.

Quoi qu'il en soit, Gilles de Chin, guerrier fameux, jouissait en Hainaut d'une renommée populaire; il avait sa légende, celle d'après laquelle notre poème a été composé. D'après cette légende et l'histoire, il avait tué, au delà des mers, un lion redoutable; de plus, il était, comme tous les chevaliers, bien dressés, venu à bout d'un géant. C'est le poème qui le dit, et ce n'est point pour cela une fable; car, dans la langue du moyen âge, géant ne désigne pas toujours un être d'une grandeur imaginaire, mais un homme redoutable, un chef puissant; l'idée de la force corporelle ne se séparait pas de celles de la supériorité du rang et de la puissance, chez les nations jeunes ou barbares ² Charlemagne est un géant dans le Faux Turpin et le moine de St-Gall ³. Virgile lui-même for-

¹ G.-A. J. Hécart, *Dict. Rouchi-français*, Valenciennes, 1834, in-8°, p. 486, au mot *Wame*.

² *Annuaire de la bibl. royale*, pour 1841, p. 94, note 2, sur les mots *more gigantis* du *Waltharius*; Introd. au II^e vol. de Ph. Mouskés, p. CLII; Cf. Way's, *Fabliaux*, t. I, p. 207, notes; *Quinte-Curce*, VI, 13, VII, 52. Il serait aisé d'accumuler les témoignages à l'appui du texte.

³ Introd. au 2^e vol. de Ph. Mouskés, p. CLVI.

Théod. Ryckius prononça, en 1681, à l'université de Leyde, un discours sur les géants, inséré à la fin du deuxième volume de l'édition d'Étienne de Byzance, de Leipzig, Kuehn, 1823, 4 vol. in-8°. Le savant professeur, qui ne croit pas aux géants, s'applique à réduire à leurs proportions les plus simples, à leur valeur la plus exigüe les témoignages de l'antiquité. On sent bien qu'il ne cite ni les *trouvères* ni les *chansons de gestes*: c'était alors une terre inconnue. Cependant il effleure, en passant, le moyen âge, et (p. 201) accorde au géant d'Anvers ces quelques lignes qu'on peut ajouter à tous les passages que nous avons accumulés sur ce sujet, dans l'introduc-

tifie cette interprétation¹. Et qui empêche que Gilles de Chin, pendant qu'il était croisé ou dans les guerres auxquelles il prit part sur le continent, ait abattu à ses pieds un pareil personnage? Il semble même impossible qu'il en ait été autrement. Soit à cause de la légende poétique, soit en vertu d'un fait réel suffisamment répandu, la plus ancienne des épitaphes consacrées au souvenir de Gilles de Chin le signale comme vainqueur du *gayant*. Ce ne fut que dans la suite, que tous les souvenirs étant confondus, le *gayant* devint un dragon avec d'autant plus de facilité que le roman met aussi Gilles de Chin aux prises avec un énorme reptile. L'allégorie du dessèchement des eaux se prêtait à cette substitution; d'ailleurs on ne parlait au XIV^e siècle que de dragons mis à mort par d'intrépides chevaliers. L'aventure du chevalier Dieudonné de Gozon, arrivée en 1542, et qui rappelle l'anecdote de M. Atilius Regulus²,

tion du *Chevalier au Cygne* : *Homines autem imperiti ut olim sic hodie ossa elephantum belluarumque immanium pro gigantum ossibus celebrant. Videre hoc apud vicinos Antwerpianos licet, apud quos ossa unius elephantis simul cum dente, quatuor digitorum mensuram superante, in curia servata dederunt fabulae putidissimae occasionem de BARBONE gigante apud Schaldis ripam olim dominante, cujus dextra a Julio Caesare decisa atque in profluentem abjecta originem simul nomenque nobilitatissimae ibi urbi dedit. Cf. Panizzi, Bojardo : Romantic poetry of the Italianes, I, 15, 16.*

¹ Virg., *Aeneid.* IX, 754 :

*Agnoscent faciem invisam atque immania membra
Turbati subito Aeneadae; tum Pandarus ingens emicat.*

² Sur les bords du fleuve *Bagrada*, aujourd'hui Megrada, qui coule dans le même lit que la Medjerdah, non loin de Tunis, le consul Atilius Regulus livra un combat à un serpent monstre qui avait jeté la terreur dans les rangs des légions romaines, *Interea M. Regulus proxima quaeque subigendo in loca pervenerat, per quae flumen Bagrada labitur : ad quod castra habentes Romanos improvisa pestis et damno non mediocri et terrore adhuc majore percudit. Magnitudinis enim portentosae serpens aqutum profectos milites invasit; territisque et nequidquam repugnantibus, multos ingentis oris hiatu sorbuit : alios spirarum voluminibus et caudae verbere obtrivit : nonnullos ipso pestilentis halitus afflatu exanimavit : tantumque negotii M. Regulo facessere potuit, ut totis viribus cum eo de possessione amnis fuerit dimicandum.*

Quod ubi cum jactura militum fiebat, neque vinci aut vulnerari DRACO poterat, durissima squamarum lorica, quidquid telorum ingereretur, facile repellente; confugiendum ad machinas, ad-

est racontée absolument avec les mêmes circonstances que celle attribuée à Gilles de Chin¹. On s'entretenait aussi, dans la contrée, du sire de Ramillies qui, en invoquant saint Géry, avait percé de sa lance un dragon, la terreur des environs de l'Escaut. Les trouvères et les jongleurs chantaient dans les châteaux les gestes de Valentin et d'Ourson, dont le premier mit à mort, non loin d'Antioche, un serpent ailé.

Dragons de Ramillies
et de St-Géry.

Valentin.

Cette disposition des esprits à admettre une fable devenue européenne, la mémoire obscurcie des exploits de Gilles de Chin, le passage du sens figuré au sens propre, peut-être aussi le désir d'attirer les fidèles dans un endroit peu fréquenté, tout se réunit pour donner de la consistance à une fiction qui ne prit cours cependant au plus tôt qu'à la fin du XIV^e siècle.

L'intercession présumée de la Vierge dans l'exploit de Gilles de Chin rendit célèbre la petite chapelle de Wasmes. Les pèlerins et les offrandes y affluèrent et une procession fut destinée à consacrer un événement

Preuves invoquées en
faveur de la tradition
de Wasmes.

vectisque balistis et catapultis, velut arx quaedam munita, dejiciendus hostis fuit. Post aliquot jactus in vanum emissos, ingens saxum, spina dorsi perfracta, vigorem impetumque formidabilis monstri resolvit. Sic quoque difficulter confectum est, tanto cum horrore legionum et cohortium ut « se oppugnare Carthaginem, quam alteram talem bestiam, malle » faterentur. Neque diutius ibi morari castra potuerunt, quin tabo infectas aquas et omnem circa regionem foetore jacentis pestifero afflatam fugerent: non sine rubore aliquo humanae superbiae, quae non raro viribus suis nihil negatum esse stolide putat. Exercitum certe Romanum, imperatore M. Regulo, terra marique victorem unus anguis et vivus exercuit, et interfectus submovit; quare nec puduit proconsulem, hujus etiam hostis spolia Romam mittere, timorisque sui magnitudinem et victoriae gaudium publico monumento fateri. Corium enim belluae detractum in urbem devehendum curavit: quod centum viginti pedes longum fuisse dicitur: et in templo quodam suspensum; ad Numantini usque belli tempora duravisse. Freinshemii suppl. Livian., lib. XVIII, c. 14 et 15.

¹ Vertot; *Hist. des chevaliers hospit. de Saint-Jean de Jérusalem*, Amst., 1732, in-12, t. I, 531-538; (H. Delmotte), *Recherches*, pp. 5-9. Le combat de Gozon, devenu grand-maître, est représenté sur sa sépulture; L.-F. de Villeneuve-Bargemont, *Monuments des grands-maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, Paris, 1829, gr. in-8°, t. I, pp. 141-144. Un des rédacteurs de la *Retrospective review* reconnaît dans le reptile des marais de Rhodes, le *Megalosaurus* fossile de Cuvier; lézard gigantesque de trente pieds de long pour le moins, qui serait aussi la tarasque du Rhône: *Revue britannique*, Juin, 1845; *Histoire naturelle des animaux apocryphes*, p. 427, de l'éd. de Bruxelles.

qui, en subissant des transformations successives, avait atteint l'importance d'un miracle. Un recueil manuscrit conservé à la Bibliothèque publique de Mons ¹ nous présente ce passage :

« Au portal de l'église du village dudit Wasmes, à deux lieuwes de
 » la ville de Mons, sont deux histoires painctes : à dextre est la figure
 » de Gilles de Chin, armé, vestu de sa cotte d'armes, aux armes de
 » Couchy, combattant ung dragon; et à senestre est la représentation
 » dudit Gilles, priant devant Notre-Dame à genouls, et, selon les dates
 » qui y sont, furent faictes lesdites painctures l'an 1400. Et au-des-
 » soubz sont ces vers :

» Chés représentation que vééz
 » Sont d'ung chl'r franc home d'armes,
 » Seigneur de Chin, Gilles només;
 » Les bos donna à ceux de Walmes. »

Ces tableaux n'étaient pas nécessairement un monument de la défaite réelle d'un dragon par Gilles de Chin, et pouvaient n'être qu'un emblème de ses travaux hydrauliques; mais nous admettrons que déjà alors la figure était passée dans l'ordre des faits matériels.

M. Bottin croyait posséder une copie gravée² de l'un de ces premiers

¹ Dans ce livre sont rapportées grand nombreuses (sic) d'épithaphes des anciennes familles de Flandre, Tournay, Tournesis, Artois, Haynault, avec leurs alliances; très-curieux et instructif; recueillies l'année 1572, et notablement augmentées par le sieur Pierre Marie de Calonne Bau-faict, chanoine de la cathédrale de Tournay, l'an 1752, in-fol. pap. arm. enluminées; Cf. (H. Delmotte), *Recherches*, pp. 10 et 14.

² *Archiv. du nord de la France*, p. 109. « Il n'en reste plus qu'une petite gravure, que l'on dit être assez fidèle, qui avait été placée à la tête d'une histoire du dragon et de son vainqueur, que l'on vendait à l'église de Wasmes, pour l'entretien de la Vierge. Cette gravure, dont j'ai été assez heureux pour me procurer un exemplaire, représente un homme à cheval, cuirassé et le casque en tête, en présence d'un monstre, quadrupède ailé, dans la gueule duquel il enfonce le fer de sa lance; au pied du monstre est un chien renversé qu'il déchire avec une de ses pattes armées de griffes; d'autres chiens s'élancent de loin et semblent seconder l'action de leur maître; derrière le cheval est un domestique à pied, et dans les airs apparait, dans un

tableaux qui n'existent plus et qui ont été remplacés par une espèce d'enseigne de cabaret, ornée de ce quatrain :

Sainte Vierge, en ce jour,
Je viens pour t'implorer
De détruire en ce jour
Un dragon qui vient nous dévorer.

M. H. Delmotte, qui n'a négligé aucune perquisition à cet égard, était persuadé que la peinture ancienne ne remontait pas, à beaucoup près, à l'an 1400 ¹.

La procession de Wasmes a lieu le mardi de la Pentecôte et se faisait jadis le jour de la Trinité, comme à Mons; à deux heures du matin, le curé dit la messe, à quatre heures, le cortège se met en marche et passe par Hornu, Wasmes, Warquignies et Quaregnon. L'on porte devant l'image de la Vierge un drapeau sur lequel est barbouillé le combat pendant lequel la Vierge apparut au chevalier. Les rimes suivantes y sont inscrites en gros caractères et n'annoncent pas une origine reculée :

Attaque, Gilles de Chin, ce dragon furieux,
Et tu seras de luy par moi victorieux.

On promenait aussi, probablement depuis l'année 1757 ², le simu-

» nuage, l'image de la Vierge tenant l'enfant Jésus sur son bras. Le costume et les atours sont
» ceux de Notre-Dame de Wasmes. Au bas de l'estampe on lit le verset du psaume XC : « Vous
» marcherez sur l'aspic et le basilic et vous foulerez aux pieds le lion et le dragon. » Il est évident que si cette estampe était une copie d'un des anciens tableaux, celui-ci ne pouvait remonter à la fin du XIV^e siècle. Mais il a pu y avoir successivement diverses peintures comme il y a eu différentes épitaphes; seulement ce genre de preuve, allégué en faveur de l'ancienneté de la tradition, perd beaucoup de sa force.

¹ *Recherches*, p. 15.

² En 1757, les maîtres connétables et confrères de Notre-Dame de Wasmes demandèrent d'avoir la tête du dragon reposant à la trésorerie des chartes, pour l'exposer en leur église. Leur requête fut envoyée, par ordre de l'impératrice-reine, au conseiller avocat fiscal du conseil de

lacre d'un dragon, et une jeune fille de cinq à dix ans, vêtue entièrement de blanc, et que l'on nommait la *pucelette*. En 1825, le dragon d'osier était relégué dans un coin obscur de la tour du clocher où M. H. Delmotte l'a vu ¹.

Hainaut, qui répondit par un rapport, calqué, pour la partie historique, sur Vinchant et De Boussu.

Mons, le 29 mai 1757.

MADAME,

« J'ai examiné la requête présentée à Votre Majesté de la part des maîtres et connétables de Notre-Dame de Wasmes, qui m'a été rendue le 18. Avant que d'y servir mon avis, j'ai demandé celui du conseiller-trésorier des chartes, dépositaire de la *tête du dragon* dont s'agit; lequel a dit par avertance relativement aux annales de ce pays, que *Gilles de Chin* avait épousé Mathilde de Barleymont, fille héritière de Gilles de Chin et Barleymont, boute-lier (voir plus haut, p. IV), d'Haynau, et d'Ide, dame de Chièvres et du Sars, duquel descendent les seigneurs de Barleymont; que ce Gilles de Chin fut un des plus vaillants seigneurs de son temps; qu'étant en la guerre sainte en Syrie, il lutta courageusement contre un lion qu'il terrassa, armé seulement de lance et de bouclier; qu'il avait été tué d'un coup de lance au siège de Roucourt, l'an 1157; il gist en l'église de l'abbaye de Saint-Ghislain; c'est à luy effectivement qu'on donne l'ancienne dévotion à l'image de la Vierge en l'église de Wasmes, parce qu'ayant fait sa prière devant laditte image, assisté de la Vierge, il avait tué un dragon, dont les habitants étoient travaillez de la sorte, qu'ils se trouvoient obligés de quitter le lieu: d'où la dévotion s'est depuis augmentée. Son épitaphe au monastère de Saint-Ghislain fait mention de sa naissance, de sa valeur et vertu militaire en Haynau, en France, en Allemagne; de ce monstre qu'il terrassa, et qu'il avoit donné un bois avec une grande partie de la terre de Wasmes audit monastère, où il choisit sa sépulture.

« La tête de ce dragon fut mise et déposée à la trésorerie des comtes d'Haynau, où elle est conservée précieusement jusqu'au jour, comme un monument d'un fait mémorable arrivé au pays, avec cette considération que, les François l'ayant transportée, ainsi que plusieurs titres, à Lille, en 1691 (*), les augustes prédécesseurs de Sa Majesté avoient trouvé bon de le faire remettre à leur trésorerie, ensuite du traité conclu audit Lille, en 1699.

« De façon que ledit trésorier, non plus que moy, ne croyons pas que cette pièce dût sortir de votre trésorerie, malgré l'énoncé de l'acte joint à la requête.

« Au surplus, nous n'estimons pas que ce monument, qui se montre gratuitement aux étrangers et curieux de l'histoire du pays, dût être confié au concours du commun des peuples pour en exiger apparamment une reconnaissance à cet effet; ni que, sous le vain prétexte d'augmenter la dévotion envers la Sainte-Vierge, patronne de leur lieu, l'on risqua (*risquât*) par le concours des peuples qui s'y rencontre, d'en être dépouillé, nonobstant les sûretés même que l'on pourrait exiger en semblable occurrence, pour la reproduction. D'ailleurs, si les suppliants croient que cette pièce dût attirer le concours du peuple, ils peuvent, à l'imitation de ce magistrat de Mons, faire fabriquer la figure d'un dragon entier, qui y sert de marque de ladite histoire, le jour de la dédicace de la ville, sans que ceux-ci se soient avisés de faire jamais une demande semblable à celle dont s'agit, qui devrait, par nécessité de conséquence, si on l'accordoit, devoir l'être pour la capitale. »

(N^o 12 des *Publ. de la Société des Bibl. de Mons*, p. 20.)

(*) M. Lacroix fait observer qu'il n'existe aucune trace de cet enlèvement.

¹ *Recherches*, p. 18. Cf. Schayes, *Essai histor.*, p. 151.

Probablement autrefois avec le dragon paraissait un chevalier armé, et M. Delmotte est convaincu que cet usage est causé que plusieurs cabarets des villages environnants de Wasmes, où la tradition du dragon ailé est encore dans toute sa vivacité, portent pour enseigne *A l'homme de fer*.

Les personnes qui, pour défendre l'authenticité de cette tradition, s'appuient sur l'ancienneté de la confrérie de Wasmes, ont oublié qu'elle ne fut érigée qu'en vertu des bulles des papes Innocent XIII et Clément XIV, dont le premier a occupé le trône pontifical de 1721 à 1724 et le second de 1769 à 1775.

Mais la crédulité est souvent plus opiniâtre que la croyance raisonnée. En vain on allègue le silence des historiens, en vain l'on remarque que Giselbert voyant journellement Gilles de Chin à la cour, pouvait connaître les moindres particularités de sa vie, qu'empressé à le louer, il mentionne avec soin son combat contre un lion, et que cependant il n'a pas dit un mot d'une aventure tout autrement extraordinaire, et qui s'étant passée dans le pays même, devait avoir fait beaucoup plus de bruit qu'un événement consommé au delà des mers; les uns répondent que Giselbert, si franc dans ses éloges, était jaloux; les autres qu'il avait probablement ignoré un prodige arrivé presque sous ses yeux, ou avait confondu le dragon avec le lion. En vain l'on ajoute que Jacques de Guyse, qui, dans l'occasion, ne se fait pas faute de fables, n'est pas moins muet sur ce point que Giselbert; que l'abbaye de St-Guilain, partie intéressée dans la question, paraît être le berceau de la légende; que les épitaphes de Gilles de Chin ont été gravées dans ce monastère, que Raissius, le premier qui ait fait connaître la légende de ce chevalier par la voie de l'impression, déclare avoir suivi la relation de D. George Galopin, moine de St-Guilain; que Ph. Brasseur invoque pour autorité Raissius; que Vinchant a dû puiser à la même source; que Boussu dit avoir écrit d'après les renseignements fournis par plusieurs religieux de cette maison, et que l'abbé Hossart se contente de parodier Boussu, en y ajoutant quelques erreurs puériles de son cru; inutilement l'on insiste

sur le peu d'ancienneté ou d'authenticité des monuments matériels que l'on invoque, sur ce que la caverne du reptile ne laisse aucun vestige, et, argument décisif, sur l'impossibilité complète du fait; les partisans de la fable, dont ils se font peut-être les champions dans une pensée de patriotisme, nous réservent pour nous réduire en poudre une dernière preuve qu'ils jugent écrasante.

Tête prétendue du dragon.

Vous niez, disent-ils, l'existence du dragon de Wasmes; mais sa tête, déposée jadis à la trésorerie des chartes du Hainaut, et conservée maintenant à la bibliothèque de Mons, n'est-elle pas là pour confondre le scepticisme le plus résolu pour réduire au néant les objections les plus formidables?

Oui, nous avons souvent examiné cette tête, vrai palladium des Montois et qui a fait la terreur de notre enfance; mais cette preuve, toute palpable qu'elle est, est-elle suffisante?

Raissius, Brasseur, Vinchant, De Boussu, ne doutent pas que le monstre de Wasmes n'ait été un dragon ou reptile ailé. M. Hoverlant de Bauwelaer consacre quatre-vingt-quatre pages du tome LIX de son incroyable essai sur l'*Histoire de Tournay*, à prouver qu'il existe des dragons. Cet écrivain extravagant ne croyait pas si bien dire. Il ne comprenait pas que la science n'est quelquefois que la justification de l'ignorance populaire et que les serpents ailés de Moïse et d'Isaïe, ceux de la plupart des écrivains de l'antiquité¹, devaient trouver dans l'illustre

¹ *Thanin*, en hébreu signifie dragon, cétacé, et parfois un reptile quelconque. Voy. Sam. Bocharti *Hieroicoon sive de animalibus s. scripturae, recensuit suis notis adjectis*, E.-F.-C. Rosenmuller, Lips., 1746, in-4°, t. III, P. II, lib. III, c. XIV, pp. 222-239 : *De draconibus*; Lucan. *Phars.*, lib. IX :

*Vos quoque, qui cunctis, innoxia numina, terris
Serpitis, aurato nitidi fulgore dracones,
Pestiferos : ardens facit Africa ducitis altum
Aera cum pennis, armenta que tota secuti,
Rumpitis ingentes amplexi verbere tauros.
Nec tutus spatium est elephas : datis omnia letho.*

Cf. Hérodote, Ovide, Solin, etc.

Cuvier un témoin irrécusable, car il décrit le *ptérodactyle*, animal singulier découvert, à la fin du dernier siècle, dans les schistes calcaires du comté de Pappenheim et qui était un véritable dragon, puisqu'il en avait les écailles, les griffes, la queue, les ailes vigoureuses attachées au corps de serpent, et la gueule garnie de soixante dents couvertes par un bec crochu ¹.

Le ptérodactyle.

La tête devant laquelle s'incline tout honnête Montois, n'est pas celle d'un *ptérodactyle*, ni même de l'*ichthyosaurus*, espèce de dragon, mais sans ailes; ce n'est pas non plus la tête d'un hippopotame, comme l'affirme ridiculement l'abbé Hossard; c'est tout bonnement la tête d'un individu de l'espèce nommée par Cuvier *crocodile du Nil*, et dont, par parenthèse, ne s'est nullement occupé le traité de Ryswick; si, en vertu de ce traité, les archives du Hainaut ont été restituées, la tête de crocodile, gardée dans ces archives, aura subi le sort des papiers poudreux, des parchemins jaunés. La diplomatie n'aura pas pris plus de souci.

M. Le Mayeur, qui admet le conte de l'abbé Hossard, trouve tout simple qu'un crocodile ait été poussé sur nos côtes par une tempête marine, et de l'Escaut se soit porté dans la Haine qui s'y jette, d'où il aura pu nager jusqu'aux fonds de Wasmes, et dans les prés de St-Ghislain, alors véritables marais ².

Niaiserie de M. Le Mayeur.

M. Le Mayeur est trop poète et ne l'est malheureusement que de cette façon. Laissons le crocodile dans son pays jusqu'au moment où quelque croisé en aura apporté la tête dans le Hainaut, comme objet de curiosité; supposons même que ce soit Gilles de Chin qui ait fait ce cadeau au comte Baudouin et qu'en le lui donnant, il ait dit qu'il avait tué cet ani-

¹ F. Cuvier, *Discours sur les révolutions du globe*, p. 362 du t. I des *Recherches sur les ossements fossiles*, Paris, Docagne, 1835-1836, in-8°; *Revue britannique*, Juin 1835; *Histoire naturelle des animaux apocryphes*, pp. 427-438, de l'éd. de Bruxelles; Le Roux de Lincy, *Introd. au livre des légendes*, pp. 141, 142, 143, 144; F. Denis, *le Monde enchanté*, Paris, 1843, in-24, pp. 25, 72, 202.

² La *Gloire belge*, t. II, pp. 355-356, note 30 du chant VIII.

mal dans un *wasme* ou lieu marécageux de l'Égypte, et alors tout s'explique.

Néanmoins, malgré la simplicité de ce commentaire qui lève toute difficulté et qui nous est suggéré par feu M. Paridaens, nous ne le donnons que comme une hypothèse, sans y attacher plus de valeur qu'elle n'en mérite ¹.

Un inventaire des biens meubles de l'hostel monseigneur de Haynau (Guillaume V de Bavière) à Paris, en la rue de Jouy, dressé en 1409 et publié, en 1842, par M. Lacroix, pour la Société des bibliophiles de Mons, contient à la page 18, l'article suivant :

« *Item*, une teste de serpent, laquelle est menée en Haynau de par » mondit seigneur. »

M. Lacroix présume, non sans motif, qu'il s'agit ici de la tête prétendue du dragon, qui pourrait avoir été apportée dans le pays par la maison de Bavière, si la première conjecture, qui la fait venir d'un croisé, n'est pas véritable.

Saint George est le vrai héros de la procession de Mons, Gilles de Chin, celui de la procession de Wasmes.

En dernière analyse, saint George était en possession depuis le XIV^e siècle environ, d'égayer la procession de Mons. A deux lieues de cette ville, une autre procession, instituée vers la même époque ou plus vraisemblablement quelques années après, consacrait la renommée de Gilles de Chin, en lui attribuant une victoire fabuleuse. Avec le temps on a voulu rapporter les deux institutions à une origine commune ; mais le peuple ne s'y est pas laissé prendre, et, plus près de la vérité que ceux qui se donnaient des airs d'érudition historique, il s'est obstiné à conserver son saint George.

Il n'y a à la procession de Mons qu'une seule chose qui rappelle le seigneur de Berlaimont, ce sont les *Chin-Chin*, ajoutés peut-être ou seulement nommés ainsi depuis qu'on a songé à faire de l'allégorie de saint George la commémoration d'une prouesse de Gilles de Chin. Nous

¹ *Mons*, etc., p. 264.

avons dit quelque part que ce nom de *Chin-Chin* pouvait provenir du Chin-chin. cri que proféraient d'abord ces cavaliers pendant le combat. Nous savons bien, d'après les romans en vers et en prose, que le cri de Gilles était *Berlaimont*, mais les anciens ordonnateurs de la fête ont pu l'ignorer et préférer d'ailleurs une exclamation qui désignait plus directement le personnage.

Nous ne tenons pas, au surplus, à cette conjecture, et il ne nous coûterait pas d'avouer que *Chin-Chin* est un mot sans signification bien connue. Nous remarquerons, pour finir, que les trois expressions sacramentelles employées dans la célébration du *lum'çon*, sont formées par redoublement : *dou-dou*, *ma-ma*, *Chin-Chin*. Le *doux* est probablement l'enfant Jésus, *ma-ma*, la Vierge sa mère; nous avons risqué notre opinion sur *Chin-Chin*. Remarque.

Une querelle qui eut lieu en 1684, entre le chapitre de S^{te}-Waudru et le curé du Béguinage, démontre qu'alors le refrain du *dou-dou* était toujours le même. (N^o 12 des publications de la Société des biblioph. de Mons, édit. M. Lacroix, pp. 25 et suiv.)

En voilà assez, trop peut-être, sur la légende de Gilles de Chin et du dragon. Cette digression est pourtant à sa place, puisqu'elle a pour objet d'éclaircir une coutume nationale et de terminer une fois pour toutes d'oiseuses discussions.

Continuons l'analyse du poème.

Gilles de Chin à peine reposé de son *emprise* contre le serpent, dont on pourrait faire un dragon, sans trop se compromettre, va chercher à Antioche d'autres ennemis et d'autres périls. Le prince de ce pays, pour qui un tel paladin vaut toute une armée, s'efforce vainement de le retenir. Gilles part, sans savoir où il va, et sur la route s'amuse à exterminer une bande de voleurs. Son lion familial le seconde merveilleusement dans cette espèce d'exécution, mais le généreux animal est frappé à mort, au grand chagrin de son maître :

Suite de l'analyse du poème.

Prouesses devant Antioche.

Mort du lion familial du sire de Chin.

. mais ne por quant
N'en voloit faire nul sanlant,
Car on ne doit duel démener
De ce qu'on ne peut recouvrer ¹.

Retour de Gilles en Europe.

Enfin le moment de revenir en Europe était arrivé. Gilles est bientôt à Bénévent, où il prend sous sa protection la fille du dernier seigneur de cette ville et que son oncle voulait dépouiller de ses états. Un combat judiciaire a lieu, comme celui du *chevalier au cygne*, pour la défense de la duchesse de Bouillon. L'avantage reste à Gilles de Chin : il n'est pas besoin de le dire.

Cependant il brûlait d'avoir des nouvelles de la comtesse de Duras; hélas!

La comtesse de Duras cesse de vivre.

. on lui a conté
Que morte estoit novèlement;
Ens en son cuer s'en fait dolent.

.
Por s'ame fait canter et lire
Messez plus que ne voz sai dire;
Que Dix le mète en paradis,
Aveuc ses angles bénés ².

Le pas de l'arbre d'Auxerre.

Pour le sire de Chin, il n'était qu'une consolation et un plaisir : se battre et puis se battre encore. Le pas de l'*arbre d'Auxerre* rappelle le pas de l'*arbre d'or*, tenu à Bruges, en 1468, à l'occasion des noces de Charles-le-Téméraire et de Marguerite d'York.

Le comte de Bar avait parié que Gilles serait vaincu par Baudouin de Reims : ce fut le contraire qui arriva. Il reçut donc le prix de la joute, qu'il partagea avec Gérard du Chastel ou de Saint-Aubert. Les prix étaient fort singuliers : un palefroi, un ours et un épervier. Gilles envoya le cheval à son père.

¹ V. 4203.

² V. 4375.

Ce cadeau était en même temps un moyen d'annoncer son retour. Les chevaliers, les *hauts bourgeois de Tournay* ¹, tout le monde se précipita à sa rencontre.

A peine s'est-il installé dans son manoir, qu'un nouveau tournoi l'en ^{Tournoi de Pierron-Val.} fait sortir, celui de Pierron-Val, près d'Antoing :

Là assemblèrent li baron
De cest paix tout environ,
Cil qui adonques tornioient
Et qui d'armez se déduisoient.
Flamenc i furent et François
Et Hainuier et Avalois ².

Gilles de Chin y vainquit le comte de Looz, auquel il rendit noblement son cheval, quoiqu'il lui appartînt en vertu des lois de la joute.

C'est après ces fêtes que le trouvère place le mariage du chevalier avec Dame Ide de Chièvres (connue par l'histoire). Le poète, à propos des magnificences de la noce, jette un regard de regret sur le passé, ^{Éloge du passé.} éternel lien commun de l'espèce humaine :

Dont n'estoit par li sièclez faus,
Ains estoit sages et loiaus.
Ainc ne vint hom pour demander
Ne li donast sans demourer.
Encore adont estoit larghèce,
Cortoisie, honors et proèce :
Or est tous niens qui n'i raporte :
Encontre lui clôt-on la porte.
Nus ne puet mais en cort entrer,
S'il ne scet son parrin nomer.
Rice mauvais, Dix voz maudie ³!

¹ Vers 4649.

² Vers 4708.

³ Vers 4820.

N'est-ce pas là une conclusion digne des *communistes* modernes; et nous vanterons-nous d'être neufs et originaux même dans nos folies?

Gilles s'était marié pour ainsi dire la lance au poing et sans quitter l'étrier. Sa *lune de miel* n'était pas encore passée, qu'il distribuait force horions au tournoi de Gérard-Sart (Géronsart), omis, par parenthèse, dans le texte en prose ¹.

De chevaliers i ot plenté,
Ensi qu'on m'a dit et conté,
De Flandrez et de Vermandois,
De Poitou, de France et d'Artois,
Et de Hainau, et d'Allemaigne,
Et de Teraisse, et de Champaigne ².

Les ducs de *Louvain* ou de Brabant et de Limbourg, le comte de Duras et beaucoup d'autres grands personnages étaient sur les rangs.

Gérard du Chastel ne s'y distingua pas moins que son ami. Mais la vertu chevaleresque de Gilles de Chin frappa si fort le duc de Brabant, qu'il le pria avec instance de demeurer *de sa mesnie*. Voilà donc notre Hennuyer à Louvain. Il n'y resta pas longtemps. Un jour qu'il était à Chièvres, près de sa jeune épouse, arrive un messager du comte de Hainaut, qui le somme, en vertu du lien féodal, de venir défendre son suzerain contre le duc de Brabant.

Gilles va au secours du comte de Hainaut.

Le poète rapporte ici une particularité très-peu poétique et qui, même à cause de cela, peut être admise comme vraie. C'est qu'au moment où Gilles reçut le message, il se faisait laver, et que, pour obéir sans retard à son seigneur, il ne permit pas qu'on achevât cette espèce de toilette, malgré les exhortations de sa femme, qui lui disait :

Sire,... c'est molt lait
De ce que n'estez pas lavés ³.

¹ Note sur le vers 4871.

² V. 4840.

³ V. 4959.

Les Brabançons payèrent chèrement l'honneur d'avoir un pareil adversaire. Cependant Gilles est blessé; son cheval est tué et lui-même se trouve dans la plus grande extrémité. Le comte de Hainaut, craignant avec raison de perdre un pareil serviteur, gourmanda rudement ses chevaliers pour ne l'avoir pas convenablement secouru :

Ha! chevalier couart revois,
Et plain de mauvaisté, fait-il,
Car secourez le plus gentil
Qui ainc pendist escu à col;
Trop estez or vilain et fol,
Qui tant li avez seul laissé ¹.

Enfin la victoire se prononce en faveur du comte de Hainaut, ce qui fournit au poète l'occasion de citer quelques paladins du cycle de la Table Ronde, *Gauvain, Yvain, Charaheus et Lancelot* ². Quoique vaincu, le duc de Brabant laisse éclater ces sentiments délicats qui, dans la chevalerie, s'alliaient à la grossièreté des mœurs et en tempéraient les effets; malgré le mal que lui avait fait Gilles de Chin, naguère son serviteur, il ne l'en aime et prise pas moins, et déclare que pour avoir un tel champion, on ne doit ménager ni honneurs, ni terres, ni avoir :

Cycle de la Table Ronde.

Courtoisie du duc de Brabant.

Por droit noient, ce dist, s'esmaie
D'onnor, de terre, ne d'avoir
Qui teil chevalier puet avoir ³.

Comblé des éloges et des marques d'estime du comte de Hainaut et

¹ V. 5113.

² V. 5204. M. Francisque Michel a vu au collège d'armes, à Londres, une copie incomplète du *Perceval-le-Gallois*, où on lit au commencement :

Qu'il est faitz pur le plus prudhome
Qui soit en l'empire de Rome;
Ceo est li quens Phelipe de Flandres,
Qui vaut mielz ne fist Alixandres.

Rapp. au ministre, dans la *Coll. des mon. inéd. pour servir à l'hist. de France*, p. 77.

³ V. 5285.

du duc de Louvain, Gilles se fait transporter à Chièvres, auprès de sa femme, où il reste juste le temps nécessaire pour guérir ses blessures. Tournoi de Saint-Trond. Il sortait de convalescence quand l'annonce d'un tournoi à Saint-Trond le remit en selle. Il se rendit à la joute et y fit vider les arçons au jeune fils du duc de Gueldre; mais sa propre vie fut en danger. Peut-être aurait-il succombé, si le duc de Brabant n'avait envoyé à son secours. Hoel de Quiévaing délivra Gilles de Chin et lui procura le prix du tournoi : le duc de Brabant, avec sa courtoisie charmante, mena notre chevalier à Louvain pour saluer la duchesse, qui lui fit grande chère.

De Louvain, il vint dans sa terre de Berlaimont, et y vécut quelque temps avec dame Ide, dans le plus parfait accord. Malheureusement l'âge des infirmités était arrivé pour ce jouteur naguère si rude et si redoutable; ses fatigues, ses blessures avaient épuisé ses forces. Mort de Gilles de Chin. Il mourut à Roucourt, trois jours avant la mi-août 1137 :

S'avons oï dire por voir
 Chiaus qui le durent bien savoir
 Que il fu à Rollecourt mors
 D'une lance qu'il ot u corz
 Férue à une grand méléé,
 U il dona mainte colée¹.

Nous avons déjà remarqué que le roman en prose fait mourir Gilles de Chin à Roucourt des suites de la fièvre; le poème ne paraît cependant pas équivoque : c'est bien en combattant que notre chevalier termine sa carrière; mais indépendamment du siège de Roucourt contre le comte de Flandre, en 1148, n'y a-t-il pas pu y avoir quelque rencontre, en 1137, sous les murs de cette bicoque, entre les troupes du comte de Hainaut et celles du duc de Brabant? Giselbert ne serait plus alors en contradiction avec les autres autorités qui nous restent.

¹ V. 5512.

On enterra le seigneur de Berlaimont à S^t-Guilain :

Tout droit devant le crucifis
Fu à grant duel en terre mis¹.

Le poète conclut en protestant de sa véracité et affirme

C'onquez n'i ajousta menchoigne,
Bourde ne fable ne aloigne
Là ù il le puest oster².

Véracité du trouvère.

Ce poète s'appelait Gautier de Tournay; il écrivait probablement au XIV^e siècle ou dans la seconde moitié du XIII^e et appartenait à cette école tournaisienne de rimeurs et de trouvères, d'où sortirent Philippe Mouskés, et plus tard les compagnons du *puy S^t-Jacques* et du *puy d'escole de rhétorique*³.

École poétique de Tournay.

M. Arthur Dinaux, qui a ressuscité avec tant de bonheur les trouvères de la Flandre, du Cambrésis et de l'Artois, reporte au temps de saint Louis le poème de Gilles de Chin, lequel nous semble appartenir à une époque plus récente. Il en esquisse une courte et piquante analyse et en transcrit le commencement et la fin : mais le nom de *Gautier li Cordiers* n'est pas tombé sous ses yeux dans le rapide examen qu'il a fait du manuscrit de l'Arsenal⁴.

Effectivement Gautier de Tournay n'était pas le seul qui se fût exercé sur les exploits de Gilles de Chin. *Gautier li Cordiers*, peut-être aussi né à Tournay, l'avait devancé :

Gautier li Cordiers.

Voirs est que Gautiers li Cordiers
Traita la matière premiers.

¹ V. 5522.

² V. 5530.

³ *Supplément à la chron.* de Ph. Mouskés, p. 21.

⁴ Arthur Dinaux; *Les trouvères de la Flandre et du Tournésis*, Paris et Valenciennes, 1839, article de *Gautier de Tournay*, pp. 171-184. M. A. Van Hasselt se tait sur *Gautier li Cordiers* et *Gautier de Tournay*, dans son remarquable *Mémoire académique* et dans le *Procès-verbal du 5^e anniversaire de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*.

De mon signor Gille de Cyn,
 Mais il n'en fist mie la fin
 De lui ne de tote la some¹.

Il semble que Li Cordiers s'était arrêté au moment où Gilles s'engageait pour un temps au service du duc de Louvain. Le poème de Gautier de Tournay n'est-il qu'un remaniement de l'œuvre de Gautier li Cordiers avec une conclusion? Qu'est devenu ce dernier roman? Devons-nous en déplorer la perte comme celle du poème des *Ronds de Hainaut*; sans espérer que M. Arthur Dinaux, qui a la main si sûre, le découvre jamais? Quant à nous, c'est inutilement que nous avons fait des perquisitions multipliées pour retrouver le texte de Li Cordiers; nous n'avons pas même obtenu sans difficulté celui de Gautier de Tournay.

Manuscrit de l'Arsenal.

Avant les indications de M. Haenel, nous savions vaguement qu'il existait à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, un manuscrit en vers du *Gilles de Chin*. M. H. Delmotte, averti par le professeur allemand et ne connaissant pas encore le manuscrit en prose de Bruxelles, avait prié M. F.-J. Fétis alors à Paris, de faire quelques recherches à ce sujet. Il répondit que M. Ch. Nodier, bibliothécaire de l'Arsenal, tenait l'assertion de M. Haenel pour inexacte². Ce résultat, que M. Delmotte nous communiqua, n'était pas propre à nous encourager. Toutefois nous savions pertinemment que la bibliothèque de l'Arsenal était pour l'élégant écrivain et le bibliophile aimable, placé à la tête de ce dépôt, comme une belle et riche femme qu'on épouse par raison, mais avec laquelle on ne vit pas. Sans nous arrêter donc à son dire, nous nous permîmes d'explorer nous-même la bibliothèque de l'Arsenal, et, grâce à la complaisance du collègue de M. Ch. Nodier, nous trouvâmes enfin, sous le n° 167 (*belles-lettres*), le volume tant désiré, avec ce titre : *Gilles de Chyn de Berlaimont*. Au verso d'une feuille de garde est l'avis suivant

¹ V. 4904.

² Préface de M. R. Chalon à la chronique en prose de Gilles de Chin, p. xi, note.

d'une écriture assez moderne : « Ce manuscrit n'est qu'une copie faite » dans le XVI^e siècle. Mais il paraît que l'original est très-ancien, puis- » qu'il est dit que Chyn de Berlaymont mourut l'an 1157 et qu'il fut » enterré dans l'abbaye de St-Guillain. » Cette note, où ne brille pas une logique très-serrée, ne prouve qu'une chose, c'est que l'unique copie connue d'un des romans en vers de Gilles de Chin, ne remonte pas au delà du XVI^e siècle. Aussi est-elle très-fautive et avons-nous éprouvé souvent de la difficulté à la corriger. Cependant on peut être assuré d'avoir le texte exact du manuscrit, bon ou mauvais, aucun changement n'ayant jamais été fait ou proposé sans que le lecteur en fût averti par une note.

Si l'on pouvait douter que le roman en prose dont M. R. Chalon a été l'éditeur, est plus récent que le poème de Gautier de Tournay, il suffirait d'invoquer l'aveu de l'auteur même, qui déclare avoir *transmué de rime en prose chest présent traittiet*. M. Chalon soupçonne que cette version est sortie de la même plume que l'histoire de Jacques de Lalaing. La supposition annonce beaucoup de finesse.

Roman de Gilles de Chin.
en prose.

Si maintenant l'on apprécie l'œuvre de Gautier de Tournay au point de vue littéraire, on n'y trouvera pas, nous l'avouons sans difficulté, beaucoup d'art ni une grande richesse d'imagination; désirant se tenir aussi près que possible de la vérité, il a inventé fort peu, et n'a presque rien accordé à ce merveilleux que réprouvent d'ailleurs les calmes esprits du Nord. Cependant elle n'était pas encore consommée cette révolution funeste tentée par le flamand Jacques Maerlant, que nous permettons aux philologues d'estimer, mais qui a mérité l'indignation des poètes, en substituant à de poétiques fantaisies le froid pédantisme du genre didactique¹.

Mérite littéraire de Gau-
tier de Tournay.

Quant au style, quoique souvent lâche et diffus, il ne manque, sur-

¹ Hoffmann von Fallersleben, *Horae belg.*, I, 8, 15; A. Marmier, *Lettres sur la Hollande*, Paris, 1842, in-12, p. 145; Intr. au 1^{er} vol. de Ph. Mouskés, p. cXLIV.

tout dans la peinture des sentiments intimes, ni de grâce ni de naïveté. La langue romane, sortie du latin et développée en vertu de cette énergie inhérente à toute société humaine, suivant les précédents de chaque peuple et le milieu où ils se trouvent, s'apprêtait à devenir la langue française proprement dite. En résumé, Gautier de Tournay n'est pas inférieur à la plupart des écrivains qui florissaient de son temps au cœur même de la France. Malgré les jugements aussi imprudents qu'injustes de certains critiques égoïstes et jaloux, il y avait alors en Belgique une littérature originale et nationale, quoique française; et quel ennemi de notre prospérité et de notre honneur, se plaindrait qu'il y en eût encore une aujourd'hui?

APPENDICE ¹.

DOCUMENTS RELATIFS A UN DES DESCENDANTS DE GILLES DE CHIN.

Fragment d'une relation extraite d'un volume qui figure, dans l'Inventaire des archives de la Chambre des Comptes, sous le n° 100, aux archives générales du royaume.

- « N° 100. Volume sur vélin, cartonné, intitulé sur la couverture, n° 9 :
- » *Testament et obsèques de Louis de Male, comte de Flandre*, ayant 70 feuil-
- » lets. Écriture de la fin du XIV^e ou du commencement du XV^e siècle.
- » Ce manuscrit, qui provient du roi d'armes de Launay, condamné cri-

¹ Voy. p. xi.

» minellement, au XVII^e siècle, par le bailli de Tournay-Tournais, se
 » compose de plusieurs parties distinctes, réunies après coup, etc., etc. »
 Tome I^{er} de l'Inventaire.

La relation est incomplète. Au folio qui précède, portant le chiffre ij^c, il est question des obsèques du sire de Cavrines (Mons^r Gérard de Mortaigne, dit Despierre ou d'Espière, jadis seigneur de Cavrines), trépassé à Tournay le 28 juillet 91; obsèques dont la description a été donnée par Gérard, ainsi que nous l'avons déjà remarqué.

Fol. ciiij^{xxvij}.

et pour ce doubèrent fort grant partie des parents et amis dudict de Cavrines de laisser leurs hosteux des marches, femmes et enfans, pour doute des prieux que, en bien brief tamps par avant, on avoit veu advenir, quant le Roy à tout son ost avoit venu en Flandre faire siège devant le Dam.

Item, que se n'eust esté ledit de Cavrines, ne eüst peu destourner que très-grant plenté de ses seigneurs et amis n'eussent allé avec lui audit lieu de Nancey, en Lorraine.

Item, que néantmoins y allèrent avec lui, bien acompagniet, ceulx qui s'enssuivent, savoir: messire Joosse de Haluin, messire Jehan de Jeumont, messire Olivier de Haluin, messire Rolland d'Espière, messire Henri d'Espière, mons^r de Moorslede, messire Riquard d'Auterive, messire Roegier d'Auterive, messire Jehan de Roelers, messire Waltier de Emsrode, messire Ghérard de Caumont, que madame de Bourgoigne y envoya, messire Jaques d'Archies, messire Symon Rym, et autres avec plusieurs notables escuiers, tels comme Jehan le Courtrisien, Gheeraerd de Potes, Ghérard de Schiervelde, Gheeraerd le Toolnare, Jehan le Condé, et grant plenté d'escuiers de le conté de Rethel qui furent avec messire Josse, pour lors gouverneur de Rethel, et autres gens notables de conseil, qu'il mena avec lui.

Item, mena ledit de Cavrines tout son harnasch en un bas cariot couvert de bonnes astelles¹, taintes vermeil, à tout une blanche crois, si lonc que ledit chariot estoit et tel comme ses armes furent tousjours; ledit chariot estant en la moyenne² de ses gens, bien gardé, et chevauchant petites journées à iij^c et xxxvij kevaux ou environ.

Item, que, à chascun jour et nuyt, oudit voyage, par leurs bonnes espies seurent l'estat doudit seigneur de Chin, leur adversayre, qui alla avec sa route un autre che-

¹ *Astelles*, lattes, bardeaux.

² *En la moyenne*, au milieu.

min de costé. Et ne furent pas auez ¹ plus long de l'un l'autre logiés oudit voyage, que iii ou iiij lieues.

Item, que, au vj^e jour de septembre ensuivant, arriva ledit de Cavrines à toute sa compagnie, au matin audit lieu de Nauchey. Et à le porte, à l'entrée de ladite ville, fu ordené par le duc de Lorraine, de recevoir toutes les armures des gens desdis de Cavrines: haubregons ², bachinez ³, cappiaux de fer, plates ⁴, glaves, hachés, espées, arcs et toutes autres armeures quelconques; excepté tant seulement le harnasch appartenans à la bataille et au corps dudit de Cavrines.

Item, que, le lendemain, y vint ledit seigneur de Chin, bien aussi acompaigniet et non mie d'autant de gens et chevaux comme ledit de Cavrines. Mais fu acompaigniés du visconte de Meaulx, de messire Jehan de Roie, son frère, de messire Jehan et messire Drieu de Roie, du seigneur de la Bove (?), du sire de Moy et d'autres, avec des notables escuiers.

Item, que, le viij^e et le ix^e jour dudit mois, fist ledit monseigneur le duc de Lorraine et son grant conseil très-grande diligence de traitier aucun bon appointment entre lesdictes parties; lequel ne peut estre trouvé, car de par ledit de Cavrines estoit respondu audit duc et à son conseil: que ledit de Cavrines estoit illec venu à la requeste dudit de Chin, et avoient seellé l'un à l'autre si avant, que ledit de Cavrines y pensoit à garder son honneur, comme deffendeur en ladicte matière.

Item, que, au x^e jour, leurs lanches furent mesurées; et mises d'une longuèche.

Item, que, al xj^e jour, ledit de Cavrines, bien et dévotement confessez, se arma bien matin en son logitz et hostel, à l'un des bouts du parc, lequel estoit bien court et estroit au regard d'autres. Et environ entre mydi et nonne, véant son adversaire entrer ou parc, à l'autre debout ⁵, à son opposite, et à cheval, deschendant d'icelli à l'entrée dudit parc, et mené à piet par ledit visconte et messire Jehan de Roie, le offrant à genouls audit duc de Lorraine, qui très-grandement estoit aourné de noble chevalerie en son ourdich et de siège impériael; ledit de Cavrines, tantost après, monta, en deschendant pareillement à l'entrée dudit parc. Et ayant esté offerts, par pareille fourme, audit duc, furent menez en siège en deux cheyres couvertes, bien prez l'un de l'autre, au travers du parc.

Item, que, après l'examinacion illeuc de leurs armures, fist-on faire premièrement le serment audit de Chin, assavoir: qu'il n'avoit sur lui pierre, herbe, ne paroles escriptes, ne autre chose quelconques. Sur quoy, il se confortast fors tant seulement sur le poissance de Dieu et sur ses membres.

¹ *Adez*, toujours, sans cesse, dès ce moment.

² *Haubregons*, cottes de maille.

³ *Bachinez*, bacinet, casque de fer très-léger fait en forme de bassin.

⁴ *Plates*, lames de fer.

⁵ *Debout*, extrémité.

Item, que le pareil serment fist-on faire, après, audit de Cavrines.

S'enssient ladite lettre envoyée par ledit de Cavrines à sire Henri d'Aire et à sire Jehan d'Alemmes¹, pour lors prévosts de Tournay, et aussi à Michiel de Le Bare, frère messire Terchelet de Le Bare, notable escuier et de bon renom. Folio 1^o ciiij^{xx} viij.

« Très-chier et boin ami, comme, avant hier, le iiij^e jour de juillet en l'an iiij^{xx} et vij, un povre varlet, serviteur à le foi à moy, nommé Jaquemin Fausart, demourans près du moustier de Hérines, sur le chemin de Tournay qui vient d'Audenarde, me vint dire, à ma maison de Cavrines, environ entre tierche et midi, que le sire de Chin avoit là passé, montez et armez, acompaigniez de gens d'armes et d'archers en nombre de xvj ou de xvij ou environ; et que ledit sire de Chin l'avoit huchiet² hors de sa maisonchelle, et lui dit ces parolles qui s'enssieuvent : « Jaquemart, allez dire au signeur de Cavrines, vo maistre, que je m'en chevauce tout le pas envers Tournay, et, s'il me voet aucune coze, il me sieuve, et me trouvera sur le chemin, tout bellement alant devant. » Auquel je respundi que riens ne lui voloie, et ne sçavoie à quoy telles parolles servioient, ne ne sçay encore. Et ving le lendemain à Tournay, là où m'avoit dit que ledit sire de Chin estoit, pour avoir fait sentir à lui, par vous ou par autres, se ledit varlet avoit bien entendu, ou mal; et se bien, que ledit sire de Chin m'eüst mandé déclaracion de sesdites parolles et de son opinion. Et moy, venu audit lieu de Tournay, entendî que ledit sire de Chin estoit cevauchiez. Si vous prie, mi très-chier et boin ami, que là vous savez que ledit sire de Chin soit, lui voilliez ces choses remonstrer ou faire sentir, adfin que je sace plainement la vérité desdites parolles, son opinion en ce; et se je m'ay à garder contre lui; considéré qu'il ne se fait point à oublier, de lui et de moy, comment, à sa requeste, le xj^e jour de septembre darrain passé, je ving à Nancey en Loheraine, auquel jour et lieu, et devant monsieur le duc de Loheraine, il me devoit combatre, selonc qu'il m'avoit mandé par son seellé; et à sa requeste je lui avoie accordé, parmi ce que, par avant, il m'avoit escript et seellé la cause pourquoy et l'ordenanche de la manière, et que saufconduit dudit monsieur le duc de Loheraine, de certain nombre de lances m'avoit envoyet, et certefyet par son seellé que ledit monsieur le duc de Loheraine lui avoit assigné le susdit jour et lieu, pour acomplir sa requeste, combien que, paravant en mes responces et par mon seellé, je lui avoie rescript de lui voloir rendre à sa requeste, devant le roy, men souverain sire, ou devant mon droit naturel signeur, monsieur le duc de Bourgoigne, conte de Flandres : lequel il ne voloit point, ne devant le duc de Brabant, ne devant le conte de Haynau, et lesquelz iiij il exceptoit. Dont, pour mon honneur garder, et pour autres choses dont il faisoit mouvoir mon corage par le contenu de ses escripts et Folio 1^o v^o.

¹ Il est appelé plus bas *Jehan de Helemmes et Hellames*.

² *Huchiet*, appelé.

seellés, je lui accorday sadite requeste. Et moy, illeue audit lieu de Nancey venu, à sa requeste, point ne failli ad ce que je lui avoie accordé; et nulle deffaulte il ne trouvoit en moy, ains, le mesme dessusdit xj^e jour de septembre, audit lieu de Nancey, que il et moy souppé aviesmes, de vespre, à la table de monsieur le duc de Loheraine, à la très-certaine requeste et prière de ma dame de Couchy et de aucuns de ses bien voellans, je me soubmis de tout le content qui estoit entre lui et moy, en l'ordenanche du dessusdit monsieur le duc de Loheraine, si avant que son boin loial rapport porra déclarer quant besoing sera. Et ainsi tieng-je que pareillement il le fist. Et des ordenanches que ledit monsieur le duc nous ordonna et enjoingna à faire, devant le saint Jehan adonc après ensieuvant et maintenant darrain passé, je voel qu'il sace que je n'en ay point esté défaillant, tant que en moy est, ne ne vouldroie estre au sourplus, si ne fuist que raison, qui est souveraine de moy, ne le donnast : à laquelle, en tous tamps, de mon pooir je voel obéyr. Et pour ce que audit monsieur le duc de Loheraine et à madite dame de Couchy je accorday ce que dessus est dit, à l'encontre duquel il ne me loist¹ point de aler ne de faire, si m'en esmerveillé de plus à quoy les dessusdites paroles poent monter; car il ne me samble point que telles paroles doivent adprésent avoir leur lieu, veu et bien considéré tout ce que dit est, se ne fuist qu'il m'envoiait descharge d'iceulx monsieur le duc de Loheraine et demadite dame de Couchy, comme de la submission avant dite. Et poez audit sire de Chin plainement dire que je voel bien qu'il sace de vray que je ne le ay laissiet, laisse, ne larrai pour lui que je n'ay alé voise de jour en jour. Et iray là il me pleut, plaist et plaira, partout où que ce soit, soit à piet ou à ceval, ou en autre manière quelconque. Et quant il fera sçavoir que son corps soit ou doive estre au mien corps anemi, la manière et pourquoy, j'en suy et seray trestous reconfortés, à le aide de Dieu, parmi mon boin droit. Et de ce, mi très-chier et boin ami, me veulliez, le plus hastiullement² que vous porrez, rapporter de bouce ou rescripre sa responce. Dieux soit garde de vous. Escript à Tournay, le vj^e de juillet.

Folio no. ciiij^{xxj}.

» *A honorables et sages mes très-chiers et grans amis, sire Henry d'Ayre, sire Jehan de Helemmes, Mikiel de Le Bare, ou aux deux des trois.* »

GERARD DE MORTAIGNE, dit d'ESPIÈRE,
sire de Cavrines.

Liquel trois dessusdit fisrent bonne diligence de quérir et trouver ledit de Chin, auquel dirent leur charge, déclairée en la lettre précédente. Et sur ce eurent aviz, après la responce sur ce donnée dudit Chin, icelle responce escripre à messire Henri d'Es-

¹ *Loist*, permis, licite.

² *Hastiullement*, promptement, hâtivement.

pière, frère dudit de Cavrines, pour certaines causes que à ce leur mouvoit. Dont la copie d'icelle responce et lettre s'enssient à l'autre lez.

Item, s'enssient le coppie de la lettre envoyée à messire Henry d'Espière, comme cy- Folio vo.
après s'enssient.

« Très-chier et honoré signeur, plaise vous sçavoir que, comme mons^r vostre frère nous eüst nagaires escript, par ses lettres, que nous sceussions l'entendement et déclaration de certaines paroles que il dist avoir esté nagaires dites par mons^r de Chin à Jaquemin Fausart, son varlet, nous avons fait de ce très-grant diligence, et envoyé jusques à Ribemont, devers ledit signeur de Chin, et nous de ce envoyet sa responce par ses lettres closes, que nous avons receu à ce vespré, qui contiennent ceste fourme : « Chier signeur et boin ami, je ai bien (*receu?*) les lettres que escript m'avez; es quelles est contenu que li sires de Cavrines vous avoit escript que, le iiij^e jour de juillet, je avoie envoyet à lui un varlet nommé Jaquemin Fausart, en disant que je passioie par là, et que je m'en aloie à Tournay tout bélement le pas, et que s'il voloit aucune coze, qu'il me sieutse, et qu'il me trouvera sur le chemin, tout bellement alant devant. Si voelliez savoir que il est bien véritez que, à celly jour, je passioie par là à Tournay cestuy varlet, et li dis que je ne voloie mie passer si secrètement, que ses maistres ne le sceuist; et que je m'en aloie tout bellement à Tournay, et que s'il voloit aucune chose, qu'il me trouveroit sur le chemin, et que je m'en yroie tout bellement le pas. Et tant que est ad ce qu'il s'escuse qu'il ne sceit à quoy les paroles poent servir, de ce se excuse sans rayson : car il sceit bien sur quelle forme nous partesismes de Naincy¹, de mon redoubté signeur monsieur de Loheraine. Et, sur l'estat que nous partesismes, cascuns de nous deux sceit bien qu'il a faire. Et, tant que est à mi, je mé warderay, s'il plaist Dieu, de faire chose dont je puisse estre repris. Et chela lui poez respundre, s'il vous plaist. Chier signeur, s'il vous plaist cose que je puisse, je le feróis de cuer et volentiers. Li sains Espris vous ait en sa sainte garde. Escrip à Ribemont, le jour de juillet. » En la subscription desquelles estoit escript : « LE SIRE DE CHIN ET Folio r^o ciiij^{xx}.
DE BUSEGNIEZ ET CHAMBRELAN DU ROY. » En la superscription estoit « A mes chiers et grans amis sire Henry d'Aire, prévost, sire Jehan de Hellames, mayeur des eschevins de Tournay, et Mikiel de Le Bare. » Si voelliez avoir sur ce advys. Et se chose volez que faire peussions, mandez-le nous, et nous le ferons volentiers : ce sache Dieux qui vous ait en sa sainte garde. Escrip à Tournay le xj^e jour de juillet.

» *A hault et noble signeur messire Henry d'Espière, no très-chier et honoré signeur.* »

H. D'AIRE, *prevost*, JEHAN DE HELLAMES,
mayeur des eschevins, de Tournay, et
MIKIEL DE LE BARE, tous vostres.

¹ Ailleurs : *Nancey et Nancy*.

Item, lesdites lettres veues par ledit messire Henri d'Espière, en avisa monsieur de Cavrines, son frère, avec autres de leurs amis, en bien bonne manière, adfin que ledit de Cavrines ne se mouvast pour telz paroles, se ne fust par bonne délibération et aviz de ses signeurs et amis.

Et, bientost après, eurent li frères et amis dudit de Cavrines une délibéracion ensamble d'envoyer aucuns d'eulx devers monsieur de Dicquemue, pour ce qu'il estoit prochain parent au duc de Loheraine, adfin qu'il lui pleusist escrire, en son privé nom, et pryer d'avoir par son seelle sa déclaracion comment lesdits de Chin et de Cavrines se partirent de lui et de sa court à Nancey.

Liquel signeur de Dicquemue ce sceu, fu moult prest, comme parent commun, d'escrire hastivement devers ledit duc et devers aucuns de sen conseil.

Et ossi escripsi ce meismes ledit messire Henri d'Espière audit duc, pourtant qu'il estoit bien en son amour et grâce, et avoit esté par plusieurs fois.

Folio vº.

S'enssient la copie de le lettreque mons^r de Dicquemue escripst audit duc de Loheraine.

« Très-chier et redoubté signeur, comme, auwan¹, ou mois de septembre darrain passé, nobles hommes le signeur de Chin d'une part, et le signeur de Cavrines d'autre, se comparurent en vostre présence et en vostre ville de Nancey à j certain jour, et là le signeur de Chin, comme j'enteng, devoit combatre le signeur de Cavrines; et ledit de Cavrines le avoit aussi accordé, à la requeste dudit de Chin; et y fist cascun sen devoir, selonc son pooir, comme j'ay oy dire, et entant que vostre très-noble puissance et provision y monstrates, en desfaisant, dedens le parc, leur emprinse, quant ilz se devoient asssembler, et les prensistes sus tous deux et leur emprinse en vostre très-noble ordenance, et, en après, les fesistes soupper dalès vous et à vostre table, le meisme jour, et toutes leur compaignie en vostre sale, en très-grant honneur; et en fu, après ledit soupper, comme j'enteng, tout traitiet entre les ij chevaliers, par vostre moien et par ma dame de Couchy, vostre fille; que li doy chevaliers s'en soubmirent de tout en tout et entièrement en l'ordenanche de vous, très-chier et redoubté sire, et de ceulz que vous vaulriez appeller avoec vous; et, parmi ce, leur fesistes commandement que, devant le Saint-Jehan-Baptiste darrain passé, chescuns des dessusdits chevaliers prisissent deux de leurs amis, pour estre mis par eulx en appointment, se on pavoit; et, se non, vous feriez le sourplus, par le vertu de la avantdite submission. Et, pour ce que maintenant, très-chier et redoubté sire, on ma donné à entendre que très-grande commune vois et renommée keurent avant les marches de dessà: que li doy dessusdit chevaliers, qui sont mi proismes et grant ami, chevaucent de jour en jour, et ont chevauchiet, depuis le Saint-Jehan darrain passé, très-envieusement; et dist on que

¹ *Auwan*, en cette année.

aucuns langages par moyens kuerent entre eulz deux, bien mervilleux et doubtiux. Dont je doute très-forment, très-chier et redoubté sire, et plusieurs autres aussi de leurs communs amis, teilz comme moy, que piz n'en adviengne et grant mesquief, se corps à corps encontraissent l'un l'autre : lequel pité seroit, et se ne vous feroient point en ce honneur, considéré ce que dit est; ce m'est adviz et à plusieurs autres de pardeça. Si est, très-chiers et redoubté sire, que je, comme cilz qui ignore la vérité de vostre dessusdite ordenanche et provision, à qui le inconvéniens et le mesquief, s'il advenist, moult devroit desplaire, et par espécial, deseure tout, très-chier et redoubté sire, vostre courous que vous en auriez en coer, se ainsi fust, comme bien est à supposer, veu le honorable département que vous leur fesit en vostre court, avec le raisonnable provision, comme dessus est déclaré, vous supplie très-humblement et si très-advocées de coer, comme je puis, qu'il vous plaise; très-chier et redoubté sire, moy envoyer, par le porteur de cestes, clèrement par escript, en une cédule close, soubz vostre seel, la manière de la submission avantdite, et comment vostre entente est que la chose doive demourer. Car, très-chier et redoubté sire, ce sceu, par moy et les autres communs amis, nous en vaulriesmes, de jour et de nuit, travailler pour eulx mettre en accord, se nous peussions; et tous jours, se Dieu plaist, à vostre honneur. Et se nous ne peussions, nous prendriesmes recours à vostre personne. Et ne soufferoie jamais, là je poroie, que vostre noble ordenanche ne fust entretenue, et ne puiz veoir par voie quelcunne. Et ainsi dient li autres communs amis de mettre en cehi provision; si n'est que nous ayons anchois par deçà vostre déclaration. Et en ce faisans, très-chier et redoubté sire, me ferez très-grant honneur, et grant plaisir à mainte gent pardeça. Et Diex vous en sçaura gret, qui vous ait, très-chier et redoubté sire, adéz¹ en sa sainte garde, et vous doinst boine vie et longue. Escrit en Flandres, le xix^e jour de juillet en l'an iiiij^{xx} et sept. Folio r^o. ciiij^{xxj}.

Vostre humble cousin,

HENRY DE VEURE, *signeur de Dicquemue
et d'Avré*². »

S'enssient le copie de le lettré que mons^r de Dicquemue escripst à mons^r de Tholo, Folio v^o.
senescal et conseiller dudit duc de Lohéraine.

« Très-chiers sires et frères, je escrips par devers vous, pour un fait qui a esté par devers mon très-redoubté sire, monsieur de Lohéraine, touchant le sire de Chin et le sire de Cavrines; lesquelz furent en champ de bataille devant mondit sire

¹ Adéz, toujours.

² MS. Daure.

de Loheraine. Et pour ce que je, qui suy tenu à mondit signeur, et à qui je vaulroie servir, devant tous les signeurs du monde, excepté le Roy et monsigneur le duc de Bourgoigne et ma dame; et que oy et l'oy tous les jours qu'il chevauchent armez l'un contre l'autre, et que j'ay oy dire que monsigneur a fait sur ce ordenanche, est il que j'en escrips devers mondit signeur : de quoy je vous en envoie la coppie, laquelle est escluse devers chestes. Pourquoy je vous prie très-amiablement et de cuer qu'il vous plaise à estre dalez mondit signeur, quant mes lettres seront baillez : car il sont tout deux mi parent, et me desplaeroit trop s'il fesissent aucune chose contre l'ordenanche ou volonté de mondit signeur. Et sur ce que je lui escrips, j'en puisse avoir et sçavoir sa bonne volonté et ordenanche de ce que en fu dit et ordené; car de mon pooir moy et les autres communs amis il mettront paine que l'ordenanche de mondit signeur y sera tenue. Et, très-chier frère, sachiez que onques depuiz que je m'en parti de par delà, je n'euts à paines, onques jour, de santé. Mais, se Dieu plaist, y pense retourner vers cest yver, pour recouvrer d'icelle. Et vous diray des choses tout plain que je ne vous puiz boinement escrire. Et, s'il vous plaist, très-chiers sires et frère, aucune chose que je puisse, j'en suy adez prest en tous tamps. Très-chiers sires et frères, Nostre-Signeur soit garde de vous, et vous doinst boine vie et longue. Escript en Flandres, le xix^e jour de juillet en l'an iij^{xx} et sept. Et ces lettres me recommanderont à ma seur de Touleu ¹.

» *A mon très-chier et amé frère, monsigneur de Touleu* ¹,

» *Le sire de DIQUEMUE ET D'AVRÉ, vostre frère.* »

Fol. n^o ciiij^{xxij}.

S'enssient la copie de le lettre que monsigneur Henri d'Espière escripst à monsigneur le duc de Loheraine, sur la mesme matère.

« Mon très-redoubté signeur, je me recommande très-humblement à vous, et vous plaise sçavoir, mon très-redoubté signeur, que, comme monsigneur de Dicquemue et pluseurs autres, qui sont commun proixme et ami du signeur de Chin et de monsigneur de Cavrines, mon frère, m'aient fort demandé quel le département fu de eulz d'eulz, de vostre court, et en quel parti vous les mesistes, si leur en ay respondu le plus véritablement que j'ay peut, selonc mon opinion et adviz. Et est tel, comme les coppiez contiennent de ce que mon dit sire et frère escript avant hier, pardevers trois notables personnes de Tournay, aulzquelz il pria de le exposer audit signeur de Chin, et de lui rapporter sa responce. Dont le coppiez des langages de l'une partie et de l'autre vous envoie, très-redoubté signeur. Et pour ce, mon très-redoubté signeur, qu'il m'est

¹ Plus haut : *Tholo*.

adviz que noz communs signeurs et amis volentiers sceuissent en ce vostre plaisir, et que trop dur leur samble que vostre ordenanche ne fust entretenue, si ont priet et chargiet au dessusdit monsigneur de Dicquemue, qu'il en voelle escripre pardevers vous, pour en ce avoir vostre déclaration de leur submission et département en vostre court. Lesquelz, mon très-redoubté sire, je vous suppli le très-plus..... blement de coer¹, comme je puiz, de l'envoier à mondit signeur de Dicquemue, et si très-clèrement que tout homme puissent entendre et savoir pertinément la submission que chascun des deux chevaliers fist en vostre main, laquelle pour vray monseigneur mon frère tenra, et voet tenir; et ne laissa point *que*, del ordenanche que vous lui enjoignastes, quant il fist sa submission, *que de* eslire deux personnes notables de ses bien-voellans, devant le Saint-Jehan adonc prochain venans et maintenant darrain passé, qu'il ne les a esleu deux ou trois mois devant ledit Saint-Jehan, en présence du gouverneur de Lille, qui est juge ordenaire, et en présence de viij ou x chevaliers de honneur, pour ce que, en mille manière, il ne vaulroit ne auseroit attempter vostre dite ordenanche, combien que bien tenoit que le signeur les deuist meismes les siens deux avoir premier esleut, veu qu'il avoit esté apelans et requerrans en tous ses fais, et, en après, semonre monsigneur mon frère que les iiij fuissent mis ensamble pour recevoir les complaints des parties, et sur ycelles eulz informer de la vérité; laquelle sceue, il les heuissent appointiet, s'il euissent peut, et, se non, qu'il vous heuissent, soubz leurs seaulz, envoiet la chose, pour encore estre ordonné par vous, mon très-redoubté sire, et par ceulz que vous prendriez avoec vous, selone raison et équité. De laquelle ordenanche entretenir n'a point monsigneur mon frère esté défaillant, comme dessus est déclaré, ains a fait tout ce que en lui est: ce espoir-je. Ce nonobstant veoir porrez, mon très-chier redoubté sire, les responces obscures et doubtiulles du signeur de Chin, envoiez à ces iiij notables personnes. »

Item, et ce fait, fist-on getter leurs cheyères² hors du parc, et mettre les parents et amis, de l'une partie et de l'autre, entre le parc et l'une liche³, chascune partie des amis devers leur logis, et, derrière eulx, en une liche, tout environné le parc, des gens d'armes grant plenté, chascun sa lance aians droite en sa main, comme ce eust esté un grant forest à veoir. Et puis, furent ordonné iiij chevaliers de demourer encoste les campions, assavoir: d'encoste cascun, ij chevaliers, et le signeur de Tholo, comme sénéscal qui les avoit à instruer de faire leur devoir, après le darrain signe de trois, qu'il feroit d'un cappron, en le moyen du parc, et que, avant le darrain signe, de eulx point assembler l'un à l'autre, sur leur vies.

Item, que adonc lesdis deux campions estans biens près l'un de l'autre, Cavrines

¹ Humblement de cœur.

² Cheyères, chayères, chaises, fauteuils.

³ Liche, barrière.

aiant le bout de sa glave en le paulme de sa main, le fer devers son adversaire, son espée à l'un costé et sa hache à l'autre, et sa dagghe devant lui; et ledit de Chin sa lanche en ses deux mains, près du bout, et sa hache pendant à ses deux doits desoubz sa lanche; son espée et dagghe, comme l'autre. Et au samblant, comme on y pooit ymaginer à veue, sembla ledit de Cavrines avoir son avis à assaillir son adversaire du fer de sa lance, en son camail ¹ de son bachinet, devers sa gorge, parce qu'il avoit court hatrel ², et partant ledit camail illec plus larghe, pour le bien attaindre et assener.

Item, sembla, d'autre part, dudit de Chin de sondit adversaire vouloir courir sus, et assener devant, devers ses brayes ³ de fer, parce que le pois de sa hache qui pendoit à ses doits, en tenant sa glave, comme dit est, l'empescha à plus hault assir.

Item, eux ainsi estants l'un contre l'autre, ledit sénéscal du parc fist le premier signe de son cappron, ainsi que d'un loedre pour attraire le faucon, toutes gens eulx tenans si coy, que riens n'y fu oy mot sonner, ne toussir. Et après l'espace du dit d'un *pater noster*, fist le sénéscal son second signe, par pareille fourme qu'il avoit fait paravant. Et ce fait, vindrent tantost, hors du ourdich dudit duc, deux chevaliers devers les amis dudit de Cavrines, à eulx disant, de par le duc, que tantost envoiassent trois ou quatre sans plus des plus prochains du conseil dudit de Cavrines, en hault sur ledit ourdich, devers le duc. Et pareillement fisrent deux autres chevaliers pareil message devers les amis dudit de Chin.

Item, que lesdis messire Joosse de Haluin, messire Jehan de Jeumont, messire Gerard de Chaumont et ledit messire Henri d'Espière montèrent au degré, devers eulx, sur ledit ourdich. Et quant ils vindrent amont, le duc descendi de son siège, en venant à l'encontre d'eulx; et, les prenant par le main, faisant dire illeuc en sa présence, par le seigneur de Baufremont, son grant conseiller, ces mos ensieuvans ou en substance : « Vous beaux seigneurs, vous vées vo noble parent illeuc en icelli estat, pour bientost estre advenu en apparenche ou grant dur ⁴, pour lui ou pour son adversaire, qui sont très-noble chevaliers, d'une parentèle et d'une sanguinité. Et serez entre vous cause du dur ⁵ que en venra : qui vous sera blasme perpétuel et grief à vos âmes, comme est à doubter; parce que vous n'avez voulu entendre à quelque traittiet de bon appointment entre eulx. Encore le vous requiert et prie ledit monsigneur le duc de tout son coer que vous y veulliés entendre, et vous offre d'estre loyal moyen, pour trouver ledit appointment, pour sauver l'onneur desdis deux nobles chevaliers et de leurs amis, et pour eschiever les grans prieux, qui s'en pevent sourdre! »

¹ *Camail*, visière.

² *Hatrel*, nuque du cou.

³ *Brayes*, sorte d'armure propre à garantir le bas du ventre.

⁴ *Dur*, extrémité fâcheuse.

⁵ *Dur*, mal.

Item, que adont fu respondu par le bouche dudit messire Jooſſe de Halewin¹, gouverneur pour lors de Réthelois et cousin-germain audit de Cavrines, ainsi que s'ensieut. « Très-redoubtez et très-excellent sires, sauve vostre grant majesté et vostre bonne paix, Dieux, par sa sainte grâce, nous deffendra que nous, qui sommes parens et amis audit de Cavrines, n'arons, à sa cause, aucun blasme, ne charge aucune devers Dieu ne devers le monde, parce que nous ne poons, de nous-meismes, aucune chose muer du proposit et intention de nostredit parent, sans son consentement; et qui nous a dit finablement que, à l'ayde de Dieu et de son bon droit, il parfera ce qu'il a dit, respondu et seellé à son dit adversaire, qui, par son grant oultrage et orgueil, a requis a nostredit parent de chi venir devers vous, comme devers juge, pour faire et accomplir sadite requeste. Et partant vous plaise, très-excellens et redoubtez sires, nous et tous les autres parens et amis dudit de Cavrines tenir pour excusé, quant audit traittiet, et que d'estre bon et loyal juge aujour de hui, selonc qu'il le vous a pleu promettre par vostre seellé. »

Folio n^o ciiii^{xxiv}.

Item, que, ce oy, ledit duc se traioit devers l'autre bout dudit ourdich; lequel ourdich estoit aussi lonc que le parc. Et ad ce debout estoient monté quatre des amis dudit de Chin, auxquels le duc et son conseil parlèrent bonne pièce², sans ce que les amis dudit de Cavrines ne savoient quoy, fors que par supposition, que ledit duc fist parler à eulx en pareille fourme, comme il avoit fait as amis dudit de Cavrines.

Item, ledit duc, retournant d'eulx, eubt un court conseil et aviz, en estant avec les gens de son conseil. Et, ce conclu, vit ledit duc et son conseil moult fort plorer. Et alla ledit seigneur de Baufremont sur le poye³, dudit ourdich, disant et criant ainsi: « Sénéscal, procédez en vostre office, en nom de Dieu. Nous ne trouvons traittiet aucun à l'une des parties ne à l'autre! »

Item, que ce dit, ledit sénéscal, qui estoit viel homme kenus, et moult notable chevalier et preudhomme renommez, aiant son cappron en sa main, se genoulla à terre, en le moyen du parc, gettans ses mains et yeulx devers le chiel, disans, comme il sambla, aucun orison devers Dieu et bien brief. Et puis se saina⁴ de la main destre, au lever, et par très-bonne et devote manière, comme il sambla.

Folio v^o.

Item, que tantost après, commença et fist son iij et derrainier signe, à donner de son cappron; et incontinent cria le duc: « Aval en ce point! » Les deux compagnons eulx assallant, et les quatre chevaliers du parc de très-grant forche leur asssemblée empeschans; et les deux champions très-fort à faire leur devoir l'un contre l'autre contendants, par forche de lute, contre lesdis empeschans, pour eulx pooir assamblés l'un à l'autre. Et ce ne aida: car ledit duc et se chevalerie estoient si très-tost avalés ou parc,

¹ Plus haut *Haluin*.

² *Pièce*, espace de temps.

³ *Poye*, sommet, au haut.

⁴ *Se saina, se saigna*, se signa, fit le signe de la croix.

qu'il les aidoyent à désencrer l'un de l'autre. Et là pooit-on oyr piteusement cryer lesdits deux champions envers le duc, se plaignant et dementant qu'il ne faisoit mie ne ne souffroit ce qu'il leur avoit promis : ce nonobstant leur dist ledit duc que, comme prince et juge, il enprinst leur fait et querelle en son ordenanche, en eulx faisant commandement que il lui obéissent sur leurs vies.

Folio 1^o ciiij^{xxv}.

Item, que tantost on commanda de porter soyoires, et de faire j lonc et grand ouverture, au lonc du parc, desoubz le ourdis. Et ce fait, prinst ledit duc lesdis champions, chacun par une main, allant en le moyen, et ses chevaliers pluseurs devant derrière et entour eulx. Et quant ce vint que tout troy, duc et champions, devoient mettre le piet hors du parc, là avoit grant estris¹ des amis, adfin que celli champion de leur partie ne mesist point premiers piet hors du parc; et convenoit estre fait par telle forche, que nul ne povoit apperchevoir lequel des deux le mist premiers hors.

Item, que, incontinent eulx estans ainsi hors, et encore le duc en le moyenne d'eulx deux, leur ordonna et donna convoy à chascun de ses gens et chevaliers, pour chascun mener en son hostel et logiz. Et ainsi fu fait, ledit duc et son conseil demorant tout quoy devant ladite issue, là ledit département des champions fu fait.

Item, que, en bien briève espace de tamps après, vint ledit duc, acompaigniet de six ou de sept sans plus, en la chambre dudit de Cavrines. Là il le trouva encore séant tout armé, sans soy vouloir désarmer; commanda de le désarmer, et ainsi fu fait. Et adonc lui commanda qu'il venist souper avec lui et tous ses amis: lequel lui fu accordé. Et suppose-on que pareillement fist ou logiz du signeur de Chin, devant ou après; lequel les amis dudit de Cavrines ignorent, et, pour ce, n'en peut plus cy estre déclaré.

Folio v^o.

Item, que, ce meismes jour au souper, vindrent lesdis de Chin et Cavrines et tout la plus saine partie de tous leurs amis, illec estans avec eulx venus à leur dicte journée. Et séoit à table ledit duc entre lesdis deux champions: le signeur de Chin à sa senestre main deseure, et ledit de Cavrines à la destre desoubz; aussi, à la meisme table, la dame de Couchy, fille dudit duc, qui nouvellement par avant avoit esté mariée à monsieur de Couchy, et duquel de Couchy ledit de Chin estoit moult bien son chevalier pour lors, et de son hostel, et partant avoit plus d'ayde et faveur illec, se aucuns y estoit, que ledit de Cavrines.

Item, que, avant ledit souper et après, aucuns des plus notables du conseil dudit duc se assablèrent en sa court, en une chambre à part, avec quatre des conseillers de chascune desdites parties, pour trouver voie de mettre bon accord et paix entre iceulx: ce que faire ne trouver ne povoient. Et partant, après ledit souper, ce reporté audit duc, se traist² appart avec la dame de Couchy, sa fille, et aucuns notables

¹ *Estris*, débat, discussion.

² *Traist*, se retira.

de son conseil. Lequel duc et dame firent venir devers eulx lesdiz de Chin et Cavrines, avec petit nombre de leurs amis; et illec ladite dame de Couchy, acompaignée d'autres dames et damoiselles, requist à chascune desdites parties moult gracieusement que, à le pryère et honneur d'elle et des autres dames illec estans, vouldissent amiablement, par commun accord, eulx submettre de tout leur débat et querelle, sans aucune condicion ou sy¹, en l'ordenanche de monsieur le duc, son père, illec présent. Sur quoy lesdites parties se prinrent à parler ensamble, et d'eulx sur ce adviser. Et bientost après, fu accordé ladicte requeste par lesdites deux parties; et s'en submisrent ou dit duc de hault en bas, plainement et entièrement, sans sy et condicion, à l'honneur et pryère de madite dame de Couchy, laquelle leur en remerchia très-fort. Et aussi fist le duc son père, eulx disans que, devens le Saint-Jehan pour lors prochain enssieuvant, il les manderoit, et donroit jour d'envoyer devers lui, en certain lieu, aucuns de leurs amis, souffissanment fondez, pour oïr son dit et ordenanche diffinitive sur leur dit, débat et querelle. Et ce promisrent lesdites parties, et accordèrent de le faire et bien tenir. Et sur ce, prinrent congié audit duc, à madite dame et à toute leur compaignie; lequel duc en avoit eu très-grans frais et despens montans, comme on disoit, pour lors à v ou à vj^m frans.

Folio r^o ciiij^{xxvij}.

Item, que, l'endemain qui fu douzime jour de septembre, devers le vespere, se parti ledit de Cavrines et toute sa compaignie de Nanchy, en retournans devers leurs pays et hosteulx. Et tient-on que, ce mesme jour ou l'endemain après, fist pareil département ledit de Chin.

Item, eulx ainsi venus en leurs pays et marches; et ledit de Cavrines adez attendant à le journée que ledit duc de Loheraine lui feroit savoir avant ledit Saint-Jehan, de laquelle il n'oy aucunes nouvelles, devant ladite Saint-Jehan, ne après, ne aussi quelque nouvelles dudit de Chin, fors que, ou mois de juillet, après ledit Saint-Jehan passé, en l'an iiiij^{xx} et sept, que un varlet, serviteur audit de Cavrines, demourans pour lors emprès l'église de Erines, sur le chemin allant d'Audenaerde à Tournay, lui reporta, en son hostel de Cavrines, aucunes paroles que ledit de Chin lui avoit dit.

Item, que sur ces paroles, tantost ledit signeur de Cavrines, en adviz avec messire Henri d'Espière, son frère, escripsi devers aucunes gens, pour savoir la vérité desdites paroles, comme pourra apparoir par les copies des lettres, sur ce faictes et envoiées, qui s'enssieuvent :

Folio v^o.

.....
²

NB. Dom Calmet, qui a fait une dissertation expresse sur les duels, pp. xiv-xxx1 du tome V de sa grande *Histoire de Lorraine*, Nancy, 1745-1757, in-fol., n'y a pas mentionné celui de Gilles de Chin et du sire de Cavrines.

¹ *Sy*, exception, réserve.

² Le reste manque.

Court glossaire roman du XIII^e ou du commencement du XIV^e siècle, tiré du MS de la Bibl. royale, n^o 9543, contenant LI ARS D'AMOUR DES VERTUS¹.

ABIS, c'est c'aucuns ait manière aperillie d'aucune cose dire ou faire et s'est à chou ables (*ables*).

ABSENS, nient ensanle, u ensus.

APPÉTIS, une manière de désirer.

APPÉTENT, désirent.

APPÉTIVE, désirant.

AMOURS AMIABLE, amours honneste.

ACCÉPTABLES, plaisans.

AFFECTIONS, si com manière de désirer u de voloir u'estre en kaitif estat, ententif.

ABSOLUMENT, simplement u sans autre estraingné regard.

ARTEIERS, vaines en esquesle lipoux est.

ABBILITÉS, estre abbles.

AFFLIS DUREMENT, par désirier meus.

AFFIRMATIONS, cose afermée.

AVERSITÉS, cose grèveuse.

APRÉHENSIONS, cose en le conissanche rechuite u entreprise.

ARBITRES, pooirs ensi u eutriment faire, u estre mis en autrui.

AFFABILITÉS u **AFFABLES**, délitables en paroles.

AMITÉS, aloiance u compaignie.

AFFLIXIONS, grièces de cors.

ACCIDENS, cose qui s'ourinent à nature par faite, ki de celi se puet partir sans li corrompre.

ANIMANS, metans arme u vertu d'arme en aucun cors.

AVERTIST, ne prent warde.

BENEFICES, biens fais par raison et selonc chou que on doit u biens recheus.

CONTINUANS, joignans continuance; l'une cose estre après l'autre u près de l'autre.

CONCUPISCENCE, amoureux désirs de délis de cors.

CAUSE, chou ki le cose fait u parquoi elle est faite u de quoi ou qu'ele est.

COMPREDEMENT, chou que on connoist ou prent.

CONVERSATIONS, c'est ensanle ou demorer ou manoir.

CULTIVERS, gaaigniers par labour terres ou vignes u teuls choses.

CONTENS, souffist u tient pour assés u despis.

COMPATIONS, manière de doloir, non mie de grandment.

CONSOLATIONS, confors de meschiés.

CONTIENT, a en lui.

CONSTANS, fermes, sans mouvoir.

COMPARISONS, si comme prisier u loer u mettre l'un contre l'autre.

CONTRAIRIÉTÉS, contraires choses.

CONJUNCTIONS, cose à autre joindre ou jointe.

CONCEPTIONS, cose conchuite u comprendre u connoistre.

COLLATIONS, manière de comparer une cose à une autre.

CIRCUMSTANCE, pluseurs manières ki à aucune cose appartient.

CONJUNCTURATIONS, avis nient chiertains d'aucune cose.

CORRUPTIONS, destruisemens.

CORRUMPENT, destruisent u font jugement contraire à raison.

COMPÉTENS, souffisans.

CONFISIONS (confusions), manière d'abanbusemens (d'abusemens) u de vergoigne.

COMMUTATIONS, cangez d'une cose à une autre.

COMMUNICATIONS, manières d'iestre ensanle, commun.

¹ Il nous a paru que ce glossaire, où se trouvent des définitions curieuses et singulières, avait sa place naturelle à la fin d'un poëme roman.

- CONVERTIS**, li contraires de chou qui dit fu devant u fait.
CONNATURES, sanslans (sanblans) à se nature.
CONSIDÉRATIONS, rewars u avis.
DIFFÉRENT, dessanuable u divers à autre.
DÉLIBÉRATIONS, pensemens vains.
DOCTRINE, apresure.
DESPÉRATION, desprésance.
DESTINCTE, devisée u bien faite connessaule.
DEFINITIONS, est une manière de respondre par lequele on fait connessaule une cose qui c'est.
DIGESTIVE, une vertus ki dekève le viande ou bouscqueulh?
DISCIPLINE, kastiemens.
DEFRAUDÉS, avoir perdu u que on n'ataint mie sen pourpos.
DISPOSITIONS, tèle ordenance u manière dignifié, se fait digne u pour digne se tient.
DÉTRACTIONS OÙ DÉTRAIANS, ansérissans autrui, bienz fais u loenge.
DISTRIBUTIONS u **DISTRIBUANS**, départans.
DÉMONSTRISONS, est une raison u uns argumens que on ne puet par raison contredire.
DISCRÉTIONS, savoirs vains.
DISSOLUS, nient ordenés u sans manières.
DIFFICULTÉS, force u grévanche u forte.
DEPOSTUET, avoir perdue le possession.
DESCRIPTIONS, manière par lequele on fait aucune cose en aucune manière konnessaule qui cille cose est.
ESPÉCIAL, si com par li u dévi seit.
EQUIVOQUE, un nons qui senefie pluseurs choses iwelment (*également*).
ÉQUIVOCATIONS, manière qu'une cose est dite de pluseurs.
EXPÉRIENCE, éprouve.
ESPESCE, cose si com d'une nature u sanslans à aucune nature.
ERRANS, fourvoians u défaillans.
ERREURS de chevance u déceuemens.
ENTREPRETUR, jeteur u disant des choses.
ESCOULOURIANS, cose si com courans u movans légierement.
EDEFISCES, ouvraiges u cose ouvrée.
EXTIMATIONS, quidières.
EXTRÉMITÉS, li courous d'aucune cose u li courous dont il i a un moyen entre deus.
EXTIMER, donner pris u prisier.
EXCELLENCE, sormontans u sourverains (*souverains*) d'autre.
ESSENCE, nature d'une cose.
ÉLECTIONS, manière de lire (*d'élire*).
EXERCISE, manière d'usaige u cose usée.
EFFET, chius qui d'aucune œuvre vient.
ENCITÉ, ennuiet.
ÉQUINOXCIAL, c'est li cercles que li solaus descripst et fait entour le terre quant il le jour et le nuit juwerels (?).
ENTREPRETANT, jugant, avisant u opinions aians.
EMPÉTRER, aquerre.
ERES, chou qui est trop.
ENCITEMENS, esmovemens.
EVANUIST, voist à nient.
EXTIMATIVE u **EXTIMATIONS**, quidresse u quidières.
EXÉCUTIVE, metant à œuvre.
ÉTERNE, ce ki a possession de vie et d'estre et de toutes ses choses tout ensanle sans terme.
FINS, ce pourquoi on œuvre u l'on entent à avoir u chou ki est à derraing.
FLUMATIKE, complexions janeuse.
FÉMINASTRE, œuvre u manière de femme.
FANTASIE, estre une virtus qui conjoint les ymagènes sentieulés (*sensibles*) ensanle.
FIXIONS, cose sainte.
FACONDE, biens parlers, u bien parolé.
FRAUDE, baras u boidie.
FOURMELT, virtus qui est fourme.
GÉNÉRAL, communément u en commun.
GENRRE, si com estre d'une nature.
GÉNÉRATIONS, engenrremens.
HORREURS, manière de desdaing.
INRES, cors, grièces u male raisons.
IMMORTALITÉS, ki ne puet morir.
IMAGINATIONS, est une virtus ki comprennent, rechoit u connoist les ymages des choses senties par les sens.

- IMPOSSIBLE, chou ki estre ne puet.
- INJUSTE, ce qui est encontre raison.
- IMPRESSIONS, cose emprentée.
- IGNORANCE, non sachance de ce que on doit savoir.
- INDIFFÉRENT, nient certain u ce ki est ausi bien pour l'un ke pour l'autre.
- INFINITEIS, cose san fin.
- IMPÉTUEUSE, soudainement, sans avis aucune cose faire u entreprendre.
- INOCENCE, nient grévans, sains (*sans*) avis.
- INTREPRÉTATIONS, c'est faire savoir qu'une cose senefie.
- INSTITUTIONS, cose estaulée (*établie*).
- INJUSTIFICATIONS, œuvre de injustice, volencrieve (*violente* ?) u de cose injuste.
- INOYNES, souffisans u vallans.
- KAVILLATIONS, baras, cunchiemens, sotieultés (*subtilités*).
- LIBERTÉS, francise.
- MAGNANIMES U MAGNANIMITÉ, ensi k'uns grans coraiges.
- MÉMORE, souvenance tantost d'aucune cose.
- MULTITUDE, plentés.
- MANIFESTE, conneute u aperte.
- MOMENS, une partie dou tans ki ne puet estre partis.
- MULTIPLIÉ, faite plusieurs u engrangié (*agrandé*).
- MOLESTE, grièces en fais u en dis.
- MEURS, coustumes u manières u œuvres ki font à prisier.
- MANIFESTER, faire connessaule.
- MANSUÉTUDE, débonnairetés.
- MAGNIFESTER, descourir.
- NÉCESSAIRES, ce ki est fait par force u ki autrement ne puet estre.
- NÉGATIONS, cose noiié u l'on ne connoist u aferme.
- OPINIONS, fermes quidières.
- OCCUPATIONS, ensoingnance u estre embessigniet.
- POSSESSIONS, manière d'avoir quelconques cose.
- PERSÉVÉRANCE, fermement demorant.
- PROSPÉRITÉS, bonnes fortunes u bonnes aventures.
- PRIVANCE, nient avoir u avoir perdu u estre dépostuet.
- PHILOZOPHIE, amours de savoir, de viertut ou de vérité.
- POSSIBLE, chou ki estre puet.
- PROPORTIONS, rewars, mesure d'aucune cose.
- PRIVÉ, tot (de *tollere* ?) u destruit.
- PRIVATIONS, toute u destruisemens.
- PERFECTIONS, coze parfaite.
- PASSIONS, soufrance.
- PLURALITÉS, cozes pluseurs.
- PRINCIPES, commencemens.
- PARTICIPATIONS, parchonné à autre.
- POISSANCE dist-on le viertu selonc lequele on est souffisant, souffrant et connessant aucune cose, si come virtus de véir u d'oïr.
- PROPRIÉTÉS, ce ki est propre.
- PERSÉCUTIONS, grièces, moles aventures.
- PERPÉTUELE, durans à tous dis.
- PARTICULER, ce ki est un u singuler.
- PRODIGES U PRODIGALITÉS, fols larges u folle largece (*largesse*).
- POMPE, manière orgueilleuse.
- PARNIFICANS, pou fazans.
- PRÉSOMPTUEUS, outrequidans.
- PUSILLANIMITÉS U PUSILLANIMÉS, povres coraiges u petit.
- PERTINACE, propre senz u aboutis.
- PERSÉVÉRANCE (*bis*) ferme demorance.
- PUBLIÉ, dennotié à commun.
- QUANTITÉS, grandece.
- QUIDITÉS, chou que li cose est u se sustance.
- RÉPÉTÉE, reluite ou redite.
- RÉVÉRENCE, une manière d'obéissance faite si com aucune manière de doutance.
- REMINISCENCE, recors d'aucune coze par manière d'enqueste, par raison.
- REDONDANCE, rebondirs.
- RÉFÉCTIONS, remplissemens u soutenance pré-sist.
- RECTIFIANT, font droit.

INTRODUCTION.

XCV

RELATIF, une coze ki est en regard (*regard*) à autre.

SPÉCULATIONS, estre en estude u em pensée as coses clergauls u devines.

SENSIBLE, connaissance de cors u de senz.

SUPERFICIAULMENT, le commencement u chou ki est u sanlle deseure u primiers apert.

SOURHABONDANCE, chou ki trop est et surmonte u surmontance.

SONGIEUSE (*spongieuse*) si comme esponge.

SENSUALITÉS, œvres de senz u d'aucunes viertus.

SUBJET, cose d'aucune nature propre.

SOPHISTE, double u cuncieresse.

SUSPOSER, mettre aucune cose u dire ensi com ele fust.

SILOGISME u **SILOGISIE**, uns argumens u une raisonz faite par diverses propositions.

SUPPOSITIONS, coze supposée.

SODOMITE, chius ki use de malle com de fumiële.

SUPERFLUITÉS, outrages, trop grans plentés.
SEPTENTRIONS, li partie dou monde vers l'estoille trémontaine.

TRIBULATIONS, tribous, mesciés, maisez aventures.

TEMPORANS, doutans.

TRANS MUTATIONS, une coze rauée en une autre u muer.

TRANSFORMER, en autre coze muer.

UNITÉS, si comun.

UICTORE, vaincre ou avoir vaincut.

UISCES, méfaiz u maistiaistez (*mauvaistiez?*)

UNIVERSELE, commune et générale.

UVIFIANS, donans vie u tenans en vie.

UÉGÉTATIVE, vérisans (?).

UIOLENCE, manière de force.

UTELE (*utile*), profitable.

UISIÉS, mauvais.

UNIONS, manière d'estre un.

Le glossaire, quoique très-court et destiné uniquement à l'intelligence de certains passages de l'*Art d'amours de vertus*, n'en contient pas moins un assez bon nombre de mots qu'on ne trouve dans aucun dictionnaire du vieux langage. Il n'est pas sans intérêt de voir la langue romane interprétée par ceux qui la parlaient vulgairement. On remarquera que quelquefois l'expression usitée aujourd'hui, et qui alors était peu en vogue, sans doute, se trouve expliquée par le mot roman que le vocabulaire moderne n'admet plus.

PETITES ANNALES DE STAVELOT, DE S^t-MAXIMIN DE TRÈVES ET D'EPTERNACH.

En commençant la troisième division, celle des *Annales et Chroniques*, nous avons réuni de courts fragments d'une haute antiquité, copiés jadis par le père A. Wiltheim¹ dans plusieurs monastères du Luxembourg et des pays de Liège et de Trèves : simples notes écrites sur

¹ MS. de la Bibl. roy. nos. 2, 104 et 4,019.

les marges d'anciens manuscrits et qui sont au moins du X^e et du XI^e siècle, peut-être même d'une époque plus reculée ¹. J'en ai publié ailleurs d'autres tirés des mêmes sources ².

Manuscrits de l'ancienne
abbaye de Stavelot.

Les derniers débris des manuscrits de la vénérable abbaye de Stavelot, tombés, on ne sait comment, entre les mains de M. L. P., de Liège, ont été mis en vente à Gand, le 25 janvier et le 26 avril 1847 ³. Nous en avons sauvé tout ce qui n'était pas hors de notre portée; mais qu'il a fallu nous résigner à d'amères abstentions ⁴!

FRAGMENT DE L'*Auctarium Aquicinctinum*.

Les matériaux du volume que nous mettons au jour étaient prêts depuis longtemps ⁴, et l'impression en était même commencée, quand, en recevant le volume des *Monumenta Germaniae* de M. Pertz, dans lequel M. Bethmann a donné une édition de Sigebert et de ses continuateurs, édition définitive, tant elle est parfaite, nous nous sommes aperçu que la partie de l'*Auctarium Aquicinctinum*, omise par Aub. Le Mire, et que nous avons tirée du manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris, n^o 5440 ⁶, avait été imprimée aussi par M. Bethmann, à l'exception d'un court fragment; nous avons, en conséquence, impitoyablement supprimé toutes les pages inutiles et n'avons conservé que les reliefs

M. E.-L. Bethmann.

¹ Voir les *Bull. de l'Acad.*, t. X, pp. 245 et suiv., et *Bull. de la Commission royale d'hist.*, t. VII, 259-260.

² *Bull. de la Comm. royale d'hist.*, t. V, pp. 7-51; 59-45; t. VIII, pp. 168-192.

Chartrier de l'abbaye de
Stavelot.

³ Sur le chartrier de l'abbaye de Stavelot, voir une notice de M. Gachard dans le I^{er} vol. des *Bull. de la Comm. royale d'hist.*, 1^{re} édit., pp. 105-112; Introd. au I^{er} vol. de Ph. Mouskés, p. XL, note 2.

⁴ *Bull. de la Commission royale d'histoire*, t. II, pp. 20, 50, 53; t. VI, p. 196.

⁵ *Bull. du Bibliophile belge*, t. IV, p. 253.

⁶ *Bull. de la Commission royale d'histoire*, t. I^{er}, 1^{re} édition, p. 52.

dédaignés par M. Bethmann. C'est un de ces sacrifices auxquels il faut savoir se résigner, et ce n'est pas le seul. Ainsi nous avons terminé un travail sur la *Guerre de Jean d'Avesnes contre Valenciennes, en 1290-1297*, par Simon Le Boucq¹, quand nous avons été informé du désir qu'éprouvait la Société des bibliophiles de Mons de faire entrer cette relation dans son recueil, et nous y avons renoncé avec empressement. M. A. Lacroix en est devenu l'éditeur; le public aura sans doute gagné au change.

Société des bibliophiles
de Mons.

Au tome premier de ce recueil², nous avons exprimé nos doutes sur l'authenticité de la charte du tournoi d'Anchin admise comme vraie par Carpentier, Aubert Le Mire, Le Mayeur³ et MM. Arthur Dinaux et A. Le Glay, les deux derniers juges si compétents en pareilles causes⁴. Notre scepticisme a paru un crime de majesté divine et humaine à quelques personnes qui s'imaginent descendre de chevaliers nommés dans cette charte. Mais voilà que M. Duthillœul, bibliothécaire de la ville de Douay, qui avait eu foi dans ce document, déclare nettement qu'il n'y croit plus, et annonce que ce problème de diplomatique sera résolu incessamment par M. Escallier, qui prépare une histoire de l'abbaye d'Anchin⁵.

Charte du tournoi d'An-
chin.

Les titres de cette abbaye, déposés aux archives centrales de Lille, sont au nombre d'environ 300, plus 18 registres et 45 liasses⁶.

¹ *Bulletins de la Commiss. royale d'hist.*, t. II, p. 51; t. XII, p. 67.

² P. 590.

³ *La gloire belg.*, t. II, p. 337.

⁴ *Documents hist. inédits, tirés des collections manuscrites de la Bibl. royale et des Archives ou des bibliothèques des départements*, publ. par M. Champollion-Figeac; rapport de M. A. Le Glay, t. II, Paris, 1843, in-4°, p. 92.

⁵ *Essai historique sur la Bibliothèque publique de Douai*, Douai, 1846, brochure in-8°, pp. 26-27.

⁶ *Documents hist. inéd.* cités plus haut, rapport de M. A. Le Glay, t. II, p. 93. Cf. *Voy. litt. de deux Bénédictins*, t. II, p. 83; *Miraei Origines benedict.*, Col. Agr., 1614, in-8°, pp. 282-291; *Abbatum Aquicinctensium ordo et historia*, manuscrit in-4°. *Catal. de Verdussen*, p. 86, n° 67°.

CANTATORIUM SANCTI HUBERTI.

Ce monument n'est pas inédit et, en conséquence, il n'aurait pas dû entrer dans notre collection; mais on a considéré qu'il était d'une importance capitale, bien que rarement consulté, qu'il faisait partie d'un recueil peu commun, où il est confondu avec une foule de documents étrangers à la Belgique, et que d'ailleurs, quoique publié par les Bénédictins Martène et Durand, le texte en était si défectueux, qu'il devenait urgent d'en offrir au public une version plus exacte.

Les pères Martène et Durand.

On s'étonnera que nous osions parler ainsi de deux écrivains de l'ordre de Saint-Benoît, de cet ordre glorieux dont le nom semble inséparable des idées d'érudition et de critique; mais ces pères, dans leurs longues et pénibles élucubrations, ne pouvaient transcrire eux-mêmes toutes les pièces qu'ils jugeaient dignes de voir le jour, et devaient se contenter souvent de copies, confiées ordinairement à de jeunes moines ou à des novices; il est vrai que c'était à eux de corriger ces copies irrégulières, précaution que cette fois ils ne paraissent pas avoir prise, quoiqu'ils aient eu longtemps la minute à leur disposition. Il en résulte que le *Cantatorium*, tel qu'il est inséré aux col. 913-1023 du tom. IV de l'*Amplissima collectio* (Paris, 1729, in-fol.), fourmille de fautes choquantes, qu'il présente souvent des passages qui n'ont pas de sens, des solécismes inadmissibles même à une époque de barbarie littéraire, des

La *Bibliothèque historique de la France* cite, sous les n^{os} 11,663 et 11,664, deux histoires manuscrites d'Anchin, l'une de 1049 à 1288 (lisez 1149 à 1288), c'est, croyons-nous, le manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris, n^o 5440, ou du moins une copie du même ouvrage; l'autre *a fundatione ad finem saeculi XVI, cum probationibus*; elle était conservée dans l'abbaye même. — *Vita Sancti Gosvini, Aquiciniensis abbatis, a duobus monachis ejusdem coenobii exarata et a Richardo Gibbono edita*, Duaci, Wyon, 1620, in-8^o. Cf. Molanus *in notis ad Usuard.*, 6 Oct., et *Bibl. hist. de la France*, n^o 11,662.

omissions et des substitutions tout à fait malheureuses et qui ont fait donner à ce texte par les Bollandistes l'épithète de *mendosa Martēni editio*. Si des religieux, justement renommés pour leur immense savoir et leur expérience des difficultés paléographiques, ont encouru ces reproches, que n'avons-nous pas à craindre, nous profane et malhabile, qui, après ces hommes d'élite, essayons de *restituer* le *Cantatorium* dans son intégralité? Du moins ce n'est ni le zèle ni l'application qui nous auront manqué dans ce travail ingrat, dont nous avons dû seul supporter tout le poids, attendu l'imparfaite organisation de la typographie au sein de la patrie des Thierry Martens, des Plantins et des Moretus.

Le manuscrit original du *Cantatorium* existe encore, moins la fin, ainsi que deux copies¹. Nous verrons tout à l'heure quelle fut sa destinée avant l'invasion française. Alors la bibliothèque et les archives de l'abbaye de S^t-Hubert furent livrées au pillage; le *Cantatorium* disparut, et il y avait lieu de craindre qu'il ne fût perdu à jamais, quand un heureux hasard le fit retrouver en 1824, au moment où il était voué à la destruction². Après avoir été en la possession de M. Henquient, mayor de la commune d'Arville près de S^t-Hubert, il est passé depuis le 2 décembre 1854 entre les mains de M. Geoffroy, major en retraite de la cavalerie belge et qui cultive les lettres avec succès³.

Histoire et description
du *Cantatorium*.

C'est à l'obligeance de cet officier supérieur que nous sommes redevable de la communication d'une relique si précieuse.

Le manuscrit est un petit in-quarto sur vélin, de différentes écritures du XII^e et du XIII^e siècle. Il contient d'abord des fragments des

¹ Les renseignements contenus p. 52 du tome II des *Bull. de la Commission royale d'histoire* ne sont pas exacts, mais ont été corrigés plus loin, p. 109. Ainsi, il n'est pas dit dans la note de la copie de la Bibliot. royale, que l'original avait *péri*, mais seulement la fin du manuscrit. En outre, cette copie n'a pas été prise sur une autre, mais sur l'original même. Voir p. 372 de ce présent volume.

² Ozéray, *Hist. de l'ancien duché de Bouillon*, p. 57.

³ Introd. au 1^{er} vol. de Ph. Mouskés, pp. xl et cccclxxxi, le journal *l'Émancipation* du 20 août 1856.

INTRODUCTION.

psaumes et un hymne; ensuite des vies de saints et plusieurs autres pièces, savoir :

1. *Vita S^u Judoci;*
2. *Vita S^u Basylü archiepiscopi.*
(Précédé de deux figures au trait représentant un archevêque assis, la crosse en main et la mitre en tête. Une de ces figures, fidèlement dessinée, sert d'ornement à ce volume.)
3. *Passio S^u Leodegarii episc.;*
4. *Vita S^u Eufraxiae virginis;*
5. *Vita beatae Radegundae reginae;*
6. *Vita beatae Batildis reginae;*
7. *Epistola Gilleberti abbatis ad Anselmum episcopum;*
8. *Disputatio judaei cum christiano de fide catholica disputanti, edita a Gilleberto, abbati Westmonasterii;*
9. *Passio S^u Anastasiae virginis et martyris;*
10. *Passio S^u Theoderici martyris, quae est x kal. Aprilis;*
11. *Vita S^u Gengulfi martyris;*
12. *Quaedam de vita S^u Corbiniani, Frisingensis urbis episcopi primi;*
13. Un opuscule de piété en trois feuillets et demi et dont le commencement manque.

Ces divers articles occupent environ les deux tiers du volume. Alors commence le *Cantatorium*.

Incipit liber qui Cantatorium dicitur.

On voit ici le fac-similé de la première page, vis-à-vis de laquelle on a collé un acte notarié sur papier, signé à Saint-Denis, près de Paris, le 18 mai 1721, et par lequel les PP. Dom Edmond Martène et Dom Ursin Durand, prêtres de la congrégation de Saint-Maur, demeurant à l'abbaye royale de Saint-Denis, à la requête du R. P. Dom Benoît Mourmane



Petrus

Deus in
terris
et in
caelis
et in
omnibus
potest
et in
omnibus
potest

(*Moerman*), prêtre de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne, déclarent qu'ils ont eu en leur pouvoir *pendant un an* et examiné ce manuscrit; qu'ils assurent et affirment que c'est un *excellent ouvrage*, écrit par un auteur qui vivait au commencement du XII^e siècle, et qu'enfin ils le regardent *comme un des plus exacts monuments qu'on pût suivre dans l'histoire du pays*.

Le *Cantatorium* proprement dit se compose de 94 feuillets; les 52^e et 55^e s'étant égarés, ont été suppléés sur papier par M. Ozeray, auteur de l'*Histoire de Bouillon*. Le manuscrit n'est pas non plus complet à la fin, et l'histoire d'*Udon* qui le termine reste inachevée. Mais les choses étaient déjà en cet état lorsque le volume fut confié aux PP. Martène et Durand.

M. Ozeray y a ajouté une petite notice littéraire qu'il a fait signer le 22 novembre 1827 par le notaire Le Guy de Saint-Hubert.

On y apprend que le *Cantatorium*, qui paraît avoir appartenu originai-
rement à l'abbaye de Saint-Hubert, puisqu'il a été écrit par un de ses
moines, se trouvait depuis un temps immémorial dans la bibliothèque
de l'abbaye d'Orval¹, lorsqu'un abbé de ce monastère le prêta, l'an 1550,
à Dom Remacle, abbé de Saint-Hubert. Celui-ci avait promis de le res-
tituer, suivant le témoignage de Dominique Robin, abbé d'Orval, sous
la date du 2 mars 1557, promesse qu'il ne se crut pas obligé de rem-
plir; attendu qu'il considérait sans doute ce manuscrit comme une pro-
priété de son abbaye. Ce qui avait donné lieu à cet emprunt c'étaient
les contestations élevées entre le gouvernement des Pays-Bas et l'évêque
de Liège, sur le point de savoir si les appels des jugements rendus en

¹ « On exigeait des *armarii* ou bibliothécaires, disent les auteurs de l'*Hist. litt. de la France*,
» t. XVI, *Disc. prél.* p. 57, le serment de ne vendre, ni engager, ni prêter aucun volume....
» Les soins qu'on prenait pour la conservation des livres allait jusqu'à les enchaîner. Il s'en éga-
» rait cependant quelques-uns, et tant de précautions le prouvent : des religieux en emportaient
» d'un monastère à l'autre. Mais on veillait (quelquefois) à ce qu'ils fussent restitués. Bertrand
» du Colombier, abbé de Chini, recommande avant de mourir, qu'on rende à l'abbaye de Saint-
» Seive, les livres dont il se trouvait détenteur. » Il paraît qu'on fut moins scrupuleux à l'égard
du *Cantatorium*.

première instance à Saint-Hubert, dans les causes civiles, seraient portés soit au conseil provincial de Luxembourg, soit devant la juridiction du prince de Liège, comme duc de Bouillon. Des commissaires furent envoyés, en 1565, pour examiner les titres déposés aux archives de l'abbaye, et des copies du *Cantatorium* furent remises au procureur général de Luxembourg et au commissaire liégeois ¹.

Copies.

Ces copies, si elles étaient complètes, on ignore ce qu'elles sont devenues. Celle qui a été authentiquée par Nicolas Butkens, commissaire député par le grand conseil de Malines, a été exécutée par Romuald Hankart, moine de l'abbaye de Saint-Hubert, auteur lui-même d'une histoire manuscrite de cette maison ²; c'est du moins l'opinion de M. De Robaulx de Soumoy, et elle nous paraît parfaitement fondée. En janvier 1854, le hasard lui fit découvrir cette copie au bureau de l'enregistrement de Saint-Hubert; il en avertit M. De Gerlache, et grâce aux démarches de ce magistrat, la copie fut déposée à la Bibliothèque royale.

Reste encore la copie, prise en 1737, sur cette dernière et qui est celle de M. Linotte de Poupéhan, ancien bourgmestre de Bouillon. L'existence d'une troisième, que M. Dewez semble citer comme provenant des archives du château de Mirwart ³, est très-incertaine; quant à la copie que dom Cellier ⁴ croit avoir appartenu aux Bollandistes, elle n'est autre que la transcription qui est actuellement à la Bibliothèque royale ⁵.

Texte actuel.

Pour établir notre texte, nous nous sommes servi de l'original et de cette transcription ⁶, ainsi que du texte imprimé des Bénédictins, dont

¹ A.-L.-P. de Robaulx de Soumoy, *Chronique de l'abbaye de Saint-Hubert*, Bruxelles, 1847, in-8°, p. 4.

² Le *Bulletin du bibl. belge*, t. I, pp. 338-344, en contient un aperçu par M. P.-A.-F. Gérard. M. de Robaulx écrit *Hancar*.

³ *Hist. du pays de Liège*, t. I, p. 54, note 2. Cf. p. 55, notes 2 et 4.

⁴ *Hist. générale des auteurs sacrés*, t. XXI, p. 256.

⁵ *Bull. de la Commiss. roy. d'hist.*, t. II, pp. 109-111; Introd. au 1^{er} vol. de Ph. Mouskés, pp. xl et ccclxxxi.

⁶ Ces textes manuscrits présentent quelques variations orthographiques, non-seulement dans

nous avons adopté la division par paragraphes, en joignant leurs notes à celles qui se trouvent dans la copie de R. Hankart ¹; nous avons, de plus, conservé la table de ce dernier et rejeté les *variantes* au bas des pages ². La reproduction du *Cantatorium* avait été résolue par la Commission royale d'histoire dès le 10 février 1838 ³. M. de Robaulx de Soumoy, qui l'ignorait, en terminait une nouvelle édition, avec traduction et notes, au moment où nous livrions à l'imprimeur la fin de ce volume. Empressé à accueillir toutes les concurrences honorables, nous avons suspendu quelque temps l'impression de ces pages, pour communiquer à M. de Robaulx la copie d'Hankart, qui servait à la correction de nos épreuves, et nous nous sommes vu ainsi devancer sans regret, par un émule auquel nous sommes charmé de pouvoir applaudir.

Mais revenons au *Cantatorium* considéré en lui-même et au point de vue de l'histoire.

Voici comment en parlent les Bénédictins, dont nous ne voulons pas qu'on ait à regretter l'édition, en aucune partie :

Sequentem Andaginensis monasterii S. Huberti in Arduenna historiam sup- Jugement sur le *Canta-*
peditavit nobis antiquus ejusdem coenobii codex ante annos quingentos exaratus, *torium.*
quem nobis indicavit reverendus pater Bernardus BELNAUX, ejusdem loci tunc
cellerarius, nunc prior dignissimus; utendum vero concessit reverendissimus ac
pissimus dominus Clemens LE FEVRE, abbas meritissimus. Auctoris nomen
codex non profert, at monachum Andaginensem fuisse vel ipsa clamat historia.
Scriptum autem ineunte saeculo XII aut anno 1106, in quem definit ipsius

les noms propres, mais dans les simples vocables : *Obertus, Otbertus; Buloniensis, Bulloniensis; Richildis, Richeldis; Mirvot, Mirvolt; quicquid, quidquid, auctoritas; autoritas, etc.*

¹ La lettre B indique cette copie, les lettres M et D, l'édition des Bénédictins.

² Quand il s'agit d'un Horace, d'un Virgile, dans lesquels le style est tout, un mot, une lettre, une virgule sont précieux. Ici où le style n'est presque rien, les variantes sont de peu d'importance si elles n'affectent pas le sens. Toutefois, dès que l'on reproduit un monument, de quelque nature qu'il soit, la fidélité scrupuleuse est toujours un devoir, et l'exactitude dans les petites choses est une garantie pour les plus importantes.

³ *Bull. de la Commiss. roy. d'hist.*, t. II, p. 52; t. XII, p. 66.

opus, aut sequenti, certe ante annum 1108, quo Rodulfus Viridis ex praeposito ecclesiae Remensis factus est archiepiscopus. Nam numero 95 recensens eos qui Theoderici abbatis defensionem adversus Otbertum episcopum suscipere parati erant, DE REMENSI QUIDEM METROPOLI, profert, DOMNUM MANASSEM PRAEPOSITUM, POSTEA FACTUM ARCHIEPISCOPUM, ROGERUM DEFENSOREM ECCLESIAE ET ARCHIDIACONUM, RODULFUM CANCELLARIUM ET POST MANASSEM PRAEPOSITUM, etc., dicturus haud dubie AC TANDEM ARCHIEPISCOPUM, sicut de Manasse praeposito dixerat, si post Rudolfi electionem operi suo manum admovisset. Sed quocumque anno scripserit, is certe auctor est diligens et accuratus¹, publicaeque luce dignissimus, utpote qui nihil prorsus assèrat, quod monasterii sui monumentis antiquis, aut certe testibus oculatis non sit subnixum. Plures etiam virorum illustrium profert integras epistolas, multaque adducit in medium quae ad illustrandam cum civilem tum ecclesiasticam historiam non parum conducunt. Et quidem de abbatiæ suae primordiis plane sobrie loquitur, ea solum attingens quae ex chartis monasterii deprehendere potuit : acta vero sub Theoderico I et Theoderico II longe fusius prosequitur, utpote sibi magis nota : ante omnia praecavens ne quid dubium aut minus certum scribat. Nam postquam restorationis monasterii sui seriem enarravit, et de primo locutus est abbate, haec habet : « qui autem praefato abbati successerunt, vel quamdiu praefuerint vel quomodo sub unoquoque eorum locus ipse profuerit aut defecerit, neque legimus neque a quoquam certius relata didicimus. Ideoque his praetermissis, quae nostris temporibus andivimus et vidimus gesta recolamus. »

Hoc vero in opusculo non modo nudam ac singularem monasterii Andagiensis historiam habes, sed et plura insignis ecclesiae Leodiensis monumenta majoris momenti, ac res potissimum gestas sub Walcando, Henrico et Otberto episcopis, ex quibus Otbertus Leodiensibus scriptoribus haud satis notus hactenus fuit. Hunc enim tanquam optimum praesulem, qui ecclesiae suae possessiones, acquisito Bulloniensi comitatu ampliavit, repraesentare solent, cum

¹ Ce passage a été traduit par M. de Robaulx; nous ne savons s'il fallait rendre le mot *accuratus* par *élégant*; remarque, du reste, de peu d'importance.

tamen simoniacus fuerit, schismaticus, ecclesiarum destructor et plane episcopatu indignus, ut ex hac constat historia, et ex variis instrumentis quae tomo I hujus collectionis edidimus. Quare cum haec multaque alia, eaque nusquam hactenus edita contineat, non modicae utilitatis viris etiam eruditis futurum speramus ¹.

La préface du t. IV de l'*Amplissima collectio* contient encore ce passage (p. xviii) :

Suos etiam scriptores monasterium Andaginense habuit, in quibus non ultimo ponendus loco Cantatorii seu historiae ejusdem loci auctor hic editus, vir sane exquisiti judicii, nec pro sua aetate mediocriter doctus, sed et valde pius, cujus opus eximium miramur hactenus (an. 1729) delituisse in percelebri monasterio.

Les Bollandistes, au tome IV du mois d'août ², déclarent qu'ils se Les Bollandistes. sont servis du *Cantatorium* pour rédiger la vie de saint Théoderic ou Thierry, abbé de S^t-Hubert.

R. D. Romaldus Hancart, disent-ils, prior S. Huberti majoribus nostris olim benigne communicavit antiquum monumentum quod vulgo CANTATORIUM dicitur.... Ex illo veteri Cantatorio, quod nuper Edmundus Martene, tomo IV, Coll. ampl. a col. 915 sub titulo *Historiae Andaginensis* edidit, aliqua paragrafo sequenti exerpemus, alia in annotatis ad vitam assignaturi, et subinde mendosam Martenii editionem ex apographo R. D. Romualdi Hancart emendabimus.

Les mêmes hagiographes ont recouru au *Cantatorium* pour la légende de saint Béréglise au tome I^{er} d'octobre ³. Mais longtemps avant eux, Gilles d'Orval, dont Chapeaville a publié l'histoire, et qui avait séjourné à l'abbaye de S^t-Hubert, fit au *Cantatorium* des emprunts assez considérables, et en reproduisit des chapitres entiers sans jamais les citer ⁴.

¹ *Ampliss. collect.*, in-fol., t. IV, 915-916.

² Pp. 845 et suiv.

³ Pp. 504, 505, etc.

⁴ Chapeav., t. I, p. 54; t. II, p. 32; De Robaulx, pp. 5 et 6.

Ce que signifie le mot
Cantatorium.

Il est inutile, après ce qu'on vient de lire, d'avertir le lecteur que, malgré son titre, le *Cantatorium* est une histoire. « *Cantatorium Romanis, lit-on dans la dernière édition du Glossaire de Du Cange* ¹, *ut auctor est Amalarius in praefatione libri de ordine Antiphonarii, est liber ecclesiasticus, quem Franci graduale vocant, quia in gradibus vel analogia reponitur.... Aliud est Cantatorium monasterii S^{ti}-Huberti in Ardenna, de quo Nova Gall. christiana (Parisiis, 1725, t. III, col. 555 A, col. 862 D, et in gloss., p. 254). Est enim manuscriptus codex ante 600 annos exaratus, complectens veterem ejus monasterii historiam. Huic iste titulus est : Incipit liber qui Cantatorium dicitur. An ita vocitatus fuerit ille codex, quod primum ad locum Cantatorii, veterum codicum more, fuisset exscriptus?*

Cette conjecture est la seule vraisemblable.

Écrivains qui ont cité
et consulté le *Canta-*
torium.

Quoiqu'il ait été toujours peu répandu, le *Cantatorium* a été connu et consulté, indépendamment de Gilles d'Orval, de Du Cange ², des Bollandistes et des auteurs de la *Nova Gallia christiana*, par le jésuite Roberti ³, Fisen ⁴, Dom Calmet ⁵, les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* ⁶, le P. Bouille ⁷, Dom Remi Cellier ⁸, le père Bertholet ⁹, Lou-

¹ Paris, Didot, in-4°, t. II, p. 110.

² Voy. les mots *decaterna*, *crucis bannales*, *jus forale*. P. 242, § 9, on a imprimé *decaterna* au lieu de *decaterna*, conformément aux manuscrits. Les Bénédictins et M. De Robaulx ont mis cependant *decaterna*, que Du Cange explique ainsi : « *Pars decima tertia, HIST. ANDAGINENSIS MONAST. apud Marten.*, t. IV, *Ampl. coll.*, 922, et il rapporte le passage.

³ *Historia Sancti Huberti, principis Aquitani*, Luxemburgi, 1621, in-4°, pp. 114-117. L'auteur mentionne les manuscrits qu'il a consultés, au nombre de 17. « *Tertium*, dit-il, *manuscriptum nomine Cantatorium, cujus praecipuum argumentum est ipsa S. Huberti abbatia. Auctor (qui monachus inibi fuisse videtur) vixit ante annos fere sexcentos, et quae antiquiora habet, ex optimis scriptis hausit.* » Pp. 296-298, l'auteur traite de *crucibus bannalibus* et cite un long passage du *Cantatorium*. Voir les notes p. 374 de ce présent volume.

⁴ *Hist. eccles. Leod.*, pp. 316, 322, 323, 328, 330, 333, 335, 339.

⁵ *Hist. de Lorraine*, Nancy, 1745-1757, in-fol., t. II, col. 214, 218, 360 : *Hist. MS. S^{ti}-Huberti scripta saeculo XII*.

⁶ T. VII, *Disc. prél.*, pp. 22, 23.

⁷ *Histoire de la ville et pays de Liège*, t. I, pp. 114, 119, 121.

⁸ *Hist. générale des auteurs sacrés*, t. XXI, pp. 253, 255, 256.

⁹ *Hist. eccl. et civ. du duché de Luxembourg*, t. II, p. 146; t. III, p. 337.

Decaterna.

vrex ¹, le P. De Marne ², Nicolas Lelong ³, et plus récemment par MM. Dewez ⁴, J.-F. Ozeray ⁵, le baron de Gerlache ⁶, Éd. Fétis ⁷, enfin, dans les bulletins et les mémoires de l'Académie ⁸.

« L'auteur du *Cantatorium*, en décrivant les mœurs et les habitudes de son couvent, dit M. de Gerlache, nous donne une idée fidèle de la plupart des maisons religieuses de cette époque. Celle de St-Hubert réunissait tous les corps de métiers nécessaires à une grande famille, au moyen âge, et à une vaste exploitation rurale, exercée en partie par des serfs dépendants du monastère. Quant aux arts libéraux, ils étaient cultivés avec succès par les moines. » La transcription des livres était une obligation des disciples de saint Benoît, et nous avons donné ailleurs, d'après un ancien poète latin, la description d'un *scriptorium* ⁹; mais à côté d'habiles calligraphes, d'enlumineurs exercés, on comptait des

Coup d'œil sur l'abbaye de St-Hubert.

¹ *Recueil des édits*, etc., t. IV, pp. 209 et 249.

² *Hist. du comté de Namur*, éd. de Paquot, t. I, pp. 111, 116, 117, 121.

³ *Hist. du diocèse de Laon*, p. 194.

⁴ *Hist. du pays de Liège*, t. I, p. 54.

⁵ *Hist. des pays, château et ville de Bouillon*, Luxembourg, 1827, in-8°, p. 37 et *passim*.

⁶ *Hist. de Liège*, Brux., 1843, pp. 68, 69: « Ce manuscrit, dit cet écrivain, peu connu quoique les P. Martène et Durand en aient inséré de *longs extraits* dans leur *Amplissima collectio*... » Les Bénédictins ont tout publié, excepté quelques anecdotes empruntées à l'antiquité païenne et des lambeaux de phrase échappés à l'attention de leur copiste, ainsi qu'on peut s'en assurer en parcourant les notes annexées à notre texte.

⁷ *Légende de Saint-Hubert*, Brux. 1846, in-18, p. 49. Dans le *Journal de Bruxelles* du 28 nov. 1846, art. signé T, on a remarqué que le spirituel auteur a désigné un tableau de J. Grimmer du Musée de Bruxelles, comme représentant l'histoire de Saint-Hubert. Or c'est celle de saint Eustache, de son épouse et de ses deux fils. Il n'y a de commun aux deux saints que leur passion pour la chasse et l'apparition d'un cerf d'une taille extraordinaire portant un crucifix entre ses ramures.

C'est aussi saint Eustache qu'Albert Durer a voulu représenter, et cependant son estampe est toujours désignée sous le nom de saint Hubert. M. Fétis, au surplus, donne sur saint Eustache, dans ses rapports avec les chasseurs, tous les détails désirables.

⁸ *Bull.*, tome V, p. 386; *Nouv. mém.*, t. VIII; Cf. De Robaulx de Sounioy, *Chron. de l'abbaye de Saint-Hubert*, p. 6.

⁹ *Ann. de la Bibl. royale*, quatrième année, pp. 114-115. Martène et Durand. *Voy. litt.*, t. II, pp. 158 et 173; F. Henaux, *Messenger des sciences hist.*, 1843, p. 19; P. Vander Meersch, *ibid.*, 1847, p. 57.

peintres, des sculpteurs, des calculateurs, des musiciens, des érudits. Les mœurs néanmoins, malgré l'influence propice de l'étude, n'étaient pas encore exemptes de grossièreté; la barbarie régnait toujours dans les esprits, et un monastère était quelquefois un gouvernement très-peu pacifique. Le grand mérite d'un abbé consistait à en augmenter les possessions et les richesses; pour arriver à ce but, on profitait de toutes les circonstances, on donnait cours aux dissensions les plus violentes. C'est un singulier spectacle que présente l'abbaye du temps de l'évêque de Liège Obert. Ce prélat, que tous les écrivains liégeois ont comblé d'éloges, mais qui est représenté dans le *Cantatorium* comme simoniaque, emporté et enclin à la tyrannie, s'était prononcé en faveur de l'empereur Henri IV, contre le Saint-Siège ¹. L'abbé de St-Hubert ², en cette occurrence, devait naturellement se déclarer pour le pape contre l'évêque. Telle était la politique du temps, à part les convictions religieuses. Des princes ecclésiastiques, pour accroître leurs prérogatives temporelles, embrassaient le parti de l'empereur contre le souverain pontife; leurs inférieurs, afin d'acquérir plus d'indépendance, se rangeaient du côté de Rome, espérant ainsi leur résister avec avantage. L'empereur Henri IV était loin, nous l'avouons, de mériter le portrait flatteur que l'école philosophique en a tracé; mais armer un fils contre son père, quels que fussent les torts de celui-ci, était une action si odieuse, si impie, qu'il semblait difficile de ne pas voir une victime dans le monarque auquel on opposait de pareils moyens. Voilà pourquoi Sigebert de Gemblours, écrivain plein de piété, et tous les historiens liégeois, se montrent favorables à Henri IV. Qu'en principe, ils aient tort ou raison, on ne saurait nier qu'ils représentent l'opinion générale du pays à leur époque,

L'évêque de Liège Obert
et l'empereur Henri
IV.

¹ Nous avons publié, dans les *Bull. de l'Acad.*, t. II (1835), pp. 117-119, un diplôme de l'empereur Henri IV, donné à l'abbaye de Waulsor, en 1103, pendant son séjour à Liège, et dont nous possédons l'original.

² Sur cet abbé, ou Thierry II, dont nous avons déjà cité les *actes* d'après les Bollandistes, voir Mabillon, *Acta sanctorum ord. S^{ci}-Benedicti*, Lutetiae Paris., 1701, in-fol., saeculo VI, *Parte II*, pp. 557-582.

l'impression que les événements faisaient sur la pluralité des esprits ¹.

Un critique ingénieux, M. J. Quicherat, vient de publier à l'instant, dans un des meilleurs recueils littéraires que possède la France, une chronique liégeoise pour les années 1117, 1118 et 1119, qu'il attribue à un chanoine de la cathédrale de St-Lambert et qu'il a tirée d'un manuscrit du XII^e siècle, conservé à la bibliothèque d'Arras, n^o 1016 (ancien n^o 105 de la bibliothèque de Saint-Vaast). Cette chronique, dans laquelle ont puisé Gilles d'Orval et Guillaume de Nangis, est en vers latins rimés. On y parle plusieurs fois de l'évêque Obert. Sa fidélité à César y est louée à propos du schisme qui suivit la mort du pape Pascal II, et cet éloge, rapproché des vers qui expriment l'attachement de Liège à la doctrine catholique, est remarquable. Plus loin, la mort d'Obert, arrivée le 31 janvier 1119, donne lieu à un panégyrique de sa personne, où figurent un compliment sur la beauté de ses mains (!) et l'énumération des travaux qu'il fit exécuter pour l'embellissement de son église. Voici ces passages :

Extrait d'une chronique
du XII^e siècle, con-
tenant l'éloge de l'é-
vêque Obert.

*Obit Romae Romanus pontifex
Cujus morte fit error multiplex,
Succedente ei Gelasio
Et hispano quodam Gregorio.
Hinc facta est motio Galliae,
Unitatem scindens Ecclesiae,
Episcopis primo faventibus
Et secundo regis fautoribus;*

¹ Un manuscrit de l'ancienne abbaye de Stavelot, vendu le 25 janvier 1847, à Gand, et contenant les dialogues du pape Grégoire, écrits vers la fin du XII^e siècle, offrait au fol. 112 verso une pièce de vers intitulée :

Versus Henrici imperatoris ad filium suum.

Ces vers se rapportaient à la situation déplorable dans laquelle était l'empereur Henri IV, lorsqu'il se réfugia à Liège, poursuivi par son fils. Malheureusement le manuscrit est passé entre des mains étrangères. *Catalogue d'une belle collection de livres et de man. précieux*, Gand, janv. 1847, in-8^o, n^o 16.

*Sed in tanto turbine omnium
Inconvulsum manet Leodium.
Stat Otherti fides cum Caesare,
In adversis nescia cedere.*

.
*A termino, quo dedit baculum
Rex Otherto, proruit saeculum,
Per tres annos adversitatibus
Finem illi praesagientibus.
Cardinales et apostolici
Et maxime ejus domestici,
Quod fecerunt, zelo Ecclesiae,
Scit et reddet judex justitiae.
Post viginti octo paulo minus
Annos, vocat hunc ad se Dominus,
Leodium pastore viduans,
Mortem ejus vitae continuans.
Matris Dei purificatio,
Ab illius anniversario,
Celebratur in die crastina.
Hoc meruit servus de Domina;
Hujus fuit semper devotio
Honorare matrem cum filio.
Domus Dei decorem diligens,
Ecclesiae ruinam erigens :
Emptis enim tot appenditiis,
Castellorum tot necessariis,
Quod in bono consumpsit opere,
Studiosus fuit restruere,
Auro texens cruces, altaria ;
Tandem dedit decem dorsalia,
Quibus unus in dextro paries
Decoratur, et templi facies.
Manus ejus quasi tornatiles
Et ad sacra fuerunt habiles.
Pastorali scivit de ordine
Plusquam credi posset de homine.¹*

¹ Bibliothèque de l'École des chartes, 2^e série, t. III, 8^e année, Janv.-Fév. 1847, pp. 214-252.

Nous ne quitterons point l'évêque Obert, sans tenir note de l'opinion bizarre, pour ne pas dire plus, qui fait que M. Le Mayeur découvre un lien de parenté entre le chevalier Nicolas Obert, tué au siège de Saint-Jean d'Acre en 1191, Obert, évêque de Liège et Étienne Obert, Limousin, élu pape en 1334, sous le nom d'Innocent VI ¹.

Le *Cantatorium* fournit, entre autres, des matériaux précieux pour l'histoire du château de Mirwart, situé dans les bois de St-Hubert, sur une montagne, à une lieue trois quarts de ce bourg. Le village de Mirwart faisait, au XI^e siècle, partie du Hainaut ².

Le château de Mirwart.

Il nous reste un vœu à former, c'est que le volume de M. Geoffroy entre dans un dépôt public avec les autres débris de la bibliothèque de St-Hubert, jadis si justement renommée, et dont la bibliothèque de Namur possède une partie! De semblables bijoux ne sont pas des propriétés particulières, mais l'héritage de la nation et du pays ³.

Manuscrits de St-Hubert.

¹ *La Gloire belge*, t. II, p. 365, note 42.

² Dewez, *Histoire du pays de Liège*, t. I, p. 55, note 2; *Bull. de l'Acad.*, t. V, p. 386; le premier vol. de ce présent recueil, pp. 719-724; De Robaulx, pp. 208-218.

« Le chateau et seigneurie de Mirwart, consistant en vingt-un villages et hameaux, a été de l'ancien patrimoine des comtes de Luxembourg; les parties qui la composent en sont renseignées parmi les domaines du même comté de l'an 1311, ayant ladite seigneurie du de puis été donnée par l'archiduc Maximilien à Évrard de la Marcq, qui en a fait la reprise ainsi que ses successeurs les ducs d'Arenberg, de Sa Majesté et de ses augustes prédécesseurs. »

Liste et déclarations des emprises et occupations faites par S. M. T. C. dans les prov. de S. M. C. au Pais-Bas, in-4^o, p. 53.

Voir pp. 58-62 de la même liste des renseignements sur la terre et seigneurie de Saint-Hubert, appartenant aux prélats de l'abbaye de ce nom, sauf la souveraineté du prince.

³ Voir le rapport de M. E.-L. Bethmann, inséré dans le *Messenger des sciences historiques*, 1845, 154, et *Reise durch die Niederlande, Belgien und Frankreich*, Hannov., 1842, in-8^o, p. 25, etc. Les MSS. de Saint-Hubert les plus nombreux sont à Namur, tels que les beaux *Codex* de Bède et de Grégoire de Tours. M. Bethmann en a rencontré d'autres à La Haye, et un chez M. Barrois à Paris. M. De Robaulx soupçonne que le psautier écrit en lettres d'or et mentionné au ch. VI du *Cantatorium*, existe encore aujourd'hui au village de Bœvange, canton de Mersch, grand-duché de Luxembourg, entre les mains de M. Neuman, héritier du prieur de Saint-Hubert, qui l'avait retenu après la mort du dernier abbé.

Sanderus a donné un catalogue des manuscrits de Saint-Hubert, t. II, pp. 176-180 de sa *Bibl. belg. manuscripta*.

Pour les manuscrits inédits relatifs à l'histoire de l'abbaye, consulter M. De Robaulx, pp. 8-

Au moment où nous envoyons à l'imprimeur ces dernières pages, M. Pertz, le savant éditeur des *Monumenta Germaniae*, demande le manuscrit *B* du *Cantatorium*. On ne peut rien refuser à un pareil homme, mais nous craignons que s'il revient sur ce que nous avons entrepris, nous ne soyons complètement effacé : *Stellas sol delere videtur*.

CHRONIQUE DE L'ABBAYE DE LIESSIES, DEPUIS L'AN 750 JUSQU'À L'AN 1578,
PAR JACQUES LESPÉE, MOINE DE CE MONASTÈRE.

Jacques Lespée.

L'auteur de cette chronique mourut le 24 novembre 1546, dans sa trentième année ¹. Ph. Brasseur, qui nous fournit ce renseignement, lui a consacré l'éloge qui suit, dans les *Astres ou constellations des écrivains illustres du Hainaut*, qui, convenons-en, n'ont été la plupart que des nébuleuses ou des étoiles filantes, s'il est permis de continuer cette métaphore astronomique :

*Cum sit praeteritis testis lux denique veri
Historia, ut Cicero convenienter ait;
Hinc bene transactos spectans Jacobus in annos,
Illustrat chronico Laetia claustra suo.
Scilicet inde loci cunabula progressumque
Discimus et patres ordine quosque suo;*

10, et le n° 15,903 de la Bibl. royale; voir de plus la *Bibl. hist. de la France*, t. I, p. 779, nos 12,567-12,575; il n'y est question que d'un seul manuscrit; les autres articles sont des ouvrages imprimés. Les MSS. déposés au bureau de l'enregistrement de S'-Hubert passeront probablement à la Bibliothèque royale, sur notre réclamation.

¹ Paquot, qui cite Brasseur, fait naître Lespée en 1516, lui fait prendre l'habit de Bénédictin sous Louis de Blois, auteur de la réforme de Liessies, approuvée par le pape Paul III, en 1545, et le fait aussi mourir le 24 novembre de l'année suivante, mais âgé seulement de 29 ans. *Mémoires in-fol.*, t. II, p. 314.

*Ordine quosque suo remeandi ad tempora Blosi,
Quo vivente pium texuit auctor opus*¹.

Brasseur ajoute en marge qu'il a vu la chronique de Lespée en un volume in-4°. Il mentionne encore cette chronique dans l'énumération des manuscrits et des ouvrages qu'il a consultés, et dit qu'il en possédait une copie². Sa chronique.

Les Bollandistes en avaient une autre dont ils ont daigné nous gratifier; enfin on en voit une troisième à la Bibliothèque royale, sous le n° 13,755³. Lespée, qui place la fondation de son monastère à l'année 751, tandis que Mabillon la fixe en 764, ce qui est plus probable⁴, attribue aux dévastations des barbares, telles que les irruptions des Hongrois au X^e siècle, et aux usurpations des séculiers, la disette de monuments historiques qu'il avait éprouvée⁵: *Inde contigit nos historiarum et annalium penuria laborare*; plus bas il dit encore: *Ego sane possem similiter conqueri et incusare majores nostros, qui nullis nos scripturis instruxerunt*. Destruction des monuments historiques.

Le jésuite Perier⁶ remarque que les mêmes plaintes sont proférées par le moine anonyme qui, vers 1202 ou 1206, écrivit le *Libellus foundationis seu restaurationis monasterii Laetiensis* que nous a conservé Jacques de Guyse, dans les Annales duquel on retrouve également la vie de sainte Hiltrude⁷.

Généralisant cette remarque, Ph. Brasseur, qui s'était appliqué avec Le Hainaut privé d'historiens depuis Jacques de Guyse jusqu'à Ph. Brasseur.

¹ *Sydera illustrium Hannoniae scriptorum*, Montibus Hannoniae, 1637, in-12, p. 37.

² *Theatrum abbatiarum Hannoniae*, Montibus, 1645, in-12, pp. 23-32.

³ *Bull. de la Comm. royale d'hist.*, t. XII, p. 67.

⁴ *Annal. ord. S. Benedicti*, Lutetiae Paris., 1704, in-fol., t. II, p. 204.

⁵ Alph. Paillard de Saint-Aiglan, *Mém. sur les changements que l'établissement des abbayes au VII^e siècle et l'invasion des Northmans au IX^e ont introduits dans l'état social de la Belg.*, 1843, p. 107.

⁶ *Acta Sanctorum*, Sept., t. VII, p. 489, nos 6, 7, et p. 491, nos 15, 16 et 17.

⁷ *Porro desidiam antecessorum nostrorum multum redarguo, qui nullis nos scriptis instruce-*

un zèle au-dessus de tout éloge, a recueilli les éléments de l'histoire religieuse et littéraire de sa patrie, s'étonne, non sans motif, que depuis Jacques de Guysé jusqu'à lui, le Hainaut, province si riche au moral comme au physique, n'avait pas compté d'historiens. C'est dans l'épître dédicatoire de l'*Aquila S. Guisteno ad Ursidungum praevia*, adressée à Augustin Crulay, abbé de St-Guilain, et primat du Hainaut, qu'il exprime sa surprise : *Mirari saepe soleo... qui fiat, ut cum caeterae fere Belgicae provincüs sui praecones obtigerint, nemo jam a ducentis et quadraginta plus annis, praeter Jacobum Guisium minoritam (OBIIT VALENCENIS, an. 1478¹), exstiterit, qui res Hannoniae ac praesertim monasteriorum eidem provinciae inexistentium antiquitates ex professo scripserit. Quod etsi praeteritorum fortasse saeculorum injuriæ aut majorum nostrorum incuriae adscribi queat, tamen provinciae huic nostrae jam inde ab antiqua origine usu venisse videtur, ut praeclara gerere, quam scribere gloriosius existimarit; plures enim viros sanctitate, dignitate, nobilitate, fortitudine et scientia gloriosos genuit, ut merito SANCTA, NOBILIS, GENEROSA et PRUDENS dici possit Hannonia....*

Où sont actuellement les archives de Liessies?

L'abbaye de Liessies n'était pas néanmoins entièrement dénuée de documents, ainsi que le prouve l'inventaire que nous avons donné en manière d'appendice et qui est tiré de deux manuscrits de la Bibliothèque royale, dont l'un provient des Bollandistes. Ce qui reste des archives est actuellement à Lille. M. Le Glay les a inventoriées en partie et s'est assuré que le titre original le plus ancien est de 1162. Nicolas, évêque de Cambrai, y déclare que Guillaume de Dampierre a résigné entre ses

runt de statu temporis illius qui a morte abbatis Gontardi usque ad ejectionem canonicarum ab hac ecclesia pertransiit : vita enim beatae Hiltrudis, quae hodie legitur, quasi terris (?) exutus ab igne vos accendens, diligentiae vestri scrutini parum satisfacit. J. Guysii Ann., éd. Fortia, t. XI, pp. 92 et suiv. (Cf. t. VIII, pp. 300 et suiv.). Ne serait-ce pas le traité de ce moine anonyme qui fut vendu à Paris chez Techener, en 1833, avec le cartulaire de l'abbaye; et acheté par un anglais appelé M. Moore. M. Guérard, au nom de la Bibl. du Roi, en avait offert jusqu'à 800 francs, à ce qu'il nous a raconté. Bull. de la Comm. roy. d'hist., t. III, p. 51, note.

¹ Lisez 1398 et plus haut *fere trecentis* au lieu de *ducentis*.

mains, pour être donnés à l'église de Liessies, l'autel de Fissiau, l'alleu de Florbech, l'église de Saint-Ethon et les deux autels de Scarbes et de Florzies ¹.

Les lettres inédites de Pierre Philicinus (Campson), doyen de Binch, adressées à l'abbé de Liessies, Pierre de Blois, pendant l'année 1570 et suivantes ², sont aussi au dépôt de Lille. M. Le Glay nous les a communiquées avec sa complaisance inépuisable; mais, bien écrites et d'une latinité peu reprochable, elles ne nous ont été d'aucune utilité au point de vue de l'histoire.

Lettres de P. Campson,
d'Arras.

Nous y remarquons cependant qu'en 1567, on préparait des logements à Bruxelles pour le roi et pour son fils. Philippe II annonçait tous les jours son arrivée et n'avait garde de venir. *Bruxellae parantur hospitia pro rege nostro et filio ejus. Ante septembris finem exspectantur. Nunc necesse est ut posteaquam hugonistae edormierint erroris sui crapulam, expectati tandem aliquando et recipiscentes, cum stupore quodam intueantur eos qui in tanta jactatione tempestatis publicae soli tenere portum et voluerunt et valuerunt.*

La veine intarissable de Brasseur lui a fourni bon nombre de vers qu'il a publiés sous le titre de *Sancta Laetiensis ecclesiae Tetrarchia*, Montibus, J. Havart, 1638, in-12 de 105 pp.

On lui doit aussi un *Laetiensis ecclesiae Cimeliarium*, Montib. J. Havart, 1645, in-12, inconnu à Paquot ³, mais non pas à M. Adolphe Mathieu ⁴.

Écrit de Ph. Brasseur
inconnu à Paquot.

¹ Voy. p. 423 du présent volume; *Documents historiques inédits*, Rapport de M. A. Le Glay, t. II, p. 102.

² Petit in-4°, pap., de 28 feuillets. Sur P. Campson, voir Foppens, *Bibl. belg.*, p. 1002; Paquot, *Mémoires*, in-fol. t. II, p. 285. Ces bibliographes n'ont pas connu les lettres dont nous parlons.

³ Voy. *Bibl. hist. de la France*, t. I, p. 752, nos 12,091-12,096.

⁴ *Biogr. montoise*, dans les *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, t. V, p. 92. Cf. *Laetiensis monasterii S. Lamberti, ord. S. Benedicti Camera-*

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS EN BROQUEROIE ¹, PAR L'ABBÉ
GASPAR VINCQ ¹.

Manuscrit de cette his-
toire.

Le manuscrit de cette histoire repose aux archives provinciales du Hainaut; c'est un petit in-4°, en papier, de 236 pp. qui contient les annales de l'abbaye depuis sa fondation jusqu'en 1645. Malgré quelques fautes de transcription, il paraît autographe, ou du moins original. M. Octave Delepierre, secrétaire de légation à Londres, se proposait de le traduire en français; il a renoncé à ce projet, qui était, en effet, impraticable.

La chronique de G. Vincq a été retirée en 1843, lors de la démolition du palais de justice, à Mons, des archives judiciaires, où elle se trouvait parmi les papiers du chapitre de Sainte-Waudru, et que la commission du triage de 1808 et 1809 avait désignés sous la catégorie d'*historiques*. M. Pinchard soupçonne que G. Vincq donna cette chronique, qui s'arrête à l'année 1645, celle précisément de son départ de l'abbaye de Saint-Denis, au chapitre de Sainte-Waudru, dont il était le

censis dioecesis in Hammonia descriptio. Miræi, *Chron. Bened.*, p. 182; Ziegelbauer, *Hist. Bened.*, fol. 182; *Nova Gall. christiana*, t. III, col. 123-126; *Libellus chronicon. monast. Laetiensis a primis fundamentis* (c'est la chron. de Lespée); Sand., *Bibl. MS.*, I, 210; *Laetiense ordinariarium antiquum, caeremoniae et consuetudines*; Sand., *Bibl. MS.*, II, 28; *Catalogus librorum veterum MS. monasterii Laetiensis, anno 1636*; Sand., *Bibl. MS.*, II, 13; *Romanorum pontificum abbatiae Laetiensis confirmationes*, MS., in-4°, Cat. Verdussen, p. 186, n° 67^a, imprimé dans notre Appendice.

¹ « L'abbaye de S^t-Denis est située à une petite lieue et demye de la ville de Mons en » Haynnau, en un lieu nommé Brockeroye, entre deux montagnes.
» Il y a dansle comté d'Haynnau trois bois qu'on appelle franchises forests, à sçavoir celui de » Mourmal, de Vicoigne et de Brockeroye, la franchise desquels consiste: 1° en ce que les vas- » saux possédans fiefs dans toutte l'étendue desdits bois et de leurs dépendances (quoyque » d'ailleurs hauts-justiciers) n'y peuvent chasser à bêtes rouges en quelque temps que ce soit, » ainsi qu'il est déclaré au chap. 153 des chartes de Haynnau. » (*Extrait d'une hist. abrégée de l'abbaye de S^t-Denis, XVII^e siècle, aux Archives du Royaume, à Bruxelles.*)

prélat officiant. Dans ce cas, tout dans cette chronique serait de lui, y compris les dernières lignes que nous avons attribuées à un autre ¹. L'auteur a mis à profit les archives de sa maison, et nous rend, en quelque sorte, moins sensibles la privation de beaucoup de documents anciens, ainsi que l'impossibilité de puiser aux sources.

Cet auteur était bien placé pour exécuter son dessein. Abbé, il pouvait disposer de toutes les lumières que lui offrait son abbaye. C'était d'ailleurs un homme instruit.

La Bibliothèque publique de Mons possède, sous les nos 191-2155, une longue biographie manuscrite de Gaspar Vincq. C'est aussi un petit in-4° en papier, intitulé : *Historia vitae admodum reverendi et venerabilis Domini Domini Gasparis Vincq, abbatis alias S. Adriani, S. Dionysii et denominati S. Petri in Blandinio* (154 pp.)². De plus, à la fin de la chronique même de Saint-Denis, il y a une courte notice sur notre abbé; il en existe une autre dans les secondes annales de la même abbaye.

Biographie de Gaspar Vincq.

Nous nous contenterons de donner un précis de la première, le biographe tombant sans cesse dans une fatigante prolixité et insistant sur de petits faits qui aujourd'hui manquent totalement d'intérêt.

Gaspar Vincq naquit la veille du jour des Rois, en 1575, dans le hameau de Vaulx (*Valletum*), à peu de distance de Tournay, d'une famille honnête, aisée et surtout très-catholique. Quoique roturière, elle comptait quelques alliances honorables, telle que celle du président du conseil privé Hoven.

Gaspar était venu au monde après dix ans de stérilité, et ses parents crurent devoir consacrer au ciel ce fruit un peu tardif. A peine avait-il fini ses études qu'il prit la robe dans le monastère de St-Adrien de Grammont, en 1599, à l'âge de 23 ans³ (le manuscrit marque par er-

¹ Voy. la note marginale de la p. 578.

² *Bull. de la Comm. roy. d'hist.*, t. I^{er}, 1^{re} éd., p. 221, n° 22.

³ *Novâ Gall. christ.*, t. III, p. III, B, C.

reur 1600). Au bout d'une année de noviciat, il fut ordonné prêtre, devint chef des novices, et bientôt après sous-prieur. L'abbé Jérôme Monceau étant mort, son successeur, Henri de Buzegnies, choisit Gaspar pour prieur en 1607, et six ans après, ce même abbé étant passé à l'abbaye de S^t-Denis, le prieur, par les suffrages unanimes des religieux, fut élu le quarante et unième abbé de S^t-Adrien.

En 1623, au moment où Henri de Buzegnies introduisait à S^t-Denis la réforme du Mont-Cassin, il fut atteint d'une maladie qui termina ses jours. Gaspar Vincq le remplaça, en 1624, comme trente-sixième abbé, laissant à Grammont, pour son successeur, le P. Martin Le Brun.

Il était arrivé de la Lorraine, avec quelques compagnons, un vieux et vénérable moine appelé Matthias Potier, qui s'efforçait de propager la réforme de la congrégation de Saint-Vane et de Saint-Hidulphe. Vincq adopta cette réforme et se soumit avec les siens à un nouveau noviciat. Il ne tarda pas à obtenir du Saint-Siège la confirmation de ce changement, et réussit à déterminer l'abbé de Saint-Adrien à l'adopter également. Ce succès eut du retentissement dans le monde monastique, et le prévôt d'Afflighem pria notre abbé d'introduire la réforme dans sa maison. Celui-ci ne s'en tint pas là; fidèle aux traditions de l'ordre de S^t-Benoît, il établit à S^t-Denis des cours de philosophie et de théologie, et fit venir, à cet effet, de la Lorraine, un savant professeur. En même temps, il réparait son couvent, l'ornait de nouveaux édifices, et y élevait une église sur les dessins de Francart, architecte des Archiducs. L'infante Isabelle en posa la première pierre. Cette princesse, charmée de sa piété, lui offrit l'abbaye de Luxeuil, qu'il refusa par humilité. Mais il ne put se soustraire de même à la mission que lui confièrent, en 1632, les États du Hainaut. Il fut député par eux à Bruxelles, aux États-Généraux, et eut ainsi l'occasion de conférer fréquemment avec l'Infante et de donner des preuves de sa prudence et de son habileté. Cette princesse mourut dans le courant de l'année. Si le pays tout entier la pleura,

les religieux de la stricte observance, qu'elle favorisait particulièrement, regrettèrent non moins vivement cette perte.

Poursuivant son œuvre, Gaspar Vincq contribua à réformer l'abbaye de S^t-Bertin, sollicité en cela par l'abbé Antoine Laurin, fils du conseiller N. Laurin. Il s'occupait, en outre, à achever les constructions qu'il avait entreprises, lorsque la guerre éclata en 1637 et le força de fuir. Cependant, l'église, commencée en 1628, fut entièrement bâtie en 1640.

Après bien des traverses, il goûtait quelque repos; mais voilà que son ami Gabriel Decamp, doyen de Soignies, lui apporte des lettres du président Roose, pour l'informer qu'il a plu au Roi de lui conférer la prélatrice de l'abbaye de S^t-Pierre à Gand. A son grand chagrin, il obéit, se rend à Gand et se voit repoussé par les moines. Le conseil privé l'autorise, par arrêt du 1^{er} juillet 1644, à saisir le domaine temporel de S^t-Blandin. Les moines résistent encore : le père Antoine, compagnon et confesseur de Gaspar Vincq, est chassé indignement par eux; le marquis de Castel-Rodrigo le fait ramener à l'abbaye dont le nouvel abbé prend l'administration. Vains efforts! les religieux de S^t-Pierre eurent le crédit d'arrêter à Rome la bulle de sa confirmation, et obtinrent qu'il fût privé de l'administration temporelle. Sur ces entrefaites, l'abbé de S^t-Guilain, Augustin Crulay, avait cessé de vivre; l'archiduc Léopold offrit sa crosse à Gaspar Vincq, qui la refusa. De secondes lettres patentes du Roi le confirmèrent en qualité d'abbé de S^t-Pierre de Gand. Il sollicitait inutilement à Rome la ratification de cet acte, et refusait énergiquement la pension qui lui était offerte, et qu'il fut réduit à accepter plus tard, en désespoir de cause. De leur côté, les moines de S^t-Pierre obtenaient un autre abbé à prix d'argent, ce métal qui ajuste toutes choses ¹.

Gagné à son tour, l'archiduc Léopold ordonna sa déposition, et Vincq

¹ *Oblata pecunia.*

fut obligé de rendre les clefs du monastère et ses comptes à des administrateurs provisoires. Chose singulière, pendant qu'on l'expulsait de sa mense abbatiale, le Roi lui faisait expédier de troisièmes lettres, et l'archiduc Léopold, persistant dans son décret de déposition, refusait d'y obtempérer. Quelle anarchie sous la monarchie pure! Quel désordre sous l'Église florissante!

Il serait trop long de rapporter les mauvais traitements qu'il endura, et qui font dire au biographe, en parlant des moines :

O quales fratres! non fratres sed magis hostes!

Vincq ne se retira que devant la violence et résista pied à pied. Mais, ayant reçu de nouvelles lettres du Roi, qu'indignait un mépris si outrageant de sa volonté, et l'intrus qu'on lui avait substitué étant décédé, il fut engagé par ses amis à réclamer son rétablissement. Sur ces entrefaites, il résidait à Afflighem. Ses religieux l'invitèrent à revenir à St-Denis, et à leur faire part des reliques des martyrs qu'il avait obtenues à Rome; il n'acquiesça à leurs vœux que sur ce dernier point.

Une circonstance très-honorable pour Gaspar Vincq, c'est que ses religieux de St-Denis, afin de le garder, employèrent tout leur crédit pour faire révoquer sa nomination comme abbé de Saint-Pierre-lez-Gand. La lettre suivante, adressée au président du conseil privé, Pierre Roose, et qui nous a été obligeamment communiquée par M. Alexandre Pinchart, chargé du classement des archives judiciaires du Hainaut, où il l'a trouvée transcrite dans un registre, fait foi de ce que nous avançons. La voici :

14 janvier 1644.

MONSEIGNEUR,

Les grandes obligations que tout l'ordre a, et singulièrement notre petite réforme, à V. S^{ie}, n'ont besoin de discours, puisqu'elles sont très-cogneues, et que cette dernière élection qui s'est faite de monseigneur notre Révérend Prélat, laquelle ne peut

venir que de sa faveur particulière, est seule capable d'en donner de l'estonnement à tout le pays. Néanmoins il faut que nous luy advouons le ressentiment de cette petite maison, pour la perte qu'elle fait d'une personne, laquelle luy est si chère, et de qui, après Dieu, dépend son bonheur. C'est ce qui nous contraint de recourir à V. S^{rie}, pour la supplier avec tout respect, submission et humilité, au cas qu'on pourroit pourvoir au bien de St-Pierre par des voyes qui nous soyent moins préjudiciables, d'y employer son autorité, afin que nous puissions respirer dans notre premier air; et soub la conduite de notre bon prélat, continuer plus ardemant (*sic*) nos vœux et sacrifices pour la santé et prospérité de Votre S^{rie}, de laquelle nous resterons pour iamais

MONSEIGNEUR ,

Très-obéissants et très-obligez serviteurs,

LES PRIEUR ET RELIGIEUX DE ST-DENYS.

(La suscription : *A Monseigneur le chef Président de Sa Majesté en son conseil d'Etat et privé, etc.*)

Vincq a écrit en détail l'histoire de ses persécutions et de ses démêlés, dans un ouvrage cité par le second chroniqueur de Saint-Denis et intitulé: *Historica narratio deplorandae tragoediae excitatae in monasterio S. Petri in Monte Blandino prope Gandavum, contra personam R^{di} admodum D. Gasparis Vincq, ex abbate S. Dionysii prope Montes Hannoniae dicti monasterii S. Petri abbatis a rege catholico nominati*. Il s'en trouve une copie à la Bibliothèque de Mons, sous le n^o 2,162, petit in-4^o, provenant de la vente de feu M. Leclercqz. Écrite au XVIII^e siècle, elle a appartenu à l'abbaye de Saint-Guilain.

Pendant cinq ans, Vincq avait séjourné à Afflighem; l'état de sa santé et les incursions des troupes françaises l'obligèrent à se retirer à Bruxelles; il n'y était pas encore depuis un an que son état empira. L'abbé de St-Denis, en ayant été informé, lui envoya, pour le veiller, son neveu, Matthias Vincq, prieur et économé de ce monastère. Le prélat ne sur-

vécut pas longtemps, et rendit l'âme le 24 mars 1659. On fit ce chronogramme à l'occasion de sa mort :

*Gaspari VInCq MonasterIo SanCti
Petri InIVste eXCLVso ChrIstVs
In Coelo portas IVstItIae aperVIt
Et IngressVs est eas.*

Il était dans sa 85^e année, dans la 62^e de son affiliation à l'ordre de S^t-Benoît et la 40^e de son sacerdoce.

Le reste de la notice est consacré à l'éloge des qualités du défunt. On va même jusqu'à lui accorder le don des miracles et à le faire apparaître, après son inhumation, à un fermier d'Havré, appelé Adrien Lelièvre.

Voici l'endroit relatif à ses occupations littéraires et à la composition de sa chronique : *Modo etiam piis exercitationibus, collectionibus et scriptionibus incumbibat, quibus non tantum ipse delectabatur, sed etiam alios delectabat, quia terse, nitide et politissime scribebat. Ex ejus lucubrationibus et laborioso studio claram abstrusorum et antiquorum monasterii archivorum et monumentorum dilucidationem ac descriptionem habemus.* Ces louanges, on le devine, sont exagérées; la latinité du père Vincq était plus médiocre encore que celle de Jacques Lespée, et les formes scolastiques, les termes barbares déparaient encore plus souvent son style. Quant à sa chronique en elle-même, elle est rédigée dans un intérêt purement monastique, comme la plupart des ouvrages analogues, et ce n'est qu'indirectement et d'une manière incidente qu'on peut y recueillir quelques notions pour l'histoire générale. C'est à la *Belgica christiana* qu'elle sera particulièrement utile.

Parmi les autorités qu'il cite ¹, on remarque François Bar, abbé d'Anchin, auteur d'une description inédite des monastères de la Belgique, et Jacques Froy ou Froye, abbé de Hasnon, qui a écrit un traité sur

¹ Pag. 489.

les saints du Hainaut, lequel n'est pas mentionné par Foppens, et n'a pas été livré non plus à l'impression¹.

Gaspar Vincq reçut de Philippe Bosquier, franciscain montois, la dédicace de son *Panegyricus* (Coloniae, 1626, in-8°).

Ph. Brasseur a publié :

Dionysiani monasterii sacrarium seu ejusdem sacrae antiquitates versibus illustratae, ubi ejusdem origo, incrementum, situs et descriptio, subjecta vita S. Macarii patriarchae, cujus corpus Gandavo Montes allatum fuit anno 1615 per Henricum-Franciscum de Buzegnies, dicti monasterii abbatem XLII. Additus in fine Catalogus ejusdem loci reliquiarum, subjuncto abbatum indiculo. Montibus, Jo. Havart, 1642, in-12 de 72 pp.

Ce petit ouvrage est dédié à l'abbé Gaspar Vincq, en ces termes :

Reverendo admodum in Christo patri ac domino D. Gaspari Vincq, insignis monasterii S. Dionysii in Broqueroya abbati dignissimo, ordinario comitis Hannoniae capellano, etc. Necnon ejusdem conventui de Benedictinae reformationis observantia optime merito, etc.

A la page 7, il dit, en marge, qu'il a vu le diplôme de Richilde dans l'histoire composée par Vincq : « *Vidi MS. in libro de antiquitatibus monasterii S. Dionysii per modernum abbatem scripto.*

Et à la page 71, il s'exprime ainsi sur le compte de cet abbé :

*Ultimus en prodit lituo dignissimus isto,
Adveniens, Adriane, tuis e Montibus abbas :
Qui coepta et concepta fovens fundamina, molem
Formatae vitae promovit et altius auxit;
Quique domus Domini sacrum zelando decorem,
Magnifico proprium renovavit schemate templum,
Adsita deinde situ renovat modo claustra. Det illi
Rebus utrisque Deus longaevis praesulis annos.*

¹ *Bibl. belg.*, p. 515; Brasseur, *Par sanctorum martyrum*, Montibus, 1643, in-12, pp. 76-77. Le même; *Sydera illustrium Hannoniae scriptorum*, Montibus, 1637, in-12, pp. 27 et 35.

L'auteur termine son poëme par un épilogue, dans lequel il avoue que c'est à l'aide des écrits de Vincq qu'il a produit son œuvre :

*Exhibui, reverende pater Jaspere, libello hoc,
 Qui fuerint vestrae fulcra, basesque domus;
 Quis status ejusdem fuerit primoribus annis,
 Quisve reformatis moribus exstet ei;
 Indeque Macarii vitam, translataque Montes
 Pignora, dum nostra pestis in urbe furit,
 Nec minus abbatum seriem memorandaque gesta,
 Dictaque quorundam, more citato meo.
 Non tamen ille meo (fateor) flos produit horto;
 Mutua de scriptis sunt mea scripta tuis.
 Quae nimis immerito dignatus es ipse petenti
 Perlegere, inque meam rem quasi scripta, dare.
 Quas igitur possum grates tibi reddere, reddo
 Proque dato gratis munere semper agam.
 Nam tunc ad scriptum hoc me juvit ubique libellus,
 Utilis, et multo fertilis historia.
 Scribis enim egregie, num sit monialibus habenda
 Waldetrudis, et an religiosa fuit,
 Quis datus a sacris monachus, quam struxerit aedem,
 Quamque suis dotem condere tunc potuit,
 Qui fratres, Germane, tui sub origine prima,
 Exstiterint; quaenam, etc.*

A l'histoire rédigée par Gaspar Vincq nous en avons ajouté une moins étendue, et qui peut lui servir de complément.

Autres annales de l'abbaye de St-Denis.

Elle est tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque de Mons, n° 189, a été écrite au XVII^e siècle par un religieux de l'abbaye, et va de l'an 1081 à l'année 1667, quoiqu'elle ait été composée en 1725 ou 1726¹.

Gérard Sacré.

L'auteur prend moins pour guide Gaspar Vincq que la longue histoire manuscrite de Gérard Sacré. Ce religieux fut procureur de l'ab-

¹ *Bull. de la Comm. roy. d'hist.*, t. I, 1^{re} édit., p. 221; t. II, p. 51, n° 21; t. XII, p. 67.

baye de Saint-Denis et vivait encore en 1680. On conserve de lui, à la Bibliothèque publique de Mons, un ouvrage inédit, intitulé : *Histoire de notre temps*, qui forme un recueil d'anecdotes plus ou moins extraordinaires. Gérard Sacré, dans un de ses manuscrits, mentionne à plusieurs reprises un travail qui semble assez considérable. Tantôt il dit en parlant de la bataille de Saint-Denis : *Voyez le troisième tome de nos chroniques l'an 1698*; tantôt : *voyez notre chronique*, et puis encore : *est faite plus particulière notice en notre histoire chronologique*. Il paraîtrait que cette chronique est celle qu'a mise à contribution l'auteur des secondes annales de Saint-Denis, et qu'elle a été rédigée en français; mais qu'est-elle devenue? c'est ce que nous ignorons. M. A. Pinchart, chargé, comme nous l'avons dit, du classement des archives judiciaires de Mons, opération qu'il poursuit avec beaucoup de zèle et d'intelligence, a trouvé, dans ces archives, quatre volumes écrits de la main de Gérard Sacré, plus, dans un sac à procès et à l'appui d'un dossier, un petit in-4° sorti de la même plume et contenant un cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis.

Ce volume se compose de 558 pages cotées. A la fin se trouve un index des chartes *quae magis sunt utiles*; il remplit quatre pages d'une écriture du siècle dernier. L'ordre chronologique est observé dans le cartulaire; la pièce la plus moderne est de 1667, et l'on y retrouve la lettre au président Roose rapportée plus haut. Le titre du volume, dont M. Pinchart fera l'analyse dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, est : *Compilatio scripturarum et privilegiorum a summis pontificibus, episcopis, comitibus Hannoniae et aliis piis benefactoribus monasterio San-Dionysiano concessorum ordine chronologico dispositorum, ex archivis ejusdem monasterii et originalibus authenticisque instrumentis depromptorum, per F. G. S., cum nonnullis chirographis statum, regimen et reformationem ejusdem monasterii concernentibus*.

Ces annales, quoique modernes, tiennent lieu, jusqu'à un certain point, de témoignages plus reculés ¹.

¹ Cf. le MS. de la Bibl. royale, n° 7,435 : *Diversae chartae comitum ac comitissarum Flandriae*

Aujourd'hui l'abbaye de S^t-Denis a été métamorphosée en filature; comme beaucoup d'autres maisons religieuses, elle n'a pas repris une seconde vie. L'industrie retient encore sa conquête.

Tel est le contenu du volume que nous soumettons, non pas au public, qui a bien autre chose à faire que de feuilleter de poudreuses chroniques, et qui se partage entre les jeux du cirque parlementaire, les pamphlets et les gazettes, mais à un petit nombre de personnes d'élite encore amies des études sérieuses. C'est leur approbation seule que nous désirons obtenir : elle sera la récompense d'un labeur long, pénible et tout gratuit. Malgré les soins que nous lui avons donnés, on comprendra sans doute que, chargé exclusivement des détails minutieux de l'exécution et de la correction typographique, n'ayant de secours à attendre de nulle part, nous avons droit à quelque indulgence, et qu'il est certaines irrégularités matérielles qui ont pu échapper à une attention plus préoccupée du sens que de la lettre, à des yeux usés par la lecture et par les recherches.

et Hannoniae, de fundatione monasterii S^t-Dionysii in Broqueroye, in-4^o, pap., XVII^e siècle. C'est peu de chose. Il y a aux Archives du Royaume un cahier de 5 feuillets in-fol., écrit par un moine au XVIII^e siècle et intitulé : Histoire abrégée de l'abbaye de S^t-Denis en Brockeroye, depuis le tems de sa fondation jusqu'à l'année...., suivant l'ordre chronologique des abbés qui ont gouverné laditte maison. Ce précis, que nous avons cité p. cxvi note 1, s'arrête à la mort d'Arnould, surnommé le Malheureux, et à l'entière soumission de la Flandre au comte Robert. Il n'a pu nous servir. Le registre où il est inséré, contient en outre la correspondance d'un abbé de S^t-Denis, et grand nombre d'autres pièces qui toutes datent du XVIII^e siècle ou de la fin du XVII^e. Elles n'avaient pas non plus un grand intérêt pour nous, étant relatives à l'acensement des terres que l'abbaye possédait à Obrechies et ailleurs. Il y a encore aux archives quantité de registres de comptes des receveurs de l'abbaye. Le plus ancien de ces comptes ne remonte qu'à l'année 1433.

SUITE DE LA DEUXIÈME DIVISION.

LÉGENDES HISTORICO-POÉTIQUES.

TOME VII.

1

ROMAN EN VERS

DE

GILLES DE CHIN, SEIGNEUR DE BERLAYMONT.

GILLES DE CHIN,
SEIGNEUR DE BERLAYMONT.

Chy commence l'histoire de Gilles de Chyn, seigneur de Berlaymont.

Fol. 1^{re}.

Vous qui raison saveis entendre
Et d'un bon dit mérite rendre,
Or escouteis, s'il vous est bel,
L'aventure d'un damoisel
5 Ki jadis fu en Tournézis
Neis et concéus, et sérís
De hardement et de proèce,
D'umilitei et de larguèce,

Exposition.

5 *Tournézis*. Dans la version en prose, p. 4, on lit: « Vérité fu que messire Gérard, qui pour » lors estoit seigneur et grant baron ou pays » de Hénau, ja soit ce que Chin soit asise à

» l'un des costés du Tournésis, et l'autre en » Hénau.... » Chin fait partie de la commune de Ramegnies, à $\frac{5}{4}$ de lieue nord de Tournay.
6 *Sérís*, embeli, orné.

- D'onnor, de sens et de bonteï :
- 10 Bien doit estre en auctoriteï.
 Onques Ector ne Achyllès,
 Ne Patroclus, ne Ulixès,
 Polynetès, ne Tydéus,
 Ne Tyoclès, ne Adrastus,
- 15 Li fort roy dont on tant parole,
 Dont cil clerç lisent en escole,
 Rois Alixandres, ne Porrus,
 Gadifers, ne Émélidus,
 A cui mainte aventure avint,
- 20 Ne furent teil ne tant n'avint,
 Com à cestui que je veul dire.
 Cist est dez autres rois et sire;
 D'amors et de chevalerie
 A desoz tous la signorie.
- 25 Gilles de Cyn est apelés;
 Partout estoit bien renommés.

9-10 *Bonteï, auctoriteï*. *Ei* est ici pour l'*e* fermé, et on en verra plus bas le même usage. Cependant M. Genin, si judicieux, dit : « *Je* représentait le son de notre *e* fermé; *ei*, celui de l'*e* ouvert, *e*. » Il ne faut pas s'arrêter à ce qu'on les a quelquefois confondus et employés l'un pour l'autre. » Ce quelquefois nous semble plutôt avoir été la règle que l'exception. *Des variations du lang. franç. depuis le XII^e siècle*. Paris, 1845, in-8°, p. 152 (voyez vers 619, 650, 651, etc.).

15 *Polynetès*, Polynice.

14 *Tyoclès*, Étéocle. — *Adrastus*. Adraste est cité parmi les personnages de romans que nomme le troubadour Bertrand de Paris, de Roergue, dans sa pièce intitulée : *Guordo* (Raynouard, *Choix des poés. orig. des troub.*, t. II, p. 295. Le grand d'Aussy, *Notices et extr. des manusc.*, v. 116).

18 *Gadifers*, personnage du roman d'*Alexandre*. Le roman en prose de Perceforest offre l'épi-

sode du *Chevalier aux armes dorées*, qui n'est autre que Nestor, deuxième fils de Gadifer. Perceforest et Gadifer sont vaincus par Alexandre (Schmidt et le baron De Roisin, *Les romans en prose des cycles de la Table Ronde et de Charlemagne*, pp. 75, 79). Dans la version en prose de *Gilles de Chin*, est nommé *Gadifer de Lalaing*, p. 22.

— *Émélidus*, probablement *Euménidus*, un des douze pairs d'Alexandre, dans le roman de Lambert-Li-Cors (Le grand d'Aussy, *Not. et extr.*, V. 112). Gadifer l'Anfriquant et le sénéchal Éminidus sont aussi des personnages du roman des seigneurs de Gavres.

25 *D'amors*. On n'était pas, du moins suivant les poètes, un chevalier accompli sans amour. M. Fauriel, qui a fort ingénieusement caractérisé l'ancienne chevalerie, entre, à ce sujet, dans des considérations pleines de finesse. Voir l'Introduction.

Le chief de son commencement
 Voz conterai assez briément,
 Ançois que il fust chevaliers,
 30 Qu'il fu vallez et escuiers,
 Com fais il fu, de queil manière.
 Qui véist son samblant, sa chière,
 Il desist bien qu'il ne vosist
 Nule coze que Dix fesist;
 35 Et neporquant de sa faiture
 Estoit moult grans et par mesure
 Grandez espaulez et pis le
 En piés, en jambez ne en mains
 N'ot que refaire, c'est du mains.
 40 Mais descaus ert et desrasmés,
 Saules de dras et deslavés;
 De lui ascesmer n'avoit cure:
 Adès faisoit contre nature.
 Moult estoit de foible sanlance;
 45 Nus n'eüst de lui espérance
 Que jà déüst terre tenir
 Ne à nul bien déüst venir.
 Tout si ami et si parent
 Le haoient moult durement,
 50 Car à nul bien ne s'atornoit;
 Et ses pères tant le haoit
 Qu'il ne voloit à lui parleir
 Ne nul samblant d'amer mostreir.
 Tant c'à I jour de Pentecoste,
 55 C'est une feste qui moult coste,

Fol. 1^{vo}.Mauvaises dispositions
de Gilles de Chin dans
son enfance.Fol. 2^{ro}.

53 *Desist*, eût dit (*dixisset*); *vosist*, eût voulu (*voluisset*).

54 *Nule coze que Dix fesist*. Le MS : *nule coze qui Dix fesist*.

35 *Neporquant*, cependant.

37 *Et pis le*.... lacune. *Pis*, la poitrine.

39 *Mains*, moins.

40 *Desrasmés*, mal en point, en guenilles.

41 *Saules*, sale; *deslavés*, qui n'est pas lavé, malpropre.

44 *Sanlance*, semblance, apparence.

54 *Pentecoste*, moment choisi de préférence par les poètes romanciers, ainsi que le jour de l'Ascension. Voir le *Chevalier au Cygne*.

Gaussoin d'Oisy l'em-
mène chez lui.

Il l'arme chevalier.

Méhaut, mère de Gilles.

Changement total qui
s'opère dans ce jeune
homme.

Tournoi de la Garde-
Saint-Remy.

I chevalier que je moult pris,
Qui moult iert preus et de grant pis,
Gossuins d'Oysi avoit à non,
Chevaliers ert de grant renon.,
60 Le prist, si l'emmena o soi.
Armes li done et grant conroi,
Chevalier en fist ricemens,
Moult l'adouba honestement
Ançois que le s'éust sez père
65 Ne la bone Méhaus, sa mère.
Sitost que il fu adoubés
Et qu'il fu chevaliers només,
Et sez pouvres dras remua,
Quant son afaire remira
70 Adont mua toute s'enfance;
Biax fu, de noble contenance;
Qui l'esgardast il déist bien:
Cist ne puet falir à grant bien.

Ne targa pus mie grammant
75 Qu'il i ot I tornoient
Droit à la Garde Saint-Remi.

56 *Pris*, prise.

57 *De grant pis*, de grand cœur; peut-être
faut-il lire *de grant pris*.

58 *Gossuins d'Oysi*, Gossuin, dissyllabe.
Avoit à non; le MS: *avoit non*.

Gislebert rapporte sur un Gossuin d'Oisy, en
Cambresis, une anecdote tout à fait féodale. Ce
Gossuin, qui était pair de Hainaut, et à qui le
comte avait donné beaucoup de terres dans le
territoire d'Avesnes et ailleurs, éleva une tour
à Avesnes, malgré la défense de son seigneur.
Cité devant le comte, et ayant refusé de compa-
raître, il se défendit les armes à la main contre
son prince naturel. Celui-ci ayant remporté la
victoire, après deux jours de combat, fit pri-
sonnier Gossuin et le mena à Mons avec lui,

mais il lui rendit la liberté, à la prière de ses
féaux serviteurs, et se contenta de lui faire
raser la barbe (édit. du marquis du Chasteler,
pp. 28, 29. Cf. Carpentier, *Hist. de Cambrai*,
t. I, p. 254; t. II, p. 840).

66 *Sitost que il*; le MS: *sitost qu'il*.

74 *Targa*, tarda.

75 Le MS:

Qu'il ot I tornoient (voyez v. 389).

76 *Droit à la Garde-Saint-Remi* (voir le cha-
pitre IV de la version en prose). La Garde ou
la Warde-Saint-Remy, est un village de l'Ostre-
vant, près de Douai.

- Cis chevaliers dont je vous dis,
 Gossuins d'Oysi li vaillans
 Li prex, li cortois, li sachans,
 80 Dist à sés homez qu'il ira,
 Son nouvel chevalier menrra,
 Et s'ira son père véoir.
 Drois est qu'on li face savoir
 Comment ses fix est chevaliers.
 85 Puis apela Il escuiers
 Qui son message iront conter.
 Isnèlement les fait monter;
 Bien leur carce que il diront
 Quant il au père, à Chyn, venrront.
- 90 Li escuier montent errant,
 Vers Cyn se traient maintenant,
 Le père truèvent qui venoit
 Dou moustier, qui oï avoit
 Le Diu service; et sa mollers;
 95 Ayez lui ot X chevaliers
 Qui au tornoy aler devoient.
 Quant lez escuier venir voient,
 Bien lez conneurent, s'ez atendent.
 Li escuier à piet descendent,
 100 Le signor de Cyn saluèrent
 Mout hautement, puis li contèrent
 Que li sirez d'Oisy venoit
 Et o lui son fil amenoit;
 Fait l'avoit chevalier nouvel.
 105 Quant il l'oï, mout li fu bel,
 Au cuer en ot joie mout grant,
 Mais n'en vost faire nul sanlant.

Fol. 2 v°.

Des écuyers du sire d'Oisy vont, de la part de leur maître, trouver le père de Gilles de Chin.

Fol. 3 r°.

80. Homez, le z a ici, comme dans mainte autre occasion, le son muet de l's.

88 Carce, encharge.

98 S'ez, si les, ainsi les...

Joie du sire de Chin, en
apprenant que son fils
est chevalier.

- Ains lor respont : « soie merci ;
Quant venront-il ? sont lonc dechi ? »
110 — « Nennil, sire, nous lez véismez
Monter quant ceste part venismes. »
— « Dame, dist-il, car commandez
Que li mangers soit aprestés
Isnèlement, et bons et biaux ;
115 Nos fiex est chevaliers nouveaus,
Bien en devomez faire feste. »
La dame fu preus et honeste :
« Sire, fait-elle, volentiers,
Puisque nos fiex est chevaliers
120 Feste en devomes faire grant. »
Son sénéscal apele errant ;
Puis il a dit : « Ceste despense
Mé-le seur toi ; et si en pense,
Bien en saras venir à cieff. »
125 — « Volentier, dist-il, pour mon cieff ;
Quant il vos plaist, ma doce dame ;
Si m'aït Saints-Espirs à l'ame. »
Li sénéscaus fu de grant foi,
Tous sez serjans apele à soi ;
130 Cascun commande son mestier,
Qui à cuisine avoit mestier.
Le menger font et bien et bel.
A tant ès vous lor damoisel,
Le seignor d'Oizi et sa gent ;
135 Recueilli sont et bel et gent.

Dedens Cyn mainent moult grant joie,
N'i a I tout seul qu'on i voie,
Petit ne grant que on i face,

Fête au château de Chin.
Fol. 3 vº.

109 *Sont lonc dechi?* sont-ils loin d'ici?

en effet une locution usitée.

116 *Devomez*, voy. v. 554.

138 *Face*, rime sur le même mot. Peut-être

123 *Mé-le*, le MS : *mele* ; *mettre sur soi* était *place*.

- A son pooir feste ne face ;
 140 Qui vous vorroit tout açonter,
 Anuis seroit del raçonter
 Et de la feste et dou manger
 Qu'on fist le jöür par grant danger.
 Mais jongléor et damoisèles,
 145 Garçon, menestrel à vièles
 Furent loué moult ricement,
 Tuit s'en partirent liément.
 Tout le jor en Chyn séjournerent,
 La nuit grant joié démenèrent
 150 Desi au demain, ce me samble.
 De Chyn se partirent ensemble ;
 Aveuc le fil en vait li père,
 Bonement lez conduist li mère,
 Et quant cé vint au départir
 155 Se li a dit : « Au Saint-Espir
 Commane ton cors, Gillé, biax fiex ;
 Qui sor tous est humlez et piex. »
 Et après ce redist itant,
 Oiant trestous par bel semblant :
 160 « Jadis qui sans pécié fu nés,
 Jehsus li vrais rois couronnés
 Ne t'en laist-il, fix, revenir,
 Se tu à bien ne dois venir : »
 Gilles de Chyn tant cevaucha
 165 Vers le tornoi, qu'il aproisma
 Plus près de II arbalestrées.
 Jà i avoit sélez tornées,

Fol. 4^{ro}.Gilles de Chin se rend
au tournoi avec son
père.Sa mère lui fait une ex-
hortation pieuse.145 *Par grant danger*, avec beaucoup d'apprêt.144 *Mais pour maint* ?145 *Garçon*, « youth or young man: knight of soldier, » dit Jos. Ritson; *Ancient english metrical romances*, London, 1802, in-12, III, 382. Hoffmann von Fallersleben, *Horae belgicae*, III, 133, au mot *garsoen*. *Garçon* n'était passeulement pris pour valet, goujat, serviteur, mais pour jongleur, et c'est ce sens qu'il a ici. Raynouard, *Lexique rom.*, III, 456.146 *Loué* (d'où *loyer*), récompensés.162 *Laist*. Voyez v. 612.167-69 *Selez*, selles tournées, renversées.

- Chevaliers pris et gaaigniés ;
 Bien fu li tornois commenciés.
 170 Gilles de Chyn à pié descent,
 E li autre font ensement ;
 Desor I mantel l'ont assis ;
 Vallet ne sai ou V ou six ;
 Ot entor lui preus et adrois.
 175 Li sirez d'Oysi, ce fu drois,
 Li a sez espérons cauciés ;
 Premiers li a ès piez laciés ;
 Puis proie à Dieu par son commant
 Que dès iluèques en avant
 180 Ait sor tous chevaliers victoire
 Et fait en lui sens et mémoire.
 Puis li vestirent maintenant
 Ses vallet I hauberc tenant
 Fort et bien fait de graille maile,
 185 Après li lacent la ventaille,
 Son hyaume mètent sor son chief.
 Dire vous puis tot de recief ;
 Quant fu armés bien sanla'estre
 Chevaliers de moult grant poestre ;
 190 Rasses de Gavre çaint s'espée
 Dont il fist puis mainte mellée,
 Après li baillent son cèval ;
 Gilles saut sus de son estal ;
 Onques à estrier n'en sot gré.
 195 Maint chevalier l'ont esgardé,
 Qui dient tuit à I effors :
 « Gilles est moult légers et fors. »
 Un escu d'or au col li pent.

Fol. 4 vo.
 Lesire d'Oisy lui chausse
 les éperons.

Rasse de Gavre lui cent
 l'épée.

Fol. 5 re.
 Armoiries de Gilles.

- 184 *Graille maile*, mailles déliées.
 189 *Poestre*, autorité.
 190 *Rasses de Gavre*. Voy. la table onomast. du
 t. I^{er} de ce recueil, p. 670, et le roman des sires
 de Gavre, reproduit par MM. Kreins et Gachet.
 195-94 *Saut*, saute; il saute sans mettre le
 pied à l'étrier?
 196 *Tuit à I effors*, unanimement.

- Cil qui à lui armer entent
 200 Paint i ot I lion d'asur ;
 N'ot si séant dusquez à Sur
 Quant il l'i ont pendu au col
 Ne sambla pas vilain ne fol ;
 En sa main destre prist sa lance
 205 Oû il ot une connaissance
 D'un vert samis que li dona
 Se sirez ; quant il l'adouba.

- Vers le tornoy s'en vait errant
 Gilles à esperon brochant ;
 210 Li sires d'Oisi et sez père
 Li sont au dos ; sa bone mère
 Lor emproia quant s'empartirent
 De li , quant il au tornoy vinrent ,
 Que il fussent garde de lui.
 215 Moult font bien sa prière andui.
 Il n'escrie pas pour jouster
 Ançois s'esmuet por rencontrer
 A V chevaliers qui venoient
 Por assambleir ; quant il le voient ,
 220 Poignent à lui et il à iaus
 Gilles , li chevaliers nouviaux
 Fiert le premier , si qu'il abat
 Ceval et chevalier tout plat ,

Ses exploits dans la lice.

Fol. 5 v^o.

200 *I lion d'asur* ; un lion d'azur en champ d'or n'est point le blason connu des Berlaimont. Gilles en porte un autre dans la suite. Voir l'*Introduction*.

201 *Sur*, l'ancienne Tyr.

205 *Une connaissance*, une enseigne, un signe de reconnaissance.

214 Le MS : *Qu'il fussent*.

217 *Ançois*, etc. Voir le chap. VIII, p. 21, du roman en prose.

218 *V chevaliers*. Le roman en prose, p. 18, nomme comme *déendant le prix du tournoi*, le sire de Havré, le sire d'Anthoing, le sire de Gommignies, le sire de Magny, le sire de Potelles, et *du dehors*, le comte de St-Pol, le sire de Créquy, le sire de Rely, le seigneur de Brimeu, et *grant foison d'autres chevaliers et barons d'Artois et de Picardie*.

220 *Poignent à lui*, piquent vers lui.

- Dusqu'el camois brise sa lance ;
 225 Trestout l'estoïe en esmaïance ;
 Ainc le ceval ne resgarda ;
 Ce saciez-vous bien , s'en garda ,
 Mais del tronchon qui li remaint
 Y a des autres féru maint.
- 230 Quant cil li faut , si trait l'espée ,
 Entr'iax commencent la meslée.
 Tous V lez a mis à la voie ,
 Tout si ami en orent joie ,
 Ses père une hante li donne
- 235 Et Gillez de Chyn esperonne
 Le bon ceval où il séoit ,
 Quant I chevalier venir voit.
 A lui josta , si le féri
 Si roïement qu'il l'abati ,
- 240 Parmi la crupe dou destrier ;
 Ains le ceval n'i vost baillier ;
 Et puis le tierc et puis le quart :
 Ce jor ot Gillez maint regart.
 Ses père molt grant joie en maine ,
- 245 Li sirez d'Oisi le pormaine.
 Por sa bele chevalerie
 Nus ne le voit qui bien ne die :
 « C'est chi li mieudrez chevaliers
 Qui onques fust , et li plus fiers.
- 250 Cist a de lonc passé Rollant ;

Fol. 6 r^o.

Éloges qu'on fait de lui.

On dit qu'il surpasse
 Roland.

224 *Camois*, dit Raynouard, *Lexique roman*, Paris, 1836, in-8°, t. II, p. 502, boue, souillure, tache. Cette signification ne peut guère convenir ici, à moins qu'on n'entende que Gilles brise sa lance à rase de terre. C'est de ce mot que vient le wallon *camoussé*. *Camois* n'est point dans Roquefort, qui donne *camosé*, ciselé ; ce serait alors la partie ciselée, sculptée de la lance, celle qui était voisine de la hampe, de la poi-

gnée ; mais il paraît plus naturel de rendre *camois*, par *chamois*, la poignée garnie de peau, ou même la selle.

225 *Esmaiance*, trouble, surprise, effroi.

252 *Mis à la voie*, fait battre en retraite.

254 *Hante*, bois de lance.

245 *Pormaine* ; le sire d'Oisy parcourt l'assemblée avec le père de Gilles de Chin ou avec Gilles lui-même.

- S'il vit longes, d'or-en-avant
 Ce est li mieudrez qui post estre,
 Cist est dez autrez sire et mestre. »
 Autant que li tornois dura
 255 Gilles de Chyn ne reposa
 N'onquez ne vost son elme oster
 Por home qu'en séust parler;
 Ançois va le tornoi cerquant,
 De renc en autre esperonnant;
 260 Ne jousté à nul qui ne se pleigne,
 De chevaliers jonque la plaigne :
 Trestout demandent : « Qui est-il ? »
 Qui le connoist dist : « Ce est cil
 Gilles de Cyn, li prex, li biax,
 265 Hui main fu chevaliers noviax. »
 Au tornoi a si bien jousté,
 De toz en a le pris porté.
 Ainc chevaliers de sonrage
 N'ot grignor pris de vasselage.
 270 Trestot le jor ensi erra
 Gilles de Cyn que ne fina
 Desi que li tornois départ.
 Moul't à envis adont s'em part.
 Li chevalier, et l' et autre,
 275 Trestout et d'une part et d'autre,
 Li donent du tornoy le pris.
 Bien est Gilles d'armez empris;
 Fortune i a mise sa prise;
 Nus ne le voit qui ne le prise,
 280 Li sirez d'Oisi l'emmena
 Et sez pères, qui moul't l'ama.
 Une lance ot de remanant

Gilles de Chin remporte
 le prix du tournoi.

Fol. 6 v°.

251 *S'il vit longes*, s'il vit longtemps.

252 *Post*, latin : *possit*.

258 *Cerquant*, cherchant.

261 *Jonque la plaigne*, jonche la plaine.

269 *Vasselage*, bravoure, prouesse.

272 *Desi que*, jusqu'à ce que.

On le désarme.

Fol. 7^{re}.

Il se rend à Douai.

Sa magnificence.

Que il ot prise maintenant.
 Celi li ont dez poins ostée;
 285 Moult à envis l'en ont sevrée,
 Car moult volentiers l'emploïast
 Se lui éust et on laissast.
 De C cax de lance ou de plus
 Fu le jor dignes; sez escus,
 290 Celui li ont del col osté,
 A merveillez l'ont esgardé,
 Dépeciez estoit et fendus:
 Jamais n'en iert à col pendus,
 Por besoigne que on en face.
 295 A pié descent ens en la place:
 Son hiaume prenent II vallét,
 Désarmé l'ont I petitet,
 Fu d'armez froissiez el viaire,
 Con est bien drois que il i paire;
 300 Maint cop a pris et maint donné,
 Le jor a bien esperoné;
 Puis monte en I sien palefroi,
 Son ceval traient devant soi.
 A Douay vinrent cele nuit.
 305 A son hostel ot grant déduit,
 Nus de joie faire n'i lasse.
 De chevaliers i ot grant masse
 Et grant plentei del autre gent,
 Et lumineaire bel et gent,
 310 Giglez et harpez et vièlez,

283 Le MS: *qu'il ot prise*.288 *Cax de lance*, faits de lance, exploits accomplis avec la lance. Mieux *cox* (coups), comme plus bas.299 *Con...*, comme il est juste qu'il y paraisse.310 *Giglez et harpez et vièlez*, *gigles* ou *giques*. Du Cange, *Gloss.*, au mot *giga*. Instrument à vent, selon Roquefort; quelques-uns disent uneespèce de flûte. Le dictionnaire de la *Crusca*, au mot *giga*, en fait un instrument à cordes: *strumento musicale di corde*. Le Dante, *Parad. XIV*, v. 118:

E come giga ed arpa in tempra tesa

Di molte corde fan dolce tintinno; etc.

Voy. Millin, *Dict. des beaux-arts*. Paris, 1806, in-8°, I, 686.

Garçon, ménestrel, damoisèlez,
 Gens de joie de mainte guise,
 Qui tout furent à son servise;
 Et il lor donne, à lor talent,
 315 De son avoir moult ricement.
 Par maint pays li cris en vait
 Que Gilles de Cyn l'a mix fait
 Au tornoy que nus chevaliers,
 Tant soit de pris, hardis ne fiers.

Sa renommée se répand.

320 Li ménestrel et li garçon
 Dont il i ot à fuison
 Em portent partout lez novèlez;
 A Chin en vont, moult furent bèlez
 A la mère qui le porta;

325 Dedens son cuer grant joie en a.
 El demain matin se levèrent
 Gilles et cil qui o lui èrent;
 Vers Cyn s'en vont à lor repaire.

Fol. 7^{vo}.Retour au château de
Chin.

330 Quant la mère le vit venir,
 De plorer ne se peut tenir
 Por la joie qu'ele ot si grant;
 Baise son fil trestot errant,
 De sez larmes mouille sa face.

335 D'iluec après en XV dis
 Au Ghé de Meuvres, ce m'est vis,

Tournoi du Gué de
Meuvres.317 *Mix*, mieux, au v. 363 *Mie*.321 *Ot*, la mesure exige *avoit*.323-24 *Moult furent bèlez à la mère*, furent bien belles, bien agréables pour la mère. Voir v. 80.

329 Tant vous puis-je raconter conformément à la vérité....

334 Après ou avant ce vers il en manque un autre.

335 Quinze jours après.

336 *Au Ghé de Meuvres*? Le premier tournoi dont il est question dans le roman en prose après celui de la Garde-S^t-Remy, est le tournoi de Maestricht; or, si on lisait dans le texte le *Ghé de Mucse* au lieu du *Ghé de Meuvres*, on aurait la traduction de *Trajectum Mosae* ou de Maestricht. Il faut cependant remarquer que le tournoi de Maestricht, dans la version en prose, répond au *tournoi en Avauterre* dans la légende en vers

Nouveaux succès.

Fol. 81^o.

Ot I tornoy grant et plénier.
 De pluisors terres chevalier,
 Y sont venu et assamblé.
 340 Ce jour n'i fu pas aemblé;
 Gilles de Cyn, saciez pour voir,
 A maint home s'i fist savoir,
 Moult i josta, moult i féri,
 Maint chevalier i abati,
 345 Maint bon cheval i gaaigna,
 Maint en prist et maint en dona;
 Por droit noient en ont besoingne,
 Nus ne li ruève ne li doigne;
 Li ménestrel et li garçon,
 350 Et li croisié et li prison
 Le porsuient par le tornoi
 Après lui mainent grant effroi;
Berlaimont crie, c'est s'enseigne.
 Li uns à l'autre au doit l'enseigne:
 355 « Voiez! voiez! queil chevalier!
 Com cis fait le tornoi ploier;
 Par son cors seul tout le remue,
 Faucons ne nus oisiax de mue
 A prendre oisel n'est si maniers,
 360 Cil n'est péreceus ne laniers,
 Nus ne l'encontre qui le voie
 Volentiers, ni li face voie! »
 Bien fiert de lance et miex d'espée.
 Le jor reçoit mainte colée

(voy. v. 429), où *Tré*, c'est-à-dire *Maestricht*, est même nommé plusieurs fois, et qu'ainsi le tournoi du *Ghé de Meuvres* et celui de *Tré* sont deux solennités distinctes. Mais qu'est-ce que le *Gué de Meuvres*? serait-ce le *Gué de Nièvre*?

340-41 Ce jour ne fut pas perdu.

342 *S'i fist savoir*, s'y fit connaître.

347 Personne n'a besoin de lui inutilement.

348 Nul ne lui demande, qu'il ne lui donne.

350 *Croisié*, croisés, *prison*, prisonniers, soit ceux faits au tournoi, soit d'autres.

355 *Berlaimont*. Voir le roman en prose, p. 29.

358 *Oisiax de mue*, oiseaux dressés pour la chasse; on disait *muer un esprevier*.

359 *Maniers*, adroit.

- 365 Maint en prist et mainte en dona ;
 Par le tornoi moult grant pris a ;
 Dechà et delà va moult tos ,
 Si compeignon li sont au dos ,
 Qui le poursuient volentiers ;
- 370 Sez helmez n'estoit pas entiers ,
 Ançois estoit esquarterlés ,
 Et sez escus escantelés ;
 En pluisor lius estoit perciez ;
 D'un eur en autre dépeciez .
- 375 Qui le portast au mercié vendre
 N'en péust pas VI deniers prendre .
 Tout parolent de sa proèce ,
 De sa bonté , de sa larguèce .
 Li chevalier qui l'esgardoient ,
- 380 A grant merveille le tenoient ,
 Comment il peut tant cop sofrir ,
 Tant trestorner et tant guencir
 Et comment nus cevax li dure ,
 Qui tant a de mal aventure .
- 385 III ans toz plains ainsi ala
 Gilles de Chyn , que ne fina
 De marce en marce d'el errer ,
 Por son pris querre et aloser .
 Onques à nul tornoient ,
- 390 S'il i éust chevaliers cent ,
 Qu'il ne fust le mieudres tenus ;
 Moult est essauciez sez escus ,
 Par tout le mont est renomés ,

Fol. 8 vº.

365 Répétition du vers 346. Voyez vers 500.

368 Voy. v. 211.

372 *Escantelés*, brisé, en morceaux.374 *Eur*, extrémité, d'un eur en autre, d'un bout à l'autre.382 *Trestorner*, remuer, se donner du mouvement dans tous les sens. *Guencir*, parer un coup avec adresse.388 *Aloser*, exhausser, si ce verbe est pris activement, et s'il est neutre, obtenir des éloges, de la renommée.

Et de maintez damez amez,
 395 Dont il n'estoit encor véus;
 Sovent estoit ramentéus
 Ses vasselages et ses pris;
 Bien est enseigniez et apris
 De trestoz bons enseignemans;
 400 Onques chevaliers de son tans
 N'ot teil pris de chevalerie:
 Pluisor l'en portent grant envie.

Fol. 9 re.

Compagnons d'armes de
Gilles.

Charles de Fraisnes.

Havel de Quiévrain.

Gilles de Cyn, li biaux, li prous,
 Qui tant par est cevalerous
 405 Et est tant de grant signorie,
 El point de sa bacelerie
 Il compaignons ot avec lui,
 De grant noblèce, sans anui;
 Charlez de Fraisnez fu només
 410 Li uns, moult estoit renomés,
 De très grant prouèce et d'onor
 Trestot li grant et li minor
 L'amoient por sa cortoisie.
 Cil est o lui de sa maisnie.
 415 Li autres est de Kiévraing nés,
 Bons cevaliers, preus et senés,
 Mon signor Havel l'apeloient
 Cil qui bien nomer le savoient.
 Chevaliers est de grant proèce,
 420 Cil n'ot mauvaistié ne parèce.
 Cil sont de sa maisnie andoi :

406 *Bacelerie*, adolescence.409 *Charles de Fraisnez*; Frasné, Frasnés ou Fresné sur l'Escaut, était une pairie de Valenciennes et une des bannières du Hainaut (Carpentier, II, 595). Gislebert cite deux Charles, un Louis et un Gilles de Frasnés, pp. 58, 83, 111.415 *Kiévraing*, Quiévrain, à 3 lieues de Valenciennes, a donné son nom à une illustre famille dont parle Carpentier, II, 924.417 *Havel*, le roman en prose, p. 28 : *Havel*. *Havel de Kiévraing* rappelle le *Hoelus de Kauren* de Giselbert, pp. 58, 84, 111, 175.418 *Nomer*, le MS. : *nomé*.

Moult sont bien asanlé tout troi.

Un jour ala por son pris guerre

A I tornoy en Avauterre :

425 Gilles de Cyn , qui moult ama
Lez armez , tant que il dura.

Mesires Gérars du Castel ,

I chevaliers de grant revel ,

Cis fu pères le bon Gillon ,

430 De saint Aubert le bon barón ;
Gérart l'apèlent Malfillastre ,

Por ce que fauvoié l'avoit ,

Quant fu petis et en enfance.

De celui n'ert nule detance

435 Que à cel tans s'éust millor
Fors Gilles de Cyn , le signor

De toz lez autrez chevaliers ;

Mais cil Gerars n'est pas laniers ,

Ce saciez-vous por voir , sans faille ;

440 En grant estor ne en bataille

Fol. 9 v^o.

Gérard Malfillastre de
St-Aubert-du-Chastel.

425 Le mot *guerre* manque dans le MS.

424 *Avauterre* ou *Avalterre*. Les poètes du moyen âge appellent particulièrement ainsi le pays voisin de Cologne, compris entre Meuse-et-Rhin et où se trouve Maestricht. On sait qu'*Avauterre* a la signification de Pays-Bas.

426 Le MS. :

Lez armez tant qu'il dura.

427 *Gérars du Castel*. Voir le roman en prose, p. 29. Il semble manquer à tout ce passage un mot ou deux pour la clarté.

Beaucoup de familles ont porté et portent encore le nom de *Du Châtel*. Ici il est question d'un personnage de la maison de Saint-Aubert.

431 *Gérart l'apèlent Malfillastre*. Un Gérard de Saint-Aubert, dit *Malfillastre* ou *Mauflastre*, consentit avec sa femme Ide à une donation que

fit Jean de Villers-Guislain, seigneur de Honnecourt, à l'abbaye de Vaucelles. Le même fut présent avec Hugues d'Oisy et plusieurs chevaliers de marque à la donation que fit, l'an 1180, Watier, sire de Honnecourt, de tout le droit de terrage qu'il avait aux environs de la susdite abbaye (Carpentier, II, 117). Gérard était probablement le fils de Gilles de Saint-Aubert, bouteiller de Hainaut et de Berthe de Bouchain, dont le père Godefroid fut châtelain de Valenciennes, *de Castello* (Giselbert, 43, 44. Voir le premier volume de notre Collection, p. 619. D'Outreman, *Hist. de Valenciennes*, 319, 321).

432 *Fauvoié*, fourvoyé? peut-être : *fau voeil* (voel) *avoit*, avait mauvaise volonté.

434 *Detance*, doutance.

435 Le MS. : *qu'à cel tans...*

Ne convenist-il plus preu querre,
Bons à tornoi et bons à guerre.

Gérars Malfillastres, li frans,
Li prex, li gentix, li soufrans,
445 A cel tornoi tout ensement
Ala moult acesmément.
VI compaignons o lui mena,
Où il durement se fia,
Et s'ot o lui II vièleurs
450 I son d'amors cantent entr'eurs.
I diémence par matin,
Cevauçoient tot lor cemin
Tout droit le premier jor de may,
Qu'erbe est vers et florissent glay,
455 Que toté riens trait en verdour,
Li viéleur I son d'amour
A haute vois, moult clerc cantoient,
Et o lez vièlez s'acordoient.
A I bosket aconsivirent
460 Gilles de Cin, quant s'entrevirent
Grant joie ensanle démenèrent;
Plus de XX fois s'entr'acolèrent
Gilles de Cyn, li combatans,
Et Gérars du Castel, li frans.
465 A cel torney furent ensemble
Compaignon d'armes, ce me samble;
Lonc tans dura lor compeignie
Qui ne pot estre despartie,

Accompagné de deux
vièleurs, il se rend
à un tournoi.
Fol. 10^{re}.

Rencontre de Gilles et
de Gérard.

Ils vont ensemble au
tournoi.

Leur mutuelle amitié.

444 *Li soufrans*, celui qui sait endurer avec fermeté des choses qui passent la force de la plupart des hommes.

446 *Moult acesmément*, avec beaucoup de luxe.

450 *Entr'eurs* pour *entr'eux*.

454 *Glai*, glaïeuls ou iris. Nous avons déjà

fait remarquer que ces descriptions du printemps revenaient souvent dans les poésies des trouvères.

456 *I son d'amour*... Voir le roman en prose, p. 30.

458 *Et o*; le MS : *o*.

- Ains s'entr'amèrent bonement
 470 De fine amor et loiaument.
 Cel jor méismez que vous di
 Qu'il furent assamblé ainsi,
 Passèrent parmi I castel
 A grant merveille rice et bel,
 475 D'I gentil conte de Duras.
 Par devant orent lor harnas
 La contesse est à sa puie
 Où o sez pucèles s'apuie.
 Ele estoit sengle en I bliaut,
 480 Sa trèce esparse por le chaut,
 Deffublée estoit et sans ghimple.
 Moulz bèle dame iert et simple,
 Jouène est et de petit de tans,
 Car n'avoit pas XVIII ans.
 485 Quant le harnas vit trespasser,
 Isnèlement fait demander
 Cui est li harnas : on li conte;
 Li escuier n'en ont pas honte,
 De nomer lor signor, ne doute.
 490 Dient : « Li harnas et la route
 Est Gilles de Cyn, le baron ;
 Entre lui et son compeignon
 Monsignor Gérart du Casteil. »

La contesse de Duras
 remarque Gilles de
 Chin.
 Fol. 10 vo.

475 *D'I gentil*.....; le MS. : *I gentil*.....
 — *Conte de Duras*. Dans le roman en prose, il s'agit du *chastel de Naso, Nanso, Nansso, Nanssoo* (?), pp. 32, 217, 218. Le texte en vers fait cesser toutes les conjectures sur cette prétendue localité. Duras, à une lieue nord-est de St-Trond, a été le berceau d'une maison puissante (voy. *Nouv. Mém. de l'Acad. de Bruxelles*, tome VIII; *Supplément à l'art de vérifier les dates*, p. 55). Le XII^e chapitre du roman en prose est intitulé : *Comment les deux chevaliers et compai-*

gnons d'armes arivèrent à (Naso), et comment la contesse s'enamoura de Gilles de Chin, et comment messire Gilles de Chin eult le pris du tournoy.

477 *Puie*, balcon. Ce vers semble trop court d'une syllabe, à moins que *puie* ne soit de deux syllabes.

479 *Sengle*, simplement.

484 *XVIII ans.*; pour la mesure, il faut prononcer, *dix et huit*.

490 *Route*, suite, escorte.

- Quant ele l'ot, moult li fu beil,
 495 Car moult avoit oï parler
 Et soventes fois remembrer
 De Gilles de Chyn la proèce,
 Le sens, la valor, la larguèce,
 Mais ne l'avoit onques véu.
 500 Quant or li est ramentéu,
 Moult en est lie à desmesure,
 Mais ensi fait qu'on en ait cure;
 Et non porquant une estincèle
 Le point au cueur sous la mamèle,
 505 Qui tout le cors li fait frémir
 Muer color et empasli;
 Souvent frémist tote et tresaut,
 En petit d'eure a froit et caut,
 Degiète soi, souffle et baaille:
 510 Amors le tient qui le travaille.
 Mais ne set preü qui si l'argue,
 Qui son corage li remue,
 Demente soi, ne set que faire
 Comment puist couvrir cest affaire,
 515 Por lez pucèlez moult se cuèvre,
 I poi de hardement recuèvre.
 Quant recovré ot hardement,
 A sez pucèles dist briément:
 « Alons desor cest pont séoir,
 520 Savoir se nous porrons véoir
 Ces II chevaliers trespasans. »
 Moult fu la contesse gaitans.
 Si tost, comme l'ot dit, s'en va,

Fol. 11 r°.

Elle l'aime.

502 *Mais ensi fait qu'on en ait* (n'en ait) *cure*, mais elle fait en sorte qu'on ne s'en aperçoive point.

508 *En petit d'eure a froit et caut.*

Racine a fait dire à Phèdre :

Je sentis tout mon corps et transir et brûler.

511 *L'argue*, la trouble.

515 *Demente soi*, se tourmente.

- Ses pucèlez o soi mena
 525 Dont ele avoit assez de bèles.
 Venuez sònt lez demoisëles
 O la contesse sor le pont.
 Tantost con vénues i sont,
 Gilles et tout si compeignon
 530 Viènent cantant une canchon.
 Li doi devant cantant aloient,
 Por esbanoier le faisoient.
 Tantost à la contesse vinrent,
 Jus des palefrois descendirent,
 535 Vers li s'en vinrent erramment,
 Saluée l'ont hautement.
 La contesse est cortoise et sage,
 Norrie estoit de bon usage;
 Contre iais se liève et lor salu
 540 Lor a bonement respondu;
 Après demande qui il sont,
 Dont il viènent et où il vont,
 Por ce que ne connoist nul d'iaus.
 Gilles de Cyn, li damoisiaus,
 545 Qui de parler n'avoit pas honte,
 Assez à peu de mos li conte
 Qui il sont et où il aloient;
 Et dist que chevalier estoient
 Qui aloient por lor pris querre
 550 As tornois par estrangez terre :
 — « En no pays nous fu conté
 D'un grand tornoient à Tré,
 Où moult doit chevaliers avoir.
 Nus i alomez por savoir

Entrée de Gilles de Chin
 et de Gérard du Châ-
 tel à Duras.

Fol. 11 v^o.

555-54 *Vinrent*, etc., rime qui se reproduit ailleurs.

559-40 *Lor salu lor a bonement respondu*, leur a rendu poliment leur salut.

552 *A Tré*, à Maestricht; le MS : *Atte*. Voy. v. 556 et 657.

554 *Nus i alomez*. Voy. v. 116. M. Genin a fait remarquer que cette forme se rapproche

Fol. 12 r°.

Banquet.

- 555 Se c'est vérités ou non. »
 — « Sire, fait-elle, votre non,
 S'il vous plaist, volentiers sarroie,
 Et plus aaise en seroie,
 Car miex en sarroie parler,
- 560 Se m'en voloit nus demander. »
 — « Dame, fait-il, pour mon droit non
 Gilles de Chyn m'apèle-on,
 Et cestui autre damoiseil,
 Monseignor Gérard du Castel. »
- 565 Trestoz ses compeignons noma,
 Quant ele l'ot, grant joie en a,
 Quar moult estoit en grant pensser
 D'oïr Gilles de Chyn nommer,
 Mais aussi fait qu'il ne l'en caille.
- 570 « Signor, fait-elle enfin sans faille,
 Por la votre bonté vous proi
 Que voz dignés ensamble o moi,
 Si ferés moult grant cortoisie. »
 La contesse forment les prie,
- 575 Si lor a dit : « Se voz volés
 Encor anuit venir porés
 As vespres, trestout à loisir. »
 — « Dame, fait-il, votre plaisir
 Ne doit pas estre mis arrière;
- 580 Nos ferons tuit votre prière. »
 Sus el palais amont lez mainne,
 D'iaus honerer forment se paine.
 O li dinèrent bonnement
 Servi furent moult ricement.

plus que la moderne de la forme latine, où l'*m* caractérise la première personne du pluriel. (*Des variations du langage français, depuis le XII^e siècle*. Paris, 1843, in-8°, p. 293.)

555 Vers trop court; lisez : *Se ce est vérités*.

562 *M'apèle-on*, sans élision, pour la mesure.

569 Mais elle fait comme si elle ne s'en souciait pas. Voir v. 502.

585 Dez mès n'esteut-il jà parler. »

Moult en i ot sans deviser,

Et vin d'Ausai à grant fuison.

Li escuier et li garçon

En orent tuit à grant plenté;

590 Servi furent à volenté.

La contesse fait aporter

En liu de fruit, por déporter,

Claus de genofre et nois mugates,

Dates, fighes, pommez grenates.

595 La contesse est bien enseignie,

Cascun, par droite druerie,

Tout en riant, o bèle cière,

Doné fremail ou ausmonière.

Lor palefrois ont demandé,

600 Congiet ont pris, puis sont monté;

Gilles à daarrains monta.

La contesse li envoia

Par une sienne damoisèle

Où se fioit, qui moult ert bèle,

605 Céléement par acointance,

Une chaintüre et une mance;

Qu'il fust à li à cest tornoy

Fol. 12 vo.

Épices.

Les chevaliers quittent
le château de Duras.
Don que la contesse
fait secrètement à Gil-
les de Chin.

587 *Vin d'Ausai*, vin d'Auxerre en Bourgo-
gne, fort renommé surtout au XII^e, au XIII^e
et au XIV^e siècle. Voir le fabliau intitulé la
Bataille des vins. Ce peut être aussi le vin du
Rhin ou d'Alsace. Noté de Roquefort sur Le
Grand d'Aussy (*Hist. de la vie privée des Fran-
çais*. Paris, 1815, in-8°, t. III, p. 4. Cf. t. II,
p. 518; t. III, pp. 5, 11, 12, 20, 21, 46, 47, 405).

595 *Claus de genofre et nois mugates*, clous de
girofle et noix muscades. M. Depping cite un tarif
des douanes de Marseille de l'an 1228; toutes
les épices qui avaient cours dans le commerce
du temps y sont spécifiées: la livre de clous de
girofle ou de noix muscades est taxée à un de-

nier (*Hist. du commerce entre le Levant et l'Eu-
rope*. Paris, 1850, in-8°, t. I, p. 288).

594 *Dates, fighes, pommez grenates*. On pré-
tend que le grenadier est originaire d'Afrique,
d'autres disent de Chypre, et que nous sommes
redevables du figuier à la Grèce; mais il fut
transplanté en Italie avant de l'être dans la
Gaule. Le Grand d'Aussy (*Hist. de la vie privée
des Français*, t. I, p. 185).

596 *Cascun*, pour à chacun.

597 *O bèle cière*, avec un visage agréable.

607 *Qu'il fust à li*, à condition qu'il fût tout
à elle en ce tournoi et à nulle autre damoiselle.
Voir le roman en prose, p. 55.

- N'a demoisèle. — « Je l'otroi ;
 Respont Gilles, ses chevaliers
 610 Sui et serai molt volontiers ;
 A mon pooir le veul servir ;
 Diex le me laist ben desservir. »
 Au recevoir profont l'encline ;
 A tant se part de sa meschine.
 615 Du casteil issent à grant joie ,
 Droit au tournoi mainent lor voie ;
 Por lor joiaus grant joie font ,
 De la contesse parlant vont ,
 De sez meurs et de sa bonté ;
 620 Cascuns i a d'el sien noté ,
 Souvent reprendent sa simplèce ,

 Sa grant biauté qu'en li estoit ,
 Gilles de Chyn lor recordoit.
 Tant ont lor droit cemin tenu .
 625 Qu'en tour la Meuse sont venu ,
 De la contesse ensi parlant
 E lez meurs de li recordant ;
 Gilles parloit de sa biautei
 E li autres de sa bonteï.
 630 Lor yallés orent envoié
 Qui èrent sage et enseignié ,
 Le jor devant , por hosteil prendre .
 Encontre viennent au descendre ;
 Dez palefrois sont descendu ,
 635 Ensi comme j'a entendu ;

612 *Laist*, forme du subjonctif. Voy. v. 162
 et l'hymne de sainte Eulalie :

Qued auisset de nos Christus mercit

Post la mort et à lui nos *laist* venir...

(F. Diez, *Altrom. Sprachdenkmale*. Bonn, 1846,
 in-8°, p. 21).

613 *Profont l'encline*, la salue profondément.

614 *A tant* ou *atant*.

621 Après ce vers manque celui avec lequel
 il doit rimer.

625 *Meuse*; le MS.: *Messe*.

635 *J'a* pour *j'ai*.

- Molt poi i ont puis arresté,
 Quant on lor dist que devant Tré
 Est li tornois grans et pleners.
 Assez i avoit chevaliers
 640 Et brisié jà mainte lance.
 Gilles de Cyn tenoit la mance,
 Qu'on li avoit le jor donnée,
 Et la çainture à or ouvrée;
 A sa char nue l'a tost çainte,
 645 Qui n'estoit pas saule ni tainte.
 D'aler as vespres li est tart,
 Puis dist à monsignor Gérard :
 « Sire, fait-il, car en issons
 Là fors as cans; savoir devons
 650 Por coi nous somez ci venu,
 Trop i avons lonc plait tenu. »
 A tant lor armez demandèrent,
 Li escuier lor aportèrent
 A lor voloir isnèlement.
 655 Lor caucez lacent errament,
 Puis ont les haubers endossés.
 Gilles est premerains montés,
 Sa mance n'a pas ouliée
 A son brac destre l'a fremée,
 660 Si que parmi son col repaire;
 Cil n'avoit soing de porter haire.
 Ses compaignon montent après;
 De l'assembler sont moult engrès;
 De Tré s'en issent maintenant;
 665 Lor banières portent devant
 Doi escuier bien acesmé;

Tournoi de Maestricht.

Fol. 13 v^o.

640 *Brisié*, en trois syllabes. *Lance*; le MS. : *mance*, ce qui fait une répétition inutile avec le vers suivant et offre d'ailleurs un sens inadmissible.

658 *Ouliée*, oubliée.

663 *Engrès* plutôt qu'*en gré*, désireux, impatients.

- Tantost s'en sont issu de Tré.
 Les hiaumez ont sor lez ciez mis.
 Jà les avoient desconfis
 670 Cil de là , car plus i avoient
 Chevaliers ; s'es en amenoient
 Plus que le pas ne les galos ,
 Li quens de Clève et cil de Los :
 Cacent devant plus d'un arpent.
 675 Gilles de Chyn son escu prent ,
 En sa main destre prent sa lance
 Bien atornée de faitance ,
Berlaimont a II fois crié
 Tout premerains a encontré
 680 Le conte de Los , il me semble ;
 Gilles de Chyn à lui assamble
 Si durement , el fons d'un val ,

Fol. 14 r^o.
 Les comtes de Clèves et
 de Loos.

669 Déjà ceux de là avaient obtenu l'avantage.

675 *Li quens de Clève et cil de Los*. Voir le roman en prose, p. 58. Le premier volume de notre édition du poème du *Chevalier au Cygne* présente les diverses traditions relatives à *Hélyas Gracilis*, auteur prétendu de la maison de Clèves. Recourir encore, indépendamment de tous les auteurs que nous avons allégués, à l'édition de Teschenmacher par Dithmar. Francf., 1721, in-fol., p. 195.

On y cite :

Stangefolius, *Ann. Westph.*, lib. 2.

Joh. à Leydis, *Chron. Belg.*, lib. 4, c. 12.

Petr. à Streithagen, *Schemata geneal.*, etc.

Petrus à Verhagen, *Clio Menapia*, p. 8, auteur qui s'exprime ainsi :

Sunt qui me referunt inter geniosque Deosque
 Pratisque Elisiis me remeasse volunt.
 Et feror Elias, Bardae qui castra gubernans,
 Abstulit ense caput, Justiniane, tuum,
 Meque suum varii dubio certamine dicunt,
 Helvetiique suum, Romulidaeque suum.

Desine scrutari nostrae primordia gentis;
 Alti quod fuerim sanguinis acta probant.

Streithagen que nous venons de citer pensait qu'Hélyas était d'origine grecque et le même que celui dont parle Théophanes, pp. 317, 318, tom. VII, *Hist. Byzant.*, c'est-à-dire, un des complices de la mort de Justinien II, ainsi que le marque Verhagen, dans ses vers, et qu'il fut établi comte de Clèves par Théodose III.

Maccary, Condé, Murphy et M. Girault de Prangey, en décrivant l'Alcazar, château royal de Cordoue, bâti par Abderame III, disent que dans la salle appelée du Khalife, se trouvait la fontaine en jaspe ornée d'un cygne d'or, travail admirable exécuté à Constantinople. Ce cygne, entouré de divers animaux, avait-il un sens allégorique? offrirait-il quelque rapport avec notre légende? Cf. Condé, t. I, pp. 415-417; Murphy, *Hist. of the Mahometan empire in Spain*, pp. 167-174; Girault de Prangey, *Essai sur l'architecture des Arabes et des Mores en Espagne*. Paris, 1841, in-8°, p. 51.

677 *De faitance*, avec art, de factitare.

- Parmi la crupe dou ceval
L'abat à terre laidement.
- 685 Si compaignon tout ensemment
Cascuns le sien abatu a.
Tous li tornois s'i arresta.
Berlaimont i est de grant pris,
Et li Castiaus, ce m'est avis.
- 690 N'i estoit mie mis arriere.
Maint en laissent en la possiere,
Moult est Berlaimons essauciez,
Souvente foit i est hucies
Dez hiraus qu'après lui estoient.
- 695 Le conte de Duras tenoient
Moult cruelment icil de Triève.
Gilles lez voit, formant s'i griève.
De la contesse li souvient,
De la mance qu'a son brac tient
- 700 Et la çainture qu'il a çainte ;
Il donra jà colée mainte.
Là où Duras oï crier
Fait le ceval le chief torner,
Cele part vait à esperon ;
- 705 Jà li donra le gueredon
De son boire et de son menger ;
Tout premerains li vait aider.
Berlaimont crie, *Berlaimont* !
Gilles de Chyn, el premier front ,
- 710 Fiert celui qui tenoit le conte ,
Si durement qu'il le desmonte
D'el bon ceval où il séoit ;

Gilles de Chin secourt
le comte de Duras.

Fol. 14 v^o.

684 *Laidement* ; le MS. : *laidement*.

689 *Li Castiaus*, c'est-à-dire Gérard du Châ-
tel.

695 *Le conte de Duras*, remplacé par le comte

de Nanso, dans la version en prose, p. 58.

696 *icil de Triève*, ceux de Trèves ; il n'en
est pas question dans cette dernière version.

- Sor son helme teil li donoit,
 D'el cop l'estordist et enivre;
 715 Le conte de Duras délivré;
 De ciaux de Trêve prennent quatre.
 Qui là véist Gilles abatre
 Et maintenir le branc d'acher,
 Destre et senestre rens cerquier,
 720 Nés et viairez, dens brisier,
 Hiaumez fausser, escus perchier;
 Bien péust dire sen mentir
 Qu'onquéz ne vit I si entir
 De hardement ne de proèche,
 725 Car là ù ses cevaus s'adrèce,
 Le fuient tuit et li font leu,
 Com brebis fuient devant leu.
 Une liue tote plenièr
 Les met Gilles de Chyn arrière;
 730 Cil de delà moult i perdirent;
 A tant lez vespres départirent.
 Gilles de Chyn repaire arrière,
 Si compaignon à sa banière
 Se raloient et bien et bel;
 735 Mesirez Gérars du Chastel
 Venoit delez lui cevauchant
 Desor I grant ceval amblant.
 De la grant cacé parlant vont
 Et del gaaing que il fait ont.
 740 IIII chevaliers orent pris
 Et dis cevax de moult grant pris,
 Que li escuier amenoient;

Fol. 15 r°.

Gilles et Gérard quit-
tent le tournoi.

718 *Branc d'acher*, glaive d'acier.
 722 *Sen mentir*, sans mentir; ailleurs : *sans*
 au lieu de *sen*, qui ressemble davantage à *sine*.
 726 *Li font leu*, lui font place.

727 *Com*; le MS. : *comme*.
 734 *Se raloient*, se rallient.
 740 *IIII chevaliers*; le roman en prose, p. 59 :
quatre contes moult puissans.

- De lor gaaing carcié estoient.
 Desi à l'osteil ne finèrent,
 745 Isnèlément se désarmèrent.
 Gilles sa mance n'i oublie,
 Mais ne sot pas nomer sa mie;
 Ains l'a, cé m'est vis, acolée
 Celi qui li avoit donnée,
 750 Plus de C fois, en l tenant;
 En sauf l'a mise maintenant,
 La chainture pas ne remue.
 Qu'il avoit chainte à sa car nue;
 Par desseure revest sez dras.
 755 Es-vous le conte de Duras,
 Lui disime de chevaliers,
 Preus et cortois, biax et légers,
 Viènent Gilles de Chyn véoir;
 Toute sa terre à son voloir.
 760 Et quen qu'il a, con est la some,
 Moult bonement li abandone.
 Gilles V^e mercis l'en rent,
 Se li a dit tot ensemment.
 Qu'à son voloir puet de lui faire.
 765 Li quens à son castel repaire;
 Ensi se sont entr'encontré,
 Moult ont entr'iax grant amisté.
 Li mengers fu près, sont lavé,
 Et li estrange et li privé;
 770 Quant furent au manger assis,
 Mès orent, ne sai V ou VI,
 Grans et pleniers, à lor voloir.

Fol. 15 v^o.Visite du conte de Duras
au logis de Gilles
de Chin à Maestricht.744 *Desi*, jusqu'à.750 *En l tenant*, en cachette, dans un coin.751 *En sauf*, en lieu sûr.752 *Pas ne remue*, il n'y touche pas.753 *Es-vous*; le MS. : *et vous*.756 *Disime*; dans le rom. en prose, p. 39: XII^e.765 *Repaire*, mais avant de retourner à Duras, le conte soupe avec Gilles de Chin et Gérard du Châtel.771 *Mès*, mets.

- Moult orent bien lor estouvoir ;
 Trop orent ricé luminaire ;
 775 Li osteus resplent et esclaire ;
 Com s'il fust none ou miédis.
 Bèles parolez et biaux dis
 I font assés et grant déduit
 Li ménestrel toute la nuit ;
 780 Li uns cante, l'autrez vièle,
 Le tiers estive et calemèle ;
 Li quars dez aventurez conte.
 Cascuns fait ce qu'à lui amonte.
 Et quant fu tans d'aler gésir,
 785 Li lit sont prest, s'i vont dormir.
 Quique dormist, Gilles villa,
 Onquez de l'uel né someilla ;
 Cuis est de moult caude estincelle ;
 Car lui sovient de la plus bèle
 790 Créature qui aine fust née ;
 Cèle du mont la plus senée
 Li vint devant en son esgart ;
 Avis li est que il l'esgart
 Et que il visamment le voie,
 795 Tout autresi que en sa voie
 Le vit, le jor en son venir ;
 Li prent de li à souvenir,
 De son parler, de sa cointance ;
 Ne truève nule mesprenance,
 800 Tout li est bon, tout li est bel
 Ele l'a mis en mal trépel,

Fol. 16 r°.

Amour de Gilles de Chin
pour la comtesse de
Duras.

- | | |
|---|--|
| 775 <i>Estouvoir</i> , convenances, nécessité. | chansons de geste ou de fabliaux. |
| 776 <i>Com</i> ; le MS. : <i>comme</i> . — <i>None ou miédis</i> ,
trois heures ou midi. | 785 <i>Amonte</i> , plaît, agréé. |
| 781 <i>Estive et calemèle</i> , joue de la cornemuse
et du chalumeau. | 786 <i>Villa</i> , veille. |
| 782 <i>Li quars dez aventurez conte</i> , récit de | 788 <i>Cuis</i> , cuit, brûlé. V. le rom. en prose, p. 40. |
| | 795 Il croit la regarder... |
| | 801 <i>Trépel</i> , tourment. |

- A soi-méisme se complaint
 D'amors , qui le justice et vaint ;
 Ne set onquez que il puist faire ,
 805 Nule cose ne li puet plaire ,
 Torne et retourne moult sovent ,
 La çainture moult grief li rent ,
 Et la mance que li dona ;
 La pucèle qui l'aporta
 810 Bénéist souvent et maudist ;
 Ne set qu'il fait , ne set qu'il dist ,
 Une heure rit , une heure pleure.
 Tout aussi que la cante-pleure
 Fait l'un lie et l'autre dolent ,
 815 Gilles de Chyn tout ensemment ,
 Et lie et joious tout ensanle ,
 A grant dolor sa joie asanle.
 Joious ert moult de s'aventuré ,
 De la mance et de la chainture ,
 820 Mais de tant Gilles se recorde
 C'à soi-méisme se concorde
 Cèle qui li bailla , se dist
 Que il por li d'armez fesist
 A cel tornoi , ce li est vière ,
 825 Et qu'il le prist en teil manière.
 Dolans en est , ne seit que dire ,
 Puis va ses cuers , ne li puet dire.
 En ceste yre et en ceste mort
 Li œul li cloent , si s'endort.

- 830 Gilles de Chyn ensi dormi
 Dusqu'au demain qu'il esclarchi ,

Fol. 16 v°.

Fol. 17 r°.

802 *Méisme* ; le MS. : *mesmez*.805 *Justice* (justicie) et *vaint* , condamne et abat.815 *Cante-pleure* , Chante-Pleure est le titre

d'un petit poème publié par M. Achille Jubinal.

824 *Ce li est vière* ; cela lui semble , voy. v. 918.831 *Qu'il esclarchi* , qu'il fait jour.

- Que li saints sonent à l'église
 Por à faire le Diu servise.
 Gilles se liève qui est tart
 835 Et si a monsignor Gérart
 Fait lever, si vont au moustier,
 Por Diu merci querre et proier
 Qu'il les consaut et doint honor:
 Ne fu mie lonc tamps li plais,
 840 Arrière en vont isnèlement
 No chevalier, moult bonement
 Lor cauces lacent à l'osteil.
 Adont avoient I us teil
 Que il par matin tornoioient,
 845 Devant le caurre s'asanloient.
 Mesire Gilles du Casteil
 Monta premerains sor Fauveil,
 I sien cheval que il avoit,
 Que il moult durement amoit.
 850 Gilles de Chin après monta,
 Sa mance devant lui porta,
 De Tré s'en issent à grant joie;
 Lés le bosquet d'une sapoie
 Se sont, ce m'est vis, atornei.
 855 Moult petitet i ont estei,
 Quant on lor dist que il s'armassent
 Devant la vile tornoiassent,
 Car moult avoient cil de là
 Plus chevaliers de chiaus de chà;

Le tournoi recommence.

Cheval favori de Gérard
 du Châtel.

Fol. 17 vº.

832 *Saints*, cloches; le *Chevalier au Cygne*, v. 2109.

844 *Que il*; le MS. : *qu'il*.

845 *Caurre*, chaleur.

847 *Fauveil*; introd. au *Chevalier au Cygne*, p. cxxii.

849 *Que il*; le MS. : *qu'il*.

853 *Sapoie*, lieu planté de sapins.

856 *Que il s'armassent*; le MS. : *qu'il*.

858-59 Car ceux de delà, c'est-à-dire d'*Avalterre*, avaient plus de chevaliers que ceux de deçà, c'est-à-dire de la partie voisine des Pays-Bas. Plus avec *de* (forme du génitif) au lieu de *què*, comme en grec et en italien : *maggior di me*,

- 860 Alér pooient à folie.
 Cil qui le dist ne menti mie :
 Bien en avoit tenu le conte ,
 Car par delà èrent IX conté,
 Et sont en une terre plaines :
- 865 Li quens d'Ères, li quens de Saines ,
 Li quens de Clève et cis de Los,
 Qui d'armez eurent moult grant los ,
 Li quens d'Aubourc ; li quens du Mont ,
 Estoient un petit amont ,
- 870 Et li quens d'Ostarde septimes ,
 Et li quens de Vale witismes ,
 IX sont au conté de Julers.
 Moult chevaliers i ot de lés
 Qui n'estoient ne duc ne conte.
- 875 Que vous feroie lonc aconté ?
 Dechà est li quens de Namur ,
 Bon chevalier , preu et sûr ,
 Ot en lui et de bone main ;
 Et si fu li dus de Louvain
- 880 Qui moult estoit de grant hautèce
 Et chevaliers de grant noblèce ;
 Li dus de Lembourc est après ,

Princes et seigneurs qui
 abondent dans les con-
 trées.

Fol. 18 r°.

peggior di te. M. Genin en a cité plusieurs exem-
 ples en vieux français :

Meillor vassal de lui onc ne connus-je mie.

(Garin, I, 60.)

(Des variations du lang. français, pp. 354, 355.)

865. *Li quens d'Ères* ; le MS. : *de Res* ; mais
 au v. 969, on lit d'*Aire*, le comte d'Are. M. Le-
 debour a publié plusieurs diplômes concernant
 cette famille.

Li quens de Saines, le comte de Salm.

868 *Li quens d'Aubourc*, le comte de Luxem-
 bourg ou de Daesbourg ? au vers 894, *de Bourc*.

Li quens du Mont, le comte de Berg.

870 *Li quens d'Ostarde*, le comte d'Hostade

ou Hochstade, château jadis situé près de la ri-
 vière d'Erft, dans l'archevêché de Cologne. On
 trouve une généalogie de cette maison, p. 520
 du t. II des *Trophées de Brabant*. Cf. *Nouv. Mém.*
de l'Acad., t. VIII, *Suppl. à l'Art de vérifier les*
dates, pp. 21 et suiv.

871 *Li quens de Vale*, le comte de *Dalheim*,
 peut-être, mot dont la première moitié *dael* ré-
 pond au français *val*. Peut-être aussi le comte
 de Vianen ou Vianden, dans le Luxembourg.

Le roman en prose ne nomme que le comte
 d'*Alos* (de Loos), le duc de Julliers (*Juliers*) et
 le comte de *Sammes* (Salm). Voir l'Introduction.

879 *Li dus de Louvain*, le duc de Brabant.

Combat à la foule.

- De l'assambler est moult engrès,
Et li quens de Duras li quars.
- 885 Gilles et mesires Gérars,
A cui proèce et honours monte,
Cascuns d'iaus II vaut bien I conte,
Et li sires de Trassignies.
Lor batailliez totez rengies
- 890 Èrent iluec en I tropel
Lés le haiète d'un boskel,
Et autres chevaliers assés.
Jà i ara escus quassés.
Li quens des Mons et cil de Bourc
- 895 S'assanlent au duc de Lembourc
Moult durement en une plaigne.
Là ot bassie mainte enseigne,
La véïssiés maint bon vassal
Caïr de sèle et de ceval,
- 900 Et mainte hante péçoier,
Et maint bon ceval estraier,
Règnes routes et sans signor:
Onquez ne vi estor millor.
Li quens de Clève et cil de Los,
- 905 Pour verté dire le vous os,
Assanlèrent à esperon.
Cil doi misent en mal randon
Le duc de Lembourc et sez gens;
Desor lui fu grans li bestens.
- 910 Ne pooit mais terre tenir,

Fol. 18 v^o.

- | | |
|--|--|
| 885 <i>Assambler</i> ; le MS.: <i>assemblez</i> . | 900 <i>Mainte hante péçoier</i> , maint bois de lance mis en pièces. Ailleurs <i>ante</i> , sans aspiration. |
| 890 <i>Tropel</i> , troupe. | 901 <i>Estraier</i> , laisser sans héritier, sans maître? |
| 891 <i>Haiète</i> , petite haie, lisière. | 902 <i>Règnes routes</i> , rênes rompues. |
| 894 <i>Li quens de Mons</i> , le comte de Berg, et <i>cil de Bourc</i> , au v. 868 : d' <i>Aubourc</i> . | 905 <i>Os</i> , ose. |
| 897 <i>Bassie</i> , baissée. | 909 <i>Bestens</i> , combat, lutte. |
| 899 <i>Caïr</i> , choir. | |

- Tout le covenoit soustenir.
 Quant li rices dus de Louvain
 Le secourut parmi I plain,
 Moult durement tot aelés,
 915 Et li quens de Namur après.
 Li bons quens de Duras, sans faille,
 Toute rengie a sa bataille;
 I grant arpent, ce m'est à vière,
 A ciaux delà remis arrière,
 920 Li quens de Sainnes et ses gens.
 Qui li véist mesler ses rens
 Et ces ensaignez escrier
 Et ces banièrez venteler,
 Ainc hom ne vit si bon tornoi.
 925 Li quens de Julers Adefroi
 Assanle à iaus o sa banière,
 Tout le tornoi remet arrière
 Dusqu'au bosquet de la sapoie.
 Gilles de Chyn veüt qu'on le voie;
 930 *Berlaimont* crie, *Berlaimont!*
 Le conte a encontré du Mont
 Qui séoit sor I bon destrier.
 Ainc hom de char ne vit tant chier,
 Miserins ot non, moult fu buens,
 935 Teil ceval n'ot ne rois ne quens.
 Gilles de Cyn le fiert de plain:
 De l'ante roide de sa main
 Si roidement abatu l'a,

Adefroi, comte de Juliers.

Fol. 19^{ro}.

Miserins, cheval du comte de Berg.

914 *Aelés*, ailé, comme s'il volait.

917 Le MS. : *toute rengie sa bataille*.

918 *Ce m'est à vière*, ce m'est avis. Voy. v. 824.

922-25 *Ces*, ses.

925 *Adefroi*. On ne sera pas surpris qu'aucun comte réel de Juliers ne se soit appelé ainsi.

954 *Miserins*, appelé *Miserin* et *Miserion* dans la version en prose, pp. 96 et 101. Voir l'Introd. au 2^e vol. de Ph. Mouskés, p. cxvii.

957 *Ante*, pour *hante*. Cependant ce mot commence par une aspiration dans les vers précédents. Voy. v. 254 et 900.

- Plus de iij fois sè pasma.
 940 Par lez règues le ceval prent,
 A un sien escuier le rent,
 Qui à garison le mena,
 Desi au harnas ne fina.
 Gérars Malfillastres, li frans,
 945 Li biax, li gentix, li soufrans,
 Lors y a fait une forclose;
 Si que cil qui bien faire l'ose.
 Le conte de Clève féri
 Si durement qu'il l'abati.
 950 Le bon ceval dona son hoste,
 Qui dalez lui estoit encoste;
 Si compeignon autretel font,
 Gilles escrie *Berlaimont*,
 Et Gérars *le Castel* escrie.
 955 Qui là véist chevalerie
 Esbaudir et mètre en avant,
 Ne d'Olivier ne de Rollant
 Ne li estuet-il sousvenir.
 Cil qui là ne pueent souffrir,
 960 Cui qu'il soit l'art, ne cui qu'il face,
 Lez piez lor lièvent de la place;
 Tous lez enmaine desconfis.
 Tous en soiez séurs et fis,
 Ains tex tornois ne fu véus :
 965 Sovent i fu ramentéus
 Et *Berlaimons* et li *Castiax*.
 Gilles de Chyn li damoisiax,
 Qui à merveilliez bien le fist,
 Le conte d'Aire iluèques prist;

Souvenir d'Olivier et de
 Roland.
 Fol. 19 v^o.

945 Depuis lors il ne cessa de porter le harnais.

946 *Forclose*, empêchement, obstacle.

957 *Rollant*, voy. v. 250.

960 *L'art?* — *Face*; le MS. : *place*, comme au vers suivant; répétition inutile et inintelligible.

969 *Le conte d'Aire*, voy. v. 865.

- 970 Deus siens compeignons le livra,
 A Tré sor Meuse l'envoia.
 Mesire Gérars du Chastel
 I reconquist iluec Fauvel,
 Le ceval le conte de Sainnes,
 975 Qui moult pooit souffrir grans painez.
 Gilles de Cyn bien se combat,
 Maint bon chevalier i abat,
 Maint bon ceval i gaaigna.
 Li dus de Louvain l'esgarda,
 980 Qui merveillez le prise et loe.
 Le rice conte de Nassoe
 Ala Gilles de Cyn férir,
 Si durement, par teil air,
 Que l'escu du col li percha;
 985 Et lui-méisme abatu a,
 En I larris moult durement,
 Li quens de Nassoe, grant, gent,
 Qui bien estoit duit de guerre.
 Quant lor signor voient à terre,
 990 Cèle part poignent erramment
 Por lui rescorre durement;
Berlaimont crient cil de chà,
 Et *Nassoe* cil de delà.
 Sor le conte ot grant féréis,
 995 Et d'espées grant caplés.
 Gilles de Cyn bien se maintint,
 Le branc d'acier en sa main tint,
 Sor ces hiaumez grants cox en done,
 Tote la campagne en résone;
 1000 Cui il consuit, bien est férus.

Le conte de Nassau.

Fol. 20^{re}.975 *Fauvel*, voy. v. 847 : *Fauvel*.981 *Nassoe*. Voilà probablement le personnage que le rédacteur du roman en prose a confondu avec le conte de Duras.986 *Larris*, bruyère.994 *Féréis*, cliquetis d'armes, grêle de coups.995 *Caplés*, choc.

1000 Celni qu'il atteint, est bien frappé.

- Sachiez de voir que sez escus,
 Qui au col li pent à senestre,
 N'ala mie le jor en destre;
 Car entor lui n'a tant d'entier
- 1005 Oû on contast I seul denier,
 Entre la boucle à en amont.
 Mais quant il crie *Berlaimont!*
 Nus hom de char ne l'ose atendre.
 Par force va le conte prendre.
- 1010 Li compaignon le désarmèrent,
 A Tré sor Meuse le menèrent.
 Li bons tornois à tant départ.
 Gillez à monsieur Gérart
 En est alez en-ès-le-pas.
- 1015 Arrière en vont le petit pas;
 Desi à l'ostel ne finèrent.
 Les II contez iluec trovèrent.
 Raiens se sont délivrement,
 L mars cascuns i rent.
- 1020 De raençon sont délivré
 Li doi conte par vérité,
 Fors le harnas, cui riens ne monte.
 Ensi se partent d'iaus li conte.
 Trestout le jor demoré sont.
- 1025 Lor autre prison raiens sont,
 Lor hoste paient ricement
 A son voloir et liément
 Et si donnent as ménestreus,
 A ciaux qu'il sèvent auquez preus,

Fol. 20 v°.

Fin du tournoi.

Rachat des vaincus.

Les ménestrels ne sont
pas oubliés.

1004-6 Cela se rapporte au vers 1099. L'écu de Gilles était tellement brisé, que depuis la boucle jusqu'en haut, c'est-à-dire du centre à l'extrémité, il n'y restait pas un seul endroit intact. Plus bas on voit des combattants frappés *desor la boucle de l'escu*.

1013 *Monsieur*; le MS. : *Monssir*.1014 *En-ès-le-pas*, forme donnée aussi par Ro-quefort, peut-être pour *isnèle pas*, d'un pas rapide.1015 *Arrière*; le MS. : *arrier*.1018 *Raiens*, rachetés.

1022 Excepté le harnachement, qui n'a plus de valeur.

1026 *Paient*; le MS. : *paiente*.1028 *Ménestreus*, voy. v. 511.1029 *Auquez*, *auques*, aussi; fl. *ook*.

- 1030 Roncis et dras et palefrois.
Et de croisiez et de prisons
Toute en est plaine la maisons ;
Et il donèrent tot à gré.
Ensi se partirent de Tré. Gilles quitte Maestricht.
- 1035 XX cevas ont de remanant
Il samblent estre marchéant,
Qui vont à foire ou au marcié.
Si sont li escuier carcié.
Deus grants traitiez, à droiture, Fol. 21 r°.
- 1040 De leur harnas la route dure.
D'errer ne finent li dansel
Desi qu'il vinrent au castel.
Le gentil conte de Duras
Venus estoit en-ès-le-pas. Seconde visite au château de Duras.
- 1045 La contesse li demandoit
De celui qui mix fait l'avoit.
A cel tornoi moult bonement,
Et il li dist cortoisement :
« Certéz, fait-il, I chevaliers Curiosité de la contesse.
- 1050 Préx et cortois, biaux et légers,
N'a pas XX ans en son éage.
Ne mais si cortois ne si sage
Ne sai, por voir, en nul pays.
N'est pas vilains né esbahys ; Éloge que fait le conte de Gilles de Chin.
- 1055 Et si porté, par connaissance,
D'amors en son brac une mance
Bien acesmée et bien polie ;
Ne fu mance si emploie.
Gilles de Cyn l'apela-on,
- 1060 Çou me dient si compeignon ;

1051 *De croisiez et de prisons*, voir v. 550.1056 *Samblent*; le MS. : *samblant*.1059 *Traitiez*, *traites*, étendue de chemin
qu'on fait sans s'arrêter.

1044 Voy. vers 1014.

1046 *Mix*; voy. v. 1114.1057 *Acesmée*; le MS. : *acesmé*.

- Et il-méismez le me dist.
 As vespres grant bonté me fist.
 Il me rescoust, con ère pris.
 Desor nous toz en a le pris.
- 1065 Le conte prist de devant moi,
 Ens en la presse del tornoi,
 Le conte, d'Aire qui moult vaut,
 Pour cui proèche pas ne faut,
 Et puis le conte de Nassoe. »
- 1070 Si faitement li quens le loe.
 « Et s'a o lui I damoisel,
 Assez vaillant, gentil et bel,
 Chevaliers est preus et adrois,
Le Casteil crie à grant effrois :
- 1075 Démena ier treustout le jour,
 Onqués n'el vi hors de l'estour.
 N'a deus si prex en nule terre
 Pour esbaudir tornoi ne guerre. »
 Qusque li quens ensi parloit,
- 1080 Arrière garde et si véoit
 L'escu Gillon de Chyn venir ;
 Ne set que il puist devenir.
 De joie cèle part s'en vait,
 Tout le harnas arrester fait ;
- 1085 Il siens vallez a apelés :
 « Alez, fait-i, si m'ostelés
 Cest harnas tost isnèlement ;
 Gardez qu'il aient à talent
 Onque il veulent demander ;
- 1090 N'el convigne plus commander. »
 Li quens de Duras l'escu prent

Fol. 21 v°.

1065 Il me secourut, comme j'étais pris ; *con*,
 le MS : *son*.

1079 *Qusque*, pour *queque*, pendant que ?

1080 *Véoit*; le MS. : *voit*.

1086 *M'ostelés*, logez-moi.

1088 *Qu'il aient à talent*, qu'ils aient selon
 leurs désirs.

1191 Voir le roman en prose, p. 45.

- Entre ses bras moult docement,
 A la contesse l'aporta :
 « Dame, dist-il, esgardez chà ,
 1095 Véci l'escu au chevalier ,
 Ne le tenés mie à lanier
 Qui teil escu fors d'estor porte. »
 Quant la contesse l'escu voit
 Si dépecié, bien s'aperçoit
 1100 Qu'il est moult prex; n'en nule guise
 Ne puet s'amors miex estre mise.
 Moult li est bon et moult li plaist,
 Ne respont mot ançoit se taist.
 A-vous Gilles de Cin à tant
 1105 Desor I palefroi amblant,
 Monsignor Gérart delés lui ,
 A pié descendent ambedui,
 Car moult èrent de bonne escole.
 Li quens de Duras les acole
 1110 Plus de C fois moult bonement;
 Baut et joiant vont liément,
 Main à main entrent en la sale
 Qui n'estoit pas tainte ne pâle.
 Ainc gens ne furent mix venu
 1115 Moult ricement sont recéu.
 La contesse est contre iaus venue,
 Qui de très-fin cuer les salue :
 « Signor, fait-ele, bien vigniez. »
 Gilles qui fut bien enseigniez.
 1120 Li respondi premièrement,
 Car moult il estoit en torment
 Qu'il li péust son penser dire ;
 Ne set qu'il puist faire ne dire.

Fol. 22 r^o.Fol. 22 v^o.Agitation de Gilles de
Chin.1101 *S'amors*, voir l'introduction.1104 *A-vous*, pour *és-vous*, voici.1114 *Mix*; au v. 1101 : *miex*.1121 *Moult il estoit*; le MS. : *moult estoit*.1122 *Péust*, ailleurs *puest*.

1125 Voy. v. 811.

- Mais moult crient et doute le conte,
 1125 Çou li deffait auques son conte
 Qu'il aveuc iaus est en présent,
 Ne le puet dire son talent ;
 Moult se porpense en mainte guise,
 Ains le destraint et le justise ;
 1130 Ne seit qu'il onques faire puisse ,
 Près va sez cuers ne muert d'anguisse ,
 Car à sez iex devant lui voit
 La riens qui plus l'a en destroit ,
 Ét si voit devant lui la garde.
 1135 Avis li est que li l'esgarde
 Et qu'il sace tout son afaire.
 Cèle part n'ose ses iex traire.
 La contesse est de l'autre part
 Qui de tel mal r'a bien sa part.
 1140 A une part s'en vont séoir :
 Or porra dire son voloir.
 Mesire Gérars et li quens
 Repuent dire tos lor buens ,
 Un poi se sont assis en sus
 1145 De lor compaignons , tot li plus
 Se vont séant par le palais.
 Cil viéleur vièlent lais ,
 Cançonnetez et estampiez :

La contesse les partage.

Fol. 23 r^o.

Lais, chansonnettes et
estampies.

- 1125 Cela déränge son compte.
 1126 *En présent*, en présence.
 1129 *Et le justise* (justice); le MS. : *et justise*.
 1151 Il s'en faut peu que son cœur ne meure
d'angoisse.
 1152 *Iex*, yeux. M. Genin pose en principe que,
dans les vieux monuments de la langue française,
x à la fin d'un mot donne à la voyelle précédente
a ou *e*, le son d'une diphthongue moderne com-
posée avec cette voyelle et l'*u*. *Beax*, chevaux,
Diex, mieux, *iex*, beaux, chevaux, Dieux, mieux,
ieux. (*Des variations du langage français*, p. 75 ;
voir la critique de M. Guessard, dans la *Bibl.*
de l'école des ch., 2^e série, t. II, 1846.)
 1155 *La riens*, la chose qui le préoccupe le
plus vivement.
 1154 *La garde*, le mari.
 1145 *Repuent*, peuvent encore.
 1147 *Lais*, voir F. Wolf : *Über die Lais*,
Sequenzen und Leiche, Heidelberg, 1841, in-8^o,
excellent ouvrage où sont bien caractérisées les
formes de l'ancienne poésie lyrique romane.
 1148 *Estampiez* ; à propos d'un passage de la
chronique métrique de De Klerk, que Des Roches

Ce lor amende auques lor viez.
 1150 Ne set cose qui li desplaise
 Quant à sa dame parler puet ;
 Nule doleur ne le commuet.
 A la contesse mercis rent
 Plus de V^c de son présent ,

voulait appliquer à l'invention de l'imprimerie , il a été question , à plusieurs reprises , dans les *Bulletins de l'Académie*, du mot *stampien*. M. Willems , savant éditeur de De Klerk , a fort bien expliqué ce terme , dans le lieu où il est placé , par une espèce particulière de chansons ou d'air de danse , et a été secondé en cela par M. Van Hasselt ¹. Or , cette explication se trouve confirmée par la personne même qui avait fourni à Des Roches les principaux éléments de son mémoire , c'est-à-dire par M. F.-J.-J. Mols ². Lorsque ce mémoire fut imprimé , l'auteur le communiqua à M. Mols , qui y fit des remarques restées manuscrites , et qui sont conservées à la Bibliothèque royale sous le n° 15,965.

A la page 529 du tome I^{er} du *Recueil de l'ancienne Académie de Bruxelles* , Des Roches demande : *Louis (Van Vaelbeke) a-t-il imprimé d'abord des figures sans lettres ou des lettres sans figures ?* et M. Mols écrit en note : *Non, Monsieur, il a fait de (des) chansons.*

Un peu plus haut , sur la p. 526 , il s'exprime ainsi :

« Je crains fort que le mot *stampien* n'ait une double signification , car voici un passage remarquable que j'ai trouvé dans l'*Histoire litt. des troubadours*, Paris, 1774, 5 vol. ; c'est au I^{er} t. , p. 285 :

« A la cour du marquis Boniface (de Montferrat) arrivèrent deux jongleurs de France , qui jouaient parfaitement du violon (vers 1204 ou quelque temps auparavant). Un jour qu'ils exécutèrent une *stampide* , dont tout le monde fut enchanté , Vaqueiras (le troubadour) , loin de partager le plaisir commun , demeura plongé dans la tristesse.

¹ *Bull. de l'Acad.* , t. IV , 240 ; éd. de De Klerk , par M. Willems , I , 436 , notes ; lettre sur la musique , *le Dimanche* ; Brux. , 1834 , in-18 , I , 267.

² *Bull. du Biblioph. Belge* , pp. 72-88.

« Qu'avez-vous , seigneur Rambaud (nom de Vaqueiras) , lui dit Boniface ? pourquoi ne pas vous réjouir à entendre de si beaux airs et à voir aussi belle dame qu'est ma sœur , la plus brave du monde et qui vous a retenu pour son serviteur ? »

— « Je n'ai pas sujet d'être joyeux , répondit-il sèchement. » Le marquis en savait la raison. Résolu de lui rendre le repos et la joie , il dit à sa sœur : — « En considération de moi et de toute la compagnie , je veux que vous daigniez prier Rambaud de s'égayer pour l'amour de vous , de se réjouir et de chanter comme il faisait auparavant. »

Vaqueiras , docile aux ordres de sa maîtresse , composa une chanson qu'elle lui avait demandée. Les couplets en sont de dix-huit vers , dont plusieurs de deux syllabes , et qui riment tous , excepté trois , en *e* muet. On lui donne le nom de *stampide* , dont il ne reste que cet exemple. »

« Voilà donc ; ajoute M. Mols , le mot de *stampide* (*stampien*) pris pour une chanson et non pour une impression ; de sorte qu'il est très-probable que notre Louis Van Vaelbeke aura été un troubadour (*trouvère*) et jongleur tout ensemble , qui le premier (?) aura introduit parmi nous cette sorte de poésie qu'on appelait *stampide* en français et *stampien* en flamand. — Il est surprenant que M. Raynouard qui a dressé la poétique des troubadours et que M. P. Wolf , qui s'est occupé spécialement de la chanson , aient omis cette forme. M. Fréd. Diez et son traducteur , M. le baron de Roisin , n'en disent rien non plus.

« Ces vers , continue M. Mols , chantés sur un ton haut , obligeaient le chanteur , qui s'accompagnait lui-même , à marquer fortement la mesure. Kiliaous , au mot *stampien* , l'explique par *supplodere* , *insultare*. De tout cela , il résulte que

Gilles déclare son amour
à la comtesse, qui
lui fait un semblable
aveu.

- 1155 Qu'ele li fist pour sa pucèle,
Puis dist que de caude estincèle
L'avoit espris et alumé,
Car onquez mais n'avoit amé,
Mais or aim-il à desmesure,
1160 Ne set à tort ou à droiture.
La contesse l'a entendu,
Cortoisement a respondu :
« Mesire Gille, je vous aim,
Ne de nul autre ne me claim.
1165 Par bone amor, sans vilonie,
Me poés bien nommer amie,
Mais autrement pas ne l'otroi.
Une cose tenez de moi,
Que vous vantères ne soiés.
1170 De moie part bien le saciez,
Que jà nus chevaliers vantères
N'iert bien amés, ne sorparlères.
En votre cuer l'amor tenés,
Nient en la langhe; ce savés
1175 Que puis que l'amours est séue,
A III, à IIII connéue,
Ne puet pas estre longement
Sans grant anui et sans tourment.

Fol. 23 v°.

cette chansou aura été appelée *stampide*, parce qu'elle se chantait sur un air fort vif, et dont la mesure était fortement marquée. Nos danses anglaises et allemandes peuvent fournir une idée de ces *stampides*. »

Le fonds de ces remarques fait certainement honneur à la sagacité de M. Mols ¹.

1155 *Pour sa pucèle*, par l'entremise de sa suivante.

1159 *Aim-il*, on trouve cette façon d'écrire sans le *t* euphonique, dans Montaigne, dans la

reine de Navarre et dans tous les écrivains du XVII^e siècle. Cependant M. Génin prétend que qui se fierait au témoignage de cette écriture s'abuserait fort, car il soutient qu'on ne manquait pas de prononcer avec un *t* intermédiaire, comme aujourd'hui nous écrivons !! (*Des variations du langage français*, pp. 106, 107, etc.)

1169 *Vantères*, qui se vante.

1171 *Que jà*; le MS. : *qui a*.

1172 *Sorparlères*, indiscret. Joli mot que ne donne pas Roquefort.

1176 *A III, à IIII*; le MS. : *à IIII à III*.

¹ Bull. du Bibl. Belge, I, 162-63.

- S'auques voléz de vo preu faire,
 1180 Gardez-vous bien de teil afaire,
 Que vous n'en soiez entrepris,
 N'en croisteroit pas votre pris. »
 Gilles entent qu'ele dist voir
 Et qu'ele ert moult de grant savoir.
 1185 « Dame, fait-il, por Diu merci,
 Jà ne puisse mouvoir de-ci.
 Que Diex piez et mains me confonde,
 Se j'aim riens tant en tout le monde
 Que votre cors; ne noveliers
 1190 Ne fui-je ainc ne sorparliers,
 Et se je l'avoie estei
 Pour Diu, le roi de maestei,
 Por votre amor le guerpiroie.
 Certez moult à envis feroie
 1195 Nule cose que je séusse,
 Que vers vous faire ne déusse.
 Votres sui liges et serai,
 A mon pooir vous servirai
 En trestous les lius où je ière. »
 1200 Puis met sa main à s'aumonière,
 Si en traist fors d'or I anel;
 Ainc hom de car ne vit tant bel;
 A la contesse le bailla
 Et puis après li conseilla
 1205 Tout bèlement et par douçour :
 « Enseignez sont de notre amour;
 Pour cèle foi que je vous doi
 Ne manderés, se l'anel voi,

Fol. 24 re.

1182 *N'en croisteroit pas votre pris*; le MS. :
n'en croisteroit verre pris.

1189 *Noveliers*, volage.

1194 *Feroie*, le MS. : *seroie*.

1201 *I anel*, voir le roman en prose, p. 48.

1206 *Enseignez*, prononcez *enseignes*, signes,
 marques.

1207 *Foi*; le MS. : *fai*.

1209 *Si l'anel voi*, si cet anneau m'est pré-
 senté, si je le vois.

- Nule coze que je ne face ,
1210 Qui qu'il soit l'ait ne qui qu'il place. »
 La contesse cel anel prent
 Moult volentiers le sien li rent
 Que ele avoit en son doit mis.
 « fait elle, biax amis ,
1215 Cestui gardez de moie part: »
 A tant lor parlement départ.
 Li mengers fu près, sont lavé,
 Li escuier aighe ont donné;
 Cil sénéscal les napes mètent,
1220 Qui d'el servir bel s'entremètent:
 Aveuc le conte s'est assis
 Mesires Gérars, ce m'est vis,
 Li preus, li cortois, li vaillans,
 Qui tant par est d'armez poissans.
1225 Aveuc la contesse menga
 Gilles de Chyn, qui plus l'ama
 Que riens nule qui soit vivans.
 Dedens son cuer est moult joians,
 Car el mont n'a si bèle dame
1230 Ne plus cortoise, en nul roïame,
 En parler, en dit ne en fait.
 Gilles de Chyn bien se refait
 De l'esgarder, que plus l'esgarde
 Et plus esprent, vis est qu'il arde;
1235 De l'esgarder bien se refont,
 Mais nul autre déduit n'i ont.
 Congié prenent après menger;
 Gilles qui ne sot losengier
 A la contesse a congié pris,

Fol. 24 v^o.

Banquet.

Départ de Gilles de
Chin.

1210 *L'ait*, cette leçon sert à corriger le vers 960, où on lit *l'art*. pléé par *tenez*, ou quelque terme équivalent.

1215 *Que ele avoit*; le MS. : *qu'elle*.

1214 Le mot omis peut être facilement sup-

1217 *Li mengers*, vers répété.

1219 *Les napes*; le MS. : *ces napes*.

1234 *Vis est*, m'est avis.

- 1240 Que cil qui bien estoit apris
De toute riens et enseigniez;
Sachiez qu'il n'est pas engigniez,
Car il s'en va au gré de tous,
Fors la contesse qui trestous
1245 Les jors du mont le retenist
Moult volentiers, se il vosist.
Sor I ceval li quens monta,
Une grant pièce conduit l'a,
Et les autres puis s'en partirent,
1250 Ens en lor terre s'en revinrent,
Tout lor gaaing départi ont
A lor osteus, puis si s'en vont.

Fol. 25 r^o.

- Gillez de Chyn riens ne retint
C'un seul ceval de tous les XX.
1255 Cil fu le bon conte del Mont,
Mais il n'a teil en tout le mont
Por corre à plain tertre ne vaus :
Miserins ot non li cevaus.
La contesse est remèse arrière,
1260 En sa cambre, ce m'est avièr,
Trestoute seule sans mescine;
Quant voit el bort de sa cortine
Unez vairez armez portraitez,
A III bares de gueulez faitez;
1265 Moult li samblent ricez et bêlez.
Dedens la cambre à sez pucèlez
En est alée tout pensant.
Iluecques truève I sien sergant
Qui sez hom estoit de son chief,
1270 La contesse tout de recief
Ens en sez cambrez l'emmena,

De tout ce qu'il avait
gagné, Gilles ne se
réserve que Miserins,
cheval du conte de
Berg.

Armoiries.

Fol. 25 v^o.

1240 *Que*, pour *com*. 1269 *De son chief*; de son chef, et non de celui
1265 *Vairez*, sur ces armoiries voir l'introd. de son mari.

La comtesse de Duras
fait faire à Gand une
armure pour Gilles
de Chin.

Les vairez armez li monstra.
Devisées li a moult bien
Que il n'i mesprengé de rien.
1275 Avoir li charge bonement,
A Gant l'envoie justement
Cez armez faire deviser.
Moult li proie de tost haster
Et couvreturez desenez
1280 De fin vair faitez demanés,
Coté à armer tout à droiture,
Si que il voit en la pointure.

Li sergans ert moult tost montés,
Quant li avoires li fu contés,
1285 A esperon moult tost s'en va.
Desi à Gant ainc ne fina.
A son hostel l'escuhier truève;
Ensi que la contesse ruève,
Sez armez faire li devise,
1290 Riens ne mesprent en nule guise,
Car il est moult de grant savoir.
Aërs le met de son avoir,
Qui les face bonez et rices,
Qu'il n'estoit avares ne cices.
1295 Li escuhiers, sans plus de plait,
En mains d'uit jors l'escu a fait
Et couvreturez de sez armez,
Cote à armer; desi à Parmez.

Fol. 26 r°.

- 1274 *Que il*; le MS. : *qu'il*.
1276 *A Gant*; dans le roman en prose, p. 51,
c'est à Bruxelles.
1279 *Desenez*, destinez, désignez.
1280 *Demanés*, pour *demanois*, à l'instant.
1282 *Si que il*; le MS. : *si qu'il*; peut-être *si*
qu'il véoit...
1287 *L'escuhier*, qui travaille le cuir, qui fait
des harnais, écus de cuir et d'autres objets d'ar-
mures. Voy. Ph. Mouskés, v. 16248, 16255.
1292 *Aërs*, mis en possession.
1294 *Qu'il n'estoit avares*; le MS. : *qu'il n'es-*
toit pas avares. — *Cices*, chiche.
1296 *En moins de huit jours*....

- Ne de Vissent dusquez à Rome ;
 1300 Oû jusques là que terre a some,
 N'ot si ricez, mien escient,
 Oû plus n'éust or ou argent.
 Li sergans fu de bon affaire,
 X grossez lancez a fait faire
 1305 De sez armez taindre moult bien.
 Soutiex estoit sor toute rien ;
 En fainc les a enveloppées,
 Bien loiés et bien atornées,
 Que on ne voie la peinture ;
 1310 Par I sergant, tot à droiture,
 Les envoia à une vile,
 Près de Duras : moult sot de guile.
 Iluec lez fait reponrre et mètre,
 Moult por s'en sot bien entrèmètre.
 1315 Quant lez armez sont atornées,
 Ainsi que lez ai devisées,
 En I sac met sa menue wèvre,
 De blanche toile l'escu cuèvre,
 Por ce que le façon n'en voie.
 1320 Arrière en vient tote sa voie,
 Aveuc lez lancez met l'escu
 Que il n'en soient décéu ;
 Puis s'en repaire à la contesse.
 Venue estoit de la grant messe,
 1325 Entre li et I chevalier,
 Que la contesse avoit moult cher ;

Fol. 26 v^o.

Un pauvre chevalier,
 du pays de la com-
 tesse, vient la prier
 de payer sa rançon.

- 1299 *Vissent*, Vicence? Byzance?
 1300 Jusque-là où la terre finit.
 1301 *N'ot*; le MS. : *no*.
 1307 *En fainc*, de foin, latin : *foen(um)*.
 1308 *Et bien atornées*; le MS. : *et atornées*.
 1309 *Que on ne voie*; le MS. : *qu'on ne voie...*
Peinture, au v. 1282 : *pointure*.
 1315 *Reponrre*, déposer, latin : *reponere*.
 1317 *Wèvre*, *weure*, œuvre, ouvrage; le vers
 a une syllabe de trop, à moins que l'e ne s'élide
 devant le double u :
 En sac met sa menue wèvre.
 1322 *Que il*; le MS. : *qu'il*.
 1325 *Contesse*, ici comme presque toujours ail-
 leurs, le MS. porte *contesse*.

- Car nez estoit de la contrée
 Dont la dame fu amenée
 Quant ele vint en mariage.
- 1330 Plains est de moult grant vasselage,
 Et s'estoit moult de grant savoir ;
 Mais il n'est pas ricez d'avoir.
 Au grant tornoi de Tré fu pris ;
 De debte estoit moult entrepris.
- 1335 Venus estoit por demander,
 Si que maint povre baceler
 Qui n'ont mie grans fiez de terre,
 Aloient lor raençon querre.
 La contesse l'asséura
- 1340 Que sa raençon paiera.
 Es voz le sergant, où descent
 Au pié du pont isnèlement.
 A I garçon a fait tenir
 Son ronchin trèsqu'au revenir ;
- 1345 Entre sez bras porte sa male.
 Grant joie en fait parmi la sale.
 Dusqu'en la cambre ne fina,
 Sa dame vit, s'el salua.
 Quant ele l'ot, molt en fu lie,
- 1350 Tant est joians, ne respont mie,
 Ains li demande qu'il a fait.
 Cil li respondi : « Je ai fait
 Tout ce que vous me commandastez ;
 Je fui là où voz m'envoïastez. »
- 1355 — « As-tu fait ce que tu consis ? »
 — « Oil, dame, je vos plévis. »
 — « Où sont ? monstre, j'el veul véoir ;
 Se tu l'as fait à mon voloir. »
 Cil ne fu pas fox ne vilains ;

Fol. 27^{re}.1549 *L'ot, l'ouït.*1555 *Ce que tu consis, ce que tu te proposais.*

- 1360 Dedens sa male met sez mains ;
 Le couvreture hors a traite ;
 Aprez en a la cote traite ,
 A la dame lez a mostrées.
 Quant ele lez a esgardées ,
- 1365 Molt li est bon et bien li siet ,
 Et li sergans s'en fait molt liet.
 L'escu demande et cil li conte ,
 E lez lancez et quenqu'il monte
 Tout li conte , riens n'i oublie.
- 1370 La contesse s'en fait molt lie ,
 Car molt par est li œvre bêle ,
 Son chevalier prison apele ,
 Si li a dit qu'en gueredon
 Por euc qu'il ait plus rice don ,
- 1375 Qu'il de par li voist présenter
 Gilles de Chyn , sans demorer ,
 Ces vairez armez , sans relais ,
 Si qu'il les port à toz jors mais.
 « A enseignez li mosterrés
- 1380 Cest anel d'or ; si li dirés
 Que je li manc et di par non
 Qu'en l'ayde de vo prison ,
 Au tournoi où il est premiers
 Soit de par moi vos chevaliers ,
- 1385 Se il m'amor veut retenir ;
 Ne vous en puet nus max venir. »
 Li chevaliers , quant il l'entent ,
 A l'anel prendre sa main tent
 Molt tost le met en s'aumosnière.

La contesse envoie son
 présent à Gilles de
 Chin par le chevalier
 qu'elle a promis de
 racheter.

Fol. 27 v^o.

1362 *Traite*, ce mot rime à lui-même, ce qui indique peut-être une négligence de copiste.

1370 *S'en fait molt lie*; quatre lignes plus haut, on lit au masculin *molt liet*.

1374 *Por euc*, sans doute pour *porvec*, pour que.

1375 *Voist*, aille.

1376 *Gilles*, c'est-à-dire, à *Gilles*.

1381 *Manc*, pour *mande*.

1382 *L'ayde*, trois syllabes.

- 1390 La contesse, ce m'est avièrè,
I bon ceval li carce et livre
Fort et isnel, et ben délivre
Totez armez por tornoier
Que il conviènt à chevalier,
1395 Que il aveuc présentera
Gilles de Chyn, quant le verra.
Avoir li carce por despendre
Tout quenqu'il en vost onques prendre.
Et X sergans qui conduiront
1400 Sez armez et s'el serviront.
A tant s'en est mis à la voie
Li chevaliers, cui Dix porvoie.
A la contesse a congié pris,
Ben est enseignez et apris.
1405 De son présent furnir se paine.
Diex lui laist faire bonne paine.

Fol. 28 r°.

Tournoi de Trazegnies.

- Signor, I grant tournoïement
Avoient pris, mien escient;
A Trassegniez li baron :
1410 De pluisours terrez environ
I sont li chevalier venu,
I et autre, grant et menu.
Molt i ot chevaliers ensanle,
Tant en i ot mais, ce me sanle.

1594 *Que il...*; le MS. : *qu'il*.1595 *Que il*; le MS. : *qu'il*.1596 *Gilles*, à Gilles.1402 *Dix*; au v. 1406 : *Diex*.

1409 *Trassegniez*. Voy. v. 888. On cite particulièrement deux tournois donnés à Trazegnies, l'un l'année 1170 et l'autre en 1251. Le comte de Hainaut, Baudouin V, se rendant au premier, mit en fuite sur la route, Godefroid, comte de Louvain, qui lui avait dressé une embuscade; ce fut au second que Guillaume de Dampierre, fils

de Marguerite, comtesse de Flandre, fut tué en revenant de la croisade où il avait accompagné saint Louis.

Si qu'en la fin tant pourcacièrent,
Alèrent, vinrent, chevaucièrent,
Que la mort au conte trovèrent
Et fisent tant qu'il la provèrent
A un tournoi où li cuens fu.

Voy. D. M. Méon, *le Roman du Renart*, IV, 4;
Le Mayeur, *La Gloire Belg.*, Louv. 1850, in-8°,
II, 543. Voir le roman en prose, p. 55.

1415 A cel tornoi querre l'ala
 Li chevaliers qui presenta
 Les armez que j'ai devisées,
 Qui puis furent tant renommées.
 Gilles de Chyn li damoisiax,

Gilles de Chin y assiste.

1420 Qui tant par est cortois et biax,
 I est venus o sa compeigne;
 Lor caucez lacent en la pleigne.

Li chevaliers, quant l'aperçoit,
 Ben le connut quant il le voit.

1425 Un poi de lui se traist en sus,
 Qu'on n'el connoisse s'est repus
 Près d'un bosquet el fons d'un val.
 Iluec fait couvrir son ceval
 Et fors traïre l'autre armeure.

Fol. 28 vº.

1430 Luès errament, tot à droiture,
 L'escu descouvri et les lancez,
 Por sus mètre les connissances;
 Puis a les vallez commandez,
 Qu'il avec lui ot amenez,

1435 Qu'il atengent tant qu'il venra;
 Monsignor Gilles querre ira.

A tant s'est à la voie mis
 Li chevaliers, ce m'est avis.
 Ains ne fina dusc'à la place,

1440 Là où Gilles sez caucez lace.
 A pié descent du palefroi,
 Tout bèlement et sans desroi
 Monsignor Gillon salua,
 Et puis après si l'apela

1418 *Renommées*; le MS.: *rennommées*.1435 *Atengent*, attendent.1426 *Repus*, caché.

1445 Qu'à conseil voist à lui parler.
 Gilles i va sans demourer.
 Li chevaliers moult bien li conte
 Son message, n'en a pas honte.
 En enseignez li tent l'anel.

Fol. 29 r°.

1450 Gilles de Cyn moult li fu bel,
 Dedens son cuer grant joie en a,
 Entre ses dens à Diu pria
 Que fors le mèce de cel jour
 A joie, à lèèce, à honour,
 1455 Et que tel œvré li laist faire
 Qu'il puisse à la contesse plaire.

Or est Gilles de Chyn aaise,
 Son chevalier acole et baise,
 Por lui demaine moult grant feste,

1460 Avis li est que trop arreste.
 « Où sont les armez? menés-m'i. »
 Li chevaliers li respondi :
 « Moult volentiers, sire; montés. »
 Ses palefrois fu enselez,

1465 Gilles saut sus isnèlement.
 Ses compeignons dist bonement :
 « Signor, fait-il, or vos armez
 En poi de terme me r'arez. »
 Li chevaliers devant s'en va,

1470 Gilles le suit, qui moult ama
 A faire ce qu'on li commande
 Et puis que sa dame li mande.
 Grant oire vont, ainc n'arrestèrent
 Desi là où lez armez èrent.

1475 Gilles les voit, moult s'en fait lié,
 Del palefroi descent à pié.

Gilles de Chin reçoit les
 armes que lui desti-
 nait la comtesse de
 Duras.

Fol. 29 v°.

1455 *Mèce*, mette.1455 *Laist*; le MS. : *lait*.1475 *Oire*, voyage, route, chemin.

- Isnèlement s'en est armez,
 Si est sor le ceval montez
 Qui de sez armes fu couvers ;
 1480 Ne resambla mie couvers.
 Desor son cief son hiaume met
 Cil qui de l'armer s'entremet ;
 A son col son neuf escu pent,
 En sa main une lance prent ;
 1485 Cascuns des autres une emporte.
 Prouèche qui Gilles enorte
 L'en fait aler isnèlement
 A esperons moult vivement.

- Li jors fu biax et clers li tans.
 1490 Gilles qui ne fu pas doutans
 Le conte de Ostarde voit
 Qui pour joster venus estoit.
 As lancez saintez tous couvers
 Jà se feront sentir lez fers.
 1495 De si loins que il s'entrevirent,
 Les bons cevax qui pas ne tinrent,
 Les esperons laissent aler ;
 Le tornoy veulent assanler.
 Il se requièrent durement.
 1500 Gilles le fiert premièrement ;
 L'escu dou col au pis li serre,
 Enmi le camp l'emporte à terre
 Moult laidement tout à envers.
 Le bon ceval qui fu couvers,
 1505 Au frain saisi, qui mot ne sone.
 Son chevalier prison le done.

Combat de Gilles et du
 conte d'Hochstade.

Fol. 30^{ro}.

Ce dernier est vaincu.

1480 *Couvers* ; voy. Ph. Mouskés, v. 11806, et II, 852.

1491 *Le conte de Ostarde* ; voir le roman en prose, p. 61, où ce personnage est appelé le

comte d'Oscarde, et plus haut le v. 870.

1495 *As lancez saintez*, à lances ceintes, serrées contre le corps ?

1501-2 Ces vers sont répétés plus bas, 1587-88.

- Gillez un autre lance prent,
 Cui proèce alume et esprent;
 Chevalerie vait querrant.
- 1510 Signor, le conte maintenant
 Refont sor I ceval monter
 Qui commis estoit pour joster;
 Une lance li ont livrée
 Qui de sez armez est ouvrée :
- 1515 Li garçon crient : *Ware! Ware!*
 Entr'iax II n'ot lice ne bare;
 Ains se requièrent li baron
 Moult fort à coite d'esperon.
 Li quens a sa lance brisié,
- 1520 Dusquez es poins li est frossié,
 Les esclices volent en haut.
 Gilles de Chyn, qui pas ne faut,
 Fiert lui el comble de l'escu.
 D'el bon destrier l'abatu,
- 1525 Au frainc le prent sans détrier,
 Si le donna son chevalier
 Qui molt s'en fait lié et joiant,
 E proie Diu le tout poissant
 Qu'il doinst Gille de Chyn honor,
- 1530 Car chevalier ne set millor.

Gilles de Chyn pas ne s'oublie;
 La tierce lance r'a saisie,
 De la contesse li souvient,
 A esperons molt tost s'en vient,
 1535 Car n'avoit pas le cuer en bas,
 Mais là où voit le plus grant tas

1518 *Ware; ware! gare, gare!*

1521 *Les esclices (tronçons, morceaux) volent en haut; le MS. : volenters en haut.*

1526 *Si le donna (à) son chevalier. Le MS. :*

Sor le si le donna son chevalier.

- De chevaliers, s'en vait férir.
 En poi de terme, sans mentir,
 Gaaigna XXIII cevaus,
 1540 Gilles de Chyn, qui n'est pas faus,
 Tout à poindre et à encontre,
 Dont les signors a fait verser
 O l'ante roide de sa main.
 Ainc chevalier n'en prit au frain.
 1545 A celui trestous les donna
 Qui lez armez li présenta;
 En l'ayde de sa prison;
 Ainc n'en ot mais si rice don.
 Par le tornoi vont demandant
 1550 Son non, ne sèvent tant ne quant,
 Car lez armez ne virent mais.
 Grant murmure en font et grans plais,
 Mais ben dient que il n'en a
 Teil chevalier ne chà ne là.
 1555 Karles de Fraisnes va quérant
 Gilles de Chyn, le conquérant;
 Par le tornoy n'en truève mie,
 Homme qui novèle l'en die.
 Le vairs escus l'ot décéu
 1560 Qu'il oncques mais n'avoit véu.
 Molt est dolans quant ne le truève;
 Ses compeignons querre le ruève,
 E dist : « Signor, trahi nous a

Fol. 31 r^o.Gilles n'est pas reconnu
à cause de son armure.

- 1539 *XXIII*, prononcer *vingt et trois*.
 1541 *Tout à poindre, etc.*, le tout avec la lance et dans des rencontres.
 1545 *L'ante roide de sa main*, voy. v. 252, 900 et 937; avec sa lance roide dans sa main.
 1544 *Ainc*, ainsi.
 1547 Voy. v. 1382.
 1560 *N'avoit véu*. On remarquera que Charles de Fraisnes, compagnon d'armes de Gilles de Chin, ne reconnaît pas son écu vairé et qu'il ne l'a jamais vu. Il n'avait pas pu voir le harnais donné par la comtesse, sans doute, mais le blason dont ce harnais était orné, était, dans tous les cas, une nouveauté pour lui? Consulter le roman prose, p. 62, et l'Introduction.
 1563 *E*, et.

- Li chevaliers qui l'emmena.
 1565 Je cuit qu'il est ou pris ou mor. »
 Entr'iax est grans li desconfors,
 Forment lor anuie et fait mal.
 Devant iaus voient le vassal
 Qui le tornoy a fors-jousté.
 1570 De tous en a le pris porté.
 Oiant lui, cascuns se complaint
 De ce que il le tornoï vaint,
 E dient se Gilles i fust
 Que del tornoy le pris éust.
- 1575 Gilles entent que cascuns dist,
 Desous son hiaume s'en sousrist,
 Ben voit que por lui sont dolent,
 Ne l'ières mie longement;
 Ne le savoient pas si près,
 1580 Mais il le saront ci-après.
 Une lance prent en sa main,
 La bataille au duc de Louvain
 Coisist, qui vient sans délaier;
Berlaimont, fait-il, chevalier!
 1585 A esperons contre iaus s'en va,
 Le premerain qu'il encontra
 L'escu du col au pis li serre,
 Enmi le camp l'emporte à terre,
Berlaimont crie maintenant
 1590 Plus de XX fois en I tenant.
 Si compaignon li vont aidier
 Qui *Berlaimont* oënt crier.
 Bien ont cel tornoï maintenu,
 Cascuns i a le sien féru.

Fol. 31 v.

Gilles s'attaque au duc
de Brabant.

Il se fait connaître.

1569 *A fors-jousté*; le MS. : *afort jousté*, a
vaincu à la joute.

1572 *De ce que il*; le MS. : *de ce qu'il*.

1576 *S'en sousrist*; le roman en prose, p. 65.

1587-88 Ces deux vers se lisent déjà plus
haut, 1501-1502.

- 1595 Gilles del fuerre traist l'espée.
 Entr'iax commence la meslée,
 Tous les emmaine desconfis,
 Nus n'i estoit séurs ne fis,
 Les piés lor liève de la place,
- 1600 Une liue dure la cace.
 Molt i perdirent cil de là,
 Qui fuir pot si s'en ala,
 E qui estanqua, si fu pris;
 De tous en ot Gillez le pris.
- 1605 Si compaignon qui ne détrient
 De toutez pars *Berlaimont* crient :
 Li bons tornois remest à tant.
 Cil qui perdi s'en fist dolant
 E qui gaaigna si fu liés,
- 1610 Si va de tornoi, ce saciez ;
 Après se sont arrière trait
 Plus c'uns ars à vilain ne trait.
 Si compeignon le vont blasmant
 De ce qu'il s'i ert celez tant
- 1615 Qu'il à prêmes ne le séurent,
 Car por lui trop grant paor eurent.
 Souventez fiez li disoient,
 Si comme cil qui droit avoient :
 « Nus vous cuidiens avoir perdu ,
- 1620 Tout en estièmez esperdu ;
 Le chevalier blasmiens à tort,
 Qui cuidiens qu'il voz éust mort
 U fait occirre par envie ;
 En santé estez et en vie ,
- 1625 Si en soit Jéhsucris loés. »
 — « Signor, fait-il, grant tort avés ;

Fol. 32^{ro}.1605 *Estanqua*, resta en place.1615 *A prêmes*; le MS. : *apremens*.

1612 Plus loin que la portée de l'arc d'un vilain.

- Désirans ère d'essaier
 Cez armez et cel bon destrier
 Que en présent envoié m'a
 1630 Cèle qui j'aine, qui tant m'ama,
 Que son chevalier fist de moy;
 En gueredon requier et proi
 Que je n'en soie plus blasmés.
 Qui bien aime et ben est amés
 1635 Ne set s'il fait tort ou droiture,
 Qu'en amor n'a point de mesure;
 Se je ai fait mal ne folie
 Né la tornez à vilonnie. »
 Quisquez cascuns ensi parloit,
 1640 Es-vous le chevalier tout droit
 Qui lez armez li presenta,
 O lez cevax qui li donna,
 Qui gaaigniez avoit le jour,
 Couvers de diverse coulour.
 1645 A Gillez vient por congié prendre,
 De lui veüt savoir et aprendre
 Que il la contesse dira,
 En son pais quant il venrra.
 Assez i ot parlé et dit
 1650 Mainte parole et maint bel dit,
 Dont il n'est ore lius de dire,
 Car trop i averoit à dire;
 Mais à la fin Gillez li mande
 E d'el tout est en sa commande,
 1655 E faire en puet si que d'el sien,
 A son voloir et à son bien.

Li chevaliers à tant s'en part,
 Son oirre atorne d'autre part,

Fol. 32 v^o.

Fol. 33 r^o.

Le chevalier qui avait
 apporté des présents
 à Gilles de Chin, re-
 tourne à Duras.

1627 Ère, j'étais.

1650 j'aine, pour j'aim.

1659 Quisquez ? pendant que; voy. v. 1079.

1642-45 Qui, pour que.

1647 Que il; le MS. : qu'il.

1652 Dire, rime sur un même mot.

- Desi à Duras ne fina,
 1660 En I vergiet là où trouva
 La contesse, pour refroidier
 Desous l'umbre d'un olivier.
 Alée i estoit por déduire
 Que la caurre ne li puist nuire.
 1665 Li chevaliers le salua
 Qui, de par Gillon, li conta
 Tout ce qu'il li mande pour lui,
 Sans vilonnie et sans anui,
 Riens n'i oublie que il face ;
 1670 Molt li enlumine la face,
 Le cuer, le cors, de sa parole ;
 La contesse en son liu l'acole
 Plus de XX fois en I tenant.
 Se li demande maintenant
 1675 Comment à cel tornoy li fist ;
 Li chevaliers molt ben li dist
 Trestout ensi que il estoit
 E que de tous le pris avoit.

Et les cevax qu'il li donna

- 1680 Tous XIII couvers li mostra,
 Que gaaigniez ot de sa main.
 « Ces cevaus, fait-il, en amain ;
 Votre merci, Dix le voz mire.
 Plus de XX mars en vaut li pire
 1685 Que j'ai éu por votre amour :
 Je m'en vois, dame, trop demour :

Li chevaliers s'en part à tant :
 La contesse remest pensant

Fol. 33 v^o.

1672 Ce vers est remarquable, mais le MS.
est-il bien exact?

1677 *Que il*; le MS. : *qu'il*.

1682 *Amain*, amène?

1685 *Mire*, récompense.

- Tote seule sans compaignon ,
 1690 Fors la pensée de Gillon ,
 Pour cui amor est en grant painé ;
 Mais ançois que past la semaine ,
 Sera molt plus s'onques l'ama ,
 Car por s'amor grant duel aura .
 1695 Oiez, signor, ço qu'il avint
 A icest jor, tantost qu'il vint
 A son hosteil, icèle nuit
 Asés i ot joie et déduit;
 Grant feste font de sa venue ,
 1700 Ben fu la parole séue
 Dez vairez armez tot por voir :
 Ne porent pas par lui savoir
 Qui envoïez lez avoit.
 Ains li prient qu'il lez amoit
 1705 Et qu'il die qu'es envoia ;
 Gilles l'entent, grant joie en a,
 Son escu prent, C fois le baise,
 N'est riens nule qui plus li plaise
 Que li escus al manoier ,
 1710 Car por sa dame l'ot molt cher .

Toute la nuit grans plais en fu
 E dez armez et de l'escu ,
 Et de ce que il le perdirent;
 Tantost que il au tornoy vinrent ,
 1715 Ne sorent qu'il fu devenus ,
 Ains cuidoient qu'il fust perdus ;
 E du tornoy que for josta

1692 *Past*, passe.1695 *Oiez*, *signor*..., formule des jongleurs
ou trouvères.1704 *Amoit*; le MS. : *amit*.1705 *Qu'es*, qui les...1714 *Que il*; le MS. : *qu'il*.1717 *Et du tornoy que...*; le MS. : *et des tornoy que*.

- Et des cevox que il donna
 Celui qui présenté avoit
 1720 Lez armez que il tant amoit,
 Tant ont parlé qu'il vont gésir,
 Gilles de Chyn en souvenir,
 Un poi devant la mie-nuit;
 E li autres dormirent tuit.
- 1725 Une vois vint qui l'esvilla,
 De tel clartei l'enlumina
 Que li solax luist en estei
 Le jour qu'il rent plus grant clartei.
 Avis li fu que Dix méismes
- 1730 Jéhsuscris, notre père autismes,
 Est devant lui par grant douçour.
 Se li démonstroït la dolor
 Que il por notre amor soufri
 En crois, au jor du vendredi,
- 1735 Que li Juif le travillèrent,
 Quant il son cors crucefièrent.
- La grans clartés à tant s'en va,
 Gilles remest qui molt pensa
 A che que il véu avoit.
- 1740 Ne s'endormist en nul endroit,
 Por trestout l'or que Dix fist onques.
 Oiez comment lui avint donques.
- Au matinet, quand l'aube crève,
 Gilles de Chyn molt tost se liève,
- 1745 Tout ensi que il point le jour,
 En effroi fu et en errour
 De ce que il avoit véu,

Vision de Gilles.

Fol. 34 vo.

1722 *En souvenir*; le MS. : *en son venir*.1725 *Une vois*; le roman en prose, p. 70.1735 *Que il*; le MS. : *qu'il*.1745 Le MS. : *Ensi qu'il peïnt le jour*.

Lettres envoyées du ciel.
Fol. 35 r^o.

- Desor son lit apercéu
Les lettres que Dix i ot misez.
- 1750 Gilles de Chyn les a luez prises.
Plus tost qu'il puet à tot s'en va
Vers le moustier, ainc ne fina.
Le prestre truève qui cantoit
Sez matinez ; quant il le voit
- 1755 As piez li ciet, merci li crie,
Molt hautement por Diu li prie
Qu'il li die qu'il a el brief,
Qui qui soit bel, ne qui soit grief,
Car molt le désirré à savoir.
- 1760 Li prestrez est de grant savoir,
A sez piez voit Gillon gésir.
Qui d'oïr est en grant désir ;
Ce qu'a el brief pas ne li griève,
Ançois de la terre le liève,
- 1765 En sa main destre tient le brief,
Tout le porsiuot de cief en cief.
Ben a véu qu'il a dedens,
Car il est molt de profond sens.
Ne s'en fait pas lié ne joiant,
- 1770 Gille resgarde en souspirant,
Se li a dit que Jéhsuscris,
Si com tiesmoing li escriis,
« Par sez lettrez vous prie et mande
E aprèz chou si vous commande
- 1775 La crois à prendre sans targier.
Si alez sa honte vengier
Dez Turs félons qui pas ne voient
E dez Gius qui pas ne croient,
A nul fuer, s'incarnation,

Elles ordonnent à Gilles
de Chin de prendre la
croix.

Fol. 35 v^o.

- 1755 *As piez li ciet*, aux pieds lui tombe. savait pas lire.
1757 *Qu'il lui dise ce qu'il y a dans ces lettres.* 1778 *Gius, juifs.*
Gilles de Chin, en bon chevalier qu'il était, ne

1780 Sa mort ne sa surrection,
 Con atendent qui est venu,
 Por coi il èrent confondu.
 Pau reconnoissent lor meffait,
 Si remètent ciaux en eshait

1785 Qui par sa mort sont en la terre
 En painne, en travail et en guerre;
 Ce sont sez fillez et si fil,
 Qui por lui tiènent cest escil.
 Qui por s'amor iluec morra

1790 En paradis posés sera
 O sez fix et o sez amis.
 Aveuc sez anglet sera mis,
 C'est en la terre sans pesance :
 Ne tenez ceste euvre à enfance. »

1795 Gillez entent que Dix li mande
 Par sez lettrez et li commande
 La crois à prendre, sans fausser,
 E qu'il por lui voist outre mer
 Ens en la terre as Arabis,

1800 Là u il fu et mors et vis.
 Moul par s'en fait lié et joiant,
 La crois demande maintenant
 El nom le père au Sauvéor
 Qui mort souffri por notre amor

1805 Ens en la crois, à grant torment,
 Se l'escripture ne noz ment.
 Tantost que il l'a demendée,
 Li chapelains li a donée

Fol. 36 r^o.

Gilles obéit.

1781 Comme attendant celui qui est déjà
 venu.

1784 *Eshait*, joie, autrement *ahait*.

1785 Le MS. :

Si remètent qui par sa mort son en la terre.

1795 *Pesance*, affliction.

1807 *Que il*; le MS. : *qu'il*.

Et bénéi et bien et bel
 1810 Se li atace à son mantel.
 Puis a oï le Diu mestré,
 Dont nous avomez tot mestré.

Si compaignon se sont levé;
 Quant avec iaus ne l'ont trové,
 1815 Merveillent soi qu'est devenus.
 Car il n'avoit noient en us
 De si matin souvent lever.
 Au mostier vont por Diu ourer
 Qu'il lez consaut par sa pitié,
 1820 Si lez deffenge de pécié.
 Gilles trovèrent el canchel,
 La crois fremée à son mantel.
 Crient et pleurent, grant duel font,
 Prez va cascun de duel ne font.

1825 Par le pays va la novèle,
 Qui moult par est aspre et isnèle,
 Que Gillez de Cyn a la crois.
 Le pays met en grant effrois.
 Tout si ami en sont dolent.

1830 Mais Gilles de Cyn quident,
 Son oire atorne sans targer,
 Car il n'a soing de détryer.
 En poi de terme ot apresté
 Tout son afaire et atorné.

1835 La novèle est tost espandue,
 Desi à Duras est venue

Le bruit se répand dans
 le pays qu'il s'est
 croisé.

Fol. 36 vo.

La nouvelle en arrive à
 Duras.

1810 *Se li atace...* Les circonstances accessoires ne sont pas les mêmes dans le roman en prose. Gilles de Chin va à Tournai consulter l'abbé de Saint-Martin, son parent, auquel il se confesse et qui l'exhorte à suivre l'avis d'en haut. Voy. p. 72.

1811 *Mestré*, autrement *mester*, l'office divin.

1812 *Mestré* ou *métier*, besoin.

1821 *El canchel*, dans le chœur.

1824 *Prez va*, il s'en faut peu que...

1830 *Quident*. Ce vers est trop court et se termine par un mot qui laisse le sens incomplet. Peut-être pourrait-on lire : *le prudent...*

- A la contesse qui forment
 En est dolante ; en grief torment
 A mis son cors ; qui li conta
 1840 Sa joie en grant dolor torna ,
 Car plus l'aime que riens qui vive ;
 Si se clame lasse , cative ,
 Plus de C fois en petit d'eure.
 « Lasse ! fait-elle , trop demeure
 1845 La mors ; por coi ne sui-je morte ? »
 Trop durement se desconforte.
 En sez cambrez s'en est alée ,
 Tout coiemment et à celée ,
 Sans le séu de sa maisnie.
 1850 Desor I lit s'est apoïe ,
 Iluec se complaint et démente
 De ce qu'elle onques mist s'entente
 En lui : amor forment li griève ,
 C'est merveille qu'elle ne criève
 1855 De mautalent , de duel et d'ire.
 Nus hom de char ne porroit dire
 Le grant travail ne le grant paine
 Ensi que ains le demaine.
 El lit se couce de travers
 1860 E puis endens et en travers ,
 E puis au chief , et puis as piez .
 Nus hom n'estroit joians ne liés ,
 Se le véist n'en fust pensans ,
 Tant par estoit sez cuers dolans .
 1865 Gilles de Chyn se porpensa
 Que sa dame véoir ira ,
 Ains qu'il s'en voist sans plus atendre .

Douleur de la comtesse.

Fol. 37^{re}.

1842 *Lasse*, malheureuse ; *cative*, chétive.
 1856 *Nus hom de char*, expression qui revient
 souvent.

1858 Vers trop court d'une syllabe.

1860 *Endens*, verticalement.

1862 *N'estroit*, fût-il, serait-il.

1867-68 *Atendre*, encore une rime sur un
 même mot.

Gilles revient à Duras.

- Au matinet, sans plus atendre
 A fait monter II chevaliers
 1870 De son conseil, que molt ot chers.
 Il méismez aveuc monta,
 Son oirre atorne, si s'en va.
 Tant ont erré qu'il sont venu
 Là droit où la contesse fu.
 1875 Au pié du pont descendu sont,
 En la sale montent amont.
 N'i avoit nul des chevaliers,
 Vallez truèvent et escuiers ;
 Qui sont recéus bonement
 1880 E honerés molt hautement.
 Li quens et tout si chevalier
 Èrent alé esbanoier
 A tout lez chiens en la forest ;
 Car cis déduis forment li plest.
 1885 La contesse en sa cambre estoit,
 Gillon entent, à cui avoit
 S'amor et son cuer apensé ;
 Tout li remuent son pensé
 Ele saut sus tot effrée,
 1890 A l'uis de la cambre est alée,
 L'uis entr'ovri, car molt désirre
 Qu'ele péust son penser dire
 Gillon de Chyn, por cui amor
 Seufre grant paine et grand dolor.
 1895 Gillez le voit et ele lui.
 Bien eurent I pensé andui ;
 Li uns doute, l'autre forment
 Qu'il ne desist apertement
 Teil rien dont on s'aperceust.
 1900 Ne dont l'amor d'iaus II séust.

Fol. 37 v°.

Entrevue de la contesse
 et de Gilles de Chin.

1879 *Qui*, par qui.

cui amor, pour l'amour de qui.

1895 *Gillon de Chyn*, à Gilles de Chin ; *por*

- Gillez de Cyn premiers parla ;
 Sagez estoit, si se hasta ;
 « Dame, fait-il, li rois Jéhsus,
 Notre pères, qui maint lassus
 1905 O sez anglez, o sez amis,
 En cui service je fui mis,
 S'il me consaut estre haitié,
 Vous doinst bon jor por sa pitié
 Et tote votre compeignie. »
 1910 La contesse est bien enseignie,
 Gilles de Cin a respondu,
 Tantost comme l'a entendu :
 « Messire Gille, Dix voz gart,
 Et del salu r'aiez vo part
 1915 Autant que jou'en veuls avoir.
 Or vous covient auques savoir
 Qui volez faire teil voiage,
 Car chevaliers de votre éage,
 Saciez por voir, a moult à faire
 1920 Quant il veut teil voyage faire. »
 — « Dame, fait-il, Dix le voz mire.
 Por Diu! où est li quens me sire?
 Je veul à lui prendre congié. »
 — « Gille, fait-ele, ce veul-gié ;
 1925 Kui matinet el bois ala,
 Ses compaignons o soi mena
 Cachier as bisces et as chers :
 Tous en soiez séurs et cers
 Qu'il revenra ains qu'il anuit
 1930 Mais forment aime ce déduit.
 Joians est de votre venue ;

La contesse cherche à
 détourner le chevalier
 d'aller outre-mer.

1908 *Doinst*; le MS.: *doist*.

1924 *Ce veul-gié*, ce veux-jé, je le veux. —
 Voir le chap. XXII du roman en prose, p. 77.

1925 *Kui*, le comte de Duras.

1929 *Ains quil anuit*, avant qu'il fasse nuit.

1930 *Voy. v. 1884*.

Mais c'est trop grans desconvenue
 Que voz si temps estez croisiés
 Por péciez que vous fais aiés.

1935 Or déussiez partout errer
 Por voz pris querre et aloser ;
 Vous saintirez , je cuit , par tans ,
 Quant vous éussiez L ans ,
 Que votrez pax fust tous mellez

1940 E votre éage trespassez ;
 Se vos la crois dont présissiez ,
 Je cuit c'ausmone fésissiez ,
 Que l'avez prise par folie .
 Que puet estre la dame lie

1945 Qui de votre amor est esprise ,
 Si votre cuers molt peu le prise ;
 Vos ne l'amez ne tant ne quant . »
 Ensi la contesse parlant
 L'en amène desor le pont.

1950 Gilles de Chyn bel li respont :
 « Dame , fait-il , por mez péciez
 E por lez siens , ben le saciez ,
 Ai entreprise ceste voie .
 Se Dix me doinst honor et joie !

1955 Mais se ma dame à cui je fui
 Par fine amor , sans nul refui ,
 Mais commandoit à remanoir ,

1955 *Si temps*, sitôt.

1956 *Por vos pris querre*, expression que nous avons déjà rencontrée :

En Flandres voit pur sun pris querre,
 Là out tusjurz estrif e guerre.

(MARIU DE FRANCE, *Lai de Gagemer*, v. 56.)

1957 *Vous saintirez*, vous vous sanctifierez.

1959 *Pax*, cheveux.

1942 *C'ausmone fésissiez*, quoique vous fiesiez œuvre de charité ?

1945 *Par folie*. Le poème provençal sur Boèce, publié par Raynouard et réimprimé avec notes par M. F. Diez, offre ce vers :

De gran follia per folledat parllam :

Sur quoi M. Diez cite : *de folia parlatz*, Ferrabras, v. 961 ; *de folie parlez*, Parise la Duchesse, p. 250. *Altromanische Sprachdenkmale*, p. 46.

1952 *Les siens*, ceux de sa dame.

1957 *Mais*, jamais, si jamais ; ces deux derniers mots sont séparés.

- Miex vorroie en enfer manoir
 C ans, que son voloir n'ovrasse
 1960 Ne sans son congié m'en alasse.
 Mais or me ditez maintenant,
 S'ensi voz estoit covenant
 Que voz I ami éussiez,
 Qui fust en liu de moi croisiez,
 1965 S'il fust venus por congié prendre,
 Qu'il ne vausist vers vous mesprendre,
 Por Diu li donriés-vous u non?
 Dire en veuliez votre raison,
 — « Oïl certes, je li donroie,
 1970 Mais moult à envis le feroie.
 Mais se je l'avoie auques cher,
 Je li feroie fiancher
 Qu'il autre amie ne feroit
 Desi c'à moi repaierroit. »
 1975 — « Douce dame, certez bien ditez;
 Diex vos en rende lez mérites;
 Tenés, je vous aï par foi,
 Si en prenés la moie foi,
 Que je amie ne ferai
 1980 Desi que je rapaierrai,
 Autre que celi que j'ore aim,
 Car d'autre n'ai désir ne faim. »
 La contesse en a la foi prise
 Qui de s'amor estoit sousprise,
 1985 Puis lui a dit : « Je vos recroi,
 Ceste fiance preng sor moi. »
 Li quens de Duras repairoit
 Del bos toz liés, car pris avoit

Fol. 39 r°.

La contesse consent à
ce que Gilles se croise.

Promesse.

1968 Le MS. :

Dir en veul votre raison.

- I cherf refait, cras et créu,
 1990 Et si n'avoit onques véu
 I si grant en nule manière :
 De XV rains ert, ce m'est vière.
 Li chevalier qu'il loè et prise,
 Si compeignon, cornent la prise.
 1995 Dedens Duras ensi entrèrent.
 Gilles desor le pont trouvèrent
 Auec la contesse séant.
 Li quens en ot joie moult grant.
 Del cachéor descent à pié,
 2000 XX fois se sont entrebaisié.
 Et autrétant entr'acolé.
 Li contes li a bien conté
 De son cerf la prise trestôte.
 Gilles de Cyn moult bien l'escoute ;
 2005 Mais peu l'en ert, car sa pensée
 Avoit en autre liu tournée.
 Desor le pont grand pièce furent.
 Onques d'iluèques ne se murent.
 Li quens ne si compaignon tuit ;
 2010 Ains parloient de lor déduit,
 Tant que li quens par aventure,
 Oû moult avoit sens et mesure,
 Desor l'espaule Gille voit
 La crois qui el manteil estoit.
 2015 Moult fu dolans, moult li pesa,
 Moult doucement l'arraisona.
 « Mesiré Gille, fait li quens,
 Chevaliers estes prex et buens.
 Qu'il n'a millor en vo contrée,

Fol. 39 v°.

Le comte de Duras s'afflige aussi de la résolution de Gilles de Chin.

1992 *Rains*, rameaux.1999 *Cachéor*, cheval de chasse.

1995 Le MS. :

Li chevaliers qu'il loe tout est prise.

- 2020 Ne à l'issue n'a l'entrée ;
 Mais trop estez de jone aé ;
 Qui cest conseil vous a doné ;
 Que la crois présissiez , sans faille ,
 De votre vie ne li caille. »
- 2025 — « Sire, fait-il , por Diu ne dites ;
 Cil est de sez péciez toz quitez
 Qui de bon cuer fait ceste voie ;
 Cil est confés ; jà Diu ne voie
 Qui son signor lige ne sert ;
- 2030 Dix done plus qu'on ne désert ;
 Il fu por nous en la crois mis ,
 E clauficiés et escopis ,
 E férus el cuer d'une lance ;
 Nous devons bien penre venjance
- 2035 De ciaux qui ainsi l'ont traité ,
 Quant il de nous ot teil pitié
 Que de son sanc nous racata ;
 Ne le devons oublier jà.
 Por lui venger ai la crois prise ;
- 2040 Que Dius , au grant jor du juïse ,
 Quant il venrra le mont juger
 Nous puist de nos meffais aider.
 Por congié prendre sui venus
 A vous , biau sire , car de plus
- 2045 N'en ai loisir de demorer :
 Au matinet m'en veul aler. »
 Li quens l'entent , pitié en ot ,
 Tant fu dolans ne respond mot ;
 Des biaux iex de son chief plora ,
- 2050 E en plorant à Diu ora
 Que cest voiage li laist faire

Fol. 40 r°.

Fol. 40 v°.

2029 *Qui* ; le MS. : *que*.*copis*, flagellé.2052 *Clauficiés*, attaché avec des clous ; es-2040 *Que* ; le MS. : *qui* ; *juïse* , jugement.

- E raconduire en son repaire.
 I sien vallet à soi achainne :
 « Va tost, fait-il, et si m'amainne
 2055 Mon palefroi tot afreutré
 Foi que doi St-Servais de Tré,
 Il n'a si bon à mon semblant,
 Ne si isnel ne si amblant
 De Couloigne dusqu'à Ballet. »
 2060 Le frain et la sèle li met,
 Puis si l'a fait Gille donner,
 E Il marcs d'or por séjourner
 Ens en la terre de Surie,
 Là où Jehsus, li fix Marie,
 2065 Nasqui de la Vierge pucèle,
 Quant sa mère fist de s'ancèle.
 A icest mot l'ala baisier
 Li quens et tout si chevaliers.
 E li sergans moult bien fait a
 2070 Ce que sez sirez commanda.
 Ainsi remest dusqu'al demain
 Que Gille se leva bien main.
 Lievé li quens et la contesse,
 A la capèle oïrent messe
 2075 Dou St-Espir, que Dix consaut
 Gilles de Cyn, en cui ne faut
 Prouèce, sans ne cortoisie,
 Cil meur en lui ne fâlent mie.
 La contesse li a donée
 2080 Une escherpe, à le désevrée,
 Trestoute plaine de joiaus,
 Et de bons fremax et d'enniaus.

Le comte de Duras donne son meilleur cheval à Gilles de Chin.

Fol. 41 re.

Présent de la comtesse.

- 2055 *Achainne*, appelle d'une voix élevée.
 2055 *Afreutré*, ou plutôt *afeutré*, harnaché, caparaçonné. — Voir le roman en prose, p. 85.
 2056 *St-Servais*; on s'aperçoit du voisinage de Maestricht.
 2059 *Ballet*, Bâle?
 2078 *Cil meur*, ces mœurs, ces qualités.
 2080 *A le désevrée*, au moment du départ.
 2082 *Fremax*, fermails; *enniaus*, anneaux.

Et C besans , puis le baisa ;
 Au départir cascuns plora .

2085 Pour le convoier vont monter ;
 Li quens et tot si baceler
 Vont aveuc lui en grant tristor ,
 Car li quens est de grant honor .
 Deus grans liues l'ont convoié ;

Séparation de Gilles de
 Chin et du comte de
 Duras .

2090 Au départir l'ont tout baisié
 Gilles s'en torne , si s'en va ,
 Jusqu'en sa terre ne fina .
 Son harnas truève apparillié
 Et sez amis a pris congié .

2095 Tante larme i ot plorée ,
 Ce saciez , à la désevrée .
 Son bon ceval o soi emmaine ,
 Ne l'vost laissier por nule paine ,
 Et sez armez por gerroier ,

2100 Car bien en cuide avoir mestier
 Ens en la terre d'outré mer ,
 Se Diex l'en lait à bien aler .
 Par ses journées tant erra
 Qu'à Brandis vint , ainc ne fina ;

Fol. 41 v°.
 Gilles s'embarque .

2105 Nez i truève de marcéans
 De Genevois et de Pisans .
 Aveuc iaus entre bonement .
 Bon ore orent et bon vent ,
 Si bien lor vint la cose à point

2110 En haute mer se sont empoint .
 Ne puis pas conter toz lez maus ,
 Ne lez paines ne les travaux ,

2087 *Tristor*, tristesse.

2104 *Brandis* ; voir au premier vol. de notre
 édition du *Chevalier au Cygne*, l'*Avis directif*
 pour faire le passage d'oultre-mer, p. 250.

2106 *De Genevois et de Pisans*. Le roman en
 prose, p. 84.

2108 *Ore*, voyage.

Il arrive à Saint-Jean-
d'Acre.

Son premier succès con-
tre les sarrasins.

Fol. 42^{re}.

- Que il soufri ens en la mer ;
Trop passeroit sur et amer
2115 A tout conter qui li avint.
Mais je sai bien qu'en Acre vint
En mains d'un mois , ce m'est avièrre,
Ce ne me fausse mez désièrre ;
Vuit jors toz plains i séjorna ,
2120 Onques d'iluec ne s'en torna.
Partis s'en est au neusme jor ,
N'a soing d'avoir plus de séjor
Desi qu'il ait le liu requis
Là où Dix fu et mors et vis.
2125 Oiez , signor , une aventure
Qu'on doit bien mèrre en escripture ,
Que li avint en ceste voie ;
Drois est que cascun de vos l'oie
Por raconter lez autrez gens.
2130 Gilles de Cyn , li prex , li gens ,
Li frans , li humlez , débonnaire ,
Cèle nuit avint à Sézairre
Que il d'Achre se fu partis.
Au matinet , ce m'est avis ,
2135 S'en rest entrez ens el cemin ,
O lui ne sai quent pelerrin
Qui le sépulchre vont requerre ;
Aveuc lui vinrent de sa terre
Ne sont mais que XX , ce me samble.
2140 Si s'en aloient tout ensamble ,
N'ont pas VI liuez grans erré
C'un pelerrin ont rencontré

- | | |
|--|--|
| 2115 <i>Que il</i> ; le MS. : <i>qu'il</i> . | 2121 <i>Neusme</i> , neuvième. |
| 2114 <i>Sur</i> , mot encore en usage en wallon et
qui a le sens <i>d'aigre</i> . All. <i>saure</i> . | 2122 <i>Sézairre</i> , Césarée. Le rom. en prose, p. 85. |
| 2118 <i>Désièrre</i> , désir. | 2135 <i>Que il</i> ; le MS. : <i>qu'il</i> . |
| 2119 <i>Vuit</i> , huit. | 2136 <i>Quent</i> , pour <i>quant</i> , combien de. |

- Qui fuiant vint à grant exploit.
 Gilles de Chyn, quant il le voit,
 2145 Plus tost qu'il puet cèle part va ;
 Se li demande que il a.
 « Sire, fait-il, por Diu merci ,
 Fuiiez, laissié-me aler de ci ;
 Retournez tost, n'alez avant.
 2150 Çà derrière sont esquerant ;
 Plus de II cens, mes compaignons,
 Ont pris et mors comme gaignons ;
 Por Diu voz pri ç'avant n'alés,
 Car mors ou pris ou afolés
 2155 Seriés, par verté le vous di. »
 Gilles de Chyn quant l'entendi,
 Plus tost qu'il pot à pié descent,
 Et si home tout ensemment.
 Moult tost se fu cascuns armés,
 2160 Gilles est premerains montés
 Sor le ceval qu'il amena :
 Ens el pays millor n'en a ;
 Moult tost s'en va à esperon
 « Sivé-me tost, dist-il, baron,
 2165 Cest premerain sont trestot mort. »
 Moult par leur donne grant confort.
 A esperons. Gillez s'en va,
 Defors Assur véuz lez a,
 Où lez crestiens lédengoient ;
 2170 Vilainement les démenoient.

Fol. 42 ^{re}.

Antr'iax s'est Gilles enbatus,
 L'espée traite ; I seus escus

2148 *Laissié-me*, laissez-moi.2150 *Esquerant*, d'esquière, ou esquière, corps d'armée?2154 *Afolés*, blessés.2164 *Sivé-me*, suivez-moi.2169 *Lédengoient*, maltrahaient, outrageaient; le MS. : *lez les*.2172 *I seus escus*, un seul guerrier.

- Ne fist ainc mais tel hardement,
Ce saciez-vos à escient ;
- 2175 Au banc d'Achre bien les requiert.
Saciez de voir, cil cui il fiert
Qu'il n'a de mire nul mestier ;
Si caup font moult à resoignier,
Bien les requiert à l'escremie.
- 2180 N'en ataint pas nul qu'il n'ocie.
Si compaignon viennent après
Qui de combatre sont engrès,
Fièrement et caplent et ocient ;
Cil sarrazin braient et crient,
- 2185 Desconfit sont en petit d'eure,
Car durement leur queurent seure.
Tant en a Gilles de Chyn mors
E dépeciet membrez et cors,
Que dez CC vis n'escapèrent
- 2190 Que XXX qu'il en amenèrent.
Les crestiens ont dezloiez
Qu'il avoient pris et loiez.
Grant feste fisent li baron ;
Cèle nuit jurent à Toron.
- 2195 En Ihérousaleme li rois estoit,
A tant de gent com il avoit,
Quant la novèle i est venue
Que par la terre ert expandue,
C'uns chevaliers delà lez mons,

Fol. 43 r°.

Le roi de Jérusalem ap-
prend l'exploit de Gil-
les de Chin.

- 2175 *Banc*, territoire.
2177 Qu'il n'a plus besoin de médecin.
2178 *Caup*, coups.
2179 *Escremie*, escrime, combat.
2185 *Caplent*, assènent des coups d'épée.
2186 *Queurent seure*, courent sus.
2189 *Vis*, vivants.

2194 *Toron* ; le roman en prose : *Choron*.
Toron est une ville appelée Tebnin dans les his-
toriens arabes, à 4 lieues et demie au S. E.
de Tyr. (*Recueil des histoires des croisades*. Paris,
1844, in-fol., I, xxxvii.)

2195 *En Ihérousaleme* ; pour la mesure il faut
lire en *Jersalem* ou en *Jursalem*...

- 2200 Gilles de Cyn estoit sez nons,
 N'avoit teil chevalier el mont
 Que i séust à val n'à mont,
 Avoit sez esquerans ocis
 E dusqu'à XXX en avoit pris ;
- 2205 N'ot o lui que XX compeignons ;
 Molt en estoit grans li renons.
 Cascuns li conte la novèle
 Qui tant estoit cortoise et bèle.
 En la vile entre par la porte
- 2210 Gilles de Cyn, qui n'a pas morte
 La coulour, se Dix me bénie.
 Aavec lui estoit sa maisnie ;
 Dusc'au Sépulcre vont errant,
 En costé lui si escarrant.
- 2215 Iluec les a trestous ofers,
 En grans caynez et en fers
 Lez a cil mis qu'el recevoit
 L'offrande qu'on i aportoit.
 Par la cité en fu grans plais,
- 2220 Car I chevaliers ne fist mais
 Si faite ofrande que on face.
 Moult en parolent par la place,
 Le manteil où la crois estoit,
 De vair tout frez qui moult valoit,
- 2225 I offri Gilles ensement
 Et I besans d'or bonement.
 Quant le Sépulchre ot aouré,
 Et Diu merci quis et rouvé,
 Del temple issi; ciés I borjois
- 2230 Se herbeja, moult fu cortois ;
 Millor hostel n'ot en la vile,
 Sans barat estoit et sans guile.

Fol. 43 v^o.Offrandes de Gilles au
 Saint Sépulcre.2214 *Escarrant*, plus haut, *esquerant*.2217 *Cil*, Jésus-Christ.2221 *Que on face*; le MS. : *qu'on face*.2229 *Ciés*, chez.

Fol. 44 r°.

La reine de Jérusalem
engage le roi son mari
à attacher Gilles à son
service.

Uns escuiers au roy le conte,
Qui l'en fist merveillox aconté
2235 Et de l'offrande qu'il a faite.
Li rois l'entent, moult s'en eshaite,
Car il set bien qu'en grant larguèce
A sens, cortoisie et proèce.
Avec le roi est la roïne
2240 Qui de biauté ot color fine.
Molt tost demande l'escuier
S'aveuc lui a nul chevalier.
« Certez, dame, fait-il, ne sai,
Mais tot le servent, véu l'ai,
2245 Cil qui aveuc lui sont venu,
Un et autre grant et menu.
— « Sire, sire, car le mandés,
Fait-ele, se voz commandés
Qu'il vigne à voz se détenir,
2250 Le porriez ore en souvenir.
Grans prèx seroit en votre terre
Car voz avez molt aspre guerre. »
— « Dame, fait li rois, non ferai,
Mais je-méismes i irai;
2255 E se o moi le puis avoir,
Ne remanra por nul avoir;
A son voloir tant en ara
Que volontiers i demorra. »
Li rois avoit I bon dèstrier,
2260 En pais n'i avoit tant cher,
Tant fort, tant isnel, tant amblant,
Tant hardi ne si embatant,
Bons à espès et bons au cler,
Tex cevax siet à baceler.

Munificence du roi.

2240 *Ot color*; le MS. : *et color*.2250 *En souvenir*; le MS. : *en son venir*.2260 *N'i avoit*; le MS. : *n'avait*.

2265 Mot à mot : bon à l'épais et bon au clair, c'est-à-dire bon pour toute espèce de charges, lourdes ou légères.

2265 A monsignor Gille l'envoie
 A bone estrine de sa voie ;
 Et une robe de samit
 Plaine d'ermine, teil ne vit ;
 Et M besans por son despendre.

Fol. 44 v^o.

2270 Mesirez Gilles lez fait prendre
 A grans mercis et à grans grés,
 Ains que li més soit reniés
 Que li présent li aporta.
 A son ostè lez dras dona,

2275 Qui moult s'en fist lie et joiant,
 Car onques mais en son vivant
 N'avoit éu si rice don.
 Puis dist à monsignor Gillon
 A haute vois : « Dix le voz mire

2280 Li gloriex biaux très-dous sire. »
 X chevaliers li rois a pris,
 En la terre èrent de grant pris.
 Main à main vont Gille véoir
 A son hostel, por cortoisie ;

Honneurs rendus à
Gilles.

2285 Avoir le veut de sa maisnie:
 Gilles de Cyn venir lez voit,
 Encontre vait à grant exploit.
 « Sire, fait-il, bien vigniés-vous ;
 Forment estoie convoitous

2290 Et de vous véoir désirans.
 Trop estes penez et errans
 Que ci estes venus à moi.
 Par cèle foi que je vous doi,
 Votre biautez, votre proèce

Fol. 45 r^o.

2295
 Me fera o vous séjourner

2272 *Reniés*; le MS. : *réunies*.

A son hostel, por grant cortoisie.

2284 Le MS. :

2295 Il manque un vers.

Le roi le retient de sa
maison.

- Ens en la terre d'outre mer,
Car molt désir votre acointance. »
Li rois l'entent, vers lui s'avance,
2300 Sez bras li a au col jetés
Bonement et par amistés;
Puis li a dit : « Je vous détien;
Votre plaisir faites del mien,
De mon avoir et de ma gent
2305 Tout à votre commandement. »
Quant li rois ot parlé à lui
Sans vilonie et sans anui,
E détenu de sa maisnie,
Estez-voz errant une espie
2310 Qui del païs venoit cerquier,
Desor I grant camel corsier.
Molt tost venoit à grant desroi.
A pié descent devant le roi.
Li rois demande : « Quex novèlez ? »
2315 — « Sire, fait-il, ne sont pas bèles.
Li Turc ont jà le flun passé,
En votre terre sont entré
A près de Sur liue et demie. »
Li rois l'entent qui n'en rit mie,
2320 Ançois se fait triste et dolent.
Après a fait isnèlement
Deus buisinez d'arain sonner,
Car il n'a soing de séjourner
Tant que li Turc sont en sa terre.
2325 Li rois savoit assés de guerre,
A son palais en est alés,
En poi de terme ot assablés
Sez compaignons et ses arciers.
Quant assemblez les ot ensamble,

Fol. 45 vo.

2322 *Buisinez*, latin *buccina*, trompette.

- 2330 Ne furent pas, si com moi samble,
Trois cent L chevalier;
Mais li turcople et li archer
Furent, ce croi, V^e ou plus.
Gilles de Cyn n'est pas em plus
- 2335 Faus ne vilains ne esbahis;
Mais à la loy de son pays
S'est atornez isnèlement
Et si home tout ensement.
Desi au roi en est venus
- 2340 Sor le ceval, lez saus menus,
Qu'il li avoit le jor doné.
Celui qu'il avoit amené
De son pais, trait en destrier;
Li rois esgarde son estrier.
- 2345 Molt li siet bien quenque il fait.
De Jhérsalem sans autre plait
S'en sont issu toute la route.
Quant avec iaus se sont jousté
Le Hospitaus et li Templier,
- 2350 Qui molt èrent bon chevalier.
Tant ont erré qu'il sont venu
Molt près de là où li os fu
Dez Turcs félons, qui pas ne croient.
XL chevalier estoient
- 2355 Por sorvéoir quel gent ce sont,
Qui le flun de Sur passé ont.
Trestous armez sor lez cevax

2332 *Turcople*, troupes légères, suivant
Dom Carpentier. Le turcopolier était le sixième
des grands dignitaires de l'ordre de Malte.

2340 *Lez saus menus*, au pas.

2343 Le MS. :

De son pais fait traire en destrier,

Tient par la bride.

2344 Le MS. :

Li rois esgarde tout son estrier.

estrie, tout son équipage?

Estrier peut-être pour *estrez*, croix de gueule,
de croisé, terme de blason.

2345 *Quenque il*; le MS. : *quenqu'il*.

2347 *Toute la route*; le MS. : *toute à route*.

2355 *Sorvéoir*, reconnaître.

Fol. 46 r^o.
Les Hospitaliers et les
Templiers.

- Li Templier et li Hospitax
 En i envoient pas non vint,
 2360 Et li rois qui aveuc iaus vint
 Autretant en i envoia.
 Gilles de Cyn. aveuc ala
 Por iaus garder et maintenir,
 Ne lor en peut nus maus venir.
 2365 Li rois remaint et li Templier
 E li XL chevalier
 S'en vont avant l'ost sorvéoir.
 Ne cuic qu'il doie remanoir.
 Dusqu'il I ait ture abatu.
 2370 Ne sonent mot quant embatu
 Se sont sor iaus en une fraite,
 U il faisoient l'eschargaite
 A IV^{cc} Turs toz armés.
 Gilles, li preus et li senés,
 2375 Les a coisis premièrement.
 As chevaliers dist errament :
 « Signor, fait-il, por Diu merchi,
 Véchi lez Turs aveuc noz chi ;
 Ne poons mais torner arriere,
 2380 Sans grant perte, ce m'est avière :
 Se nous fuions, ce est grant hontes.
 Gardés n'en soit des vilains contes,
 Nus somez tuit par non eslit,
 Alons querre nostre délit,
 2385 Notre solas, notre déduit ;
 Cil soit honnis qui hor s'en fuit.
 Je ai oï en sermens dire
 Qui ci morra, que notre sire
 Li donra les coronne d'or,

Fol. 46 r°.

Gilles de Chin défait une
troupe de Turcs.2568 *Ne cuic*, pour *ne cuide*.2571 *Fraite*, ouverture, brèche.2572 *L'eschargaite*, le guet.2582 *Contes*; le MS. : *comtes*. Gardez d'appré-
ter à médire aux vilains.2587 *Sermens*, sermons.

- 2390 Alons déservir le trésor
 Que Dix noz garde en paradis. »
 Ains que cist mos fust bien perdis
 S'espoint en iaus, lance empoignie,
 Si fiert I Turc, c'une bracie
- 2395 De la lance el cors li embat,
 Si qu'en la terre mort l'abat.
 A une haute vois escrie :
 « Ha! St Sépulcres! Dix aie! »
 Puis met la main au branc d'acier.
- 2400 Qui li veïst Turs détrenchier,
 Verser, cair, morir et braire,
 Il péust bien, por voir, retraire
 C'onquez nus hom tant Turc n'ocist,
 Comme Gilles de Cyn là fist.
- 2405 Après poignent no chevalier :
 Onques Alixandrez d'Alier,
 Hector li prex, ne Tydéus,
 A cui d'armez ne se prist nus,
 Ne porent mais tant cox donner,
- 2410 Ne guencir ne tant trestorner,
 Com li XL as III^{cc}.
 Sor iaus fu molt grans li bestens,
 Li Turc lez ont avironnés,
 Esbahis est li plus senés.
- 2415 Tout cuident estre ou pris ou mort,
 N'ont espérance ne confort
 Qu'il ne cuident pas el passer.
 Lor ceval prenent à lasser,
 Mais il se vendent forment cher

Fol. 47^{re}.2592 *Perdis*, pour *prédis*?2594 *Bracie*, brasse, mesure de longueur.2406 *Alixandrez d'Alier*; le poème de Lambert-le-Court porte ce titre : *roman d'Alexandre d'Alier* ou *d'Allier*. Ce surnom, dit Legrandd'Aussy, est un prétendu nom de terre, que l'auteur donne à son héros, d'après l'usage établi de son temps parmi les grands seigneurs. (*Notices et extraits des manuscrits de la Bibl. roy.*, V, 101.)

- 2420 As ricez brans forbis d'acher.
 Un Turc i ot qu'es conduisoit,
 Qui merveiliez d'armez faisoit.
 Gilles de Chyn le vait férir
 Si roidement par teil air
- 2425 Le cief li fait del bu voler,
 Toise et demie, sans fausser.
 A terre en. est li cors caüs.
 Dez crestiens liève li hus.
 Communaument s'en esbahirent
- 2430 Li autre Turc qui ce véirent.
 Devant Gilles de Cyn s'enfuient
 E li XL à iaus s'apuient;
 N'i à celui le sien n'ocie;
 Tote la terre en est joncie,
- 2435 Près en ont mort de la moitié,
 Li autre ne sont pas haitié,
 Ains en i a moult de navrés.
 Le jor lor fu max buens temprés,
 D'iax deffendre n'ont nul loisir,
- 2440 Cair laissent, por mix fuir,
 Et lor roèles et lor ars,
 Lors gaurelos et lor faussars:
 Desi à l'ost ainc ne finèrent,
 Pesmez novèlez i contèrent
- 2445 Dez chevaliers c'ont rencontrés.
 Li plus hardis est effraés;
 Toute li os s'en esmarist,
 Nus n'i joua ne nus n'i rist;
 Qui mix mix montent ès cevax

Fol. 47 v°.

2420 *D'acher*, d'acier.2421 *Qu'es*, qui les.2425 *Bu*, buste, tronc.2428 *Hus*, clameur.2458 *Buens*; le MS. : *bains*. *Max buens tem-**prés*, maux bien ménagés.2440 *Mix*, mieux.2441 *Roèles*, boucliers, rondaches.2442 *Gaurelos*, javelots; *faussars*, poignards,
épées recourbées comme une faux.

- 2450 Fuiant s'en vont traitez et vax
 Li uns l'autre n'i atendi,
 A soi garir cascuns tendi,
 Onquez avoir n'i regardèrent.
 Ensi s'en fuiënt que il èrent ;
- 2455 Onques terre n'ot descendu ,
 Gaaignier i pot qui là fu.
 Après iaus point Gilles de Cyn
 Sor le bon ceval Miserin
 Et si frès iluec l'i trova
- 2460 Cau jor que primez i monta.
 Moult lez encauce vivement,
 Tant en a mort, mien escient,
 Ains qu'à l'ost puissent prévenir,
 Amis, n'en set conte tenir.
- 2465 Li chevalier qui après viënt
 A molt grant merveille le tiënt
 E dient tuit : « Por nul afaire
 Ne porroit tel occison faire
 Nus chevalier, que cius a faite. »
- 2470 A l'encaucher molt lez enhaite.
 Li rois et li Templiers vénoient
 Qui lez estris oïs avoient,
 A esperons por iax secorre ;
 Tanstost que ceval peuyent corre
- 2475 Dusquà la fraite ne finèrent,
 Là où li Franc les Turs trovèrent.
 Les Turs truèvent qui mort estoient,
 Qui par la campagne gisoient ;
 La terre en ert tainte et vermeille.

Fol. 48 r°.

2450 *Traitez*; le MS. : *traitez*. Par plaines et par vaux.

2454 *Que il*; le MS. : *qu'il*.

2455 *N'ot*; le MS. : *n'i ot*. Ils n'avaient pas le loisir de mettre pied à terre.

2460 *Primez*, la première fois.

2468-69. Ne pourrait faire occision aucun chevalier, telle que celle que celui-ci a faite.

2470 *L'encaucher*, la poursuite.

2480 Molt par lor vint à grant merveille,
Quant crestien mort n'i coisirent
Tout cil qui ces miracles virent.

Li rois a fait à tous savoir
Que nus d'iaus ne tenge à avoir
2485 Dusqu'en repair; le poing perdra
Qui un tout seul point en prendra.
Tous les galos suient après
De l'aconsuirre sont engrès;
Mais li Turc dusqu'au flun ne cessent,

2490 Au passer outre molt s'engressent;
Plus de Il^e en i noièrent,
No crestien en iaus se fièrent
Qui lor destorbent le passage.
Gilles de Cyn tant lez damage

2495 Que nus ne set conter ne dire
L'ocision et le martyre
Que il fait d'iaus, por nul assens,
Tant soit sages de perfont sens.

Li rois et li Templier i viènt
2500 E l'Espitaus mout en detiènt.
Tant en ont mort, n'en sai le nombre;
Li jors l'or faut, qui lez encombre;
Se auques plus li jors durast
Jà uns toz seus n'en escapast.

2505 Li Turc s'en fuient à défroi,
Onques n'i ot tenu conroi,
Car forment furent damagié.
Desor le flun se sont logié

2480 *Par*, le MS. : *por*.

2484 *Tenge*, tienne; *ne tienne à avoir*, ne pille,
ne fasse du butin.

2490 *S'engressent*, s'empressent, mot de la

même famille qu'*engrés*.

2495 *Destorbent le passage*, disputent le passage.

2498 *Perfont*, profond.

2502 *Qui lez encombre*, ce qui les contrarie.

- Isnèlement no chevalier ;
 2510 N'ont soing de plus avant cachier ;
 Trop orent fait rice journée,
 Ainc mais ne fu desbaretée
 Si grans os à si poi de gent ;
 Car saciez-vous tôt vraiment,
 2515 Aprez lez Turs Gilles passa
 Sez cors tous seus, ainc ne fina
 Tant que I seul en pot coisir ;
 Car il n'avoit autre désir
 E d'aus occirre et d'aus destruire ;
 2520 Dez or pent Dix d'el raconduire.
 Desor le flun logié se sont
 No chevaliers, mais il ne font
 Ne tant ne quant noise ne cri,
 N'ainc hauberc n'i ot desvesti,
 2525 Coife abatue, n'elme osté,
 Ne branc d'acier de lor costé,
 Onques sèle n'i ot ostée ;
 N'èrent pas gens assurée.

Fol. 49^{ro}.

- Quant jors fu clers apérissans,
 2530 Li rois qui moult estoit.
 Par tote l'ost fait demander
 Gillon de Chyn, mais del trouver
 Estoit noiens, n'i estoit pas.
 Quant n'el truèvent, castis et las
 2535 Se claiment plus de CC fois
 « Ha ! las ! font-il, notre défois
 Avons perdu et no confort ;

On croit Gilles de Chin
mort.

2512-15 Jamais si grande armée ne fut vaincue, détruite par si peu de monde.

2520 *Pent Dix*, il dépend de Dieu seul.

2529 *Apérissans*, du latin *aperire*, ouvrir.

2550 Un mot manque, dans le manuscrit, à

la fin du vers, peut-être *sachans*

2535 *CC fois*; le MS. : *C fois*. Voy. le roman en prose, p. 95.

2536 *Défois*, défense.

Fol. 49 v°.

Par lui tot seul sont ei Ture mort ;
 Or est-il mors, c'est molt grans diex ;
 2540 Se Dix n'i ait, il vosist miex
 Que de nous fust mors la moitez. »
 Li rois em pleure de pitiez,
 Tote li os pleure forment,
 Et dient tuit son hardement,
 2545 Son vasselage et sa vertu,
 Plaignent et dient que mar fu.
 Si home vièment dusc'au Roi,
 Nus d'iaus garir ne sèvent : « Roi,
 Sire, font-il, por Diu merci,
 2550 Il fu er soir aveuc nous chi,
 Le flun passa aveuc les Turs ;
 Tant est de hardement séurs,
 Nous créons bien qu'encor soit vis.
 Prendez de ciaux de cest pais
 2555 Qui les pas sèvent et la terre,
 Si le faitez là-outre querre. »
 Respont li rois : « Bien avez dit. »
 Plus de LX en son eslit,
 Qui le flun passent errament ;
 2560 Gillon vont querre vivement.
 Es esclos entrent dezsuians,
 Dez Turs trovèrent ne sai quans
 Chà II, chà III, chà V, chà VI,
 Que Gilles de Cyn ot ocis.
 2565 Une liue tote plènière
 Suint la trace, ce m'est vière.

Il est retrouvé.

2539 *Diex*, deuil.2541 *Que*; le MS. : *qui*.2550 *Er soir*, hier soir.2555 *Pas*, passage.2558 *En son*, en somme.2561 *Ès esclos*, sur la trace, la piste; *dez-*

suians, suivant. Le mot *esclos* est employé dans ce sens dans le roman du *Renart*. Il signifie ordinairement des sabots. Le vers 2566 est en quelque sorte la traduction de celui-ci :

Suint la trace, ce m'est vière.

- Gillon trovèrent en la fin
 Ens en l val sor Miserin
 L'espée el poing, nue, sanglente ,
 2570 Entor lui et desi à XXX ,
 De Turs qui encontré l'avoient
 A son repair; bien le cuidoient
 Prendre, por ce que seus estoit.
 Mais, Gilles fort se combatoit,
 2575 Des XXX en ot plus de VII mors
 Dont entor lui gisent li cors;
 Li ceval èrent estraier.
 Quant le voient no chevalier
 Si combattre, Diu en mercient ,
 2580 A une haute voix s'escrient :
 « Férez , férez , mar i garront. »
 Cil le perçoivent, si s'en vont ,
 Desi à lui sont parvenu
 No chevalier; grant joie i fu ,
 2585 Quant du cors tot sain le trovèrent.
 Lez cevax prenent qui là èrent,
 O lui repairent dusc'au roi,
 Molt tost li content le desroi,
 Les Turcs qu'il orent trové mors,
 2590 Qu'il avoit ocis par son cors.
 Tote li os contre lui vient;
 Li rois Gillon par la main tient.
 Lez iex li baise et puis la face ,
 Ne set de joie que il face ,
 2595 As trez dez Turs li rois s'en va.

Fol. 50 ^{re}.Joie qu'éprouve le roi
de Jérusalem.Fol. 50 ^{vo}.

2577 *Estraier*, proprement, propriété laissée sans héritier et qui appartenait au seigneur. A la page 96 du roman en prose, on lit : « leur chevaux aloient courant parmy les champs tous *estrayer*, trainans leurs raïnes. » Ce mot peut signifier aussi *abandonnés*, interprétation qui,

au surplus, rentre dans l'autre.

2581 Frappez, frappez, mal ils s'en tireront.

2582 *Cil le*; le MS. : *cil lez*.

2586 *Prenent*; le MS. : *prendre*.

2592 *Gillon*; le MS. : *Gillez*.

Butin immense.

- Et tote l'ost moult i trova
Or et argent , muls et cevaus ,
Camex , corsiers , pailez , cendaus
Ars turcois , garelloz et dars ;
2600 Makez d'acier , wivres , faussars ,
Haubers et hiauméz et espées
Esmoluez et acérées ,
Et de viandes grant foison.
Bien en peut estre une saison
2605 Tote la terre raemplit ;
Tot le départ à sa maisnie ,
Le remanant as sodoiers ,
As Hospitax et as Templiers.
En Ihérusalem vièment arrière ,
2610 Baut et joiant , à bèle cière.
A son hostel Gille s'en va ;
A cèle fois tant conquis a
Que séjourner puet en la terre
I an tot plain sans plus conquerre ,
2615 Et XV chevaliers tenir
De sa maisnie , sans mentir.
A la roïne ont tost conté ,
De Gille de Cyn la bonté ,
Son vasselage et s'aventure
2620 Et toute la desconfiture ,
Trestout ainsi comme il ala
L'ost sorveoir , et qu'il trova
Lez III^e Turs à la fraite ,
Là où faisoient l'eschargaite ,
2625 E comment il lez desconfi ,
Tantost que entr'iax s'enbati ,

Fol. 51 r^o.

- | | |
|---|--|
| 2598 <i>Camex</i> , chameaux. | 2606 <i>Départ</i> , partage. |
| 2599 <i>Garelloz</i> ; au v. 2442 <i>gaurelos</i> . | 2609 <i>Ihérusalem</i> , prononcez <i>Jursalem</i> , comme |
| 2600 <i>Makez</i> , masses; <i>wivres</i> , armés en forme
de serpent, dont la lame est onduleuse. | au v. 2195. <i>Vièment arrière</i> , retournent. |

Tout le cacher, tout le fuir,
Jà conste de son revenir.

- Et ele l'a bien entendu,
2630 Va le véoir bras estendu,
Vait contre lui, au col li rue,
Molt très-bonnellement le salüe,
Car ele estoit bien enseignie,
N'estoit pas d'onnor méhaignie.
2635 Gilles molt bel li respondi;
Ele s'assiet de jousté li.
Assez i ot parlé le jour,
Car il estoient à séjour,
E d'un et d'eil, poés savoir;
2640 Molt li siet bien quen que il fait.
Ele n'atörne pas à plait
Sez paroles, bien le saciez,
Car sez cuers est tous enlaciez
De fine amor dont est sousprise;
2645 Ben est alumée et esprise.
Se il auques la requesist,
Tout i trovast quen qu'il vosist.
Mais il n'avoit de ce talent,
Sa conscience le repret
2650 De la foi qu'il avoit plévie
La contesse, qu'il ne het mie,
Qu'il autre amie ne feroit
Desi qu'à li repaierroit.
Si le remet en grant balance

La reine de Jérusalem
est éprise de Gilles de
Chin.

Fol. 51 v.

- 2627 Infinitifs pris substantivement. Plus bas, au v. 2705 : *et d'un et d'el.*
2635 *Car ele estoit*; le MS. : *car. estoit...* 2640 *Quen que il*; le MS. : *quen qu'il.*
2634 *D'onnor méhaignie*, mal partagée à l'en- 2641-42 Elle ne tourne pas à querelle ses pa-
droit de l'honneur. roles...
2636 *De jousté li*, auprès de lui. 2651 *La contesse*, la comtesse de Duras.
2639 *Et d'un et d'eil*, c'est-à-dire, *ot parlé...*

- 2655 Ce qu'il est au roi par fiance,
Si ne veut pas perdre sa voie.
Par ces III cozes se desvoie
Cascun jor à I tel assaut
De la roïne onques ne faut,
2660 Mais il s'en set moult bel partir,
Pour bel parler, pour bel mentir,
Car il est moult de bone escole.
La roïne souvent l'acole,
Qui couvrir pas ne se savoit.
2665 Gilles de Cyn sagez estoit.
Car bien tenoit le siècle et li,
Sans médire je le vos di.
Gilles est moult de grant savoir,
Nus ne voloit dou sien avoir,
2670 Ne l'en donast à grant plenté;
A tous faisoit lor volenté,
Les povrez bien mètre savoit
Avant et del sien lor donoit
Dras et cevax molt volentiers.
2675 Partout estoit Gilles entiers,
Nus n'el véist qui ne l'amast,
Qui n'el servist et honorast;
N'ert pas vilains, fel ne estous;
Ains se faisoit amer de tous.
2680 Un poi aprez ceste aventure
Aprez la grant desconfiture
Dont voz conter avés oï,
Dont maint home sont esjoï,
Ot pelerrins à grant plentei
2685 En Jhérusalem la citei.
Au flun, où Dix fu baptisiez,
Vorrent aller; molt en fu liez.

Fol. 52^{ro}.Pèlerinage de Gilles au
Jourdain.2666 *Le siècle*, le monde : il savait respecter
le monde et lui-même.2675 *Entiers*, intègre, judicieux.2678 *Fel*; voy. t. I, p. 368, et t. IV, p. 22, v. 417.

Gilles de Cyn en son corage,
 E dist que cest pelerrinage
 2690 Fera, se Jéhsus li consent,
 Aveuc iaus molt très-bonnement.

Deus chevaliers Gillez pris a,
 Plus tost qu'il puet, au roi s'en va
 Congié prendre d'au flun aler
 2695 A l'endemain sans demorer.
 E quant li rois venir le voit,
 Encontre va, car molt l'amoit :
 Andeus lez bras au col li lace
 E après le baise en la face,
 2700 Puis l'a saisi par la main destre,
 Si l'enmaine à une fenestre,
 Iluec se sont assis andui.
 Sans vilonie et sans anui
 Assez i ot parlé ensanle
 2705 Et d'un et d'el, si que moi sanle,
 Tant que Gilles li a contée
 La voie qu'a tant désirrée
 A flun où Dix baptisiez fu,
 Que crestien nomment Jhésu.
 2710 Li rois l'entent moult fu joians,
 Car bien avoit passé II ans
 Que il n'avoit au flun estei.

Or dist que aveuc lui ira,
 2715 Ses compeignons o soi menra
 Moult volentiers et à grant joie,
 Car moult desirre ceste voie.
 Li rois commande à son banier

2698 *Andeus*, l'un et l'autre.2712 *Que il*; le MS. : *qu'il*.

2713 Ce vers manque.

2714 *Que aveuc*; le MS. : *qu'aveuc*.2718 *Banier*, crieur.

- Qu'il voist par la citei crier
 2720 La voie au flun à l'endemain,
 Car il vorra mouvoir moult main.
 Repaire soi, puis si s'en vont
 A lor hostex; grant joie font,
 Saciez por voir; icèle nuit
 2725 Maintent grant feste et grant déduit;
 Car d'étaler sont molt engrant,
 Tout ensamble petit et grant.

- Au matinet, quant l'aube apert,
 Li rois se liève, qui biax ert,
 2730 Et chevaliers de grant bonteï;
 Tous se lièvent par la citei.
 Et chevalier et pelerrin
 Molt tost se mètent au cemin.
 Li rois à sez homez commande
 2735 Que il facent porter viande
 A XV jors trestous entiers,
 Et cil si font molt volentiers.
 Gilles s'en vait avec le roi,
 Tout son harnas et son conroi
 2740 En fait mener; son bon destrier
 Miserin n'i vost oublier.
 Li rois s'en vait au flun tot droit;
 Bien set le pas et le destroit.
 Assez i ont de joie éu,
 2745 Ains qu'il i soient parvenu.
 Il jors tot plains i séjornèrent,
 Et puis aprez si s'en tornèrent

2720 *L'endemain*. F. Genin, *des Variations* les vers 192-93 :
du langage français, pp. 199, 397.

2721 *Moult main*, de grand matin.

2726 *Étaler*, probablement avec le même sens
 que *détaler*, partir; *engrant*, impatients. — *Déta-*
ler signifie proprement monter à cheval. Témoin

Après li baillent son ceval;
 Gilles saut sus de son estal.

Consulter Roquefort au mot *estal*. On peut aussi
 voir dans *étaler* le sens de combattre.

Par un cassal molt ancien
 Que destruit avoient payen;
 2750 L'argaise molt trez-haute estoit,
 Nus hom de car n'i héritoit,
 Car I lions l'ot si gastée
 Et le pays et la contrée,
 D'une lieue tout environ
 2755 N'i avoit borde ni maison,
 Et non por quant en nule terre
 Ne convenoit plus bel lui querre.

Par cel casal li rois trépasse,
 Jà i avoit passé grant masse
 2760 De sa gent, quant li lions saut:
 Moult lor a fait cruel assaut.
 De lassus descent de l'angarde;
 Ançois que il s'en prissent garde,
 Il pèlerin lor a ocis,
 2765 III cevaus et III roncis.
 Par l'ost en liève la criée,
 Moult i fu grande la huée;
 Mais hom de car ne l'ose atendre,
 Vers lui combattre ne deffendre,
 2770 Ançois s'en fuient à défroï.
 Quant la novèle en vient au roi,
 Moult fu dolans, ne set que dire,
 De mautalent, de duel et d'ire,
 Parla et dist sans délaier,
 2775 C'aveuc lui n'a bon chevalier,
 Quant desconfis tous les avoit

Fol. 54^{re}.

- | | |
|--|---|
| 2748 <i>Cassal</i> , hameau, village. | tre XXVIII, p. 102. |
| 2750 <i>L'argaise</i> ; Roquefort donne <i>arghe, erghe</i>
dans le sens de <i>champ, domaine</i> . | 2755 <i>Borde</i> , petite maison, cabane. |
| 2751 <i>N'i héritoit</i> , n'y possédait héritage. | 2762 <i>Angarde</i> , éminence. |
| 2752 <i>I lions</i> ; voir le roman en prose, chapi- | 2765 <i>Ançois que il</i> , avant qu'ils; le MS. : <i>qu'il</i> . |
| | 2767 <i>Grande</i> ; le MS. : <i>gardé</i> . |

- I lions : grans hontez estoit ;
 Ne cil n'en a droit en corone
 Qui à teil gent son avoir done.
- 2780 Gilles l'entent , molt l'em pesa
 La parole sor lui pris a ,
 Trestot em prent sor lui le honte ;
 Molt tost desor son ceval monte ,
 A son col son escu pendi ,
- 2785 Autre hiaume n'i attendi
 S'espée çaint , i ot fiance ,
 En sa main destre prent la lance ;
 A esperons molt tost s'en va ;
 Le lion voit , si l'escria.
- 2790 Li lions l'ot , la creste drèce ,
 Plus tost qu'il puet vers lui s'adrèce ,
 A molt grans saus vers lui s'en va ;
 Mais Gillez pas ne s'oublia.
 A esperons contre lui vient ;
- 2795 De la lance qu'en sa main tient
 Es ars devant bien l'asséna ,
 Parmi le cors li trépassa
 De l'ante roide une bracie.
 Li lions ciet et brait et crie
- 2800 Si durement , d'une liuée
 Ot-on le brait et la criée.
 Au chier que fait li lions ,
 L'ante péçoie en Il tronçons.
 Gilles de Cyn à pié descent ,
- 2805 Le lion redoute forment
 Por son ceval qu'il n'afolast ,

Combat de Gilles de
 Chin et d'un lion.

Fol. 54 v°.

2790 *Creste*, crête, crinière; le MS. : *treste*.
 2796 *Ars*, épaules.
 2800 *Liulée*, pour la rime, lieue; *si durement*
d'une liulée; nous dirions maintenant : *si dure-*

ment que d'une lieue... Au v. 2754 : *lieue*.
 2802 *Au chier*, à la chute.
 2805 *L'ante*, ce passage prouvé de nouveau
 l'explication donnée plus haut.

- Car jamais teil ne recovrast ;
 L'espée trait, l'escu embrace,
 Au lion vint enmi la place ,
 2810 Qui moult estoit et grans et fors ;
 La hante qu'il avoit el cors
 L'encombroit moult, mais ne porquant
 A Gille vient tot maintenant
 Si fièrement, par grant vertu.
 2815 Le pié destre fiert en l'escu
 Si durement qu'il li percha ,
 Sez ongles en la car ficha ;
 Se li porpains desous ne fust,
 Saciez de voir que mort l'éust.
 2820 Gilles de Cyn pas ne s'oublie ,
 Le lion fiert par arramie ,
 Par ire faite qui l'esprent ,
 La jambe , à tout le pié , enprent ,
 Si qu'en l'escu remest pendant.
 2825 Li lions ciet de maintenant ,
 Par le sablon witrant s'en va ;
 Mais Gilles pas ne s'oublia
 L'espée c'ot bien amorée
 Li a parmi le cors boutée ;
 2830 Au fier lion trença la teste.
 Trestout li autre en font grant feste ,
 Errant l'en ont au roi portée
 Qui molt grant joie en a menée.
 Dedens son cuer grant joie en a
 2835 Puis dist que teil chevalier n'a
 Que Gilles est, en tout le monde ,

Fol. 55 r^o.

2811 *La hante* ; on voit que ce mot est écrit *hante* ou *ante*, avec ou sans aspiration, selon les nécessités de la mesure.

2821 *Arramie*, colère.

2822 *Par ire* ; le MS. : *per ire*.

2826 *Witrant*, peut-être *witart*, honteux.

2828 *Amorée*, attachée, saisie.

2835 *Menée* ; le MS. : *mené*.

On célèbre hautement la
valeur de Gilles de
Chin.

Fol. 55 v°.

- Si que il dure à la réonde,
Ains tex ne fu jamais ni ert,
Ne jamais tel querre ne quiert.
- 2840 Gilles de Cyn vint au destrier.
Assez fu qui tint son destrier,
Plus de CC au tenir keurent
Qui tout Diu proient et aeurent
Qui doinst Gillon longe durée,
- 2845 Car par lui ert rengerée
Toute la terre d'outre mer :
Teil chevalier doit-on amer.
Son escu prent I escuiers ;
De Troies fu, s'ot non Sohiers.
- 2850 A tout le pié l'en aporta.
Tote li os contre lui va ;
Li chevalier contre lui viènt
Qui à grant merveille le tiènt,
Son vasselage et sa vertu ;
- 2855 Quant le pié virent en l'escu,
Qui là pendoit, tot s'esbahirent,
Car onquez mais tel cop ne virent.

- Gilles de Cyn repaire au roi
Le petit pas, sans nul desroi ;
- 2860 Car il n'ert mie beubencièrre ;
Li rois le voit o lie cièrre,
Contre lui va, cascuns descent.
Li rois li met en son présent
Tout son roiaume, et sa coronne
- 2865 Molt bonnement li habandone.
Gilles respont : « Jà Diu ne place

2837 *Si que il*; le MS. : *si qu'il*.

2839 *Querre*; le MS. : *querce*.

2845 *Rengenerée*; régénéré.

2850 *A tout le pié*, avec la patte du lion.

2860 *Beubencièrre*, orgueilleux.

2866 *Place*, plaise.

Que je teil vilonie face,
 Que j'abasse votre personne,
 Vo roiaume, votre coronne.
 2870 Voz laist Dius à bien maintenir,
 Et moi à autre honor venir. »

Fol. 56 r^o.

Lor parole remest à tant.
 Andoi remontent maintenant,
 En Ihérousaem en sont venu ;
 2875 Ensi que il est avenu
 Gilles de Chyn de la bataille
 Que il fist au lyon sans faille,
 A la roïne ont tost contée
 Li chevalier, sans demorée.
 2880 La roïne s'en fait molt lie
 Par un valet de sa maisnie
 Mande Gillon moult bonement,
 Qu'il vigne à li isnèlement,
 Car ele veut à lui parler.
 2885 Gilles i vient sans demorer
 Tout erramment, moult volentiers.
 O lui mena II chevaliers
 Qui n'estoient nient d'el pays ;
 N'iert pas vilains ne esbahis.
 2890 La roïne venir le voit ;
 Contre lui vait, car moult l'amoit,
 Ses bras li a au col getés ;
 Bonement et par amistez
 Se li a dit : « Bien vigniez voz. »
 2895 Gilles de Cyn, li frans, li dous,
 Le salua cortoisement,
 Molt bel et moult avenamment.

Entretien de la reine de
Jérusalem et de Gilles
de Chin.Fol. 56 v^o.2868 *J'abasse*, j'abaisse.2874 *En Ihérousaem*, toujours la prononcia-
tion indiquée, afin de conserver la mesure.2875 *Ensi que il*; le MS. : *ainsi qu'il*.2877 *Que il fist*; le MS. : *qu'il fist*.2878 *Contée*. Le roman en prose, p. 104.

- La roïne grant joie en a,
 Ens en sez cambrez l'emmena ;
 2900 Tot main à main parlant s'en vont,
 Desor I lit assis se sont ;
 Parlé i ont de maint déduit,
 Cui qu'il soit bel ne cui c'anuit,
 Une eure aval et l'autre amont ;
 2905 Et la roïne l'en semont,
 Qui bien cuidoit qu'il l'aparlast
 D'amors et qu'il l'en arainast,
 Mais il n'avoit de ce talent,
 En autre liu li cuers li tent.
- 2910 Une grant pièce sont ensi
 Dusc'à l'eure de miédi
 Que on a fait l'aighe corner,
 Que li rois se voloit disner.
 Gilles de Chyn aler s'en veut
 2915 A son hosteil, con faire seut,
 E la roïne ne li lait.
 Gilles s'aeure maldehait
 Quant aveuc li jà demorra,
 Se ensi non que il dira ;
 2920 La roïne bien lui octroie,
 Gilles de Cyn en fait grant joie :
 « Dame, fait-il, j'en ai l'otroi
 Que vous serez demain o moi
 A mon hosteil, devant mengier,
 2925 Et vous et votre chevalier,

Fol. 57 r°.

Gilles de Chin invite la
reine et le roi à dîner.

2905-4 Quelque soit le sujet de leur conversation, les heures se passent, une heure finit et l'autre commence. *Une eure*; le MS. : *un eure*. Voy. v. 5023.

2908 Vers répété.

2912 *Que on a fait*; le MS. : *qu'on a fait*; l'ai-

ghe corner. Dans le poème qui précède, nous avons parlé de cet usage. Le roman en prose, p. 105.

2917 *S'aeure*, si aeure, si demande; *maldehait*, avec instance.

2918 *Demorra*; le MS. : *demora*.

2919 Et si ainsi elle dira non.

- Et li rois et li sien ausi ;
 Com à ma dame le voz pri. »
 Gilles de Chyn la foi en prent,
 La roïne li a couvent
 2930 Tout errament qu'ele i venra.
 Li rois l'entent, dist qu'il ira
 Molt volentiers, et à bon gré,
 Andoi li ont acréanté.
 Li rois lava, si s'est assis
 2935 Et la roïne, ce m'est vis,
 A une part séoir s'en va.
 Gilles de Cyn o soi mena ;
 Ensanle séent au mengier,
 Servi furent, par grant daintier,
 2940 De divers mez et à plenté
 Et s'eurent vin à volenté.
 Et quant ce vint après mengier
 Que li rois vait esbanoier,
 A son hostel Gilles s'en va,
 2945 Trestoz sez homez assambla.
 Il ne lor prie, pas ne mande,
 Mais à cascun por non commande
 Que il facent viande querre
 Quen qu'on n'em puet trouver sor terre.
 2950 Demain est li rois au mengier
 Et il et tout si chevalier,
 Chaiens la roïne ensemment ;
 Servi soient à lor talent
 De quen com onques puet avoir,
 2955 Ne remaigne pas por avoir.

Fol. 57 vo.

Festin donné par Gilles
de Chin au roi, à la
reïne et à leur cour.2926 Le MS. : *Et li rois et li sien au sien*
aussi.2959 *Daintier*, friandise, chair délicate.2946 *Ne mande*; le MS. : *mé mande*.2947 *Por non*; il vaudrait mieux : *par non*.2948 *Que il*; le MS. : *qu'il*.2949 *Quen qu'on*, autant qu'on . . . ; *n'em puet*,
mieux : *en puet*.2952 *Chaiens*, céans.2955 *Qu'on ne regarde pas à la dépense*.

- Querés viande de saison ,
 Si portendez ceste maison .
 De dras de soie de coulor ;
 En liu de fuellez et de flour
 2960 Me faitez prendre vers cendax ,
 Pour acoustrer plus de cent fax ;
 Menu lez faitez détrençer
 Et cest hosteil trestout joncher
 Tout errament , sans nul respit. »
 2965 Et cil si font sans contredit
 Molt volentiers et à bon gré
 Tantost que il l'a commandé.
 Ainsi que Gilles s'en fust tornés
 Fu li ostex si atornés
 2970 Qu'on ne péust trouver si bel
 En bourc , n'en vile , n'en castel ,
 Et lez viandes aprestées
 Ensi qu'on lez ot commandées.
 A l'endemain , la matinée ,
 2975 Ains que la caurre fust levée ,
 Li rois i vint et la roïne
 Qui molt estoit cortoise et fine ;
 Et chevaliers X , plus de cent
 Bacelers , jones de jouvent ,
 2980 Qui cet ostel forment loèrent ;
 A grant merveille l'esgardèrent ,
 Entri'aus grans paroléz en tinrent ,
 Car teil osteil onquez ne virent
 A Duc , à prince ne à conte ,
 2985 De si rice mar tenrez conte.
 A grant merveille le roi vint
 De quoi Gilles de Cyn souvint

Fol. 58^{ro}.2960 *Vers cendax*, étoffe en soie verte.2961 *Acoustrer*; le MS. : *acouster*.2967 *Que il*; le MS. : *qu'il*.2985 *Mar*; mal, difficilement.

- De faire teil envoiséure
 Qu'il porpensa teil verdéure.
- 2990 Gilles a fait les napes mètre
 Que moult s'en sot bien entremètre,
 Et li vallet l'aighe donnèrent,
 Li rois lava et tot lavèrent,
 Et la roine ausi lava,
- 2995 Qui cel hostile forment loa
 Puis se sont au mengier assis.
 Gilles de Cyn fu bien porquis
 Qui servi de pain et de vin;
 De tant de fas-ge bien devin
- 3000 C'ainc mais ne furent si servi.
 Plus bel osteil onques ne vi
 Nus ne saroit compter les mès
 Que si venoient à espès;
 Tant en i ot, dusc'à quart jour
- 3005 Se li rois i fust à séjour,
 Ne les péust-il escillier,
 Ne il ne tout si chevalier,
 De mès pleners grans et divers
 De pors, de bices et de cers.
- 3010 Après mengier s'en vont déduire
 Que la caurre ne les puist nuire,
 Par cez vergiés, si com je cuit,
 Li rois et si chevalier tuit.

A grant merveille s'en loèrent

- 3015 De cet osteil, si com il èrent,

2988 *Envoiséure*, divertissement, raffinement. *fas-ge bien*, fais-je bien, *faire devin*, présumer, peut-être :

2992 *Donnèrent*; le MS. : *dominèrent*.

2997 *Porquis*, empressé.

2998 Il servit le pain et le vin au roi et à la reine.

2999 *De*, ce monosyllabe est-il bien écrit?

De tant me fas-ge bien devin.

3005 *A espès*, en quantité, en abondance.

3004-7 Il y en avait tant que si le roi fût resté quatre jours, il n'aurait pu les consommer avec ses chevaliers.

- Car onques mais en court de roi
 Ne virent faire tel conroi.
 E la roïne s'en ala;
 Gilles de Cyn le convoia
- 3020 Dusc 'à l'osteil molt volentiers.
 Aveuc lui et X chevaliers
 Tout main à main s'en vont parlant,
 L'une eure arriere et l'autre avant,
 De petitez aventurelez
- 3025 D'amors, de damez, de pucélez,
 Que la roïne li contoit.
 Gilles de Cyn tout escoutoit :
 Bien passoit la chièvre de chox
 Sans brouster, qu'il n'est mie fox.
- 3030 I mois après ne targa mie
 Que li rois ert à Tabarie
 A plus de V^e chevaliers
 E de turcoplez et d'arciers
 Qui molt èrent preu et vaillant :
- 3035 I ot ou plus ou autretant.
 Gilles de Cyn aveuc estoit
 A X compaignons qu'il avoit,
 Qui estoient de sa maisnie.
 Quant dusc'au-roi vint une espie
- 3040 Qui li noncha que Noradins,
 I chevaliers jouènez meschins,
 Fiex le roy Sanguin de Halape,

Fol. 59 r^o.

Autres combats contre
 les infidèles.
 Noradin, fils du roi
 d'Alep.

5023 Plus haut, v. 2904.

Une eure aval et l'autre amont.

5024 *Petitez aventurelez*, joli diminutif.

5028-29 La chèvre passait devant bien des choux sans brouter. Allusion à la réserve de Gilles de Chin.

5051 *Ert*; le MS. : *erst. Tabarie*; voir le roman en prose, p. 106.5040 *Noradins*, Nour-Eddyn-Mahmoud (*Melik-el-Adel*). Il y eut de ce nom un sultan de Syrie et d'Égypte, l'an 1145 de J.-C. C'est ce prince, célèbre dans l'histoire de la deuxième croisade, qui vainquit et fit prisonnier Alphonse, fils du roi de Sicile. Il mourut à Damas, en 1174. Le roman en prose, p. 218.5042 *Halape*, Alep, en Syrie.

- Le cuide avoir pris à la trape,
Car il li sont moult près voisin.
- 3045 A XXX mile sarrazin
Qui devant Triple sont venu;
Jà i ont leur siège tenu
VIII jors entiers; or lez sequeure,
Sace de voir que trop demeure.
- 3050 Tout entrefait Triple prendra,
A nul jor mais ne le rendra.
Li rois l'entent, au més a dit
Que l'endemain, sans contredit,
Les ira por voir dességier.
- 3055 Se cest honte ne puet vengier
Jamais ne veut terre tenir,
Comment qu'il en doie avenir.
Au matinet il movera;
Jà essoinez ne le tenrra.
- 3060 A l'endemain, quant l'aube crève,
Isnèlement li rois se liève
Et toute sa chevalerie,
Tout se lièvent par Tabarie
Et li turcople et li archier.
- 3065 Torssé se sont li escuier,
De Tabarie sont issu,
Un et autre, grant et menu,
Vers Triple sont aceminé,
A l'issir ot main cor soné.
- 3070 Li rois cevauce à grant exploit
Vers Triple, le castel, tout droit,

Fol. 59 v^o.Gilles triomphe d'un
géant.3044 *Près*; le MS. : *pris*.3046 *Triple*, Tripoli, ville de Syrie, souvent mentionnée dans le poème de Godefroid de Bouillon.3048 *Sequeure*, secoure.3054 *Dességier*, désassiéger, s'il est permis de le dire.3059 *Essoinez*, obstacle.3065 *Torssé*, préparés, équipés, proprement *troussés*.

- Isnèlement, plus que le pas,
 Tant qu'il vinrent en I trespas
 De la cave d'un fort tyrant,
 3075 Moult fort, moult orible et moult grant;
 Grans XV piés avoit de lonc,
 Et si avoit force selonc,
 Entre deus iex plain pié avoit
 Tout mesuré; nus ne le voit
 3080 Ne die bien : « c'est I maufés. »
 Par les espaulez est plus lez
 De la toise du plus grant home
 De cest pays, çou est la some.
 Li tyrans avoit nom Bertous,
 3085 Qui tant par iest fiers et estous;
 Sor tote riens estoit haïs,
 Gasté avoit tout le païs.
 Li rois fait commander par l'ost
 Que il soient armé moult tost.
 3090 Gilles de Cyn fait demander
 Por coi li rois a fait crier
 L'ost si errant, et on li conte;
 Molt li fist merueilleus aconté
 Uns païsans qu'iluec avoit.
 3095 Ainsi li dist com il estoit
 Fiers et oriblez et pervers.
 « Oû est, fait Gillez, li cuivers? »
 Oû il habite dit li a
 Li païsans, bien li conta
 3100 Cil tombe où li gaians estoit,
 Car autre fois véu l'avoit.

Fol. 60^{re}.

3075 *Trespas*, gorge, passage difficile et dangereux.

3074 *Cave*, caverne; *tyrant*; voir le roman en prose, ch. XXIX, p. 108.

3089 *Que il*; le MS. : *qu'il*.

3091-92 *Crier l'ost*, crier aux armes, ordon-

ner de se mettre sous les armes, pour aller en campagne.

3092 *Si errant*, si précipitamment.

3097 *Fait Gillez*, demande Gilles. *Cuivers*; voy. Ph. Mouskés, II, 852.

3100 *Tombe*, colline.

- Li rois s'arma et tot s'armèrent,
 Prez de la cave trespasèrent.
 Gilles de Chyn remest arrière.
- 3105 De totez armez, ce m'est vière,
 Que il convient à chevaliers,
 Fu ben armez. Sor son destrier,
 Sor Miserin sist-il le jour;
 Dix le deffende de dolour!
- 3110 Trestote l'ost trespasler lait,
 A la cave au tyrant s'en vait;
 Sez homez a deffendu bien
 Qui n'el dient pour nule rien,
 Desi adont que il verront
- 3115 Se il jamais le reverront.

Fol. 60 v°.

- A la cave ert Gilles venus,
 Or le porvoit li rois Jhésus:
 Qu'il n'el mainiete ne n'ocie
 Cil dyablez cui Dex maudie,
- 3120 Car onques mais nus hom n'ala
 En l'aventure que il va.
 La cave a bien avironnée;
 Quant il n'i truève nule entrée,
 Merveille soi que ce puet estre,
- 3125 Ne savoit mie très-bien l'estre.
 Gilles de Cyn à pié descent
 De son ceval isnèlement;
 Lez règnez a mis en la sèle,
 Puis met sa main à sa maisèle,
- 3130 Porpense soi que il fera,
 Puis dit jà ne retournera

Fol. 61 r°.

3106 *Que il*; le MS. : *qu'il*.3110 *Lait*, laisse.3118 *Mainiete*, mange, de *mainier*.3124 *Merveille soi*, il s'émerveille.3129 *Maisèle*, joue, mâchoire.

- Desi que il est combatus,
 Quant il si près s'est embatus.
 De delez lui la cave voit
 3135 Oû li tyrans sovent montoit
 Por esgarder par la contrée,
 Qu'il mainte fois avoit gastée.
 Sor la tombe Gilles s'en va;
 I fumeril desor trova
 3140 Qui la clarté laiens rendoit,
 Quant li tyrans dedens estoit.
 Gilles de Cyn pour voir dit a
 Que por iluèquez vient et va.
 Et dist si l'en devoit morir,
 3145 Comment qu'il en doie avenir,
 Ne remanra laiens.....
 Cui qu'il soit bel, ne cui qu'en poist.
 De son col a l'escu osté
 Desor la tombe l'a jeté,
 3150 Isnèlement descent s'espée
 Fors du fuere l'a tost jetée;
 En sa main destre le branc tient,
 Au fumeril moult tost s'en vient;
 Errant se laist dedens glachier,
 3155 Combatre vait à l'avresier.
 Mais li tyrans quant l'aperçoit
 Que la véue li toloit,
 Plus tost qu'il pot cèle part va,
 Gille de Cyn iluec trova;
 3160 Par lez piez le trait avec lui,
 Or le défende Dix d'anui!

Fol. 61 v°.

5132 *Que il*; le MS. : *qu'il*.3135 *Montoit*; cette caverne devait être creusée à l'extrémité d'une colline ou *tombe*, comme il est dit au v. 3195.3157 *Gastée*; le MS. : *gasté*.5159 *Fumeril*, ouverture pour laisser passer la fumée.3146 *Laiens....*, lacune d'un mot ou deux.3154 *Glachier*, glisser.3155 *Avresier*, adversaire.

- Desor lez piez Gilles caï ;
 Quant il le voit , toz s'esbahi ,
 Si grant , si horrible et si fier.
- 3165 A dam'el Diu prent à proier
 Et à sa mère escortement ,
 Qu'il le deffende de torment.
 Moult tost se prent à porpenser
 Que s'il I cop le puet donner
- 3170 Ains qu'il le fière , bien porra
 Garir , jà por lui ne morra.
 Tout à délivre tint le branc ,
 I cop a geté au tyrant ,
 Parmi la gorge l'a féru
- 3175 Moult durement , par grant vertu ;
 Lez vaines li trence et les niers ,
 Poi ot puis force li cuivers.
 Parmi Gilles pásmez caï ,
 Del sanc qui desor lui issi
- 3180 Por I petit qu'il n'est noiez ,
 Mais ce fust diels et grans pitiés.
 Gilles au flanc li met s'espée ,
 Parmi le cuer li a boutée.
 Ains li tyrans mot ne sona
- 3185 Ains s'estendi , l'ame en ala
 Ens en infer de maintenant ;
 A cent dyablez le commant
 Gilles de Cyn , quant il l'ot mort ;
 Se il fu liés n'en ot pas tort.
- 3190 A une basse voie s'escrie :
 « Ha ! saints sépulcres ! Dix aïe ! »
 Vint pelerrins laiens avoit

Fol. 62 r°.

3166 *Escortement*, brièvement? Roquefort traduit *escort* par prudent, sage, avisé, et cite Barbazan, qui dit que ce mot n'est pas très-ancien et qu'il ne l'a vu dans aucun des ouvrages

qui ont précédé Rabelais.

3177 Peu de force a depuis le méchant.

3181 *Mais ce fust*, mais c'eût été...

- Que cil ot pris , qui mors estoit ;
 Quant il de Diu parler oïrent ,
 3195 Saciés que moult s'en esjoïrent ;
 A haute vois ont escrié :
 « Qui est qui de Diu a parlé ? »
 Gilles respont : « I chevaliers ;
 Chi gist sor moi uns aversiers
 3200 Que je ai mort ; forment me poise ,
 Car de lé a plus d'une toïse ;
 Et vous qui estes aidiez moi. »
 — « Nous ne poons , font-il , par foi ,
 Car ci noz a emprisonnéz
 3205 Cist dyablez que mort avez. »

- Gillez de Cyn à moult grant paine
 S'estorst de lui , à grosse alaine
 Fu moult ains qu'il s'en fust estors ,
 Car moult estoit pesans li cors.
 3210 Quant fu délivrés sor lez piez ,
 Moult par en fu joians et liez.
 Del bu li a la teste ostée ,
 Puis fu le jor moult esgardée.
 As pelerrins en est venus ,
 3215 Lez fors loiens en a rompus
 Dont il estoit fort loïé ,
 Cil en sont moult joiant et lié.
 « Signor , fait Gillez , car me ditez
 Oû , par où vous çaiens venistez. »
 3220 Cil li monstrèrent une pierre
 Qui moult pesoit de grant manière.

Fol. 62 vo.

5201 *Lé*, étendue.5207 *S'estorst*, se tire, se dépêtre.5215 *Loiens*, liens.

5216 Vers trop court d'une syllabe, mais qu'il

est facile de rétablir en substituant *forment* à *fort*.5219 *Oû*, par où; le MS. : où par ont. *Oû*

remplace sans doute un autre monosyllabe.

Çaiens, céans, comme *laiens*; léans.

« Vées-ichi, font-il, l'entrée;
 Mais jà por nous n'iert remuée;
 — « Et vous par-où? » — « Par ce pertruis,
 3225 Saciez de voir, n'i oi autre huis;
 Par là chair chi me lassai;
 Car autre entrée n'i trovai. »

A la grant pierre venu sont,
 A moult grant paine ostée l'ont,
 3230 Mais li voloirs du fors issir,
 Dont il avoient grant désir,
 Lor dona force d'el oster:
 Laiens ne vorrent plus ester.
 La cave vont bien enquerrant,
 3235 Avoir I truèvent fier et grant,
 Dez pelerrins c'ot desrobez
 Li maus tyrans et afolez.
 Fors de la cave sont issu,
 La teste emportent, mais le bu
 3240 Ne tant ne quant ne remuèrent.
 Le grant trésors fors en getèrent,
 Les caviax loient par forçons,
 La teste emportent sor bastons.
 No pelerin moult vivement
 3245 Après l'ost vont moult durement.
 Gilles de Cyn remet l'espée
 Ens el fuerre, dont l'ot getée,
 Puis l'a rechainte et son escu
 K'a li brancs à son col pendu,
 3250 Puis ert montez el bon destrier

Fol. 63 r°.

3225 *N'iert*; le MS. : *piert*.3224 *Pertruis*, pour *pertuis*.3227 *Entrée*; le MS. : *entre*.

3242 Ils ferment le caveau avec effort.

3243 *Emportent*; le MS. : *emportant*.3249 *K'a li brancs*, il manque ici quelque chose pour la clarté. Cependant on peut entendre son écu qui, avec l'épée à deux mains ou *branc*, était pendue à son col.

Isnèlement, sans destrier.

Gillez cevauce après le roi
Trestout le pas, sans nul desroi.

Li pelerrin devant lui vont

3255 Qui merveilleuse joie en ont,
Quant issu sont de la prison
Où jà n'eussent raenchon.

Li rois fait désarmer sa gent,
Tous ensanle communément,

3260 Car passé orent le destroit
De cel dyable qu'il doutoit.

De Gille de Cyn li souvint,
Demande ce que il devint,
Car puissedi ne l'ot véu,

3265 Que il devant le cave fu.
Nus ne l'en sot nouvelle dire;
Li rois en a forment grant ire.

Si home sont à lui venu,
Cil à cui il l'ot deffendu

3270 Qu'il n'el déissent à nului.
Son damage ne son anui,
Desi adont que il saroient,
Se il jamais le reverroient,
Conté li ont trestout l'afaire.

3275 Li rois l'entent, ne set que faire,
Ses poins détort et grant duel fait,
Car bien cuidoit tout entrefait
Que li dyablez l'eüst mort.

« Et las! fait-il, notre confort

3280 Avons perdu; ah! quele lance!
Et quel escu! grignor fiance
Avoie en lui que en voz tous.

Fol. 63 v^o.

Gilles de Chin passe en-
core pour mort.

Douleur du roi de Jérusalem.

3265 *Ce que*; le MS. : *à qui*.

3265 *Que il*; le MS. : *qu'il*.

3272 *Que il*; le MS. : *qu'il*.

- Gilles de Cyn , li frans , li dous ,
 Nous somez mort , se tu es mors .
- 3285 Ha ! m'espérance , mez confors ,
 En voz est ma mors et ma vie ;
 Nous vous portièmez tuit envie
 Por vo bonté , por vo proèce ,
 Jamais mez cuers n'ara léece
- 3290 Desi adont que je saurrai
 Se je jamais vif le verrai . »
 Queque li rois se démentoit ,
 Es-voz li rois el cemin voit
 Lez pelerrins qui apportoient
- 3295 La teste dont carcie estoient ;
 Uns chevaliers venoit derrière ,
 Trestous vermax , ce li est vière .
 Ne puet connoistre d'el vassal
 Fors que l'escu et le ceval .
- 3300 Sez cors et sa teste et si flanc
 L'en toloient la connaissance ;
 D'el reconnoistre ert en balance ,
 Li rois descent por iax entendre
 Et si fait moult tost son tref tendre ,
- 3305 Car dus c'à Triple n'avoit mie
 Plus de III liues et demie .
 Toute s'ost fait li rois logier
 Por atendre le chevalier ,
 Car moult désirre la novèle
- 3310 A oïr , car moult estoit bèle .
 Gilles de Cyn voit loger l'ost ,
 As pelerrins fait oster tost
 Son hiaume et sa coife abatre ,
 Ne se veut pas ensi enbatre

Fol. 64 r^o.3292 *Queque* , pendant que .moins que *coife* ne s'écrive *coïfe* .

3313 Ce vers est trop court d'une syllabe , à

Fol. 64 v°.

Joie que cause son re-
tour.

3315 Desor le roi et sor sa gent ,
Car ce ne fust ne bel ne gent.
Quant près vinrent s'il reconurent ,
Li rois et sa gent i coururent
Si homme sont à lui venu ,

3320 Tout i queurent, grant et menu ,
Por lui véoir grant joie font ,
A grant merveille esgardé ont
La teste de cel avresier ;
On péust bien el hanepier

3325 Baigner l'enfant de V ans ,
Voire de VI. Enmi lez cans
Le fait li rois moult tost ruer ,
Ne le veut faire plus porter.
Gillon ont fait désarmer luès

3330 De son hauberc, bien li est wès
Qu'il fust froiez et essués ,
Car tous estoit ensanglantez .
Puis se sont assis au mengier,
Et un et autre, sans danger.

3335 As cevax font orge donner ,
N'ont cure de plus demorer
Desi qu'il aient deslogié
Ciaus qui à Triple sont logié.
Après mengier ont devisées

3340 Lor bastaillez et ordenées ,
Ainsi que il iront férir ,
Car il n'eussent pas loisir
Au matinet de deviser,
Puis vont dormir et reposer.

3345 Un poi devant la miénuit

3324 *Hanepier*, crâne.3329 *Désarmer*; le MS. : *des armes*.3330 *Wès*, avantage, commodité.3331 *Froiez et essués*, frotté et essuyé.3334 *Sans danger*, sans cérémonie.3338 *Qui*; le MS. : *qu'il*.

Fol. 65 r°.

- No chevalier se lièvent tuit,
 Et li turcople et li archer,
 Qui molt i furent tenu cher;
 Tout sont vestu et conraé,
 3350 Isnèlement se sont armé,
 Puis sont monté ès palefrois;
 Lor cevox veulent tenir frois;
 Qui frez lez aient au besoing.
 Moult se porvoient bien de loing.
 3355 V eschièlez ont establiez
 Li rois s'es à Gille carciez
 Por iax garder et maintenir,
 Car miex en set à cief venir
 Que li autre; ce li est vière.
 3360 Gilles se met en la première,
 Les autres fait mètre en conroi,
 Moult en sot bien faire son roi.
 Puis cevaucent tout arouté
 Onquez n'i ot I mot sonnè,
 3365 Desi que il lez tentez voient
 Des Turs félons qui là estoient
 Logié par devant le castel.
 Gilles lez voit; moult li fu bel,
 Sez compaignons a fait descendre
 3370 Dez palefrois, les cevox prendre;
 Lez hiaumez mètent sor lor ciés,
 Tost fu cascuns apparilliez.
 Desi as tentes ne finèrent,
 Quant vinrent ens s'es escrièrent
 3375 No chevalier moult hautement,
 Moult lez requièrent asprement,

Combats sous les murs
de Tripoli.

Fol. 65 v^o.

5546 *Tuit*, ce mot manque dans le manuscrit.

le sens du latin *rectum*.

5555 *Eschièlez*, corps de troupes.

5570 Encore une différence entre les palefrois
et les chevaux de bataille.

5561 *Conroi*, ordre.

5562 *Son roi*, pour *son droi*? *Roi* a peut-être

- Fièrent, abatent et ocient,
 Cil sarrazin braient et crient;
 N'i a celui qui bien n'i fière,
 3380 Cascuns se paine de l'ocière.
 De tré en autre vont fuiant
 Gillon de Cyn, el chief devant,
 Qui de l'occirre moult lor proie;
 I Ture encontre enmi sa voie,
 3385 Qui levez estoit trop matin,
 Cousins-germains est Noradin.
 Gilles le fiert par teil vertu
 Dusques espaulz l'a fendu.
 Oiant trestous molt haut s'escrie :
 3390 « Ha ! St Sépulcrez ! Dix aïe ! »
 Qui là veïst Gillon combattre,
 Cordes trencher et trés abatre,
 Ces Turs occirre et détrencher
 Au rice branc forbi d'acher ?
 3395 I petitet ains la journée,
 Ains que li aube fust crévée,
 En occirrent M et VII cens,
 Si comme témognent lez gens,
 Ains que li os fust estormie
 3400 Des Turs félons, que Dix maudie;
 Souspris les orent en lor lis;
 Tout quident estre mort et pris.
 Quant jors fu clers apparissans
 Que l'uns fu l'autre conaissans,
 3405 La seconde eschièle est entrée
 O lez autrez en la meslée.
 La tierce après ; à esperon ,

Fol. 66 r°.

5581 *Tré*, tente.5585 *Proie*, de *proier*, ravir, qui leur enlève
beaucoup d'hommes, à forcè d'en tuer.5584 *Encontre*, rencontre.5591 *Qui*; le MS. : *qu'il*.5594 Il semble manquer ici une couple de
vers pour achever le sens.5599 *Estormie*, sous les armes.

- Ben lez requièrent no baron,
 Molt en abatent et ocient,
 3410 Tot quenqu'il ataignent honissent.
 Cil de delà sont escapé,
 Fuiant s'en vont de tré en tré,
 Braient souvent et crient fort,
 L'uns n'a de l'autre nul confort;
 3415 Morir cuident tot maintenant.
 Au tref Noradin vont fuiant,
 Conté li ont lor mésestance,
 Car de vivre sont en balance.
 Noradins l'ot, ne set que faire,
 3420 Ne set quel part se puisse traire,
 Son bon destrier a demandé
 Et ont li a tost amené.
 Fuiant s'en va tous et laissez,
 Jamais por home n'iert bailliez.
 3425 Li Tur voient que il s'enfuit,
 Lors furent desconfit trestuit.
 Cil qui venir puet à ceval
 N'i atendi ne bien ne mal;
 X mile fuient à défroï,
 3430 Onquez n'i ot tenu conroy.
 Li remanans, bien le saciez,
 Fu toz occis et détrenciez;
 Ains que li rois i fust venus,
 En i a mort XX mille ou plus.
 3435 Moult fu grans li occisions;
 Ceval i sont dusqu'as fellons
 El sanc dez Turs et des cevaus.
 Gilles de Cyn, li bons vassax,
 Qui tant parest d'armez soufrans,

Fol. 66 vº.

3416 *Au tref*; le MS. : *u tref*.3436 *Fellons*, cuisses?

3424 Jamais homme ne pourra assurer sa sécurité.

3438 *Vassax* rimant avec *cevaus*, semble confirmer la remarque de M. Genin.

- 3440 Les encaucha li liez grans :
 Il cent chevalier le sivoient ,
 Qui laissier pas ne le voloient .
 A moult grant paine , ce m'est vière ,
 Ont fait Gilles torner arrière .
- 3445 Dusc'au casteil est retornés
 Gillés li prex et li senés .
 Li rois le voit , contre lui va ,
 Qui moult grant joie démena ,
 Quant il le vit sain et haitié ;
- 3450 Les iex , le vis li a baisié .
 Plus de VII fois en I tenant ;
 Por li maine joie molt grant .
 Cil du castel sont fors issu ,
 Dedens ont le roi recuellu
- 3455 Molt liément et à grant joie .
 Molt ont conquis à ceste voie ;
 Tout le gaing dedens menèrent
 Et VIII jors toz plains ne finèrent
 De laiens traire et amasser ;
- 3460 Molt bien s'en pueent tot lasser ,
 Tant ont laiens trestot atrait .
 Li rois à une part le trait ,
 Tot le trésor départi a ;
 As chevaliers tant en dona
- 3465 Et as turcoplez qui là èrent ,
 Tout se loent si que il èrent ;
 Gillez de Cyn tant en détint ;

 Li rois li met tout en présent ,
- 3470 Bien en dut faire son talent ,
 Car par lui fu li gaains fais ,

Fol. 67 ro.

Partage du butin.

3457 *Gaing* ; le MS. : *gaing*.3460 *Lasser* ; le MS. : *laisser*.

3468. Il manque un vers pour rimer avec celui-ci.

- VIII jours i furent tout à pais.
 Quant à Triple orent sejoiné,
 Queme lor plot s'en sont alé.
 3475 En Ihérousaïem vont erramment,
 A son hosteil cascuns descent;
 Gilles au sien est descendus;
 Tantost que il i est venus,
 La roïne salus li mande;
 3480 Plus de V cent salus li mande,
 Que il face tot son voloir
 De son trésor de son avoir,
 Et que il vigne, s'il li agrée,
 Parler à li sans demorée.
 3485 Li rois jà conté li avoit
 Trestot, ainsi que il estoit
 Alez combatre ens en la cave
 Au tyrant; tote en fu esmarve
 La roïne de la nouvele;
 3490 Et non porquant moult li fut bèle;
 Et que la teste en aportèrent
 Li pèlerin qui laiens èrent,
 Que cil avoit loiez et pris;
 3495 Et comment Gilles dességa
 De devant Triple où il ala
 A XXX mil Turs en bataille;
 Le grant occision, sans faille;
 Plus de XX mil en i ot mort,

Fol. 67 v^o.La reine invite Gilles de
Chin à venir la trou-
ver.3475 *Orent*; le MS. : *ont*.3474 *Queme*, comme.3475 *Ihérousaïem*, prononcez *Iersalem* ou *Jur-*
salem, comme plus haut.3478 *Que il*; le MS. : *qu'il*.3480 *Mande*, encore une rime sur un même
mot.3481 *Que il*; le MS. : *qu'il*.3485 *Que il*; le MS. : *qu'il*.3488 *Esmarve* pour *esmarie*, *esmaie*, *esmervil-*
lée, étonnée, frappée de surprise.

3494 Vers qui manque d'un correspondant

pour la rime.

- 3500 Que par lui, que par son effort.
 La roïne s'en esbahi,
 Quant ensi conter li oï;
 Puis dist que ce ne péust faire
 Nus chevaliers por nul afaire.
- 3505 La roïne fu trépensée,
 A Gillon a fole pensée,
 Ne set onques que'le puist faire;
 Ne le puet à s'amor atraire
 Por riens nule qu'elle puist dire;
- 3510 Près va sez cuers ne li part d'ire.
 Là où pensoit issi grièment
 Gilles de Cyn vient errament;
 Droit à sez piez séoir s'en vait
 Isnèlement, sans autre plait.
- 3515 La roïne tote entressaut;
 Por I pau li cuers ne li faut
 De la joie que véu l'a,
 De jousté lui séoir s'en va.
 Parlé ont molt et d'un et d'el,
- 3520 Le jor et de bien et de mel.
 Ne se set pas tant entremètre
 Qui le puist en la voie mètre
 De s'amour, car n'en a talent:
 En autre liu li cuers li tent.
- 3525 La roïne se couroucha,
 Vilainement l'arraisona:
 « Gilles, fait-ele, molt me duel
 D'une riens que dire vous wel. »
 — « De coi, dame? » — « D'une folie
- 3530 Qui molt voz torne à vilonnie;
 Ains ne vosistez dame amer,
 Puis que venistez deçà mer,

Fol. 68 r°.

Reproches de la reine.

Fol. 68 v°.

- Tant fust gente, haute ne basse. »
 — « De coi, fait Gilles, me mélasse ?
 3535 Je ne voi dame où je péusse
 Mettre m'amor si que déusse. »
 — « Comment, Gille, que faut en moy ? »
 — « Nule riens, dame, par ma foy ;
 Voz estes dame bèle et gente,
 3540 Mais j'ai ailleurs mise m'entente. »
 — « Voire, fait-ele, en I garchon ;
 Voz traiés de mauvais archon,
 N'a point de fer en votre flèce ;
 En vous a moult vilaine tèce ;
 3545 N'aiez cure de teil mestier,
 Car trop em porriez avillier. »
 Gilles l'entent, ne li plot mie
 Qu'ele le rète d'irezie.
 Si li respond en-es-le-pas :
 3550 « Sedomitez ne sui-je pas,
 Ains ainc bien et si sui amés
 Plus que nus homs de mère nés,
 De la millor, de la plus bèle
 Qui soit ne dame ne pucèle.
 3555 Ele n'a pas fardé le vis,
 Mais flor de rose et flor de lis ;
 N'atent noient à sa biautei ;
 Je le vous dis par loiautei,
 Por li doit-on proèce faire ;
 3560 Ne vous quier jà celer ne taire,
 C'est la plus bèle de cest monde ;
 Si que il clot à la réonde.

Singulière accusation.

Fol. 69^{ro}.3542 *Archon*, arc.3548 *Irezie*, c'était l'hérésie des Pauliciens ;
entre autres.3550 *Sedomitez*, sodomite.3551 *Ainc* pour *aim*.3557 *N'atent*, n'atteint.3560 *Quier* ; le MS. : *quièr*3562 *Si que il* ; le MS. : *si qu'il* ; quoi qu'il
enferme à la ronde.

- Celi ain-je et nient autrui;
 Dame, ne voz tort à anui.
 3565 S'ele m'aimme, bien le saciez,
 Car mez cuers est du sien laciez
 Si fièrement, que de s'amour
 Ne me quier partir à nul jour.
 Sez chevaliers sui et serai,
 3570 Jà por autre ne le lairai. »
 La roïne fu esbahie
 Quant Gilles dist qu'il ot amie,
 D'iluec se part tot effrée
 Ens en ses cambrez est entrée,
 3575 Pense et souspire molt profond.
 Por I petit de duel ne font.
 Gilles en son osteil s'en va;
 La roïne pensant laissa
 Si fort, per verté le voz di,
 3580 Que jamais n'est amez de li.

Gilles rompt avec la
 reine.

Un poi après cèle haïne
 De Gilles et de la roïne,
 Jà avint aventure estraigne :
 Li fiex d'un conte d'Alemaigne,

- 3585 Uns bacelers jonez, touzéz,
 N'est pas chevaliers mès vallez,
 XV ans avoit et noient plus,
 En Ihérusalem estoit venus,
 Au Sépulcre, merci proier
 3590 A Diu qui le puist consillier.
 X chevaliers ot de masnie,

Fol. 69 v°.

Aventure d'un jeune
 varlet allemand.

5565 *Ain* pour *ainc* ou *aim*. Voy. v. 5551.

5564 *Tort*, tourne. Voy. v. 5550.

5575 *Effrée*; le MS. : *effrée*.

5574 *Ens en*, le MS. :

En ses cambrez est entrée.

5576 Il s'en faut peu qu'elle ne *fonde*, n'ex-
 pire de deuil.

5585 *Touzéz*; *touseau*, *tousiaus* est un jeune
 garçon sans barbe.

5588 *Ihérusalem*. Voir v. 5475,

- Molt estoit de grant signorie,
 Uns siens chevaliers se mella,
 Encontre I autre tant parla
 3595 Qu'il se prenent par les ceviax;
 Li vallez qui moult estoit biax,
 Est acorus à la mellée,
 Ançois qu'ele fust définée;
 Son chevalier moult tost aida,
 3600 L'autre féri et défoula
 Et lui dona une kanée
 Qui puis dust estre comparée.
 En la terre coustume estoit
 Se vallez chevalier féroit
 3605 Fors taierme, par mautalent,
 Le puing perdoit par jugement;
 Mais là le puet batre et fautrer
 Vilainement, sans amender.
 Li chevaliers qui fu batus
 3610 A la roïne en est venus,
 Car il estoit de sa maisnie.
 Oiant trestous li ruève et prie
 Que de ce vallet droit li face
 Qui l'a féru droit en la face.
 3615 Contei li a le mésestance,
 Le grant orgueil et la buéance
 Por quoi il estoit laidengiés.
 « Voz en serés moult bien vengiez,
 Fait-ele luès, car il perdra
 3620 Le puing, li coper estevra. »
 Li chevaliers qui l'amena

Fol. 70^{re}.

3595 *Se mella*, le roman en prose, ch. XXXI,
 p. 120.

3601 *Kanée*, coups de bâton?

3602 *Comparée*, expiée, payée.

3603 *Fors taierme?* de *foras* et de *termini*?

hors certaines limites?

3607 *Fautrer*, Roquefort rend ce mot par
 chasser, mettre dehors.

3620 *Estevra*, conviendra, d'estevoir.

- Isnèlement secora l'a,
 Le vallet wèlent respitier,
 Tant ne sèvent merci proier
 3625 Que il lor vaille tant ne quant;
 Tant par en sont triste et dolant.
 A monseignor Gillon en vont
 Tout ensanle, si que il sont,
 Por ce que bien estoit d'el roy.
 3630 Conté li ont tout le desroy
 Et l'occoison de la meslée,
 Comment la roïne est irée
 Qu'ele n'en veut por iaus riens faire,
 Tant en sacent crier ne braire.
 3635 Gilles sor son ceval monta,
 Plus tost que pot cèle part va.
 Ens en la place en est venus
 Où li vallez estoit tenus,
 Dont on voloit faire justice.
 3640 Et un et autre, povre et rice,
 Proient tot por le vallet.
 Gilles de Cyn à pié se met,
 A la roïne merci crie
 Molt hautément, por Diu li prie
 3645 Qu'ele cest meffait li pardoigne,
 Por teil couvent que il li doigne
 Ce que premiers li requerra,
 Por nule riens jà n'i faurra,
 Cui qu'il soit bel ne qui qu'il place.
 3650 Signor baron, en cèle place
 Avoit une rue cavée
 Qui molt estoit profonde et lée,

Fol. 70 v^o.

Intervention de Gilles
de Chin.

3625 *Que il;* le MS. : *qu'il*.

3641 Vers trop court :

Li proient tot por le vallet.

- Plus de XX piez estoit profonde,
 Jehsus le maudie et confonde!
- 3655 Gille de Cyn cuide afoier
 Cèle qui pense de foler;
 Dist lui que s'il saloit l'aval
 Noient à pié mais à ceval,
 Voiant tout le pule orendroit,
- 3660 Que le damoisel li rendroit.
 « Voz estez, Gille, moult hardis,
 Fait-ele, et en fais et en dis
 Je veul prover vo hardement. »
 — « Voire, dame, moult laidement;
- 3665 Saciez de voir je i saurai;
 Jà por paor ne le lairai;
 Miex veul morir que avoir honte. »
 Moult tost sor son ceval remonte
 Ains ne se vost de riens desdire.
- 3670 Tout sans plus faire et sans plus dire.
 Saut en la cave tout de plain,
 Ainc ne bléça ne pié ne main,
 Ne sez cevax ne trébusça,
 Ne pié ne jambe ne flécha,
- 3675 Car Dame-Dix li fu aidans,
 Qui desor noz est tous poissans.
 Tuit s'escrient : « Mors est ! mors est !
 Dix ! qu'on a si povre conquest ! »
 Font trestout eil qui le saut virent;
- 3680 Us la roïne moult s'enirent.

Perfidie de la reine.

Dévouement de Gilles
de Chin.
Fol. 71 r°.3656 *Foler*, faire des folies, des choses con-
traires aux bienséances.3657 *Saloit*, sautait; latin : *salire*.3659 *Pule*, peuple. *Orendroit*, en ce moment.3665 *Vo*; le MS. : *ho*.3665 *Saurai*, sauterai.3671 *Saut*; le MS. : *tant*.3678 *Conquest*, résultat.3680 *Us*, vers, contre : beaucoup s'irri-
tent contre la reine. *S'en irent*, plus bas, vers3705 et 3707, *s'aïra* et *airée*.

- Gilles ist fors de la cavée
 Isnèlement, sans demorée.
 Quant il le voient issir fors
 Qu'il n'ot blécié membre ne cors,
 3685 Diu en gracient, notre père,
 Qui de tout le mont est sauvère.
 Et Gilles prent le damoiseil,
 Cui que soit lait ne cui soit bel,
 A son hosteil l'en a mené.
 3690 Cil qui duel orent démené
 Por le vallet, or mainent joie
 Trestout et en place et en voie.
 Li rois ne fu pas au saut faire;
 Quant on li ot conté l'afaire,
 3695 Molt fu dolans, molt l'en pesa,
 La roïne formant tencha,
 Ne set que puist faire ne dire.
 A Gillon vient por escondire
 Que il au saut faire ne fu;
 3700 Ains vosist mix que en I fu
 Fust la roïne arse et brulée,
 Car trop estoit fole desvée.

- Gillez de Cyn molt s'aïra,
 Dist que jamais n'el servira
 3705 Si li donoit tot son roïame,
 Noient por lui, mais por sa fame,
 Qui vers lui s'est trop airée,
 A son grant tort s'est tormentée.
 « Ne sai nului gré de ma vie
 3710 Fors qu'ès Jehsus, le fil Marie;

5696 *Tencha*, tança. La Fontaine, *Le loup*,
la mère et l'enfant, liv. 1V, fable 16 :

Et ce diction picard alentour fut écrit :
 « Biaux chires loups, n'écoutez mie

» Mère *tenchant* chen fieux qui crie. »

5698 *Escondire*, s'excuser.

5699 *Que il*; le MS. : *qu'il*.

- Cil m'a gari, cil m'a tensusé,
 Cil m'a de l'anemi sauvé. »
 Gilles ne vost plus demorer
 Por prometre ne por donner,
 3715 Ne por coze que li rois die.
 Ains a commandé sa maisnie
 Tot à trousser, et cil si font.
 Du roi départent, si s'en vont.
 A départir ot grant duel fait :
- 3720 Ce saciez voz; tot entrefait
 Pleurent damez et damoisèlez,
 Chevalier, serjant et pucèlez;
 Por lui pleure toz li païs,
 Plus estoit amez que haïs.
- 3725 Partis en est à moult grant paine,
 V chevaliers o' soi enmaine,
 Tous les milleurs qu'il pot avoir,
 Car il est moult de grant savoir.
 Vers Anthyoce s'acemine.
- 3730 Signor, en cèle désertine,
 Desor une roce moult grande,
 Droit à l'issire d'une lande,
 Truève I lion et I serpent
 Qui se combatent fièrement.
- 3735 Gillez de Cyn armez estoit,
 Car toz lez jors armez aloit
 Por la crième dez Turs, sans faille.
 Quant il coisi cèle bataille
 Une fort hante en sa main prent

Fol. 72^{ro}.

Gilles renonce au service du roi de Jérusalem.

Il se dirige vers Antioche.

Combat contre un serpent, qui luttait contre un lion.

5711 *Tensusé*, protégé.5712 *Cil m'a de l'anemi*; le MS. : *cil m'a l'anemi*.5719 *Ot*; le MS. : *et*.5750 *Désertine*, le roman en prose, p. 128.« Tant chevauchèrent par champs et par laris qu'ilz arrivèrent en un grant val quy est entre Napolouse et Jannin, où le pays estoit moult *désert*. »5757 *Crième*, crainte.5759 *Hante*, et cinq vers plus bas *ante*, le

Fol. 72 v.

- 3740 Gilles, cui hardement esprent,
 Le ceval point par grans effors,
 Le serpent fiert parmi le cors,
 Une ou plus outre lui passe,
 L'ante ne brise ne ne quasse,
 3745 Ens el serpent remest entière;
 Gilles de Cyn, ce m'est avière,
 A mis avant le branc d'acier
 Que moult amoit et tenoit chier.
 De son ceval à pié descent;
 3750 La teste a prise du serpent
 Qui moult estoit grans et hydeus;
 La bataille remest dez deus:
 Li fiers lions moult s'umelie,
 Ainc mais ne fu beste si lie.
 3755 Devant Gillon moult tost s'en va,
 Droit à sez piez s'agenouilla,
 Profont l'encline de la teste,
 En couetant li fait grant feste,
 Si que Gilles bien s'aperchoit
 3760 Que li lions pas n'el déchoit
 Et qu'il ne li voloit nul mal.
 Remontez est sor son ceval,
 A sa gent est venus arrière
 Baus et joians à bèle chière;
 3765 Si compeignon s'esmerilloient
 De ce que faire li véoient.
 Après Gillon li lions vait.
 Moult grant sanlant d'amer li fait,
 Car il ne set tant cevaucher
 3770 Qu'il ne soit à son estrier,

Le lion accompagne Gil-
 les de Chin comme un
 animal apprivoisé.

Fol. 73 r°.

bois de la pique pour la pique ou lance même.
 Voy. v. 254, 900 et 2805.

3745 Vers trop court: Gilles passé sa lance
 une fois ou plus à travers le cors du serpent.

3744 Quasse, casse.

3758 En couetant, en remuant la queue,

cove.

3770 Qu'il ne le suive.

- Et tempre et tart, soir et matin,
 Que s'il fust norris à la main.
 Gilles de Cyn, bien l'aséure,
 Oiant sez homez, dist et jure,
 3775 Que tout en furent esperdu,
 Qu'il n'el vorroit avoir perdu
 En nule fin por M besans.
 Li lions fu moult entendans,
 Quant il l'oi profont l'encline,
 3780 Bien li fait sanlant d'amor fine.
 Tant ont lor droit cemin tenu
 Qu'en Anthioce sont venu.
 Descendu sont à I hosteil,
 En Antioche n'avoit teil.
 3785 Li lyons vait après Gillon,
 Molt par i ot bon compeignon,
 E nuit et jor gist à sez piés.
 Gilles de Chyn en est molt liez,
 Car il ne fait à nului mal.
 3790 Ne à beste ne à ceval.
 Au prince viennent lez novèlez
 Que par le mont sont molt inèlez,
 Que Gillez est del roi tornés,
 Par mautalent, s'en est sevez.
 3795 Conté li ont le mautalent,
 Le fin et le commencement,
 Cil qui le voir en seurent dire,
 Et qu'il s'en est partis par ire;
 V chevaliers amaine à soy
 3800 Et I lions, par bone foy,
 Le suit adez, est devant lui,
 Et si ne fait mal à nului,

Fol. 73 r^o.

5771 *Soir et matin*; le MS. : *et soir et matin*. 5797 *Le voir*, la vérité.
 5786 *Molt par*; le MS. : *molt por*.

Accueil que fait à Gilles
le prince d'Antioche.

- Ains est plus cois que I cevax
Et plus simplez que uns aigniax.
- 3805 En Antioche en est venus.
Li princes l'ot, lez saus menus
En vait errant dusc'à Gillon,
N'i atent pas ne compeignon.
Bien le connut quant il le voit,
- 3810 Car autre foys véu l'avoit.
Et Gillez, lui, contre lui va:
Chascuns son par II fois baisa;
Moult s'entrebaisent durement,
Et acolent estroitement,
- 3815 Puis s'en vont séoir à un dois
Et li lyons remest tous cois.
Parlé i ont ensanle assez,
Tant celui est Gillez remez;
Et il li conte le défroi,
- 3820 Comment il est partis du roi,
Et del cruel saut tot l'afaire,
Que la roïne li fist faire,
Por le puing au vallet r'avoir,
Dont ne voloit merci avoir;
- 3825 Et l'aventure du lion,
Et du serpent l'ocision,
Dont il a son lion donté,
Li a Gilles trestout conté.
Ce tint li princez à merveille,
- 3830 Onquez mais n'oï sa pareille.
Lor parole remest à tant,
Si se départent maintenant
Gilles remeist et cil s'en va,

Fol. 74^{ro}.

5806 *Lez saus menus*, au petit trot.

5812 *Son par*, son pair.

5815 *Dois*, siège surmonté d'un dais.

5816 Tant que Gilles est resté avec
prince.

5819 *Et il li conte*; le MS. : *et il conte*.

- Qui moult grant joie démena
 3835 De ce qu'il ot de sa maisnie;
 Tote sa gent en est molt lie.
 VIII jors tous plains remest ensi
 Qu'el païs n'ot noise ne cri,
 Hauberc vestu ne escu frait,
 3840 Onques n'i ot lance ni trait.
 Tant que li sirez de Chaaire,
 Uns rois qui est de grant afaire,
 Vint sor le prince d'Anthioce,
 Qui le voloit prendre par force
 3845 A tant de gent c'on pot avoir.
 Tout i amaine son pooir.
 Desor le far logié se sont;
 Grant noise et grant tanbuire font,
 Liue et demie, sans mentir,
 3850 En puet-on la frainte sentir.
 Au prince viènent lez novèlez,
 Ne li furent mie trop bèles;
 Sez arainnes a fait sonner,
 Ce est enseigne del' armer.
 3855 Par Antioche s'arment tuit,
 Grant noisez mainnent et grant bruit;
 Gilles s'arma à son hosteil,
 Si compeignon font autreuil,
 Isnèlement se sont armé,
 3860 Puis sont sor lez cevax monté.
 A son hosteil son lion lait,
 A II vallez garder le fait.

Prouesses de Gilles de
Chin devant Antioche.

Fol. 74 vo.

5835 *Ot*, mieux : l'ot.

5840 Le MS. :

Onques n'i ot ni lancie ni trait.

5841 *Li sirez de Chaaire*, le sire du Caire? Le roman en prose, chap. XXXIII, p. 128, dit *ung grant roy de Turquie*.

TOME VII.

5847 *Desor le far; dessus le far* (phare), qui est devant Antioche, dit le roman en prose.

5848 *Tanbuire*, bruit de tambours.

5850 *Frainte*, fracas.

5855 *Arainnes*, trompettes d'airain.

18

- Desi au prince sont venu,
 Ne sont mie por fol tenu,
 3865 Car il ne vont pas desrée,
 Mais, le passet trestout seré,
 Tout arouté devant s'en vont;
 Gilles de Cyn, el premier front,
 Sor I céval que pas ne het,
 3870 Ens u país millor ne set.
 Couvers estoit desi en terre;
 Bien resambloit home de guerre.
 Li princes vint encontre lui;
 Acolé se sont ambedui,
 3875 Main à main issent d'Anthioce,
 Arresté sont sous une roce
 En une moult bèle campeigne,
 Li *bohordis* a non la pleigne.
 Encor i vont esbanoiier
 3880 Soventez fois li chevalier,
 Por déduire et por déporter,
 Et quant il veulent bouhorder.
 Iluec se sont tout arresté
 Cil d'Anthioce la cité,
 3885 Et furent bien III millers,
 Que turcople que chevaliers,
 Sor lez cevax trestout monté.
 Bien sont garni et apresté
 De maintenir estor et guerre,
 3890 S'on lez voloit auques sorquerre.
 Iluec avoit I grant destroit,
 I pont bien lonc et bien estroit;
 N'estoit mie III piez lés,

Fol. 75 r.

5865 *Desrée*, en désordre.5866 *Passet trestout seré*, marche, mesurée
et serrée.5870 *U* pour *au*, *ou*.5878 *Bohordis*, voir le rom. en prose, p. 128.5890 *Sorquerre*, attaquer.

- Li pons de fer est appelés.
 3895 L'aighe desous est molt profonde,
 Noire et orible en estoit l'onde,
 Rade et isnèle; et tos courans
 Plus que ne fust oisiax:....
 Bien en estoit haute la rive.
 3900 Saciez de voir, nus hom qui vive,
 S'il caïst là n'en ressoursist,
 En son vivant mais n'en issist.
 Molt par estoit fors cis trespas,
 Bien péussent tenir cest pas
 3905 X chevalier contre cent mile.
 Cil de Calabre et de Sézille
 N'el péussent par force prendre
 Por qu'il se vosissent deffendre.
 Li princez tint par la main destre
 3910 Gille de Cyn li frans, li dous.

 Li dist que le pont passera
 S'il commande, savoir ira
 Quel gent se sont de là logié:
 3915 « Et voz, faites vo gent rengié.
 Et voz bataillez ordonner
 Et par loisir le pont passer. »
 Li princés dist: « Dont, alez tost,
 N'aiez cure d'estormir l'ost
 3920 Mais sorvéés s'il ont ben gent;
 Si repairez isnèlement. »
 Gilles l'entent, si s'en fait liet;
 Plus tost qu'il pot descent à piet,
 Après lui mainment son destrier;

Fol. 75 v°.

3898 Ce vers est trop court et n'a point de rime. On le rétablirait en mettant :

Plus que ne fust oisiax volans.

3901 *Ressoursist*, repartit.

3905 *Trespas*, passage.

3911 Manque un vers.

3920 *Sorvéés*, surveillez.

- 3925 N'i ot sergant ne escuier,
Si compaignon autreteil font.
Ès cevas montent, si s'en vont,
Vers l'ost cevaucent tot I plain,
Les petis galopiex sor frain.
- 3930 Et li princez a fait passer
Isnèlement sans demorer
C chevaliers trestoz de pris :
N'en veut de riens estre souspris.
Cil cent ironz Gillon aider
- 3935 Moult em puet bien avoir mestier,
C'uns rois s'estoit partis de l'ost :
Vers Antioce venoit tost
A V^e turs trestous armés.
Gilles, li preus et li senés,
- 3940 Lez a coisis tout primerains.
« Dehait, fait-il, li daarrains
Devant iaus toz port le destrier.
Ci n'a, fait-il, couars mestier,
Alons cascuns le sien férir,
- 3945 Se nous poons de ces partir,
A toz jors mais en parleront
Tout cil qu'il cest meschief saront. »
Et dient chil : « Moult volentiers. »
Car cascuns est de cuer entiers
- 3950 Et embrasez du St-Espir;
Si n'avoit autre désir.
Li rois trestout devant aloit
Sor I ceval qui tost courroit.
Couverts estoit d'un siglatum
- 3955 A bendes d'or dusqu'au talon.
Gilles de Cyn vers lui s'avance.

Fol. 76 r^o.

5929 Au petit galop sur frein.

5941-42 Maudit soit celui que son cheval
amènera le dernier; les couards, les lâches

n'ont que faire ici...

5954 *Siglatum*, vêtement d'une étoffe pré-
cieuse de l'Orient.

- Parmi le cors li met la lance ,
 Si durement abatu l'a ,
 Onques puisredi ne parla
 3960 Ne à pucèle ne à dame :
 A cent dyablez commant l'ame.
 Cascuns le sien abatu a ,
 Si c'onques nus ne releva.
 Fors des fuerres traient lez brans
 3965 Gilles de Cyn li dous, li frans ,
 Sez compeignons met devant lui.
 Or le deffenge Dix d'anui !
 Car tropt parest grans li mesciés.
 Gilles de Cyn est adréciés
 3970 A I Turc qui molt tost venoit ;
 Molt hautement li escrioit.
 Gilles de Cyn l'a si féru
 Desi ès dens l'a profendu.
 Après celui en abat IIII.
 3975 Si que nus d'iax ne s'ose embatre
 Desore lui, car trop doutoient
 Lez cols que doner li véoient ;
 Que deffendant s'en vont arrière.
 Gilles de Cyn, ce m'est avièrè ,
 3980 Sovent lor torne le destrier ,
 Quant le voient no chevalier.
 Li cent qui le pont passé eurent
 Gille de Chyn molt tost sekeurent.
 A esperons contre lui vont ,
 3985 Grant lapide de Turs i font.

Fol. 76 vo.

5961 *A cent dyablez*, ... c'est un soin que ne néglige jamais le bon Gilles de Chin. Il semble avoir peur que le diable ne soit pas sur ses gardes et oublie ses propres intérêts.

5965 Le MS. : *Si conques ne releva*.

5964 *Brans*; le MS. : *Bans*.

5971 *Li escrioit*, le provoquait.

5975 L'a pourfendu jusqu'aux dents.

5977 *Cols*, coups.

5981 *Chevalier*; le MS. : *chevaliers*.

5985 *Lapide*, destruction.

Fol. 77^{ro}.

- Ni a celui le sien n'ocie,
 Tote la terre en est joncie
 Dez navrés et dez abatus.
 Quant li princes lez a véus,
 3990 Plus tost que pest, celé part va ;
 Tot à ceval le pont passa,
 Onques ne vost à pié descendre,
 Mais tantost que cevas puet rendre,
 Passe le pont sans nule dote,
 3995 Si que cil qui mort ne redoute.
 Gilles de Chyn le voit passer
 E dist qu'onques n'osa penser
 Uns chevaliers teil hardement
 Que cil a fait sien escient.
 4000 Li princez est à iaus venus
 Isnèlement, lez saus menus,
 Ens iaus s'i fiert à abandon,
 Maint Turc i fait vuidier l'arçon,
 Maint en occist, maint en mehaigne,
 4005 Dez abatus jonce la plaigne.
 Gilles de Chyn esgardé l'a,
 Plus tost qu'il pot cele part va
 Acompeigné se sont ensanle,
 Vis est que tote terre tranle
 4010 Pardesous iaus; toz lez ont mors,
 N'en escapa foiblez ne fors,
 Ne soit vu mors ou détrenciez;
 Ou qu'il ne soit à mort jugiez;
 Dusquez tentes lez vont menant,
 4015 Li destrier vont par l'ost fuiant,
 Lor règnez trainent par lor piez.
 Li princez fu joians et liez;
 Plus de cent trez ont abatus

Fol. 77^{vo}.4001 *Lez saus menus*, au trot.

- Et dépeciez et dérompus ;
 4020 Onquez ne furent relevé.
 Puis sont arrière retorné,
 Tout souavet le petit pas
 Desi qu'il vinrent au trespas,
 Le pont passèrent par loisir,
 4025 Bien orent fait tot lor plaisir.
 Li princez a garni le pont.
 A Antioce s'en reyont,
 A son hostel cascuns descent,
 Tout orent fait à lor talent,
 4030 Molt orent bien l'ost estormie.
 Quant le rois a la noise oïe,
 Demande ce que ces gens ont
 Qui par cel ost grant noise font.
 Et on li dist que mors estoit
 4035 Li turs qu'il onque plus amoit,
 Li plus preus et li plus sachans,
 Li rois de Perse li vaillans,
 Et plus de M turc avec lui.
 « Hé! las! fait-il, que grant anui!
 4040 Puis qu'il est mors, n'ai chi que faire. »
 Toute s'ost fait arrière traire,
 Et s'èrent bien ens en sa route
 XL mile turc sans doute;
 Arrière torment qui miex miex.
 4045 Por le roi i fu grans li diex
 Molt i laissent grant trésor,
 Hanas d'argent et copez d'or,
 Muls et mulez et grans somiers,
 Palefrois rices et destriers,
 4050 Dras de soie, tentez et très,

Fol. 78 r°.

4022 *Souavet*, doucement.4028 Vers devenu cheville à force d'être ré-
pété.4052 *Ce que*; le MS. : *à que*.4045 *Diex*, deuil.4046 *Verstrop court* : *un grant trésor*.

- Qui tendu èrent par lez prés.
 Ains nule riens n'i regardèrent ;
 Ainsi s'en fuient que il èrent.
 A l'endemain issirent fors
 4055 Li princez et tous sez effors.
 Gilles de Cyn devant s'en va,
 Tout premerains le pont passa ;
 Après lui passèrent III cent
 Baceler, jone de jouvent,
 4060 Qui aloient por gaaigner,
 As trés des Turs traire et lancer ;
 Mais n'i truèvent home vivant,
 N'i ot remez petit ne grant.
 Et n'i trovèrent que lez cors
 4065 Des Turs, ç'orent ocis et mors,
 Et le trésor que dit vous ai,
 Qui fu laissez en grant esmai
 Ne pas nombrer tout cel avoir ;
 Gilles de Cyn le fait savoir
 4070 Au prince tout de maintenant,
 Qui molt s'en fait lie et joiant.
 Cèle part vient isnèlement,
 Après lui fait venir sa gent,
 Desi as trés ainc ne fina.
 4075 Gilles de Cin contre lui va,
 Moult tost li a dit et conté
 Que li Turc sont desbareté
 Et qu'il s'enfuient sans plus faire :
 Puis li a dit qu'il face traire
 4080 A sauveté cel grant avoir.
 Li princes fu de grant savoir.
 Onques d'iluec ne se parti
 Desi qu'il ot tout départi.

Fol. 78 vo.

4055 *Que il*; le MS. : *qu'il*.4057 *Tout*; le MS. : *trout*.

- Cascun en fait donner son gré.
 4085 En Antioce sont entré.
 Gilles à son hostel s'en va
 Et nuit et jor se porpensa
 Que il porra dire ne faire.
 Il ne veut plus, por nul afaire,
 4090 Aveuc le prince demorer ;
 Ains s'en veut partir et torner.
 De remanoir n'a nul talent
 Entre sez dens dist bèlement :
 « Cis est du mont li plus hardis,
 4095 Il seus feroit plus c'autre X
 Chevalier d'armez ne feroient ;
 Jà si bien ne s'en péneroient ;
 Cis tient assés à pais sa terre,
 Nus hom de char ne li fait guerre.
 4100 Puis que cil rois alez s'en est,
 Au remanoir n'a nul conquest,
 Ne je jamais en mon vivant
 Ne feroie d'armes itant
 Que je ai fait, et bien porroie
 4105 Abaissier, n'i amonteroie. »
 A l'endemain plus n'atarga ;
 Gilles de Cyn au prince ala
 Prendre congié, c'aler s'en veut.
 Li princez l'ot, forment li deut,
 4110 Ne s'en est pas esleéciez,
 Ains est durement coureciez.
 Gilles de Cyn sovent acole,
 Cortoisement à lui parole ;
 Oiant trestoz, li dist en haut :
 4115 « Mesire Gilles, que voz faut ?

Fol. 79^{rs}.Gilles prend congé du
prince d'Antioche, qui
s'efforce de le retenir.4088 *Que il;* le MS. : *qu'il*.

4107 Voir le roman en prose, p. 155.

4101 *Conquest*, profit, avantage à rester.4109 *Li deut*; latin : *dolet*.

- Se vous volez grant terre avoir,
 Vous en arés, et autre avoir
 Vous donrai, tant que vous vorrés;
 Mesire Gille, demourés
- 4120 I an à moi tant seulement;
 Demorés-i par teil convent
 Que voz soiez sires o moi
 De quanques j'ai, en bone foy.
 Jà desor voz n'en est nus sire,
- 4125 Ne veul estre miendre ne pire;
 Faitez de tout à vo talent,
 Car je l'otroi molt bonement. »
 Gilles respont : « Ce ne puet estre,
 Ne veul avoir si hardi mestre
- 4130 Que vous estez, en moie foy;

 En mon vivant ne remainray;
 Mais mes compaignons voz lairay;
 Chevalier sont de grant valour.
- 4135 Je vous pris d'iaus par bone amour,
 Car il sont moult de grant hautèche
 Et renommé de grant proèche.
 Sire, aveuc vous lez retenés;
 Je m'en vois, à Diu remanés. »
- 4140 Li princes voit du retenir
 Ne porroit pas à cief venir,
 Por nule riens, ce li est vière,
 Por promesse ne por prière.
 Aërs le met de se joiaus,
- 4145 Fremax li done et pas aniaus,
 A ricez pierres précieuses :

Fol. 79 v°.

4118 *Donrai*; le MS. ; *donnerai*.

4131 Il manque un vers pour la rime.

4154 *Chevalier*; le MS. : *et chevalier*.4140 *Du retenir*, verbe devenu substantif
comme dans beaucoup d'autres endroits.4144 *Aërs le met*, le met en possession.

Ne véistez si glorieuses,
 Et une coupe de fin or,
 Que il avoit en son trésor.
 4150 Dedens son cuer forment le prise :
 Celi a Gilles de Cyn prise.

Fol. 80^{ro}.

Gillez de Cin pas ne séjourne,
 D'iaus se départ et si s'en torne.
 Son lion o soi emmena,
 4155 Droit vers la mer s'acemina ;
 X homez ot de sa maisnie,
 N'i avoit plus de compeignie,
 Mais cil estoient bien armé ;
 Ne sèvent mot, s'ont encontre

4160 C escarrans tout à ceval,
 Lez I bosquet, el fons d'un val ;
 Le cemin gaitent pour rober.
 Par iaus convint Gillon passer
 Gilles de Chyn lez a véus,

Gilles de Chin tue des
voleurs qu'il trouve
sur son chemin.

4165 Tantost lez a apercéus,
 Dist à ses gens : « Or i perra,
 Ce sont larron que je voi là,
 Pour rober quitent le cemin,
 Jà troveront félon voisin. »

4170 Gilles de Chyn qui pas n'es doute,
 Son harnas devant lui aroute,
 Vers iaus cevauce à grant exploit,
 Tant que il vint au grant destroit.

Fol. 80^{vo}.

Sa gent a fait passer avant,
 4175 Puis ne doute ne tant ne quant ;
 Ains lor quert seure vivement,
 Et cil li vièment durement :

4160 *Escarrans*; le roman en prose, chap. rons, qui se lit ici même quelques vers plus
 XXXV, p. 157, substitue à ce mot celui de lar- bas.

Avoir cuident tout gaaignié,
 Mais il estoient engingnié,
 4180 Car le destroit orent perdu :
 Trop i estoient tart venu.

Qui là véist Gillon combattre
 Ces Turs détrencher et abatre....
 Destre et senestre lor quert seure,
 4185 Sez lyons en méisme l'eure
 Lor i a XX Turs dévourés,
 As piez et as dens deschirés,
 Et des cevaus desi à XXX ;
 As Turs livre molt grant entente,
 4190 Forment aiue son signor
 De vrai cuer et de bone amor ;
 Mais poi dura, car tost fu mors.
 I Turc le fiert parmi le cors
 D'une lance bien acérée,
 4195 Devant Gilles en la meslée.
 Gille le voit, moult fu dolens ;
 De lui venger ne fu pas lens.
 Gilles de Cin moult poi le prise,
 D'el Turc a luez la teste prise
 4200 Que mort le giète isnelement.
 De son lyon fu moult dolent
 Gilles de Cyn, mais ne por quant
 N'en voloit faire nul sanlant,
 Car on ne doit duel démener
 4205 De ce quon ne peut recouvrer.
 Vers iaux retourne moult souvent,
 La mort de son lion lor vent.

Le lion de Gilles de Chin
 partage sa victoire.

Il est frappé à mort.

Fol. 81^{ro}.

4178 *Avoir*; le MS. : *à noir*.

inachevée.

4182 *Véist*; le MS. : *vist*. Cette phrase est

4185 *En méisme l'eure*, en même temps.

- Tous les a mors et desconfis,
 Dez C n'en escapa que six,
 4210 Et cil s'enfuient à desroi,
 Onques n'i at tenu conroi;
 N'i a celui qui li deffenge
 Que tout à son voloir ne prenge.
 Gilles li preus et li hardis,
 4215 De lor cevax prist dusc'à X,
 Tous les millors qu'il pot coisir;
 Car il en avoit bon loisir.
 Puis cevaucent dusqu'à la mer.
 Gille de Cin li francs, li ber,
 4220 Une nef truève à son talent,
 Entrés i est isnelement.
 Tout son harnas fait devant traire;
 N'i avoit mais c'un ancre à traire.
 Lez antaines èrent amont,
 4225 Traient lor voile, si s'en vont.
 Ce me conta que j'en ai dit
 Tiex qui ces aventures vit.
 XII jors furent pas s'or mer,
 Ains qu'il péussent ariver.
 4230 A Brandis vinrent I geudi,
 Entre vespres et miédi.
 A terre est Gilles descendus,
 A molt grant joie i est venus.
 Li maronnier forment l'amoient,
 4235 Petit et grant tout l'onneroient
 Por sa bonté, por sa hautèce,
 Car molt estoit de grand proèce.
 VIII jours toz plains fu en la vile,
 Et pelerrins plus de II mile.

Gilles de Chin s'embar-
 que.

Fol. 81 vº.

Il relâche à Brindes.

4227 Le MS. :

Et iex qui l'aventure vit.

4228 *Pas*, de passage.

4232 *Gilles*; le MS. : *Gille*.

Arrivée à Bénévent.

Gilles prend sous sa
protection la fille du
dernier seigneur de
cette ville.

Fol. 82 r^o.

- 4240 Puis sont départ isnèlement.
Tant ont erré c'à Bonivent
En sont venu par I mardi,
Un poi par devant miédi.
En la viles est herbergiés.
- 4245 Gilles de Cyn est adrécies
A l'osteil d'une vève dame :
Une fille ot : en I roïame
Ne covenist querre plus bèle
Se lie fust la damoisèle ;
- 4250 Mais durement se démentoit ;
Angoisseusement se plaignoit ;
N'avoit confort que de sa mère,
Tout de novel fu mors sez frère.
De Bonivent sires estoit ;
- 4255 Un siens onclez l'en emplaidoit.
Tolir li vent sa tenéure,
Par force veut et par droiture ;
Et ele estoit de foible effors ;
Et li sires fu fiers et fors.
- 4260 Le jors estoit de la bataille ;
Ce saciez pour voir et sans faille ;
Ne puet avoir vers lui garant,
Andoi demainent duel molt grant.
Ne set ; veut nus vers lui combattre.
- 4265 Que lor véist lor paumes batre,
Puis détordre, çaviax tirer,
L'une braire, l'autre crier,
Dur cuer éust s'il ne plorast.
Ains que d'iluec se remuast,
- 4270 Gillez de Cyn a demandé
Que çou ert ; on li a conté
Trestout l'afaire maintenant ;

4240 *Sont départ*, sont partis.

4266 *Çaviax*, cheveux.

- Tout li dient petit et grant
 Que c'est sez drois, mais par sa force
 4275 Sez oncles ainsi li efforce.
 Au desraigner est présentés,
 Jà est en son ceval montés :
 Perdu ara partans sa terre.
 Gilles entendi la matère
 4280 Luez a sez armez demandées,
 Et on li a tost aportées.
 A son voloir isnèlement.
 Tost est armez à son talent,
 Moult volentiers, non à envis,
 4285 De totes armes, ce m'est vis,
 Qu'il convenoit à chevalier
 Por sa droiture desreigner.
 Puis a son ceval demandé
 Et on li a tost amené,
 4290 Couvert de fer ens en la place.

 Gilles de Cin est sus montés,
 De combattre tous aprestés.
 Au justicier vint errament;
 4295 Se li a dit moult bonement
 Que li chevaliers n'a droiture
 En ce qu'il clame : « Tot parjure
 L'en ferai, s'il en veut plus faire. »
 Quant il l'oï de teil affaire
 4300 Que il parloit si hautement,
 Oiant trestous Gille desment,
 Por nient se fait fier et estout.
 « Je doi, fait-il, avoir trestout,

Fol. 82 v^o.Fol. 83 r^o.

4276 *Desraigner*, jugement, combat judiciaire.

4291 Il manque encore un vers pour la rime.

4294 *Justicier*, le juge du camp.

4500 *Que il*; le MS. : *qu'il*.

Combat judiciaire.

- Ne la dame n'i a nul droit,
 4305 Ne jà n'ara en nul endroit... »
 Gilles a dit au justicier :
 « Laissez, vassal, vo manechier,
 Tout ce sui-je près au deffendre.
 Por la dame sans plus atendre. »
 4310 Or lor fait les saints apporter.
 A pié descendent por jurer ;
 Li chevaliers à tant jura,
 Gilles de Chyn tost l'en leva ;
 Puis est venus à son destrier
 4315 Remontés est par son estrier.
 Gilles de Cyn autretel fait,
 Puis n'i ot parole ne plait.
 Ains lor fait en le camp voidier
 Isnèlement sans détryer.
 4320 Quant andoi furent en la place,
 En lor a dit que cascuns face
 Au miex qu'il puet, et il si font ;
 Communaument ensanle vont.

Fol. 83 v°.

- Li chevaliers, bien le requiert,
 4325 Gille de Cyn en l'escu fiert,
 Si durement l'ante péçoie,
 En plus de X tronçons l'envoie.
 Gille de Cyn r'a lui féru
 A mont, en haut, par teil vertu,
 4330 Si durement abatu l'a
 Que li chevaliers se pasma
 Plus de V fois en l tenant.
 Trestout dient petit et grant :

4507 *Manechier*, menace, proprement *vo*
menacer, un verbe pris substantivement.

4510 *Aporter*; le MS. : *apostres*. Voy. l'Introd.

4518-20 *En* pour *on*.

4522 *Font*; le MS. : *sont*.

- « Or est la dame délivrée
 4335 Bien a sa terre délivrée. »
 Gilles de Cyn a regardé
 Les gardes, si a demandé
 S'il convient plus faire ne dire.
 Et il li dient : « Nennil, sire,
 4340 Puisque son droit connut li a
 Li camps est vos et la dame a
 Sa terre; à pais toz jors tenrra,
 Grant gueredon vous en devra. »

- La dame à orisons estoit
 4345 Et la pucèle qui prioit
 Bonement por le chevalier
 Que Dix le puest consillier.
 Quant on li dist tot à délivre
 Que sa terre estoit délivre
 4350 Et que li a connut son droit
 Devant tout le pule orendroit,
 La pucèle fu forment lie,
 A Gillon vient toute escorcie
 A son osteil l'en a mené,
 4355 Moult ont grant joie démené;
 Inèlement l'ont désarmé,
 De tève iaue ont son vis lavé.
 Et nuit et jor grant joie font
 Tout ensanle, si que il sont.
 4360 La pucèle forment fu aise,

Fol. 84 re.

4335 *Délivrée*, rime sur un même mot.4341 *Vos*, vôtre.4349 *Terre estoit*, sans élision pour la mesure.
Peut-être peut-on lire :

Que sa terre y estoit délivre.

4355 *Escorcie*, proprement *écorchée*, blessée
au cœur.4357 *Tève iaue*, eau tiède. Le mot *tève* n'est
pas dans Roquefort, qui donne cependant *tévor*,
tièdeur.4359 *Si que il sont*; le MS. : *si qu'il sont*.

- Son chevalier acole et baise,
 Et moult volentiers le baisast
 En la bouce, se ele osast.
 Ens en la ville séjorna
 4365 Gilles deux jors, puis s'en ala.
 Vers le tornoi s'en veut aler,
 Car forment li plaist del aler.
 S'en conquerra, s'il puet, le pris,
 Ains qu'il s'en voist en son país.
 4370 Novèles armes a fait faire
 Gillés de Cyn en son repaire,
 Car il ne veut entrelaisser,
 Ce m'est avis, le tornoier.

Mort de la comtesse de
 Duras.
 Fol. 84 ve.

- De la contesse a demandé
 4375 De Duras, on lui a conté
 Que morte estoit novèlement;
 Ens en son cuer s'en fait dolent.
 Gilles le lascia explorée,
 Quant dut passer la mer salée.
 4380 De cest siècle s'est départie,
 Or l'ait Dix en sa compeignie!
 Por s'ame fait canter et lire
 Messez plus que ne voz sai dire;
 Que Dix le mète en paradis
 4385 Aveuc sez angles bénéis!

Tournoi de l'arbre de
 Loroir ou d'Auxerre?

Signor, à l'arbre de Loroir
 Iluec aloit trestot por voir.
 S'avoient fait li chevalier

4561 Ces mœurs sont d'une naïveté qui, pour nous, passerait pour de l'indécence.

4566 *Aler*, rime sur un seul mot.

4575 *De Duras*, enjambement remarquable, et ce n'est pas le seul.

4586 Le roman en prose place ce tournoi à *Auxerre*. Peut-être l'*arbre de Loroir* est-il pris pour l'*arbre de l'Auxoir*? Plus bas, le *Lorrois* indique un canton ou pays.

4487 *Aloit*; le MS. : *avoit*.

- Un grant tornoïement crier ;
 4390 Por teil convent c'on i donra
 Celui qui le pris en ara ;
 Celui qui mix ferra de lance ;
 I blanc ceval ; par connaissance ;
 Et si ara I esprevier ;
 4395 Le tiémoignent li chevalier ;
 Et cil qui mix ferra d'espée
 Et de tronchon ; en la mellée ;
 Por ramembrance de s'amie ;
 Cil l'avera ; n'i faurra mie.
 4400 Ansi fu li tornois plévis ;
 Gilles de Chin, ce m'est avis ;
 A cel tornoi en est alez ;
 A cèle fois est assablés
 Au gentil Gérard du Castel ;
 4405 Là compeigne sont de novelés
 Ensanle vont à cel tornoi
 Gérars et Gilles ambedoi ;
 XX compaignons avec iaus ont
 Qui de très grant proèce sont
 4410 As vespres viennent à premier
 Jà i avoit moult chevalier
 Qui près estoient de joster
 Gilles de Chin s'en vait armer ;
 Si compeignon ensément
 4415 Armé se sont délivrement
 Gilles en est as reas venus

Fol. 85^{re}.

4400 *Plévis*, cautionné, engagé, conditionné. faut-il lire *apremier*, approcher, ce qui cependant
 4410 *A premier*; le MS. : *à premier*, venir à est peu probable.
 4411 *Chevalier*; le MS. : *chevaliers*.
 4414 *Vers trop court* :
 Et si compeignon ensément.

Fol. 85 v^o.

Les petis galopiaux menus;
 En son poing tint une fort lance
 De quartier, n'estoit pas de brance.
 4420 Li garçon crient : « *Ware! ware!*
 Signor, ci n'a lieche ne bare,
 Mais vigne avant qui veut joster.
 Isnèlement sans demorer. »

Uns chevaliers vint d'autre part,
 4425 Qui de joster estoit molt tart;
 Le ceval point par grant vertu,
 Gille de Cyn fiert en l'escu;
 En maint tronçon sa lance vole;
 Gilles de Cyn pas ne l'acole,

4430 En haut le fiert desor l'escu,
 Du bon destrier l'a abatu.
Berlaimont crie hautement,
 Par lez règues le ceval prent,
 A un sien escuier le livre

4435 Qui molt tost l'en a fait délivre;
 As rens repaire les galos.
 Gilles en a le premier los.
 Revenus estoit por joster,
 N'avoit cure de séjourner,

4440 Chevalerie va quérant.
 Uns chevaliers li vient devant :
 Gilles de Cyn le fiert de plain
 De l'ante roide de sa main,
 Dez arçons li a fait voidier,

4445 Puis a saisi le bon destrier,
 III fois escrie *Berlaimont*,
 Après lui tout li hiraut vont,

Gilles abat son adver-
saire.

Nouveau succès.

Fol. 86 r^o.

4418-19 *Lance de quartier*, lance grosse et ni barrière.
 pesante.

4445 *Vers fait*, espèce de cheville souvent employée.

4421 *Ci n'a lieche ne bare*, ici il n'y a ni lice

- Berlaimont* crient toutez pars.
 Ançois que li rens fust espars,
 4450 X cévaus Gillez gaaigna;
 Onques sa lance ne brisa.
 Si compeignon moult i joustèrent
 Tout ensamble, si que il èrent;
 Chevalier prenent et gaaignent,
 4455 De gaaignier pas ne se faignent.
 Gilles del fuerre trait l'espée,
 Premiers commence la mellée
 Tout lez emmaine desconfis,
 Dusquez ès vignes lez ont mis;
 4460 III chevaliers prist en la place,
 Cui qu'il soit bel ne cui que place;
 Puis sont arrière retourné;
 Le pris en ont Gille donné.
 A Joégni jurent la nuit,
 4465 A grant joie et à grant déduit.
 Que vous feroie lonc aconté?
 A Soissons jurent IIIJ conte
 Qui ne furent as vespres mie;
 Moult i jut grant chevalerie,
 4470 Si que je croi et cuit et pens,
 Plus en jurent de Ve.
 Li ménestrel as ostez vont,
 Un et autre, si que il sont;
 Dez vespres, vont Gillon donnant
 4475 Le pris trestout de maintenant.

Gilles de Chin va à Joigny et de là à Soissons.

Tournoi.
 Fol. 86 v^o.

- 4455 *Si que il*; le MS. : *si qu'il*.
 4459 *Dusquez ès vignes*, cette circonstance semble indiquer que le tournoi a lieu près d'Auxerre, ville connue pour ses vignobles.
 4464 *Joégni*, Joigny; petite ville de Champagne, à 3 lieues d'Auxerre, autre particularité en faveur de ce qu'on vient de dire. Voir le roman en prose, ch. XL, p. 135.
 4470 *Pens*, pense.
 4471 *Plus en jurent*, le vers est trop court : *plus en i jurent*, etc.
 4475 *Si que il*; le MS. : *si qu'il*.

Le conte de Bar parie
que Gilles de Chin
sera vaincu par Bau-
dous de Reims.

- Li quens de Bar s'est aatis
Qu'il n'aura pas demain le pris :
« Ains l'avera Baudous de Rains :
Le pris l'en doins tout premerains. »
- 4480 Uns ménestrez avant salis
Que vers le conte s'aatis
Que çouert mens, ançois aurais
Gilles de Chin, et si mètra
Son palefroi contre X livres
- 4485 Por qu'il soit haitiez et délivrez
De çou cascus plèges donas
Li ménestrex molt tost s'en va
A Joégnitruève Gillon;
Entre lui et son compeignon
- 4490 Monsignor Gérard du Castel
Là lor contoit il son nouvel
Uns ménestrex en la vièle
Quant cil i yint, Gilles l'apèle;
Li menestrex tout a conté
- 4495 Trestout ainsi que a esté
Envers le conte l'arramie
Gilles respont : « Çouert foliè,
Mais se tu pers ton palefroi
Onquez n'en soiez en effroi »
- 4500 Je te rendrai millor li tans :
Jà mar de ce seras doutans »
Li quens de Bar Baudot conta
Le gagement que il fait a
Tout ensément au ménestrel.
- 4505 Baudos respont : « Je n'i sai el,
Ce poise moi, mais je ferai

Fol. 87 re.

4476: *S'est aatis*, s'est vanté avec une inten-
tion malveillante.

4478 *Baudous*, le roman en prose: *Baudo*.

4482: *Mens*, mensonge.

4496: *L'arramie*, l'engagement.

- Trestout au miex que je porai. »
 A l'endemain le matinée,
 Ains que la caurre fust levée ,
 4510 Issent as cans por tornoier
 Trestout armé li chevalier.
 Gilles de Cin premiers i fu ,
 Bien li ot mis el cors le fu
 Li ménestrex qui li conta
 4515 L'aatine que il fait a ;
 Gilles de Cin fu bien armés ,
 L'escu au col , l'espée au lés ,
 Sor Chareçon , l bon destrier.
 As rens s'en vient sans détrier.
 4520 Li garçon erient : *Berlaimont !*
 Trestout et aval et amont.
 D'autre part vient tot primerains ,
 Ce m'est avis , Baudos de Rains ,
 Uns chevaliers fors et apers ;
 4525 De sez armez fu bien couvers.
 De si loing que il s'entrevirent ,
 Les bons cevax que pas ne tirent
 A esperon laissent aler ;
 Moult féri bien cascuns son per ,
 4530 Baudos le fiert sor son escu ,
 De cuir à autre l'a fendu.
 Gilles de Cin le fiert en haut
 Desous la gorge , pas ne faut ,
 Baudet de Rains abatu a ,
 4535 Le ceval prent , si s'en torna ,
 Baudos de Rains sali en pied ,
 Moult fu dolans , ne fu pas liés.

Chareçon , destrier de
 Gilles de Chin.

Fol. 87 v°.

4511 *Chevalier* ; le MS. : *chevaliers*.

4515 *L'aatine* , le défi.

4518 *Chareçon* , nom de coursier qui manque

à notre liste. Introd. au 2^e vol. de Ph. Mouskes
 et au t. I^{er} du *Chevalier au Cygne*.

4525 *Baudos* , plus haut *Bandous*.

Li quens de Bar i est venus,
 Qui fu dolans et irascus,
 4540 Son bon ceval li a presté;
 Moult tost li a-on amené.
 Gillez de Cyn as rens revient,
 Une hante roide en sa main tient.
 Plus de II fois *Berlaimont* crie,
 4545 Bien li souvient de l'arramie,
 Le ceval point de grant randon,
 Bien se requièrent li baron,
 Cil doi ne portent nient le pais,
 Baudos le fiert si que lez ais
 4550 De son escu à terre volent;
 Cist ne se baisent ne n'acolent.
 Gilles de Cyn a lui féru,
 A descouvert l'a conséu
 Desor le pis en la forcèle;
 4555 Li cevax desous lui cançèle,
 Fors dez arçons le fait voler,
 Il fois convint Baudot pasmer,
 Si que cuida que il fust mors.
 Gilles li hardis et li fors,
 4560 Le bon ceval laissier ne veut.
 Baudos de Rains forment se deut,
 Revenus est de pamisons,
 Puis l'emportèrent à Soissons
 Et si ami et si parent,
 4565 Qui por lui furent molt dolent;
 Mais il n'est mie trop bléciez.
 Li tornois est recommenciez
 Luès que on sent qu'il n'avoit mal.
 Gilles de Cin monte à ceval;

Fol. 88 r°.

4555 *Conséu*, atteint.4554 *Forcèle*, la poitrine.4565 *Dolent*, tout à l'heure *dolans*.4568 *Luès que*, aussitôt que.

- 4570 Ferrant de Bar, que moult amoit,
 Que le jor gaaigné avoit,
 Trestot le jor sor lui josta;
 Onquez ceval n'i remua.
 Mesire Gérars du Castel
- 4575 Revint as réns tot de novel,
 Mais nus vers laus torner n'en ose,
 Tant soit hardis, por nule cose,
 Qui là véist Gillon combattre,
 Ces chevaliers prendre et abatre,
- 4580 Souvent férir et trestourner,
 Cops recevoir et cops donner.
 Chevaliers prent, cevox gaaigne,
 Ne cuidiez pas que il se faigne.
 Moult fist Gillez d'armez le jour.
- 4585 Cil n'estoient pas à séjour
 Qui se défendent envers lui.
 Moult lor fait Gilles grant anui;
 Tous les emmaine desconfis;
 Nus n'i estoit séurs ne fis.
- 4590 Lez piez lor liève de la place,
 Cui qu'il soit bel ne cui qu'il place;
 Dedens Soissons les mêtent tous.
 Gilles de Cin, li frans, li dous,
 Qui tant par est d'armes espris,
- 4595 Desor trestoz en a le pris.
 Tout li chevaliers qui là èrent
 Le ceval et l'ours li donèrent;
 Une pucèle li porta
 L'esprevier, et il le donna

Ferrant de Bar.

Fol. 88 v°.

Gilles reçoit le prix du
 tournoi, qu'il partage
 avec Gérard du Châ-
 tel.

4570 *Que*, lisez *qui*.4579 *Ces*; le MS. : *ces che*.4581 *Receivre et*, sans élis. *Recevoir* fait le vers.4585 *Que'il*; le MS. : *queil*.

4691 Vers cheville.

4597 *L'ours*, il n'a pas été parlé plus haut de
l'ours parmi les prix proposés aux combattants,
 mais le roman en prose, p. 157, dit : *et y avoit*
ung moult riche pallefroy anblans, unq ours et
un esprevier...

Fol. 89 r^o.

- 4600 Monsignor Gérard du Castel:
 Saciés de voir, molt li fu bel.
 Puis retornèrent à l'osteil;
 Li hiraut et li ménestreil
 Aprez iaus font joie molt grant,
 4605 Canchonetes et sons notant.
 Molt i donnent roncis et dras,
 Lié s'en départent li hyras.
 En lor pais sont repairié
 Tuit ensanle, joiant et lié.
 4610 Par maint pais li cris s'en va
 Que Gilles de Cyn le pris a
 De tous, et si a conquesté
 Au tornoi où il a esté
 I ceval et I esprevier,
 4615 Ains ne véistez si manier,
 Et I grant ours; en ceste voie
 Le ceval à son père envoie.

Présent envoyé par Gilles à son père.

- Et sez pèrez l'a recéu,
 Qui molt grant joie en a éu.
 4620 Et cil li a dit et conté
 Que le ceval ot amené
 Que il soit et joians et liez,
 Car sez fix est sains et haitiez,
 « Si revient de Jérusalem
 4625 Où il a éu maint ahem.
 Si repaira par le Lorois
 Iluec fu criez I tornois,
 Gaaigniet i ot et perdu,
 De tous en a le pris éu
 4630 Gilles voz fix; que voz diroie?

Fol. 89 v^o.4607 *Hyras*, hérauts.4615 *Véistez*; le MS.: *voistez*.4625 *Ahem*, tourment; au v. 4669 *ahain*.4626 *Le Lorois*, l'Auxerrois? voy. v. 4586.

Ce blanc ceval que voz envoie
 A gaaignié, s'en ot le pris ;
 Or s'en revient en cest pais,
 Si vous mande qu'encontre alés
 4635 Et vo hosteil li atornés. »

Quant à Cyn orent lez novèles,
 Saciez que molt i furent bèles,
 Et si furent forment plaisans
 As homez et as paisans,
 4640 Car d'un prodome, ce savés,
 Est uns pais rengénérés.
 Lor fist-on l'osteil atorner
 Molt ricement et conraer,
 C'aine n'i sot-on riens à reprendre,
 4645 Car bien i péussent descendre
 Li troi conte por séjourner.
 Lors fait lez chevaliers mander
 De tout partout par le pais,
 Et les haus-borgois, ce m'est vis,
 4650 De Tornay fist-on tous mander
 Por contre le baron aler.
 Lors montèrent li chevalier,
 Li borgois et li escuier,
 Si vont encontre le baron.
 4655 Mesire Gilles, qui pardon
 Ot esté trestote sa vie,
 Avoit tant sa voie esplotie
 Qu'il est venu à St-Amand ;
 Là se vinrent entrecontrant,
 4660 Là ot molt grant joie menée
 Dez iex mainte larme plorée

Joie et apprêts pour le
 retour de Gilles à Chin.

Les hauts bourgeois de
 Tournai.

Fol. 90^{re}.

Arrivée de Gilles de Chin
 à St-Amand.

4639 *Homez*, vassaux.

4658 *St-Amand*, petite ville célèbre par son

4655 *Pardon*, je crois qu'il faut lire *prodon*,
 prud'homme. Voy. v. 5400. abbaye, celle d'Elnone.

Arrivée à Chin.

Por la joie c'avoient grant.
 A tant issent de St-Amant,
 A Cyn vinrrent la droite voie.
 4665 Je ne cuit que nus i mesvoie.
 Mesires Gillez descendi
 A l'église dont il parti
 Quant ala en Ihérousaïem
 Où il a éu maint ahain ;
 4670 S'a le Diu service escouté
 Et à son capelain parlé.

Fol. 90 vo.

Puis est venus à sa maison
 U ot de gent à grant fuison,
 Molt i ot clers et chevaliers,
 4675 Et molt borgois et escuiers,
 Et francez damez et pucèles
 Et des ménestrex à vièlez ;
 Et des hirus et des garçons
 Est toute plaine la maisons.
 4680 Grant joie aloient démenant
 Lors vinrrent li vallet avant
 Qui dient c'om puet bien maignier.
 Dont layèrent li chevalier ;
 De lor mès ne voz fac devis,
 4685 Mais quant il se furent assis
 Trestout eurent ausi plénier
 Que s'on éust por I denier
 Ce que mestiers i fu le jor.
 Après mengier li jongléor
 4690 Font grant joie et grant tabourie
 Dusquez à l'eure de complie,
 Que cascuns va à son osteil.
 Grant joie font li ménestrel,

Jongleurs.

4665 *Mesvoie*, s'écarte de la route, s'égare.4669 *Ahain*, au v. 4625 *ahem*.

- Car loué furent bonement ;
 4695 A lor voloir comunément,
 Selonc que cascuns ot renon,
 Si ot plus rice gueredon
 Dou repaire monsignor Gille,
 Qui n'estoit mie plains de guile,
 4700 Ains estoit moult biax chevaliers,
 Sages et cortois et entiers.
 Signor, entendez ma raison.
 Puis le repaire de Gillon
 N'atarga mie longement
 4705 Que il ot I tornoiement ;
 Ce m'est avis, à Pierron-Val :
 Dalez Antoing est en I val.
 Là assablèrent li baron
 De cest païx tout environ,
 4710 Cil qui adonques tornioient
 Et qui d'armez se déduisoient.
 Flammenc i furent et François
 Et Hainuier et Avalois.
 Gilles de Cyn dist qu'il ira
 4715 Et que d'armez tant i fera,
 S'il puet, qu'il sera connéu.
 A ciâx qui pas ne l'ont véu,
 Que il a la mer rapassée,
 Diex l'en laist faire sa pensée.
 4720 Au jor qu'il fu nommés et pris
 S'asamblent li baron de pris
 Au tornoi, tot communaument.
 Mesire Gilles ensement
 I fu toz couvers de sez armes ;
 4725 N'ot si séant dusques à Parmes,

Fol. 91^{re}.Tournoi à Pierron-Val,
près d'Antoing.Chevaliers flamands,
français, hainuyers
et avalois.4705 *Que il*; le MS. : *queil*.

nommoit Perronval. » Aujourd'hui Péronne ou

4706 *Pierron-Val*; le roman en prose, p. 161 :

Perronne.

« en ung val auprès d'Anthoing, que alors on

4725 *Parmes*, voir v. 4861.

Fol. 91 v°.

Le comte de Loos.

- Lui disime de compeignons,
 Et cascuns fu de grans renoms
 De proèce et de hardement ;
 Lors s'armèrent communément.
- 4730 Si virrent as rens , ce me sanle.
 Mesire Gilles tout ensamble
 A asanlé le tornoïement.
 Le conte de Los voirement
 Encontra en son premier poindre,
- 4735 A la terre le convint joindre ;
 Prison li a fait fiancher,
 Se li a rendu son destrier.
 Rice tornoi i ot le jor
 Véoir i peut-on maint ester,
- 4740 Et maint chevalier trébucher,
 Et maint qui perdi son destrier,
 Et maint qui fiança prison.
 Mais ce sachiez , signor baron,
 Que de toz ot Gilles le pris ;
- 4745
 Gaaigné, i a maint ceval.
 Lors se départent li vassal,
 Car la nuis molt lez encauchoit.
 Gilles , li preus , qui molt valoit.
- 4750 A proiet à maint chevalier
 C'o lui venissent herbregen
 Si enmena molt liément.
 XV u plus , au mien escient,
 Qui molt furent bien ostelé,
- 4755 Car vin orent à grant plenté :
 Li escuier et li garçon

Fol. 92 r°.

4732 *A asanlé* ; le MS. : *a sanlé*.4736 *Prison fiancher*, se reconnaître prisonnier.4744 *Que* ; le MS. : *qui*.

4745 Manque un vers.

- Grant joie fent en la maison.
 Quant tans fu, s'alèrent coucher
 Jusqu'au demain à l'esclavier.
- 4760 Mesire Giles se leva,
 A sez sergans luès demanda
 Se li mangers est encor fès,
 Et il dient que tous est près.
 Lors fait lez chevaliers lever,
- 4765 Au moustier vont por Dieu orer ;
 Quant li services fu finés,
 Mesire Gilles est retornés,
 A son ostel i ot grant feste,
 Maisnie avoit bèle et honeste
- 4770 Qui as chevaliers ont donné
 L'aighe, par grant humilité.
 Puis si s'assisent au mengier.
 Par matin vorront chevaucher
 En lor país, car forte feste
- 4775 Fu le jor; si ne pot pas estre
 Li tornois, si se sont partit.
 Gilles li preus cui Dix aït,
 Fu à Cynens en sa maison,
 O lui furent si compeignon.

Fête, banquet.

- 4780 A Chierve avoit une pucèle,
 Domisons ot non, moult fu bèle.
 D'un chevalier estoit plévie
 Mais bien jure n'en ara mie,
 Ne jamais jor en son vivant
- 4785 N'ara baron se tout avant
 N'en a Gille de Cin por voir;
 N'autre baron ne veult avoir,

Domisons de Chièvres.

Fol. 92 v°.

4772 Mengier; le MS. : mengie.

Ydomison, Domision et Domition.

4776 Si se sont partit; le MS. : si sont partit.

4782 Plévie, promise.

4781 Domisons; le roman en prose, p. 163,

- Ançois seroit nonne velée
 Qui à d'autrui n'est mariée.
 4790 Gilles de Cyn dire l'oy,
 Saciez que moult s'en esjoï.
 Plus tost qu'il puet cèle part va.
 I chevaliers o soi mena;
 A Cierve en est Gillez venus,
 4795 Moult ricement fu recéus;
 La pucèle li fait grant feste;
 Car moult estoit sage et honeste.
 Li père moult grant joie a fait,
 Ce saciez-vous, tout entrefait.
 4800 Ançois qu'il se partist de li,
 Au los ses amis le plévi
 Dedens I mois à espouser.
 Trestot entrefait, sans fausser.

Gilles se rend à Chiè-
 vres.

Promesse de mariage.

Fol. 93 r°.

- Arrière est Gillez repairiés
 4805 A Cyn revint joians et liés.
 Molt ricement fu recéus.
 A Chyn en est Gillez venus
 Conté a tout son errement
 Et à son père et à sa gent.
 4810 Puis fait ses amis assamblar,
 Quant termes fu del épouser;
 A Chièvre vont sans demourée,
 A grant joie l'a espousée.
 A Berlaimont portée l'a,
 4815 Gilles grant joie démena.
 Sez noces furent molt plenières
 Gens i ot de maintes manières,
 Chevaliers, serjans et pucèles,
 Ménestreus, hyraus, damoisèles.

Gilles épouse la demoi-
 selle de Chièvres.

4801 *Au los ses amis*, du consentement de ses amis.

- 4820 Dont n'estoit pas li sièclez faus ,
 Ains estoit sages et loiaus .
 Ainc ne vint hom por demander
 Ne li donast sans demourer .
 Encore adont estoit larghèce ,
 4825 Cortoisie , honors et proèce ;
 Or est tous niens qui n'i raporte :
 Encontre lui clôt-on la porte .
 Nus ne puet mais en cort entrer ,
 S'il ne set son parrin nomer .
 4830 Rice mauvais , Dix voz maudie !
 Ne poés estre sans envie :
 Dehait fel en entors vilains ,
 D'orgueil et d'avarisse plains ;
 Cil ne puent en pris monter .
 4835 Jhésus les puist toz craventer .

Éloge du temps passé.

Fol. 93 v°.

- Après cez nocés , ce m'est vis
 Ke fu I grans tornois repris
 A Gérard-Sart , en une plaigne ,
 En une moult largé compaigne .
 4840 De chevaliers i ot plenté ,
 Ensi qu'on m'a dit et conté ,
 De Flandrez et de Vermendois ,
 De Poitou , de France , et d'Artois ,
 Et de Hainau , et d'Alemaigne ,
 4845 Et de Teraisse , et de Champaigne .
 Et s'i fu li dus de Louvaing ,
 Qui n'estoit pas plains de sovaing ,
 Li dus de Lembourch et sez gens ,
 Qui moult estoit et frans et gens ,

Tournoi de Gérard-Sart.

Le duc de Louvain.

Le duc de Limbourg.

4826 *Tous niens*, est considéré comme néant,
 comme rien. *N'i raporte*; le MS. : *n'i et raporte*.
 4852 Cruelle malédiction à ces vilains retors...

4845 *Teraisse*, Thiérache.
 4847 *Sovaing*, indolence.

Le comte de Duras.

Éloge de Gérard du
Châtel.

Fol. 94^{re}.

- 4850 Li quens de Duras, ce saciez,
Qui de bien faire est afaitiés,
Et bien X conte d'Avauterre,
Qui mains amoient pais que guerre.
Gilles de Cin à tornoy fu,
4855 Qui moult estoit de grant vertu,
Gérars du Castel avec lui,
Qui n'estoit mie plains d'anui,
Ançois estoit prex et vaillans,
Largez, cortois et despendans,
4860 Cil doi furent compaignon d'armes,
N'avoit si prex dusques à Parmes.
Trois jors dura li tornois grans
De chevaliers gentius et frans;
Perdu i ot et gaaignie,
4865 Maint ceval mort et mehaignie,
Maint chevalier navré et pris,
Cascuns aloit querrant son pris.
Maint escu frait et maint lance;
Cascuns à son pooir s'avance.
4870 Que voz vorroit tot raconter,
Anuis seroit d'el raconter,
Qui gaaigna ne qui perdi,
Qui tresbucher ne qui caï.
Mais tant vos di, n'en dotez jà,
4875 Que Gillez de Cyn le pris a
De caploier et de joster,
Et de bien faire d'encontrer
Et de tote chevalerie.
Tout li mauvais en ont envie
4880 Por sa bonté, por sa proèce,
Por sa biauté, por sa larguèce.

4858 *Ançois*, au contraire.

4859 *Despendans*, sachant faire de la dépense
à propos, généreux.

4861 *Parmes*, voir v. 4725.

4870 *Que* pour qui.

4871 Le tournoi de Gérard Sart est omis dans
le texte en prose.

- Li dus de Louvaing véu l'a
 La grant proèce que fait a ;
 A lui en vient molt bèlement ,
 4885 Si li proie molt doucement
 Qu'il remaigne de sa maisnie.
 Tant li losenge et tant li prie
 Que il à lui a créanté,
 Et li dus li a luez donné
 4890 Un bon ceval fort et délivre
 Et II cens mars tot à délivre ;
 A son hostel fait envoier
 Errament par son escuier ,
 Dont il puet faire son voloir,
 4895 Se li fait sez gages r'avoir
 Que cest tornoi a despendus.
 Molt par est Gilles bien venus ;
 Gilles li preus et li senés
 A bon signor est arrivés ;
 4900 Aveuc lui li dus l'emmena ;
 Dusc'à Louvaing ainc ne fina ,
 La ducoise en fist molt grant feste ,
 Car molt estoit france et honeste.

Voirs est que Gautiers li Cordiers

- 4905 Traita la matière premiers
 De mon signor Gille de Cyn ,
 Mais il n'en fist mie la fin
 De lui ne de tote la some ;
 Car la gloze dist et la some
 4910 Gilles de Cyn fu si parfais
 C'ainc par parole ne par fais
 Ne fu onquez en lui repris ,
 Dont nus maus fus par lui repris.

Fol. 94 v°.

Gilles se met de la suite
 du duc de Brabant.

Gautier li Cordier, le
 premier qui ait rédigé
 l'histoire de Gilles de
 Chin.

4888 *Que il;* le MS. : *qu'il.*

4904 *Gautiers li Cordiers,* voir l'introduction.

4909 *Some,* rime sur le même mot.

4915 *Repris,* même observation.

Fol. 95 r^o.

Signor, il avint à I jour
 4915 Que Gilles estoit à séjour
 A Chièvre, droit en sa maison,
 Avec la bèle Domison,
 Car il l'avoit de novel prise,
 Moult par est bèle et bien aprise.

4920 Cil qui ainc n'ot son cuer aver,
 Faisoit I jor son cief laver,
 Si que cèle qui le lavoit
 De la lessive qu'ele avoit
 L'en avoit bien moitiet lavé;

4925 Et vous I mès tout abriévé.
 De par son droit signor li conte,
 Si li dist son message et conte
 Que li quens de Hainau li mande,
 Si que cil qui besoigne a grande;

4930 Que il après lui tost s'en viègne
 Et que la droite voie il tiègne
 Vers cèle marce de Braibant,
 Car li dus maine grant beubant,
 Qui en sa terre veut entrer

4935 Et li quens vient à l'encontrer;
 Ançois qu'il pas entre en sa terre,
 Li vient encontre et soi requerre.
 Et por ce si voz mande et proie
 Que vos le sivés tote voie,

4940 Car sans voz ne vorroit-il mie
 Vers lui commencer arramie
 Tant que il avoir vous péust
 Et si près de lui vos séust. »
 Li valez en va; congié prent;

Le comte de Hainaut
 envoie demander du
 secours à Gilles de
 Chin.

Fol. 95 v^o.

4920 *Aver*, d'*adversus*, malicieux, méchant.
 4925 *Et vous pour es vous*, voici. *Més*, mes-
 sager. *Abriévé*, venu en hâte. — Voir le roman
 en prose, ch. XLIII, p. 169.

4927 *Conte*, rime sur un même mot.
 4931 *Il tiègne*; le MS. : *et tiègne*.
 4941 *Commencier*; le MS. : *commercier*.
 4942 *Que il*; le MS. : *qu'il*.

- 4945 Et cil cui hardemens esprent
 Ne laissa pas laver son chief
 Car il ne veut c'à nul mescief
 Asamblast sez sirez sans lui ;
 Ains li torne molt à anui
- 4950 De ce que il n'estoit montés,
 Que cil cui proèce et bontés
 Ne laissa onquez au dessous,
 S'arme et monte, s'en va toz sous,
 Fors que ne sai quant escuier
- 4955 Qui li menèrent son destrier,
 Car il sist sor son palefroi.
 Sa fème estoit molt en effroi,
 Quant il pas laver ne se lait ;
 « Sire, fait-ele, c'est molt lait
- 4960 De ce que n'estez pas lavés,
 Se vous trop grant besoing n'avez,
 Bien péussiez encore atendre. »
 Et Gilles li a fait entendre
 Que il ne veut por nule paine
- 4965 Falir son droit signor demaine.
 « Dame, se on me par lavoit
 Et mez sirez mestier avoit
 De moi, ce seroit vilenie,
 Se je demeure et félonnie.
- 4970 Le raison oi en avez
 Por coi j'en vois demi lavés
 A tant s'en vait et congié prent,
 Que plus n'arreste ne atent ;

Fol. 96^{re}.

4955 *Sous*, seul.
 4955 *Qui* ; le MS. : *que*.
 4955-56 *Destrier*, *palefroi* ; ces deux espèces
 de montures ont déjà été distinguées ; le destrier
 est le cheval de combat ; le palefroi, celui de
 route, la monture d'agrément. Plus haut (v. 502

à 505), le trouvère dit :

Puis monte en I sieu palefoi,
 Son ceval traient devant soi.

4964 *Que il* ; le MS. : *qu'il*.4966 *Par* ; le MS. : *pas*. *Par laver*, achever
 de laver.

- Mais ainc sitost venir ne peut
 4975 Qu'à tant de gent que li quens eut
 Est assemblez as Braibençons.
 S'iert grans la noise et la tençons,
 Et moult crueus li poignéis,
 Et moult estous li capléis,
 4980 Et portoit li uns l'autre à terre
 A l'encontrer et au requerre.
 Et non porquant li Braibençon,
 Par estrif et par contençon,
 S'estoient mis en une rue,
 4985 Mais nus dez nos ne lez remue,
 Car il sont iluec enbroncé.
 S'a cascuns son glaive drécié
 Por deffendre et por retenir
 Ciaux qui seur iaus veulent venir.
 4990 Por quant aucuns des nos i vait
 Qui moult poi désonnor i fait,
 Car por noient brisé sa lance
 Qui se met arrière et relance.
 Si se r'embat dedans sa route.
 4995 Et cil qui nule riens ne doute
 A faire qui à honeur monte
 Vient à son ceval et s'i monte,
 Puis pent à son col son escu
 A cuer hardi et irascu.
 5000 Et puis prent son helmé à cier,
 A cercle d'or, berni d'achier,
 Et puis prent son glève en sa main;
 Bien sanle qu'il ait pris en main

Fol. 96 v°.

4985 *Des noz*, des nôtres; le trouvère parle
 des Hainuyers comme de ses compatriotes.

4986 *Enbroncéis*, à couvert.

4990 *Des nos*, v. 4985.

5000 *A cier*? *acier*, aigu? le MS.:

Et puis prent son glève, son helme acier.

A cier pourrait signifier *avec joie*.

5001 *Berni*, bruni?

5005 *Main*, voy. v. 5576.

- Tous ciaux de là à desconfire ,
 5005 Tous plains de mautalent et d'ire
 Escrie *Berlaimont* en haut ,
 Le ceval broce qui li faut
 Parmi lez serjans , à droiture ;
 N'onquez en plus grant aventure
 5010 Ne mist nus chevaliers son cors ,
 Car li cevaux est grans et fors
 Et hardis , si n'arreste point
 Et Gillez en l'escu se joint ,
 Cui hardemens tient en destrèce ,
 5015 De cors et de ceval s'adrèce
 Es plus espès parmi iaux tous
 Que fiers et hardis et estous
 En porte à terre plus de trois ;
 Et cil fu de la mort destrois
 5020 Cui il de son glaive féri ;
 A teil chevalier aféri
 Si fais cox et tes hardemens ;
 Et s'el voient totez lez gens
 Qui d'une part et d'autre estoient
 5025 Qui à merveillez l'esgardoient ,
 En queil manière il se combat ,
 L'un cope poing et l'autre abat ,
 De l'espée que il a traite
 Fiert à plain cop et à retraite ,
 5030 Le tierc si que il mot ne sone ,
 Et le quart si que il l'estone ,
 Et le quint si que il l'afole ,
 Le siste que la teste en vole.
 Et cil li paient et redonent
 5035 Des caus tant que poi ne l'estonent ,

Promesses de Gilles de
Chin.

Fol. 97 re.

5021 *Aféri*, convint.

5050-52 *Si que il*; le MS. : *si qu'il*.

5055 *Caus*, plus haut *cox*.

Il est blessé.

Si que durement est bléciez,
 Mais à lui est grans li meschiez,
 Car son ceval li ont tué
 Et à force l'ont remué
 5040 Fors de la rue et d'el mal pas,
 Ne porquent il ne s'en va pas.
 Ains prent I ceval, s'i remonte,
 Si cuide bien avoir grant honte
 De ce que desconfis n'es a,
 5045 I glaive prent, puis rescria
Berlaimont plus de IIII fois.
 Ens se fiert ez plus grans effrois
 Qu'à grant merveille l'esgardèrent.
 Tuit li chevalier qui là èrent;
 5050 Por le pas tenir descendu
 A lor glaivez l'ont atendu
 De coi il font deffois et mur.
 Mais cil qui le cuer ot seur
 Et joli d'armez et hardi
 5055 Onquez ne s'en acouardi,
 Ne fist pas trop longe demeure
 Ains radrèce et li lor keurt seure,
 Plus bruians c'uns alériens
 Et plus hardis que I lions,
 5060 De quanquez cevaux puet destendre;
 Et cil sont prest de lui atendre
 Qui de lor glaives le reçoivent,
 Car bien sèvent et aperçoivent
 Que par lui seront à mal mis.
 5065 N'ainc mais nus homs sez anemis
 Ne rechut si crueusement

Fol. 97 v°.

5040 *Mal pas*, mauvais pas, mauvais pas-
 sage.

5052 *Deffois et mur*, défense et rempart.

5058 *Alériens*, aiglon; ce mot est resté dans

le blason; des alériens meublent l'écu des Mont-
 morency.

5060 Autant que cheval peut courir.

5865 *Homs*; le MS.: *hôme*.

- Ne n'i vint si hardiement
 Por son cors tuer ne destruire;
 Mais ançois que sez cevax muire,
 5070 Qui bien est en X lius navrés,
 Lez a-il auques déseyrés
 Et désaamez et despars,
 Et nequedent de toutes pars
 Li resont-il seure couru;
 5075 Onquez nus ne le secouru
 De sa gent, dont il valent pis;
 Dez coutiaus le fièrent el pis
 Et de glaivez parmi lez costez.
 Moult i éust trové max ostez,
 5080 Car il i fust ocis et mors
 Se li haubers ne fust si fors,
 Li cors qui de riens ne s'esmaie,
 De grant cop qu'il ait ne de plaie.
 Et quant sez cevax le failli,
 5085 Maugrez iaus en piez resailli;
 Puis traist le branc forbi d'achier
 Que cil qui ne sôt manecier,
 Saisi l'escu par lez enarmez,
 Que cil qui plus veut faire d'armez
 5090 Qu'il n'avoit fait devant assez.
 Lors a tant de cox entassez,
 Desor lez hiaumez c'ont ès ciés,
 C'assés lor en a dépeciez
 Et ès cervèlez enbatus,
 5095 Car tant par est grans sa vertus
 Et tant ot le cuer d'ire plain

Extrémité où il se
 trouve.

5071 *Désevrés*, divisés.
 5072 *Désaamez*, hennis? Roquefort tire *aas-*
mer du latin *caestimare*.
 5075 *Nequedent*, néanmoins.
 5074 *Resont*, itératif d'être. Voy. v. 5147.

5079 *Max*, mauvais.
 5088 *Enarmez*, anses ou courroies.
 5089 *Faire*; le MS. : *fait*.
 5092 *Es ciés*, en tête.

- Aroit plus grant mestre de bière
 Que de ce que il le refière.
- 5100 Et il le r'ont si mal mené
 Et tant cop féru et doné
 C'à force arrière le reboutent;
 Mais nequedent forment le doutent
 Cil qui sez cox ont recéus,
- 5105 Et sez grans hardemens véus.
 Et toute la bacelerie
 Le conte et la chevalerie
 S'esmerveillent trop durement
 Comment il puet si faitement
- 5110 Durer sans nul secors d'autrui.
 Li quens en ot ire et enui,
 Sa gent escrie à haute vois :
 « Ha! chevalier couart revois,
 Et plain de mauvaisté, fait-il,
- 5115 Car secourez le plus gentil
 Qui ainc pendist escu à col;
 Trop estez or vilain et fol,
 Qui tant li avez seul laissié! »
 A tant poignent tout eslaissié,
- 5120 Tout por Gillon de Cyn secourre;
 Et cil de là relaissent corre
 A ciaus qui par deçà venoient.
 Entre le pas que il tenoient
 Lez ont hardiement requis.
- 5125 Si que li no n'i ont conquis,
 Ce me sanle, à ceste envaie,
 Mais que Gillon ont fait aie,

Fol. 98 vo.

Reproches que fait le
 comte de Hainaut à
 ses chevaliers, pour
 n'avoir point secouru
 Gilles de Chin.

5097 Il manque ici un vers pour la rime.

5098 *Mestre*, pour *mestier*? aurait plus besoin
 d'un cercueil que de recommencer à porter des

coups à ses ennemis?

5111 *Li quens*; le MS. : *li quans*.5115 *Couart revois*, convaincus de couardise.

- Tant qu'il a s'alaine reprise.
 A ceste besoigne a emprise
 5130 Dont il bien cuide à chief venir
 Coiqu'il en doie avenir,
 Que ne puet trop grant empesure
 Faire et penser à desmesure.
 Gilles s'est trais arrière à tant
 5135 Et cil s'en revont combatant
 Qui èrent à l'estor venu.
 Mais Brebençon ont si tenu
 Lor destroit c'onquez n'en perdirent,
 Dont Hauvier moult s'esperdirent,
 5140 Quant tant ne se peurent prisier
 C'à force lez peussent brisier.
 Et Gillez, cui proèce mainne,
 Avoit bien reprise s'alainne;
 Si saut sor l'ceval de pris
 5145 Puis si r'a glaive et escu pris
 Et hiaume de novel atour,
 Si se r'est fèrus en l'estour
 Plus hardiement que devant,
 Et plus profond et plus avant.
 5150 Et cil cui il venoit requerre
 Portent lui et ceval à terre
 Trop durement tout en l'mont,
 Et sa gent crient *Berluimont!*
 Tout entor lui au relever,
 5155 Que cil ne le puissent gréver,
 Car en lui grant envie avoient
 De ce que si hardi le voient,
 Si préu et de si haut affaire,

Fol. 99^{re}.Fol. 99^{ve}.

5141 *Brisier*, ce mot est de deux syllâbes; blir le mesure.
 mais au v. 640 on l'a supposé de trois pour réta-

Et brisié jà maintellance.

La chance du combat
tourne en faveur des
Hainuyers.

- Que l'oez li véist d'armez faire,
 5160 Quant levez fu et redréciez,
 Comment il est entri'aus ficiez
 Et fiert à destre et à senestre.
 Bien èrent la gent le duc mestre
 De l'estor quant il i parvint,
 5165 Mais onques puis ne lor avint.
 Si tost que Hanuyer le virent
 Enmi l'estor, si s'ehardirent,
 C'ainc puis Brebençons ne dotèrent,
 Mais tout adez avant boutèrent.
 5170 Et quant nus d'iaus vait à folie
 Gilles lez reprent et ralie,
 Et puis en l'estor se relance.
 Maint glaive fort et mainte lance
 A-on le jor sor lui brisié
 5175 Que il n'a point granment prisié,
 Ne ne s'en ert point esmaiez,
 Ne porquent s'est-il molt plaiez,
 Mais la très-grande volentéz
 Dont il est si entalentés,
 5180 Fait tote la dolòr remettre,
 Por son pris croistre et avant mètre.
 Que voz iroie-je contant?
 Il a mené Brebençons tant
 Qu'il n'ont deffense ne rados,
 5185 Ains s'en vont, si tornent le dos,
 Et cil qui plus i atendirent
 Bien poés croire qu'il perdirent.
 C'à fait que Hanuier venoient
 A lor volenté lez prendoient.

Fol. 100 rs.

Les Brabançons plient.

5159 *Que l'oez*, que l'ost?

5175 *Que il*; le MS.: *qu'il*.

5177 *Plaiez*, couvert de blessures.

5184 *Rados*, abri.

5187 *Perdirent*, le roman en prose place cette
bataille près de Hal. Ch. XLIV, p. 171.

5188 *C'à fait*, à mesure, wallonisme.

- 5190 Gilles de Cin n'arresta mie,
 Qui emprise avoit l'arramie.
 Desor le cours avoit grand plaine,
 Sor une kemuigne lez maine,
 Et là li poingneis s'arreste.
- 5195 Tex cuide deffendre sa teste
 Iluèquez, qui puis l'i laissa.
 Enmi iaus Gilles s'eslaissa
 Et livre son cors à martyre
 Por la kemuigne desconfire.
- 5200 Tant cop dona et tant en prist,
 Mais tant fist ains qu'il s'en partist,
 Què la kemuigne desconfi.
 Si veul que vous saciez de fi
 Se cé fust mesire Gauvains,
- 5205 Parcevaus ne mesire Yvains;
 Ne Charaheus ne Lancelos,
 Si éust-il assez de los
 Iluèques et d'onor conquise.
 Nez li dus si l'en aime et prisé
- 5210 Cui gent il a à mal menée,
 Et cui male pais est donnée.
 Sans cri et sans noise et sans cache
 Et sans ce que on plus i face,
 Est tous li poignéis esprès.
- 5215 Si s'en retornent d'ambez près.

Allusions aux romans
 de la Table ronde.

Fol. 100 v.

Les deux armées se sé-
 parent.

5195 *Kemuigne*, troupe composé de vilains,
 de gens de commune.

5204 *Gauvains*, voir le *Chevalier au Cygne*,
 pp. xc et 57. Il existe un roman de *Giglân, fils*
de messire Gauvain.

5205 *Parcevaus*, ib., p. 57. *Yvains*, ib., p. 58.
 Voy. l'*Yvain* allemand de Hartman von Aue et
Yvain and Gavain, poème en vieil anglais, pu-
 blié par Ritson. *Englis. Specimens of earl. engl.*
metr. rom. I, 28.

5206 *Charaheus ne Lancelos*, ib., page 58,
 M. Hoffmann de Fallersleben a inséré dans la
 cinquième partie de ses *Horae Belgicae: Een Spel*
von Lantsloot van Denemerken ende sie scone
Sandryn, pp. 1-44.

5208 Le duc de Brabant lui-même, qui avait
 eu quelque temps Gilles de Chin à sa suite, ne
 l'en aime et prise pas moins, quoiqu'il malmené
 ses gens.

5214 *Esprès*, le combat est fini.

- Vers Louwaing s'en reva li dus,
 De ses homez qu'il a perdus
 Dont au cuer durement li poise;
 Et li Hanuier font grant noise
 5220 Desor gaaing que il départent,
 A grant joie d'iluec s'en partent.
 Li quens de Hainau grant joie ot,
 Et saciez c'au plus tost qu'il pot,
 S'en vint à monsignor Gillon :
 5225 « Ditez, fait-il, cuers de lion,
 Que tout le mont livrez estal,
 Cuidiez-voz avoir point de mal?
 Bien sai que navrez estes fort. »
 Gilles respont : « N'aie de mort,
 5230 Se Diu plaist, ne que j'encor sace,

 Qui autrui n'i lait adésér,
 Car molt li deveroit peser,
 S'il avoit teil home perdu,
 5235 Que si c'ier s'ot le jor vendu;
 Mais je veul que voz ben saciez
 Que, quant li haubers fu sacié,
 S'éust-il tant plaiez et pointurez
 Encors en ners et en jointures,
 5240 Qu'il seroit anuis del redire.
 « Voz aurié grant mestre de mire,
 Fait li quens, Gille biaux amis. »
 Sez Il bras li a au col mis,
 Doucement le baise et acole,
 5245 Oiant tous, dist une parole :

Fol. 101 r°.

5226 *Livrez estal*, livrez bataille à tout le monde. Voy. v. 2726.

5231 Manque le vers correspondant à celui qui précède.

5252 *Adésér*, toucher.5257 *Sacié*, ôté; les Wallons disent encore *sager*.5258 *Pointurez*, pointures, coups d'estoc.5241 *Mestre*, pour *mestier*, comme plus haut.

- « Amis, dist-il, Gille, biau frère,
 Plus sui sire que l'emperère,
 Quant en ma terre ai si preudome
 Que il a nul de si à Rome.
- 5250 Ne sai que je plus voz présente;
 Mais tote ma terre et ma rente
 Autant que moi vous abandoins
 Et à tous jors m'amor voz doins,
 Car ben l'avez hui déservie;
- 5255 Si doit-on ben avoir envie
 De si predome et de sez fais,
 Car ben nous avez hui deffais
 Lez Brebençons et leur outrages
 Et lor pris et lor vasselagez. »
- 5260 Molt avoit gens là où li quens
 Dist ses parolez et sez buens
 A celui que molt prise et aime,
 Ami et compeignon le claime.
 Puis a sez parolez laissiez
- 5265 Et I mirez li a cerquiez.
 Totez sez plaiez ot restraintez
 Dont par le cors avoit de maintez.
 Puis s'en va à Chierve la nuit.
 Je ne cuit pas que il anuit
- 5270 Sa fême, quant ele le voit.
 Si forment désirré l'avoit
 Qu'ele avoit bien droit et raison.
 Gilles de Cin en sa maison
 Séjorna tant qu'il fu garis,
- 5275 Et li dus est moult esmaris

Éloges que le comte de
 Hainaut adresse à Gil-
 les.

Fol. 101 v°.

Gilles retourne à Chiè-
 vres.

5247 *L'emperère*; le MS. : *l'empère*.

5266 *Ot*; le MS. : *et. Restraintez*, pan-
 sées.

5268 *Puis s'en va à Chierve*, le roman en

prose; ch. XLV, p. 178. Ici c'est le comte de
 Hainaut qui fait transporter Gilles de Chin à
 Chièvres.

- De ce que perdu ot sa gent,
 Mais bien dist que M mars d'argent
 Au grant pois vorroit avoir mis
 Se cil fust autant sez amis
 5280 Qui sa gent avoit fait la honte,
 Que il estoit amis au conte.
 Li dus qui est et frans et dous
 Dist I cortois mot, oiant tous
 Sez Brebençons, que il retraie :
 5285 « Por droit noient, ce dist, s'esmaie
 D'onnor de terre ne d'avoir,
 Qui teil chevalier puet avoir. »
 Je vous ai conté que li dus,
 Qui sez homez avoit perdus,
 5290 Le bon Gilles de Cin pris a
 Et li quens de Hainau pris a
 Un parlement, au duc, de pais
 Por la guerre qui ne soit mais.

Au parlement en sont venu ;

- 5295 Tant ont l'afaire maintenu
 Qu'il ont accordée lor guerre,
 Si que pais est parmi la terre
 Et font crier au parlement.
 Errant I grant tornoiement
 5300 A Sainteron en Hesebaing,
 Par le gré le duc de Louvaing,
 Qui venrra véir tornoier,
 Sans armez, por esbanoier.
 A tant se partent, si s'en vont,
 5305 Le grant tornoi anoncié ont

Mot plein de courtoisie
 du duc de Brabant.

Fol. 102 r°.

Négociations pour la
 paix.

Tournoi à Saint-Trond.

5284 *Que il;* le MS. : *qu'il*. *Retraie*, prononce.

5286-88 On ne doit ménager ni terres ni avoir quand on peut s'attacher un tel chevalier.

5294 *Au parlement*, voir le roman en prose, ch. XLVI, p. 180.

5300 *Sainteron*, le roman en prose, ch. XLVII, p. 185.

- En Hainau et en Ostrevant
 Et dusqu'en France là-devant.
 Et quant Gilles de Cin. Poi,
 De la novèle s'esjoï.
- 5310 Car garis est et respassez,
 Ben avoit à V jors passeis.
 Il et sez harnas séjorna
 Dusc'au tornoi, puis s'atorna
 D'aler droit au tornoiement.
- 5315 Vers Sainteron vient liément
 E vient en la place de terre
 Où l'uns devait l'autre requerre.
 Si fait son harnas tenir coi,
 Puis vait lacier en I recoi;
- 5320 Mais ains qu'il éüst perlacié,
 Orent cil de la cevauchié
 Qui lor hiaumez laciez avoient;
 Et por ce que maint de gent voient
 Per dechà devers lez François,
- 5325 Ont lor hiaumez laciez ançois,
 Qu'il veulent ciaux dechà sor corre.
 Mais cil qui bien s'avoit secourre
 Sez compaignons et sez amis
 Et bien gréver sez anemis,
- 5330 Avoit jà son hauberc vestu.
 Moult a à grant orgueil tenu
 Ce qu'à desroi lez voit venir.
 Il monte sans estrier tenir,
 Puis a mis son hiaume et lacié.

Gilles va à Saint-Trond.
 Fol. 102 v°.

5306 *Et en Ostrevant*; le MS. : *et Ostrevant*. dit Roquefort, biens dont on s'est mis en possession.

5310 *Respassez*, rétabli.

5311 *Passeis*; le MS. : *passer*.

5320 *Perlacié*, achevé de lacer, de s'armer.

5329 *Anemis*; le MS. : *Anentis. Biens anentis*,

5355 *Sans estrier tenir*, au v. 195 le trouvère dit, dans le même sens :

Gilles saut sus de son estal;
 Onques à estrier n'en sot gré.

- 5335 Et son escu avant sacié.
 En son poing tient une fort lance,
 Le ceval point et il li lance
 Parmi la campeigne à droiture.
 Bien puet cil estre en aventure
- 5340 Cui il premiers enconterra
 Ne que il à droit cop ferrà.
 Se li fix le duc de Nimaie
 Qui premerains vint, ne s'esmaie,
 Je cuit moult bien qu'il n'est pas sages,
- 5345 Car il verra portans messages
 Et orra de celui novèlez
 Qui as prex fait vuidier lez sèlez.
 Li fix le duc qui moult est biax
 Et prex et rices-damoisiax,
- 5350 De venir ne se targe mie.
 I keuvrechief ot que s'amie
 Li avoit par amors doné ;
 Au ceval a abandoné
 Le fraïnc, por mix son pooir faire ;
- 5355 Et, cil que bien savoit deffaïre
 A l'home sa bèle emprise,
 S'en vient à volenté esprise
 D'armez et de joliveté.
 L'escu a d'el quente hurté,
- 5360 Dez esperons au ceval donne
 Et li cevax bruit et randonne
 Que keurt si que à souhaidier ;
 Et cil qui ben se set aidier
 D'une lance, quant il le tient,
- 5365 Vers son joustéor tot droit vient,

Fol. 103 r°.

Le fils du duc de Gueldre vent se mesurer avec Gilles de Chin.

5340 *Enconterra* pour *encontrera*, rencontrera, choquera.

5342 *Li fix le duc de Nimaie*, le fils du duc de Nimègue ou de Gueldre. Le roman en prose n'en parle pas.

5357-58 *Volenté esprise d'armez et de joliveté*, avec le désir de déployer sa bravoure et sa bonne grâce.

5359 *D'el quente*, de côté, à l'angle au coin.

5361 *Randonne*, galope?

- Comme s'il éust devisé,
 Et li fix le duc l'a visé,
 Qui vers lui se fait irascu.
 Desor la boucle de l'escu
- 5370 Le fiert, si qu'il le fausse et fent,
 Ne cuirs ne ais ne le deffent.
 Mais à tant mie ne s'en part
 Gilles qui vint de l'autre part,
 En cui nule bontez ne faut.
- 5375 Tot droit vise, s'el féri haut
 Très parmi son escu de plain,
 De l'ante qu'il tint en sa main,
 Si contre en passe tous li fers;
 Se ne fust li fors de haubers,
- 5380 Molt l'éust de cel cop bléchié,
 Ne porquant l'a-il trébuschié
 Dou ceval, cui touz est couvers,
 Si laidement à terre envers,
 C'au percaïr jus del ceval
- 5385 En va la teste contrevail
 Laidement, et li pié amont.
 Gilles escrie : *Berlaimont!*
 A I chevalier qu'il rencontre
 De cors et de ceval, l'encontre,
- 5390 Que cius, cui hardemens angoisse,
 Sor son escu sa lance froisse
 Si durement que il l'aba,
 Ceval et chevalier tout plat.
 De cez Il a-il pais sans faille;
- 5395 Puis vient à la grosse bataille,
 Onquez cevaus puet de randon.
 Del cors, de ceval, de tronçon
 A si cevaucié et hurté,

Fol. 103 ve.

Gilles renverse de cheval le jeune prince de Gueldre.

Fol. 104 re.

5369 *Desor la boucle de l'escu*, voy. v. 1006. comme substantif.5384 *Percaïr*, chute complète; infinitif pris 5396 *Onquez*, le sens voudrait *quanzuez*.

C'un en a à terre porté,
 5400 Dont maint prodom forment le prise.
 A cel cop son tronçon par brise ;
 Et Alemant l'ont acuelli
 Et si durement recueilli
 Et en maint liu féru de lance
 5405 Que sa vie ert en grant balance,
 Se Dix par sa pité n'en pense ;
 Mais il vorra mettre à deffense
 Lui ains qui em perde Ferrant ;
 Puis met main à l'espée errant ,
 5410 Si s'afice sor lez estriers ;
 Hardis et coragex et fiers ,
 Lor queurt seure droit et avant.
 És plus espès qu'il va trovant ,
 De l'espée à iaus luite et tence ,
 5415 Escüs fent et hiaumez détrence ,
 Et quant sez cox petis li samble ,
 D'espée et de poing fiert ensamble
 Si grant cop que tout en frémissent
 Qui contre sez cox escremissent ,
 5420 Qu'à peu qu'il n'es done mortex ;
 S'en i a-il assez de tex
 Qui s'en vont et place li wident ;
 Qu'il s'en esmerveillent et cuident
 Que ne soit mie home qui muire ,
 5425 Mais tempeste por gent destruire.
 Quant il , por sacier ne por batre ,
 Nel pueent dou ceval abatre.
 Ne por quant son escu vairié
 Li ont-il si mal atirié

La vie de Gilles est en
 danger.

Fol. 104 v°.

Blason de Gilles.

5400 *Prodom* ; le MS. : *pardon*. Voy. v. 4635.

5408 *Ferrant*, son cheval de bataille.

5415 *Ès* ; le MS. : *Et*.

5414 *Luite*, lutte.

5419 *Escremissent*, se défendent ; de là *escrime*.

5424 *Muire*, crie, mugisse.

5426 *Sacier* ; le MS. : *saciez*. *Por sacier*, quoi-
 qu'on le tire....

5428 *Vairié*, blasonné de vair.

5429 *Atirié*, ajusté.

- 5430 Et si décopé et fendu
 Qu'il n'en a à son col pendu
 Nule riens qui à contre face.
 Li dus estoit en cèle place
 Qui à merveillez l'ezgardoit
- 5435 Et por sa bonté li gardoit
 Le frainc de son ceval si bien
 Qu'on ne l'en puet mener por rien.
 Puis a dit à I sien serjant :
 « Va tost, si me di à lor gent
- 5440 Qu'il vignent aidier le lion
 Que on dist monsignor Gillon,
 Car bien sèvent li plus et tout
 Qu'il est lions d'armez partout. »
 Maufez les fait là tant tenir
- 5445 Qu'al tornoy ne sèvent venir,
 Ou il n'osent ou il ne veulent,
 De lor signor petit se deulent.
 Li vallez à ciaus de là point,
 Son message dist ben à point
- 5450 Tout de par le duc de Louvaing.
 Ès vous Havel de Kiéveraing
 Sor son ceval toz acesmez,
 Qui au primez estoit armés
 Et trestout si compaignon autre;
- 5455 Si s'escrie, lance sor fautre,
Berlaimont! à tous ciaus qui viennent.
 A ciaus de Nimaie qui tiènent
 Lor signor, se sont arresté
 Et li autre sont arouté,
- 5460 Hanuier, Flamenc et François
 Et Borguignon et Champenois.

Molt fu li tornois de grant pris,

5441 *Que on;* le MS. : *qu'on.*

5444 *Maufez,* l'esprit malin, le diable.

5451 *Es vous;* le MS. : *et vous.* — *Havel de*

Kiéveraing, voir v. 417.

Gilles obtient encore le
prix du tournoi.

Mais ce saciez trestot, le pris
Misent trestout sor Gillon,
5465 De Chyn le nobile baron,
Qui tant a fait chevalerie.
Li quens a la parole oïe;
Saciez de si, molt li fu bel,
Car il amoit le damoisele.
5470 A tant ont le tornoi laissé;
Gille de Cyn n'ont pas laissé
Que il n'ait le pris, ce me sanle,
Le conte et le duc tot ensanle.
Dont s'en partent li chevalier
5475 Qui gagniet ot; si le tint chier
Li dus de Louvain qui revèle.
Icèle nuit jut à Broussèle
Et aveuc lui sa compeignie
Qui bien dut estre resoignie.
5480 Au matinet, ce m'est avis,
Torna cascuns en son país.
Li dus de Louvain a mené
Monsignor Gillon le douté.
A Louvain véoir la ducoise,
5485 Que il a trouvé moult cortoise.
De Gille de Cyn fait grant feste,
Car ele estoit prex et honeste.
Gilles de Cyn i séjourna
Tant que lui plot, puis s'en torna
5490 A Berlaimont; s'i a trouvée
Sa fême, qu'il ot espousée,
Qui le reçut à moult grant joie.
Ensamble furent à grant joie
Une pièce moult longement.

Fol. 105 v^o.

Gilles va à Louvain sa-
luer la duchesse de
Brahant.

Retour à Berlaimont.

5470 *Laissé*, rime sur un seul mot.

5472 *Que il*; le MS. : *qu'il*.

5476 *Qui revèle*, qui se réjouit.

5477 *Broussèle*, le roman en prose, p. 192.

5485 *Le douté*; le MS. : *de doute*.

5485 *Que il*; le MS. : *qu'il*.

5495 *Joie*, rime sur un même mot.

- 5495 Ainc entr'iax li n'ot maualent.
Oirs orent, ce dist li escriis,
Mais n'i ot nul de si grand pris.
E! Diex! ù puest-on trouver
Chevalier, qui tant peust pèner
5500 De très-bonez chevaleries,
Ne qui tant eüst cortoisies
Que ent Gille de Cyn membrée,
Qui tant bel cop féri d'espée?

Fol. 106 r^o.

- Ainsi Gille de Cyn ouvra,
5505 Tote sa vie se péna
De son pris guerre et amonter
Et de sez amis honorer.
Quant fortune, qui ne repose,
Li vint devant à la forclose;
5510 Si l'embati en enferté,
Onques puis sez cors n'ot santé.
S'avons oï dire por voir
Chiaus qui le durent bien savoir
Que il fu à Rollecourt mors
5515 D'une lance qu'il ot u cors
Férue à une grant mellée,
U il dona mainte colée.
Si vous disons tout de chertain
Que soz le marbre, à St-Guillain,
5520 Là gist li cors du poignéor,
Qui départi maint grant estor.
Tout droit devant le crucifis
Fu à grant duel en terre mis.

L'âge des infirmités vient
pour Gilles de Chin.

Il meurt à Roucourt.

On l'enterre à St Guis-
lain.5498 Vers trop court. *Puest* et au vers sui-
vant *peust*. *Peüst* suffirait ici à la mesure.5502 *Membrée*, personnifiées, faisant partie
de lui-même? remémorées?5510 *Enferté*, infirmité.5515 *Chiaus*; le MS.: *et hiaux*.5514 *Que il*; le MS.: *qu'il*. *Rollecourt*, Rou-
court, en Ostrevant.5519 *Saint-Guillain*, l'abbaye de St-Guislain,
en Hainaut.

Encor doivent li anchissor
 5525 Le liu porter plus grant honor,
 Car li mièdrez d'iaus y habite
 E s'est li St de grant mérite.

Fol. 136 v^o.
 Gautier de Tournai finit
 son œuvre.

GAUTIERS DE TORNAI chi défine
 La canchon qui est vraie et fine,
 5530 C'onquez n'i ajousta menchoigne,
 Bourde ne fable ne aloigne,
 Là ù il le puest oster.
 Por ce s'entremist du trouver
 Qu'il voloit faire grant honnor
 5535 Le cors du millor poignéor
 Qui onquez fust en terre mis,
 Au jor qu'il fu de millor pris.
 Gautiers de Tornay por ce prie
 Chiaus qui la canchon ont oïe
 5540 Qu'à Diu proient que vrai pardon
 Face et à lui et à Gillon
 Et tous nous méce em paradis
 Aavec sez anglez bénéys. Amen.

5524 *Anchissor*, anciens.
 5551 *Aloigne*, allonge.

5552 *Puest*; ailleurs *péust* et *peust*.
 5559 *Chiaus*; le MS. : *Et hiaus*.

EXPLICIT.

L'an M chent et XXXVII, iij jours devant le mi-aoust¹, trespasa messires Gilles de Chyn et gist en l'abbéie monsieur saint Guillain, devant le crucéfis et i fait-on son obiit iij jours devant le mi-aoust molt très-hautement. 1571.

Esript par moi sire Robert De Hanin, et ce par le commandement de monseigneur
 Jan Pelet, abbé de Saint-Aubert en Cambray.

¹ *L'an M chent et XXXVII*. Le roman en prose : le *iii^e* jour d'aoust l'an mille et XXXVII après la *Pas-*
sion; ce qui fait une différence d'un siècle.

NOTES.

PAGE 4, VERS 58, *Gaussoin d'Oisy*.

Le P. Delewarde raconte l'anecdote que nous avons rapportée sur ce chevalier autrement que ne le fait Giselbert, dont il n'a pas bien saisi le sens. Voici ses paroles : « Il faut remarquer par » ce qui a été dit ci-dessus, que l'illustre famille d'Oisy est passée dans celle d'Avesnes en la per- » sonne de Gossuin, fils d'Yde d'Avesnes, héritière de son frère Thierrî I^{er}. Gossuin, outre l'hu- » meur fière des seigneurs d'Avesnes, en avait toute la bravoure et la grandeur d'âme, ce qui » paraît par la suite de sa vie; car, après avoir relevé, l'an 1096, toutes ses terres du comte » Baudouin, fils de Richilde, il fortifia la ville d'Avesnes contre la volonté du comte, son sei- » gneur, qui, s'apercevant de l'esprit d'indépendance de Gossuin, leva une grande armée pour » l'obliger à se désister de son entreprise et à détruire les fortifications commencées. Ce sei- » gneur vassal, bien loin d'obéir, eut la hardiesse d'aller à la rencontre de son souverain, de » se camper sur la Sambre et d'en venir à un combat qui dura deux jours, sans que l'un eût » l'avantage sur l'autre : Gossuin fut battu le troisième jour, fait prisonnier et renfermé dans » le château de Mons, où il eut l'insolence de se faire raser la barbe, en mépris de ses ennemis. » (Delewarde a pris ce châtement pour une bravade audacieuse). Enfin, ayant fait sa paix avec » le comte, il obtint la permission de fortifier Avesnes; mais ensuite Dieu lui accorda la grâce » de se convertir; il fit le voyage de la Terre-Sainte, d'où étant revenu plus traitable et de meil- » leure conduite, il se fit moine à Liessies, où il mourut et fut enterré auprès de son oncle, dans » le chapitre. » *Hist. générale du Hainaut*; Mons, 1798, in-12, t. II, pp. 471-72.

PAGE 36, VERS 960 :

Cui qu'il soit l'art, ne cui qu'il face.

Le vers 1210, ainsi qu'on l'a fait remarquer p. 46, est le correctif de celui-ci :

Qui qu'il soit l'ait, ni qui qu'il place (ou face).

PAGE 16, VERS 310, *giglez.....*

« J'ignore tout à fait ce que pouvaient être la *gigue*, l'*enmorache* et le *micamon*. Guillaume » de Machault est le *seul* auteur qui fasse mention des *deux premiers.....* » Quoiqu'il n'y ait que

les ignorants qui sachent tout, et qu'un aveu tel que celui-ci fasse honneur à la modestie d'une personne instruite, il étonne néanmoins dans la bouche d'un homme aussi versé dans l'archéologie musicale que M. Bottée de Toulmont. Nous avons vu sur le v. 310 que Guillaume de Machault n'est pas le seul écrivain qui parle de la *gigue*, loin de là, et qu'il était possible d'indiquer, au moins d'une manière générale, la nature de cet instrument, puisque le Dante en fait un *instrument à cordes*. — *Dissertation sur les instruments de musique employés au moyen âge*; par M. Bottée de Toulmont. (*Mém. de la Société roy. des antiq. de France*, nouv. série, t. VII, 1844, p. 152.)

PAGE 118, VERS 3381, *tré*, tente.

El treo, en espagnol, était une voile carrée dont on ne se servait que lorsqu'il faisait mauvais temps pour courir. M. F. de Navarrete, *Relations des quatre voyages entrepris par Ch. Colomb*. Paris, 1828, II, 40.